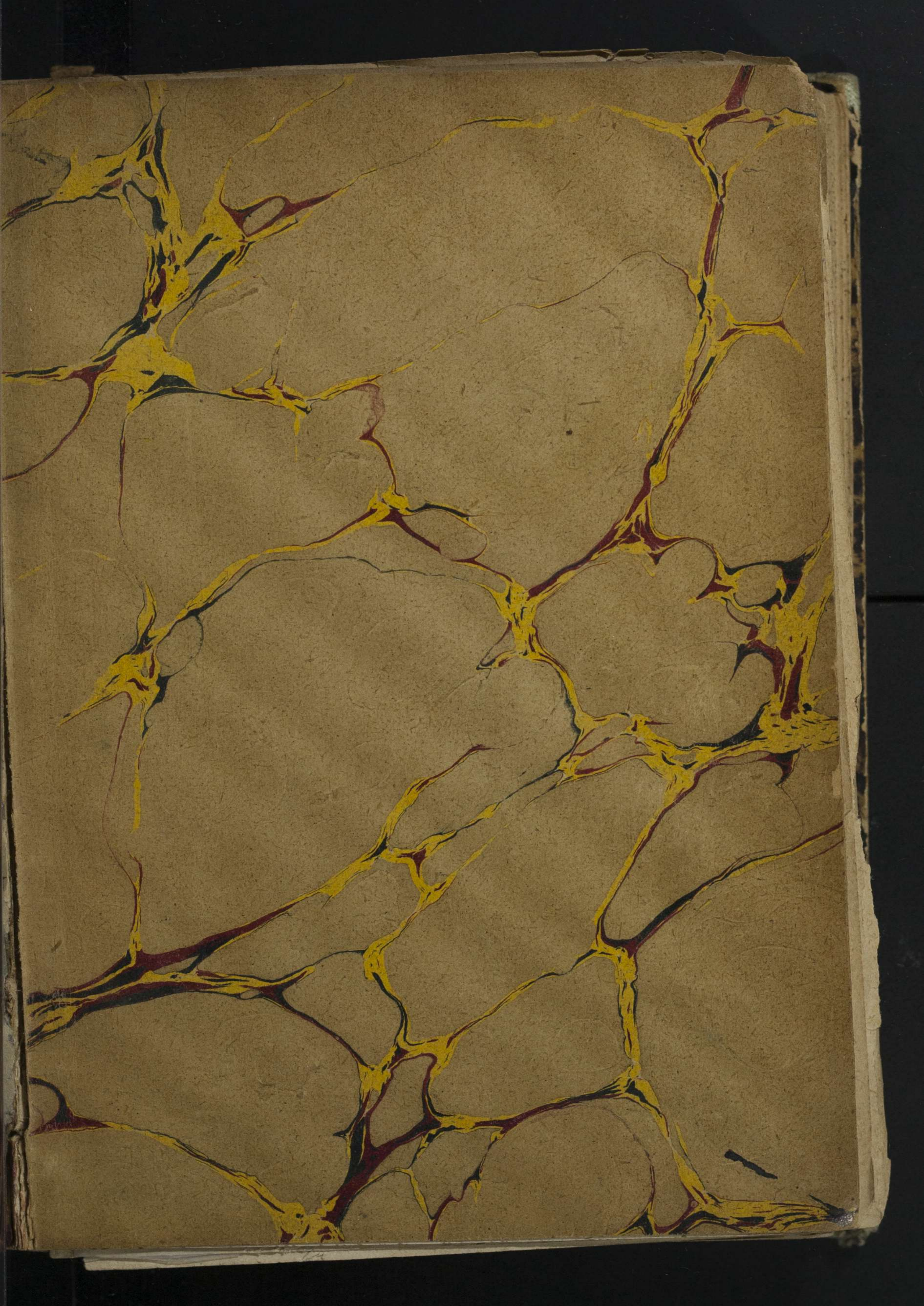






UN EMPEREUR

UN ROI — UN PAPE

UNE RESTAURATION

SCEAUX. — IMP. CHARAIRE ET FILS.

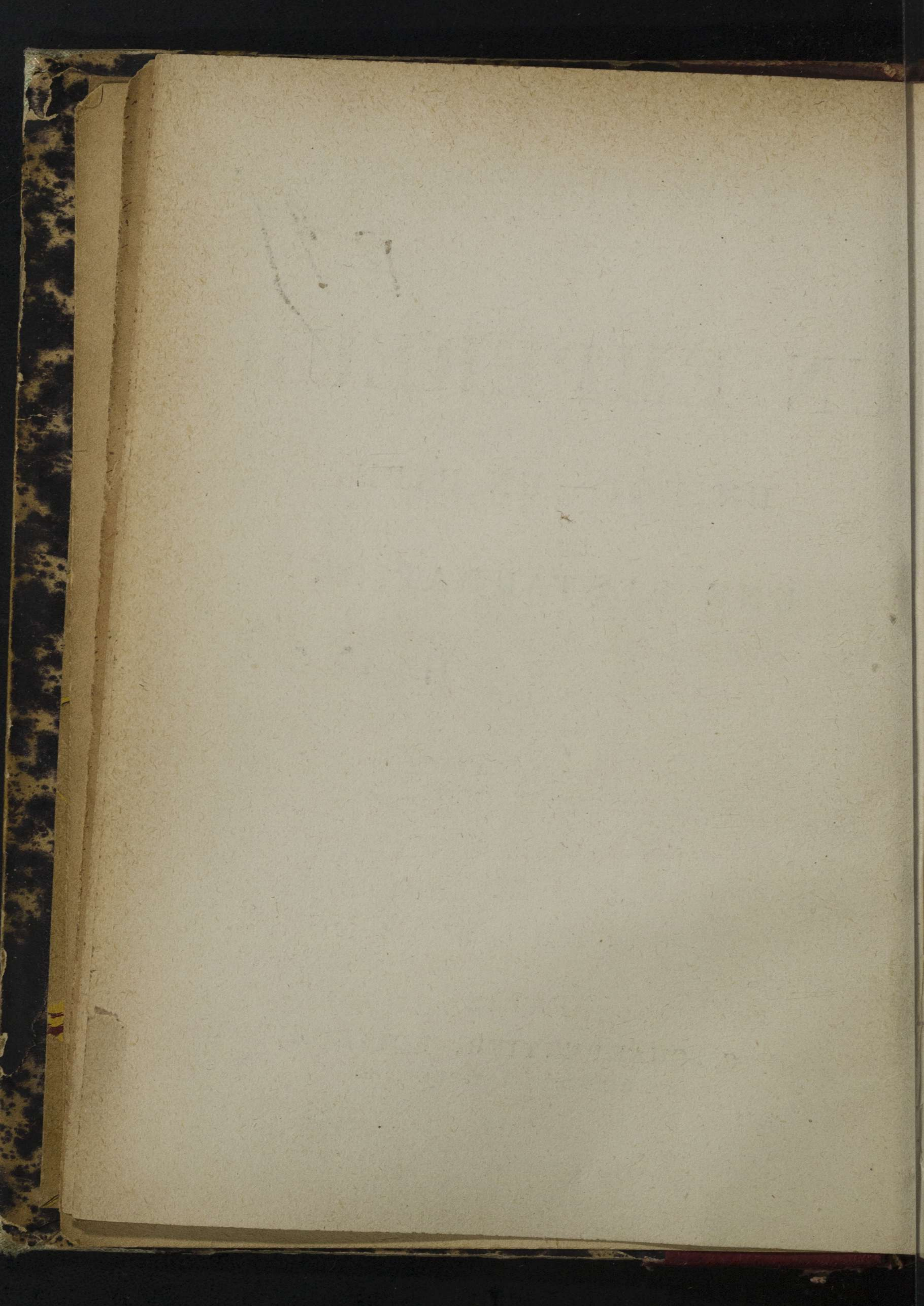
ANATOLE LEROY-BEAULIEU

UN EMPEREUR

UN ROI — UN PAPE

UNE RESTAURATION

PARIS
G. CHARPENTIER, ÉDITEUR
13, RUE DE GRENELLE, 13
1879



AVANT-PROPOS

Les études réunies dans ce volume ne sont pas une simple réimpression des articles qu'a sur les mêmes sujets récemment publiés la *Revue des Deux-Mondes*. Des chapitres entiers y ont été ajoutés avec des développements que ne comportait point le cadre de la *Revue*. L'étude sur la politique du second Empire a, sous sa forme première, paru du vivant de l'empereur Napoléon III. Les documents livrés depuis au public n'ont fait que confirmer les vues de l'auteur et fournir à sa thèse des preuves nouvelles.

L'EMPEREUR NAPOLÉON III

ET LA

POLITIQUE DU SECOND EMPIRE

CHAPITRE PREMIER

Le programme politique de Napoléon III. — Les *Idées napoléoniennes* et les rêves de Sainte-Hélène. — Napoléon patron des nationalités opprimées. — Influence sur l'esprit de son neveu de l'opposition française de 1830 à 1848. — Influence de l'origine et de l'éducation cosmopolite des Bonaparte. — Le second Empire prédestiné à tenter la réorganisation territoriale de l'Europe.

Le second Empire est tombé après avoir abouti à des désastres qui dépassent encore ceux qui avaient marqué la double chute du premier. Le souvenir de Sedan nous laisse-t-il assez froids pour nous permettre de juger avec la sérénité de l'historien le régime qui nous y a conduits ? Waterloo est encore un sujet de disputes ; mais ce qui ne l'est point, ce qui ne saurait l'être, c'est l'enchaînement des causes qui ont amené le premier Empire à Waterloo, et qui le destinaient à finir par un désastre militaire. De même, si l'émotion des douloureux souvenirs nous rend difficile l'histoire des défaites inouïes dont la France saigne encore, il est moins malaisé de nous rendre compte des causes qui nous les ont values. En détournant les yeux de la ruine finale du second Empire, trop

récente peut-être pour être appréciée dans ces chutes successives, se répétant les unes les autres de Sedan à Metz, de Paris au Jura, nous pouvons chercher par quelle voie longue et cachée, par quelle pente secrète nous allions, sans paraître nous en douter, à une catastrophe.

Les grands événements, même les plus inattendus, ont des causes lointaines et multiples ; c'est parce qu'elle n'en saisit pas la raison que la foule s'en étonne comme de prodiges presque surnaturels. Les malheurs de la France n'échappent pas à cette loi. Pour en étudier les causes premières, il faudrait remonter loin dans notre passé, pénétrer dans les profondeurs de notre caractère national, dans notre éducation politique, religieuse, philosophique; mais les causes secondes ont aussi leur importance : ce sont elles qui déterminent les crises dont sans elles l'heure pourrait être indéfiniment retardée. Or il en est une dès longtemps soupçonnée des esprits clairvoyants et par eux signalée comme un péril bien avant le moment du danger : c'est la politique impériale. Cette politique, cause ou occasion de nos désastres, nous en voudrions essayer une analyse, avec la liberté qui est le droit de l'histoire, sans les colères, sans les récriminations, qui, alors même qu'elles semblent le plus justifiées, répugnent à son génie.

Mais d'abord le second Empire a-t-il jamais eu une politique? Est-il possible de trouver un lien qui réunisse toutes ces entreprises hétérogènes, les guerres de Crimée, d'Italie, du Mexique, les

négociations pour la Pologne, le Danemark, l'Allemagne, jusqu'à la folle campagne de 1870 ?

Chercher dans ces dix-huit ans, si pleins d'hésitations, de tâtonnements de toute sorte, dans cette politique décousue où les expédients tenaient une si grande place, où les contradictions avaient tant de peine à se déguiser, chercher une ligne de conduite préconçue, quelque chose qui ressemble à un plan, paraît au premier abord une chimérique prétention. Cependant, pour qui étudie le caractère du dernier empereur et compare les écrits de sa jeunesse aux tentatives de son règne, il n'est point difficile de retrouver dans ce chaos apparent quelques idées dominantes, quelques tendances persistantes, qui formaient le fond de sa politique ou lui en tenaient lieu.

Napoléon III était essentiellement un songeur, un esprit à la fois méditatif et romanesque, visiblement enclin à l'utopie. Le propre de ce genre d'esprits, c'est de couver certaines idées, de poursuivre des rêves plus ou moins définis, d'y revenir à travers des détours plus ou moins longs, sans que cette disposition implique toujours l'esprit de suite. Loin de là, le but de ces rêveurs demeure le plus souvent vague, indécis. Leurs songes gardent toujours quelque chose de flottant ; ils sont d'autant moins déterminés qu'ils sont plus amples, et avec son nom, avec la mission qu'il se croyait, ceux de Napoléon III ne pouvaient laisser d'être des plus vastes.

De bonne heure, le jeune Louis-Napoléon fit

part au public de ses méditations politiques ; il les lui communiquait, pour ainsi dire, à mesure qu'elles prenaient forme dans son imagination. Dès 1831, avant la mort du duc de Reichstadt, il donnait lui-même le titre de *Rêveries politiques* à ses premières pensées sur le gouvernement de la France [1]. Quelques années plus tard, en 1839, le jeune prétendant publiait dans ses *Idées napoléoniennes* l'ensemble de ses vues sur la politique intérieure et extérieure, en un mot toute la théorie impériale. Quand on lit ces élucubrations de jeunesse, qu'on les rapproche des actes, des discours, et surtout des velléités et des tendances du second Empire, il est impossible de n'être point frappé du lien qui les rattache.

Au lieu d'un parvenu surpris de sa fortune, en usant selon l'inspiration ou l'intérêt du moment, cet homme, qui pendant vingt ans avait médité avec une si persistante conviction sur la vocation du bonapartisme, nous apparaît bien plutôt comme un spéculatif qui, une fois maître du pouvoir, en profite pour appliquer des idées, des formules plus ou moins arrêtées. A plus d'un égard, la France, sous sa domination, semble aux mains d'un esprit à systèmes poursuivant à travers différents essais la réalisation de ses théories.

1. Le futur empereur s'y déclarait républicain ; mais la situation géographique de la France et l'anarchie morale de la société française la déterminaient à donner à sa république un empereur. L'avénement de chacun de ces souverains démocratiques devait être soumis à la sanction populaire : c'était déjà le système des plébiscites impériaux.

Difficile à contester dans la politique intérieure, où tant de mesures politiques ou économiques montrent la France livrée aux expériences de son souverain, ce point de vue n'est pas moins vrai dans la politique étrangère. Là aussi, en rapprochant les écrits du prétendant des actes de l'empereur, on trouve quelque chose de persistant, un ensemble de vues ou de tendances que, faute d'autre mot, on nous permettra d'appeler un plan, un programme. Ce plan ou mieux ce songe impérial, il est aisé d'en saisir les éléments dans les traditions du premier Empire, dans la situation de la France et de l'Europe après 1815. En étudiant ces idées, en partie empruntées au prisonnier de Sainte-Hélène, on voit que rarement l'ambition se proposa une plus vaste carrière, et que jamais dans l'histoire conception plus grandiose n'aboutit après de premiers succès à un pareil avortement.

Le besoin d'ordre, de repos à tout prix, qui suit les révolutions avait été le fondement de la fortune souveraine de l'un et l'autre Napoléon. Tous deux avaient dû leur élévation aux souffrances et à l'effroi des intérêts ; tous deux avaient reçu pour tâche de garantir aux masses de la nation, médiocrement soucieuses de liberté politique, les conquêtes civiles de la Révolution. Ce que le matérialisme politique des foules, ce que le scepticisme découragé des hautes classes réclamaient du neveu comme de l'oncle, c'était la sécurité au dedans et au dehors, c'était la faculté de vivre, de tra-

vailler, de jouir en repos. Ils eurent, l'un et l'autre, conscience de ce mandat : ils se piquèrent de le remplir, mais ne s'en contentèrent point.

Napoléon III avait dit : *L'Empire, c'est la paix.* L'enthousiasme naïf des masses accueillit ces mots comme un programme. C'était une illusion et un malentendu ; la France fut longtemps à s'en apercevoir. Ce que la nation souhaitait par-dessus tout, c'était la paix intérieure, et l'Empire la lui donnait. Quant aux guerres qui ne touchaient point le sol national, où s'acquérait une gloire qui semblait facile et n'était pas trop dispendieuse, la France des bourgeois et des paysans s'en accommodait sans peine ; elle s'en montrait même volontiers fière. Pour s'être faite industrielle et positive, la France n'en gardait pas moins un certain levain de son ancien esprit militaire. Elle était comme un homme d'épée qui, devenu bourgeois, se plaît à conserver les allures de son ancienne profession. La Restauration et la monarchie de Juillet avaient cru bon, dans quelques expéditions sans danger pour le pays, de flatter de temps en temps cette fibre nationale. Cela avait été pendant vingt ans la principale utilité de l'Algérie. Dans l'accueil sincère et peu digne fait par la France au coup d'État de Décembre et à l'Empire, il y avait, sans qu'elle s'en rendît compte, ce double sentiment, ce vœu contradictoire qui devait la perdre, désir passionné de repos, démangeaison de gloire extérieure.

Napoléon III le sentait. C'était le nom de Napo-

léon qui avait rétabli sa dynastie. Un peuple qui avait une telle faiblesse pour un tel nom ne pouvait pas n'en plus avoir pour la gloire qu'il rappelait. Un Napoléon pacifique, un César bourgeois uniquement occupé du bien-être du pays, une sorte de Louis-Philippe autocrate eût été un contre-sens ; bien plus, pour ceux qui l'avaient élu, c'eût été une déception. Les noms ont sur ceux qui les portent une influence dominante, souvent fatale ; ils tiennent lieu de vocation. Napoléon III était de sa nature un homme tranquille, doux, méditatif, timide, point du tout militaire. N'importe, il s'appelait Napoléon, il portait le titre d'empereur ; en l'acclamant, la France s'était donné un gouvernement condamné par ses souvenirs aux grandes ambitions et par là aux grandes aventures, aux grands périls.

Durant toute sa carrière, le nouvel élu devait travailler à remplir cette difficile destinée napoléonienne. Il fallait découvrir un rôle pour ce nom si gros de promesses ; il fallait adapter la tradition impériale à notre société laborieuse et pratique, si différente de celle du commencement du siècle. De bonne heure, dans sa foi obstinée à sa vocation césarienne, le futur empereur s'était posé ce problème : comment, au milieu des tendances pacifiques et industrielles du XIX[e] siècle, refaire un second empire, digne successeur et continuateur du premier ?

Il allait de soi qu'on ne pouvait songer à une copie servile du gigantesque et fragile édifice

écroulé en 1814. A l'intérieur, la tâche était relativement facile. L'ancien régime impérial pouvait aisément être imité, presque calqué. Selon le mot de Napoléon Ier, il n'y avait guère qu'à refaire son lit et à s'y coucher. Au dehors, il en était tout autrement.

En face de l'Europe telle que l'avait laissée la Sainte-Alliance, il fallait une base d'action nouvelle, une politique à la fois analogue à celle du premier Empire et différente. Cette politique, Napoléon III crut en découvrir le secret dans une idée moderne qui s'agitait au fond de tous les peuples, — dans l'émancipation et la constitution des nationalités. Affranchir les opprimés, distribuer les nations d'une manière équitable, rationnelle, définitive, était une tâche grandiose, qui eût laissé loin derrière elle les éphémères constructions du premier Empire. Chez un Bonaparte après 1815, de telles visions n'étaient pas une fantaisie accidentelle, une conception arbitraire, née du hasard des rencontres de l'exil ou sortie des méditations individuelles ; c'était un but désigné par l'ensemble des circonstances, un idéal imposé par la nature des choses.

Le congrès de Vienne avait lui-même préparé un nouveau rôle à la France, à la Révolution, au bonapartisme. La France et Napoléon n'étaient pas les seules victimes de 1815 ; la Sainte-Alliance leur avait créé toute une clientèle de peuples asservis ou mécontents. Aux vaincus de Waterloo, elle avait donné un allié remuant, multiple, l'es-

prit de nationalité. Il semblait que la chute de Napoléon dût affranchir tous les peuples et rendre à l'Europe un repos durable avec une meilleure distribution des États. Il n'en fut rien. Les vainqueurs, dans le partage des dépouilles de l'Empire français, jetèrent en Europe de nouveaux ferments de révolution, de nouveaux germes de guerre.

Pour être moins disproportionné et paraître plus stable que les créations démesurées de Napoléon, le système européen adopté au congrès de Vienne n'en semblait que plus odieux aux peuples qu'il sacrifiait. Ce qui avait été vaincu à Vienne, ce n'était pas seulement la France, c'était, dans la moitié de l'Europe, la nationalité au profit de la conquête et de la légitimité, deux choses qui le plus souvent reviennent l'une à l'autre. On ne s'en rendait peut-être pas bien compte alors; mais tous les griefs contre les traités de 1815 se résumaient dans le partage arbitraire des peuples sans leur consentement, c'est-à-dire dans l'oppression de la conscience nationale. Par là, les traités de Vienne devaient fournir à leurs ennemis le moyen de les renverser.

Napoléon avait été le premier à saisir quels auxiliaires inattendus la Sainte-Alliance avait donnés à la France et à la Révolution. Il le comprenait d'autant mieux que ce n'était pas pour lui une vue nouvelle, que pendant sa lutte contre la vieille Europe il s'était souvent servi de ce principe national vaincu avec lui, qu'il lui avait fait partout

des avances, en Hongrie comme en Lombardie, qu'au milieu de sa course désordonnée il avait relevé à demi l'Italie et la Pologne, et leur avait fait espérer une indépendance complète. Personne ne pouvait mieux apprécier la force de ce sentiment moderne, né des principes de la Révolution et des souffrances de ses guerres. Sur le Pô et sur la Vistule, il l'avait utilement employé contre ses adversaires, et à son tour il s'était brisé contre lui en Allemagne et en Espagne. Que n'eût-il pu accomplir avec cette force populaire, s'il s'en était fait loyalement l'allié au lieu de la courtiser d'une manière équivoque dans un pays et de l'outrager ouvertement dans un autre ?

L'impuissance de sa captivité lui fit sentir amèrement ce qu'il aurait pu faire de grand et de durable, si, renonçant à tourmenter violemment les instincts des peuples et la géographie politique, il eût profité de ses victoires pour organiser le continent d'une manière conforme aux affinités nationales et à la nature. Comme honteux de la folie de ses plans démesurés, le prisonnier de Sainte-Hélène entreprit de persuader aux hommes que les monstrueuses créations des jours de sa puissance n'étaient dans ses desseins que des mesures transitoires. Le but caché de ses guerres sans fin, de ses traités sans solution, c'était la reconstruction de l'Europe par nationalités, l'indépendance et l'égale autonomie des différents peuples. De l'île d'Elbe, il en faisait déjà donner l'assurance aux patriotes italiens et des Tuileries, il le déclarait solen-

nellement à l'Europe dans les paroles dont il faisait précéder son *Acte additionnel*. Tombé une seconde fois et pour jamais, ce demi-dieu de la guerre se fit, de Sainte-Hélène, le pontife et le prophète de ces idées nouvelles de sainte-alliance des peuples et de paix perpétuelle. A la France irritée des traités de 1815, à sa famille dispersée et à la recherche d'un rôle, il les transmit comme un dernier legs, comme l'instrument de la revanche, l'arme qui devait briser l'œuvre de Vienne.

Les leçons de Napoléon ne furent point perdues pour ses neveux. Celui qui devait relever l'Empire se fit de bonne heure l'interprète de ces songes de Sainte-Hélène. Il leur donna place parmi les plus importants de ces principes qu'avec son orgueil de famille il décorait du nom d'*idées napoléoniennes*, et dont il faisait la base de la politique impériale. Comme son oncle, il prétend expliquer ainsi tout le règne du chef de sa dynastie. Ce curieux commentaire du premier Empire nous donne dès avant 1840 le programme de la politique étrangère du second.

A en croire son neveu, Napoléon Ier projetait une reconstitution de l'Europe semblable au fameux plan attribué à Henri IV. Cette comparaison revient souvent sous la plume de l'auteur des *Idées napoléoniennes*[1]. Il est aisé de sentir que ce projet légendaire du plus grand des Bour-

1. *Idées napoléoniennes*, passim. — Voyez aussi dans les œuvres de Napoléon III, tome II, l'opuscule intitulé : *la Paix*, pages 42, 43.

bons revendiqué par le premier Napoléon, le futur empereur se l'approprie et en médite déjà l'exécution.

Rien n'est propre à expliquer le second Empire comme le premier, qui lui servait de modèle et en quelque sorte d'idéal. Dans sa religieuse exégèse de la politique de Napoléon Ier, celui qui devait être Napoléon III nous livre le germe de toutes ses entreprises, ou au moins l'idée qui les inspira. Napoléon « ressuscitant le beau nom d'Italie, mort depuis tant d'années, et le rendant à des provinces jusque-là détachées [1], » Napoléon n'annexant quelques États de la péninsule à la France, et ne la coupant en départements, que pour « lui faire perdre l'esprit provincial, qui tue la nationalité, » ne nous apparaît-il pas comme le précurseur de l'œuvre de 1859, et le premier promoteur de l'unité italienne? Quand l'auteur des *Idées napoléoniennes* nous montre dans le grand-duché de Varsovie le noyau d'une Pologne reconstituée, nous pressentons ses persistantes et infructueuses tentatives de l'année 1863 pour amener l'Europe à prêter secours aux compatriotes de Sobieski. Quand il nous fait voir Napoléon « prenant en pitié le sort d'un grand peuple, saisissant aux cheveux l'occasion que lui présentait la fortune pour reconstituer l'Espagne [2], » sans autre ambition que celle de sauver une nation parente de la nôtre, nous reconnaissons ces illusions, ces chimères de régénération forcée des races la-

1. *Idées napoléoniennes*, p. 143.
2. *Idées napoléoniennes*, p. 149 et 150.

tines, et presque jusqu'à ce langage. Ainsi glorifiée, la guerre d'Espagne nous annonce la guerre du Mexique. On dirait que le second Napoléon s'était dès longtemps promis d'imiter le premier dans la plus insidieuse de ses entreprises. Lui-même, en nous parlant de l'Espagne, nous montre vingt ans d'avance comment cette aventureuse expédition d'outre-mer, en apparence opposée à la politique des nationalités, rentrait au fond dans le même ordre d'idées.

Lorsqu'elles touchent aux vues de Napoléon Ier sur l'Allemagne, on sent dans les *Idées napoléoniennes* quelque chose d'indécis, de redoutablement obscur, qui, sur ce point capital, présage la confusion et l'incertitude du second Empire. L'héritier de Napoléon ne sait pas nous dire ce que son héros voulait faire de ce grand corps germanique ; il ne nous apprend rien sur la place que lui-même lui destinait dans ses rêves.

Ici encore, le second Empire devait, dans sa conduite envers l'Allemagne et la Prusse, n'imiter que trop les hésitations et les contradictions du premier. Comme lui, il devait balancer entre une Prusse dominatrice du nord de l'Allemagne et une confédération de petits États indépendants des deux grandes puissances germaniques ; comme lui, il devait vaguement pressentir que, pour ses plans de rénovation européenne, la Prusse était le seul allié possible ; comme lui enfin, après l'avoir tour à tour menacée et courtisée, il devait en venir avec la Prusse à l'une de ces luttes inexpiables qui, chez

les deux adversaires, laissent des ferments de haine pour plusieurs générations [1].

Les raisons qui du prisonnier de Sainte-Hélène avaient fait le patron des nationalités avaient gagné à la même cause les sympathies des libéraux, des démocrates et de la France presque entière. Entre elle et les peuples sacrifiés par la Sainte-Alliance, la haine des traités de 1815 avait établi une sorte de solidarité morale. Avant d'être formulé, sans qu'on en raisonnât les principes, surtout sans qu'on en soupçonnât les conséquences, le droit de nationalité était implicitement la foi de toutes les classes de la société française qui ne tenaient pas à l'ancien régime. La France en revenait ainsi à son rôle de la fin du XVIII[e] siècle, alors que la Révolution se présentait en émancipatrice de tous les peuples. Il n'est pas un de ses grands écrivains qui ne l'ait intéressée à l'une ou à l'autre des nations opprimées, à la Grèce, à l'Italie, à la Pologne, ou à toutes à la fois. Par sa littérature comme par ses principes politiques, la France a été la complice de toutes les causes nationales.

Ce penchant était chez elle si naturel que, depuis

1. Les premières relations de Napoléon III avec la Prusse paraissent être antérieures à la proclamation de l'Empire. En 1851, quelques semaines avant le coup d'État, M. de Persigny était envoyé à Berlin, sans doute pour sonder la Prusse sur ses dispositions vis-à-vis de la France et de l'Empire. D'après l'historien Henri de Sybel, le confident du futur empereur aurait déjà cherché à préparer une alliance prusso-française et déjà parlé de rejeter l'Autriche hors de l'Allemagne et de l'Italie. (H. von Sybel, *Napoléon III*, p. 20-22, Bonn, 1873.)

un siècle, aucun des régimes si divers qu'elle s'est donnés ou laissé imposer n'a su y résister. Fait unique dans l'histoire, chacun de ces gouvernements si vite renversés a marqué sa courte existence par l'affranchissement total ou partiel d'un peuple. Sous Louis XVI, ce sont les États-Unis d'Amérique ; sous la Révolution et le premier Empire, l'Italie et la Pologne ; sous la Restauration, la Grèce ; sous la monarchie de Juillet, la Belgique ; sous le second Empire, l'Italie, sans compter cet autre petit peuple latin, la Roumanie, qui, pour avoir à sa tête un prince allemand, n'en doit pas moins à la protection française son unité et sa trop précaire indépendance. Toutes ces entreprises, depuis la guerre d'Amérique, où se précipitait l'ancienne noblesse française au risque d'en rapporter une révolution qui devait l'engloutir, depuis la Grèce si bien chantée par nos poëtes et servie par nos philhellènes, jusqu'à cette expédition de 1859, où les faubourgs de Paris, si hostiles à l'Empire, acclamaient l'empereur partant pour la délivrance de l'Italie, toutes ces guerres émancipatrices furent saluées par la nation avec un enthousiasme vrai, parfois naïf jusqu'à l'illusion, avec une sincérité de désintéressement dont aucun peuple n'a donné de pareils témoignages.

Telle était la France qui se présentait de loin au jeune Louis-Napoléon dans ses années d'exil. En face d'un tel courant de générosité, il devait se persuader, comme il le proclamait trente ans plus tard en partant pour Magenta, que cette politique

d'affranchissement était pour la France une « politique nationale et traditionnelle [1] ». Vers 1830, tout le pays paraissait avoir adopté les rêves du prisonnier de Sainte-Hélène. C'était le temps où le retour du drapeau tricolore semblait devoir affranchir l'Europe avec la France. Les noms de Pologne et d'Italie étaient comme le mot d'ordre des patriotes français heureux de les jeter en menace aux gouvernements de la Sainte-Alliance, et les Chambres les plus pacifiques se croyaient obligées de lesfaire retentir dans leurs adresses au roi le moins guerrier. Les derniers discours de la dernière Chambre des députés de la monarchie de Juillet étaient encore un encouragement au mouvement national italien, qui précédait la révolution de 1848 en attendant qu'il en reçût un nouvel élan. Toute la doctrine des nationalités était formulée dans nos Chambres aux applaudissements de l'opinion. Les plus grands orateurs, M. Thiers en tête, fomentaient du haut de la tribune française les revendications des Italiens, les invitant à s'unir contre l'Autriche, et faisant luire à leurs yeux le patronage, si ce n'est le secours de la France [2].

Cette attitude du libéralisme français eut une influence capitale sur le neveu de Napoléon. Il était dans l'âge où les idées et les tendances se dessinent pour la vie. De l'exil ou de la prison, il suivait

1. Proclamation du 3 mai 1859.

2. Voyez les séances de la Chambre des députés de janvier et février 1848.

toutes les manifestations de l'opinion, s'attachant surtout au parti républicain et à la gauche parlementaire comme à ses alliés naturels. On n'a point assez remarqué cette influence de l'opposition de 1830 à 1848 sur l'esprit de Napoléon III. Pour les affaires intérieures, comme pour les affaires étrangères, elle fut considérable, et ce n'est point par un pur hasard que son règne appela au pouvoir plus d'un membre de l'ancienne gauche des Chambres de Louis-Philippe. A beaucoup d'égards, l'empereur Napoléon III demeura toujours un homme de l'opposition de 1830 à 1840. Ce fut l'atmosphère politique de sa jeunesse, et dans les tendances de son règne se retrouve plus d'une trace des principales écoles de cette époque, depuis le *National* jusqu'aux saint-simoniens.

C'était dans l'opposition de ce temps que le jeune ambitieux cherchait à deviner les instincts et les besoins de la France, et, comme toute opposition, elle ne les lui montrait que par un côté. En possession de la liberté politique, le pays n'en faisait pas tout le cas qu'elle méritait. Comme d'ordinaire, la partie remuante du public se montrait surtout préoccupée de ce qui paraissait manquer, — de l'influence extérieure et de l'élargissement de nos institutions dans un sens plus démocratique. Le prince Louis-Napoléon s'habituait à croire que c'étaient là les premiers, les seuls besoins de la France. Attentif à étudier ce qu'on reprochait à Louis-Philippe et ce qui pouvait amener la chute du trône de 1830, il crut le trouver au dehors dans

la timidité de la politique de M. Guizot, au dedans dans le règne exclusif de la bourgeoisie censitaire. Il se persuada qu'une des principales faiblesses de la monarchie de Juillet, c'était qu'elle ne donnait pas au sentiment national une satisfaction suffisante. De la prison de Ham, il comparait la politique du roi Louis-Philippe, alors si souvent rapproché de Guillaume III, à la politique des Stuarts, et lui prédisait une chute pareille. Cette idée eut sur lui une influence funeste. Il se promit de prendre le contre-pied de Louis-Philippe, et de ne rien craindre autant que de paraître faire obstacle au sentiment national. Peut-être n'eut-il pas d'autre dessein en se laissant si vite glisser dans la guerre en 1870 ; peut-être le souvenir de l'affaire Pritchard, si durement reprochée au gouvernement de Juillet, fut-il pour beaucoup dans les susceptibilités et les téméraires exigences de l'Empire sur la question Hohenzollern.

Les conceptions politiques sont inspirées aux hommes par leur origine, par leur éducation et aussi par leur caractère : chez les princes, elles sont le plus souvent imposées par la tradition. La politique rêvée par Napoléon III était essentiellement une politique de famille.

De race italienne, à demi Italiens ou mieux à demi cosmopolites eux-mêmes, l'éducation aussi bien que l'origine des Bonaparte les prédestinait à la politique des nationalités. Pendant leurs pérégrinations d'exil de 1830 à 1848, entre ces deux révolutions européennes dont à l'étranger l'idée natio-

nale fut l'idée-mère, ils avaient été témoins des souffrances ou des aspirations des peuples dont ils étaient les hôtes. Ils les avaient partagées et à diverses reprises avaient tenté d'y associer leur fortune. Dès 1815, Murat se mettait en relation avec les patriotes du nord de l'Italie, et, devinant le succès réservé dans la péninsule au souverain qui saurait embrasser la cause nationale, il tentait de faire jouer à Naples le rôle qui trente ou quarante ans plus tard a si bien réussi au Piémont. Vers la fin de la Restauration, les deux fils de la reine Hortense, à peine arrivés à l'âge d'homme, songeaient à passer en Grèce pour y prendre part à la guerre d'indépendance, ou, rêvant déjà ligue néo-latine et régénération hispanique, ils projetaient de s'engager dans les luttes de l'Espagne [1]. En 1831, les vœux des patriotes italiens les appelaient à l'insurrection des Romagnes contre l'Autriche et le pape. On sait comment ce mouvement prématuré coûta la vie au frère aîné du futur empereur, et quelles feintes employa la reine Hortense pour dérober ce dernier aux poursuites autrichiennes. Les fils de Lucien et de Jérôme cédaient au même courant d'idées que leurs cousins. En 1849, le prince de Canino présidait la Constituante de la République romaine, et le prince Napoléon (Jérôme) s'est toujours montré l'un des partisans les plus décidés, des défenseurs les plus

1. *Les Bonaparté depuis* 1815, Bruxelles, 1847. — *La Reine Hortense en Italie, en France et en Angleterre pendant l'année* 1831, Paris, 1861.

fougueux de cette politique des nationalités à laquelle 1815 avait voué sa famille.

Ces idées, pour ainsi dire innées chez les Bonaparte, n'étaient pas étrangères à leurs conseillers. On les retrouve, vers le début du règne de Louis-Philippe, chez le plus fervent des rares partisans du second Empire avant son triomphe, chez l'adepte inspiré qui, aux jours d'abattement, fortifiait la foi du maître. Dans les premiers élans de sa conversion à l'impérialisme, avant même d'être en rapport avec le futur empereur, M. Fialin de Persigny exposait dans un style encore plus mystique des vues analogues à celles des *Idées napoléoniennes*, qui n'avaient point encore été écrites. La mission à laquelle le nouvel apôtre invitait l'Empire ressuscité, loin de se borner à la France, s'étendait à l'Europe entière, « de Burgos à la Moskowa, » et « dans l'*évangile impérial* » il retrouvait « tout le symbole des nationalités occidentales[1] ».

Les adversaires de l'Empire le poussaient dans la même voie. En 1848, les démocrates assuraient au président de la République que c'était pour ce rôle d'initiateur de la Révolution que le peuple lui avait donné six millions de suffrages. « C'était, lui écrivait un des futurs chefs de la Commune de Paris, pour prendre en main la cause des peuples, réclamer la liberté de l'Italie, de la Hongrie, de la

1. *L'Occident français*, préface du premier et unique numéro d'un recueil fondé pour relever le bonapartisme par M. Fialin, depuis M. de Persigny. Paris, 1834, Paul Dupont.

Pologne[1]. » Le président ne pouvait répondre à ces excitations ou à ces reproches des démagogues : il ne se sentait pas encore assez le maître, mais la leçon n'en était pas perdue pour lui. Les révolutionnaires lui enseignaient eux-mêmes l'art de faire dériver la Révolution à l'étranger. Il devait essayer de le mettre en pratique, et en cela encore suivre les exemples du premier Empire ; mais avant tout, comme le premier consul, il voulait clore la révolution à l'intérieur en confisquant à son profit la souveraine puissance. Pour cela, il fallait déguiser ses vues ; porté au pouvoir par le besoin d'ordre et de repos, il fallait se montrer uniquement préoccupé d'assurer la tranquillité publique. Afin d'obtenir les moyens de reprendre un jour contre la vieille Europe la révolution avortée de 1848, il fallait provisoirement se prêter aux volontés de la *réaction* partout victorieuse.

A une intervention en faveur de l'indépendance italienne, l'ancien conjuré des Romagnes dut laisser substituer une expédition contre la révolution romaine au profit de ce pouvoir temporel des papes contre lequel il s'était lui-même insurgé. L'expédition de Rome fut le gage donné par le prétendant aux meneurs de la *réaction* française ou européenne, aux préjugés conservateurs, aux exigences ecclésiastiques. Par cette fatale occupation, qui pendant vingt ans pesa si lourdement sur sa politique et déjoua tous ses calculs en

1. Lettre de M. Félix Pyat à M. Louis-Napoléon Bonaparte. Paris, 1851, Ch. Banet.

lui rendant impossible l'alliance italienne, Louis-Napoléon conclut avec l'Église, les catholiques et les conservateurs timorés une alliance qui lui valut l'empire; par elle, il rassura l'Europe et la trompa comme la France. Il n'avait point abandonné pour cela les sympathies de sa jeunesse. En 1849, au milieu même de l'expédition de Rome, il les laissait percer, au grand scandale de ses patrons catholiques, dans sa fameuse lettre à Edgar Ney. Depuis, soit prudence, soit incertitude, il dissimula si bien que, lorsque dix ans plus tard il partit pour la campagne d'Italie, la France et l'Europe montrèrent la plus naïve surprise d'une guerre que, de la part de l'ancien insurgé des Romagnes, les plus sages eussent dû attendre. Il n'est pas probable qu'une fois sur le trône Napoléon III ait jamais oublié les promesses ou les espérances qu'il avait jadis données aux patriotes italiens; il n'avait pas besoin des bombes d'Orsini pour se les rappeler. Dès le congrès de Paris, le plénipotentiaire français, M. Walewski, introduisait inopinément la question italienne devant les représentants de l'Europe, et les dernières séances de cette assemblée, chargée d'assurer la paix, laissaient déjà soupçonner de quel côté et dans quel intérêt le gouvernement impérial inclinait à diriger ses armes.

La guerre d'Orient elle-même, en apparence étrangère à l'idée napoléonienne de reconstitution de l'Europe, en avait été la préface obligée. Avant d'entreprendre quoi que ce fût en Occident, il fal-

lait que le second Empire eût rompu l'entente des cours du Nord, renouée par la Révolution de 1848. L'Orient était le seul terrain où il fût aisé de mettre leurs intérêts en désaccord et de gagner à un Napoléon l'appui de l'Angleterre, sans compter qu'une guerre contre la Russie pouvait ouvrir de vastes perspectives du côté de la Pologne.

CHAPITRE II

Calculs politiques de Napoléon III. — L'agrandissement de la France devait sortir de la reconstitution des nations voisines. — Le suffrage universel organe du droit national et seule base légitime des États aussi bien que des gouvernements. — Unité de la politique napléonienne. — Comment à l'aide du principe de nationalité l'Empire devait assurer la paix européenne.

Tout n'était pas utopie humanitaire dans les projets du nouvel empereur. Ce n'était point par pur amour de la justice, en philanthrope ou en apôtre du droit des peuples, qu'il se proposait de reconstituer l'Europe ; c'était en calculateur politique, dans l'intérêt de la grandeur de la France et de l'Empire français restauré. Pour Napoléon III, comme pour les libéraux de 1830, l'affranchissement des nationalités devait amener la restauration de la puissance française. Les deux idées étaient intimement liées et devaient se réaliser l'une par l'autre. C'était grâce à cette reconstitution générale de l'Europe que, sans conquête, sans usurpation sur les droits des peuples, devait se reformer un empire français qui, par la grandeur ou l'influence, ne fût pas indigne du premier. Cet agrandissement

de la France, que 1815 avait laissée trop petite pour l'héritier du vainqueur d'Austerlitz, devait être atteint de deux façons : indirectement d'abord par la diminution des États rivaux, puis d'une manière directe par le retour d'un certain nombre des territoires que nous avait enlevés la coalition.

Des cinq grandes puissances de l'Europe, la France était la seule qui parût n'avoir rien à craindre du principe nouveau. Aucune de ses provinces ne prétendait à l'indépendance politique ou à une nationalité étrangère : toutes se sentaient heureuses et fières d'être françaises, et nulles plus que celles de race ou de langue germanique. Il en était tout autrement des autres puissances.

Les trois grandes monarchies militaires, Russie, Autriche et Prusse, liées par le démembrement de la Pologne, n'en détenaient les débris que par la force. Toutes trois eussent vu leur territoire diminué par la résurrection d'une Pologne indépendante, et cette dernière eût été de toute nécessité l'alliée obligée de la France. L'Autriche, notre ancienne rivale, devait se retirer de l'Italie, et, pour ne point périr, puiser une nouvelle vie dans la Hongrie et les divers petits peuples confondus sous le sceptre des Habsbourg. La Grande-Bretagne, si elle ne pouvait perdre entièrement l'Irlande, lui devait accorder un gouvernement autonome, et dans les îles Ioniennes, à Malte, à Gibraltar, l'Angleterre détenait des possessions que le principe nouveau pouvait l'obliger de rendre à elles-mêmes ou à leur patrie naturelle.

Des grandes puissances, la France était donc la seule que l'émancipation des nationalités laissât intacte dans son unité, et notre grandeur relative se trouvait accrue de tout ce que perdaient les autres. Tel était le tableau flatteur qui se présentait à l'imagination des patriotes de 1830. On ne soupçonnait point alors que l'idée de nationalité devait aboutir à celle d'unité, et que par là, sur les frontières de notre pays, pouvaient se reformer des États non moins vastes et plus compactes que ses anciens rivaux. Comment l'eût-on deviné, alors que le mouvement unitaire de l'Italie et de l'Allemagne dans la révolution de 1848 n'avait point suffi à nous l'apprendre, et que, même achevée, l'unité politique de ces deux pays rencontrait encore chez nous tant d'incrédulité et d'imprudents défis ?

Si le mouvement national amenait nos voisins à une concentration plus intime, il nous offrait par là même une occasion d'agrandissement. L'unité, comme l'indépendance, ne saurait être obtenue sans luttes civiles ou étrangères. Pour acquérir l'une ou l'autre, les peuples opprimés ou morcelés auraient besoin du secours ou de la tolérance de la France. Comment les nations limitrophes ne s'estimeraient-elles point heureuses de payer notre appui ou notre neutralité de la restitution de quelques-uns des territoires que nous avait enlevés la Sainte-Alliance ?

Ce plan, d'une simplicité spécieuse, était loin d'être nouveau ; il était naturellement suggéré par

la position géographique de la France et le morcellement des peuples voisins. Aider un État italien ou allemand à s'agrandir au delà des Alpes ou du Rhin, au prix de l'abandon de quelques-unes de ses possessions d'en deçà, était un calcul qui s'était déjà présenté mainte fois à l'esprit des gouvernements français. L'ancienne monarchie avait plus d'une fois fait de semblables tentatives du côté de l'Italie, de la Suisse, de l'Allemagne et des Pays-Bas. Cette politique était apparue dès la fin de nos guerres italiennes du XVI[e] siècle; elle était entrée dans les combinaisons de Henri IV et de Richelieu, dans les plans des meilleurs ministres de Louis XIV et de Louis XV. Napoléon I[er] la pratiquait quand à Ratisbonne il gorgeait la Prusse de principautés sécularisées ou médiatisées; il la renouvelait quand il lui offrait le Hanovre, et de pareils calculs ne furent pas étrangers à tous les hommes d'État de la Restauration et de la monarchie de Juillet.

Napoléon III ne fit que rattacher cette vieille politique au moderne principe de nationalité. Par là, il croyait en avoir rendu l'exécution plus facile en même temps que plus légitime. Il oubliait qu'au lieu de toujours tourner à notre agrandissement le mouvement national des peuples voisins pouvait l'entraver, ou ne le permettre qu'en assurant aux nouveaux États d'Italie et d'Allemagne des acquisitions hors de proportion avec les nôtres.

L'esprit toujours tendu vers l'idée impériale, Louis-Napoléon dut s'arrêter de bonne heure à cette

conception, qui semblait concilier le nouvel ordre européen avec la grandeur réclamée par un second Empire français. Les combinaisons débattues avec M. de Cavour et M. de Bismarck s'agitèrent longtemps dans sa tête avant les entrevues de Plombières et de Biarritz. Elles formaient le fond de sa politique étrangère; elles furent le but de toutes ses intrigues, le secret motif de ses brusques résolutions comme de ses longues incertitudes. Il les caressa tant qu'elles lui parurent conserver quelques chances de succès, et pour les lui faire abandonner, s'il y renonça jamais, il ne fallut rien moins que les amères déceptions qui lui vinrent du côté de la Prusse.

Cette politique d'annexion ou de compensation territoriale se trouvant rattachée au principe de nationalité, il fallait imaginer un moyen de la régulariser vis-à-vis du droit nouveau dont on la faisait dépendre. Napoléon III y appliqua un procédé dont l'emploi lui tenait partout à cœur, le suffrage universel. Selon la théorie impériale, le vote populaire devait consacrer les changements intervenus dans la situation territoriale des puissances. C'était la nouvelle légitimité sur laquelle devaient reposer les États comme les dynasties. Dans le droit international allait s'introduire le principe du nouveau droit public français, la souveraineté du peuple exprimée par le vote de tous.

Si la France a, sous le second Empire, trop souffert de l'ignorance et de la présomption, des complaisances et des engouements, de la mollesse

et des impatiences du suffrage universel pour le regarder comme un instrument parfait et infaillible, que dira-t-on du plébiscite, la forme la plus défectueuse du suffrage universel, du plébiscite qui légifère à un seul degré sans information ni discussion? Pourtant, si l'emploi d'un tel procédé peut s'expliquer, c'est lorsqu'il s'agit de désigner une patrie. Sur la nationalité, les plus ignorants sont aussi savants que les plus instruits. Les peuples ne se trompent pas quand ils se donnent à eux-mêmes le nom d'Allemand, d'Italien ou de Français. En dehors de quelques districts de situation indécise, que la nature a laissés comme des terres vagues aux confins des grands peuples et que l'histoire a ballottés d'une nation à l'autre sans qu'ils aient fait corps avec aucune, on reconnaît sa patrie et on ne la choisit pas. La Prusse aurait en vain fait appel au vote populaire de l'Alsace, la France à celui de Cologne ou de Mayence.

Le droit de la nationalité une fois admis, il fallait bien, dans les cas contestés, un moyen pratique d'en déterminer l'exercice, et, comme la nationalité réside dans la conscience, il n'en était d'autre qu'un vote direct ou représentatif. A cet égard, il serait injuste de nier la logique et l'équité des vues de Napoléon III. Dès qu'on ne regarde plus les peuples comme la propriété d'un homme ou d'une famille, ils ne sauraient être considérés comme une matière d'échange ou de trafic et passer sans être consultés d'une domination à une autre. C'est aux intéressés, à ceux qu'on enlève à un État pour les

joindre à une nouvelle patrie, c'est à eux tous et à eux seuls de déclarer à quelle nation ils se sentent appartenir. Ce n'est ni à la géographie, ni à l'histoire, ni à la race, ni à la langue ; car, si toutes contribuent à former les nations, elles sont parfois en désaccord entre elles. Ne laissons pas subsister la confusion jetée à dessein sur cette grave question par nos voisins d'outre-Rhin. Prétendre, ainsi que les Allemands, déterminer la nationalité uniquement par des considérations d'ethnologie, de linguistique, d'archéologie, en dehors de la conscience des peuples et malgré elle, c'est faire œuvre de violence et rentrer hypocritement dans le vieux droit de conquête, comme l'a fait la Prusse dans le Slesvig du nord et dans notre Alsace. Ainsi entendu, le mot de nationalité n'est qu'un mensonge pédantesque mis au service de la brutalité du plus fort. C'est, sous le même nom, tout l'opposé du principe généreux qui a si longtemps fait battre le cœur des libéraux français pour les peuples asservis, et d'où les rêveurs espéraient, avec une égale indépendance pour chaque nation, une paix perpétuelle.

Napoléon III s'en étant remis au suffrage universel du soin de constater la nationalité, il devait lui demander la solution de toutes les compétitions territoriales. Aussi, après chacune des guerres qui troublèrent l'Europe sous son règne, s'efforça-t-il d'obtenir du suffrage la consécration des nouvelles circonscriptions des États. Après la guerre de Crimée, ce fut en Roumanie pour l'union des prin-

cipautés de Valachie et de Moldavie ; après celle d'Italie, en Savoie et à Nice, pour leur annexion à la France, et au delà des Alpes, dans les États italiens, pour leur union au Piémont. Lors de la guerre du Slesvig en 1864, il proposait de trancher le différend de l'Allemagne et du Danemark par le vote des pays en litige ; après la grande lutte de 1866, ne pouvant l'imposer à la Prusse, il faisait faire un plébiscite en Vénétie avant l'annexion à l'Italie. Pour Napoléon III, le suffrage universel était une sorte de panacée applicable à toutes les situations ; c'était le juge suprême auquel, dans leurs débats, devaient recourir les peuples et les princes.

Il n'est pas besoin de montrer ce qu'il y avait d'excessif dans ce culte du dernier empereur pour l'instrument de domination qui l'avait si bien servi. Dans les questions de nationalité même, il est des pays, comme l'Autriche et la Turquie, où les peuples sont si bien emmêlés et enchevêtrés les uns dans les autres qu'il serait difficile d'abandonner le règlement de leur sort à un simple vote de majorité. Ailleurs on ne peut accepter qu'un caprice passager ou un calcul de l'esprit de parti, comme chez nous une Commune de Paris ou une Ligue du Midi, suffisent à détacher d'une nation homogène un de ses membres essentiels. Cependant entre la France et l'Allemagne, en cas de prétention de l'une sur l'autre, l'application du suffrage universel n'aurait pu susciter de graves objections ; il n'eût guère fait que consacrer la frontière existant avant 1870. Malgré

ses imperfections, le vote populaire, auquel Napoléon III n'eût pu renoncer, aurait été, en cas de victoire de la France, une garantie pour l'Europe et pour l'Allemagne elle-même. C'eût été au moins un frein dans la conquête. A défaut de territoires heureux d'être rendus à leur mère-patrie, il n'aurait permis d'autre annexion que celle de pays indifférents, sans conscience nationale bien nette, tels que le duché de Luxembourg. Par là, la liberté des peuples eût eu moins à craindre du triomphe de la France que de celui de la Prusse.

L'emploi du suffrage universel dans le règlement des affaires internationales donnait à la politique impériale une unité faite pour séduire un esprit systématique. Le principe de nationalité lui rendait à l'extérieur un rôle analogue à celui que les circonstances lui avaient fait au dedans. A l'étranger ainsi qu'à l'intérieur, l'*idée napoléonienne*, comme disait ambitieusement le prisonnier de Ham, se réduisait à ces deux mots, sans cesse répétés dans ses premiers écrits et si fatalement démentis par les dernières années de son règne, *reconstitution* et *réconciliation*, le tout sur la base des principes de la Révolution française. Le bonapartisme aboutissait ainsi à une synthèse générale, à une formule universelle, identique pour la politique étrangère et intérieure, pour la France et l'Europe : reconstitution des peuples, fondée sur la volonté nationale, au dedans comme au dehors, et cela à l'aide du même instrument, le suffrage universel, appliqué à la désignation de la nationalité aussi bien qu'à

celle du prince et du gouvernement ; — au dehors, réconciliation et fraternité des peuples entre eux, et, au dedans, union des classes entre elles, grâce à une égale satisfaction des droits et des intérêts de tous, par les soins d'un pouvoir élevé au-dessus de toute compétition, entièrement libre de lui-même et maître de la France ! Jamais le césarisme ne s'était donné une tâche plus vaste ni plus haute, jamais il ne s'était autant flatté de s'imposer par la grandeur et les bienfaits de son œuvre.

A l'aide de la politique de nationalité se trouvaient réconciliés les deux termes du mandat contradictoire donné par la France au second Empire comme au premier, la paix et la gloire, le repos intérieur et l'influence à l'étranger. La guerre devait asseoir la paix, les batailles impériales conquérir le repos du monde. Par là, la devise du début, *l'Empire, c'est la paix*, redevenait vraie dans un sens plus élevé. Ce n'était plus une paix précaire, empirique, une paix armée, contenant en soi tous les germes de la guerre et en coûtant tout le prix ; c'était la paix appelée par Henri IV, une paix définitive, absolue, générale, que l'*idée napoléonienne* promettait à la France et à l'Europe [1].

Grâce à cette même politique, les suffrages venus à l'Empire des deux pôles opposés, des démocrates et des conservateurs, allaient être également payés, et par cette double satisfaction la dynastie de Décembre consolidée. Les démocrates devaient

1. *Œuvres de Napoléon III. — Mélanges. — La Paix*, t. II, p. 47.

se réjouir du triomphe de la Révolution dans la victoire de la nationalité sur la légitimité, les conservateurs se féliciter de la pacification des peuples révolutionnaires ramenés à l'ordre par la satisfaction de leur instinct national. Ainsi, au dehors comme au dedans, l'*idée napoléonienne* demeurait fidèle à sa vocation primitive ; elle résolvait le grand problème de tous nos gouvernements, l'apaisement de la Révolution par le triomphe des principes de la Révolution.

L'exécution du projet de Henri IV à l'aide du principe de nationalité et au profit de la grandeur de la France, voilà quel était le songe dont s'était nourrie l'imagination de Louis-Napoléon, depuis qu'à Sainte-Hélène l'homme qui avait le plus aimé le jeu des batailles s'était épris de l'éternelle vision des grands esprits de tous les siècles, la paix perpétuelle. Avec le principe de nationalité, le vieux rêve semblait n'être plus une vide chimère. Cette idée, léguée par Napoléon à l'Europe et à sa famille, avait germé sans peine dans l'esprit méditatif et enclin à l'utopie de son neveu ; elle y prit corps, et vint s'y associer à des souvenirs et à des ambitions peu en harmonie avec elle, dans des plans où la grandeur des Bonaparte se combinait avec les théories humanitaires. Les peuples distribués selon leurs instincts et leurs besoins, chacun appartenant à la patrie qu'il se donne, chacun pourvu d'institutions à la fois stables et démocratiques, se livrant tous à l'envi aux travaux d'une civilisation industrielle destinée à transformer le monde ; l'Europe

libré dans ses nations diverses, formant une sorte de république fédérative, ayant pour centre la France agrandie, et pour lien la puissante chaîne du libre-échange ; des expositions universelles où se visitent périodiquement les peuples ; des congrès européens où, après un désarmement simultané, les gouvernements règlent en paix leurs affaires ; Paris, la cité impériale, prodigieusement embelli, devenu une sorte de capitale universelle, de métropole de la richesse et de l'intelligence, où, sous les ailes de l'aigle napoléonienne, les deux mondes trouveraient tout ce que la science a de découvertes, tout ce que l'art a d'éblouissant et de délicat, tout ce que la civilisation a de luxe et de raffinement ! tel était dans son ambitieuse présomption le songe impérial, sorte d'idéal césarien approprié à l'industrialisme moderne. Tous les besoins, toutes les aspirations de notre siècle y avaient leur place et leur heure marquée, tout jusqu'au superflu, jusqu'à la liberté politique, que le second empereur, ainsi que le premier, se promettait de rappeler sur la scène alors qu'elle n'aurait plus d'autre rôle que d'applaudir [1].

Il n'y a pas un trait de cette vision de saint-simonien couronné dont on ne retrouve les traces dans ce que le second Empire a fait ou a tenté, dans ses succès ou dans ses avortements. *Rêve enivrant!* écrivait Louis-Napoléon dans sa jeunesse

1. Cette place réservée à la liberté à l'heure où elle serait devenue inoffensive est indiquée plusieurs fois dans les *Idées napoléoniennes*, p. 9, 41, 42, 44, 162, etc.

devant les révélations de Sainte-Hélène et devant ce fantôme d'Europe de l'avenir que dans sa foi dynastique il osait saluer du nom aujourd'hui cruellement ironique d'*Europe napoléonienne*[1] ; — rêve enivrant et fatal pour celui qui, s'en étant épris, devait rester impuissant à lui donner une forme pratique, et ne savoir ni le poursuivre ni l'abandonner! Comment tout ce songe grandiose a-t-il abouti à l'humiliation de Sedan et à la misérable journée du 4 Septembre? Comment ce plan, déjà exécuté à demi, a-t-il amené au démembrement de sa propre nationalité la France qu'il devait agrandir? Pourquoi cette reconstitution de l'Europe, commencée par nous au nom du droit des peuples, a-t-elle été par la Prusse achevée dans l'oppression du principe qui l'avait provoquée et la devait diriger ?

1. *Idées napoléoniennes*, p. 158 et 162.

CHAPITRE III

Difficultés d'exécution du programme impérial. — Contradiction des deux principaux termes de l'idée napoléonienne. — Comment les vues de l'empereur avaient vieilli. — Les peuples et les gouvernements étrangers font des calculs analogues à ceux de Napoléon III. — Le principe de nationalité qui devait assurer la paix du monde ouvre en Europe une nouvelle ère de guerre.

Les brillantes images qui avaient ébloui l'ambition du jeune exilé conservèrent toujours chez le souverain quelque chose de vague et de flottant. Un seul point était nettement déterminé, l'agrandissement de l'Empire français grâce à la reconstitution de l'Europe par nations homogènes. Pour le reste, c'est-à-dire pour le plus important, pour les moyens, pour l'exécution, rien n'était arrêté.

Avec une sorte d'indolence, l'empereur s'en remettait aux circonstances pour donner une forme à ses rêves ou leur ouvrir de nouvelles carrières. S'il savait dans quelle direction il voulait marcher, il est douteux qu'il ait jamais vu quel chemin il devait suivre et jusqu'où il pouvait aller. C'était là un premier et grave défaut, capable à lui seul de compromettre toute l'*idée napoléonienne*. Il en

devait résulter des hésitations, des tâtonnements, faits pour dérouter et pour irriter les peuples et les princes les mieux disposés pour les plans de l'empereur. A l'intérieur comme à l'étranger, l'incohérence des vues, l'incertitude de l'exécution devaient justement discréditer une politique qui se montrait dépourvue de ce qu'il y a de plus essentiel, l'esprit de suite.

La netteté dans les vues, la fermeté dans l'exécution, étaient d'autant plus indispensables au second Empire qu'en soi l'idée fondamentale de sa politique contenait un germe de menaçante contradiction. Les deux conditions essentielles du renouvellement de l'Europe selon l'idée napoléonienne, l'agrandissement de la France et la constitution des nationalités, n'étaient point inconciliables; elles pouvaient même se servir de moyen l'une à l'autre, mais seulement dans une certaine mesure, jusqu'à un point donné, au delà duquel elles devaient fatalement se heurter. Où était cette limite? Tel était le problème qu'avait à résoudre l'empereur. Si, au lieu de l'aider à s'étendre sur le Rhin en même temps que vers les Alpes, le mouvement national encouragé par la France ne lui permettait que d'insignifiantes acquisitions, le second Empire s'en devait-il contenter?

Ce n'était point tout. Derrière la question des frontières possibles en surgissait une autre plus grave encore. Si, en ne nous offrant que de maigres compensations, les peuples voisins se réunissaient en masses compactes comme la France, ou même en

corps de nation plus considérable par le territoire et le nombre des habitants, l'Empire le devait-il supporter? N'y avait-il pas là pour notre pays, au lieu d'un agrandissement réel, un affaiblissement relatif? A ces questions capitales, il eût fallu, avant de se lancer dans l'action, une réponse catégorique, définitive, qui, coupant court à tout malentendu, écartât tout déboire et tout danger de contradiction.

Et d'abord l'héritier de Napoléon ne se méprenait-il pas sur l'importance des agrandissements que permettait à la France le principe nouveau qu'il appelait comme auxiliaire de sa grandeur? Une fois adopté, ce droit de nationalité obligeait la France comme les autres puissances à renoncer à tout accroissement artificiel, à toute annexion imposée à ceux qui en étaient l'objet. Loin de lui promettre, à elle ou à toute autre, une prépondérance marquée, l'application de ce droit devait établir entre les peuples une sorte d'égalité démocratique. Avec le principe de nationalité, plus de *grande nation*, de *nation soleil*, comme en rêve encore parfois l'auteur des *Idées napoléoniennes*.

Ce droit même dont il se fait le prophète, l'interprète des songes de Sainte-Hélène ne sait pas en formuler une théorie précise ; il ne le saura jamais. Comme le vulgaire, il le confond souvent avec des idées accessoires qui peuvent le fausser au profit de toutes les ambitions. Tantôt c'est avec le système des limites naturelles, théorie qui n'a de rigoureuse exactitude que pour quelques peuples

entourés d'une ceinture continue de mers ou de montagnes, qui pour les autres a le défaut de substituer aux nationalités historiques, fondées sur la conscience populaire, des circonscriptions géographiques arbitrairement déterminées et contradictoirement discutées par les États limitrophes. Tantôt, comme dans la célèbre circulaire signée par M. de Lavalette en 1866, c'est avec la théorie des grandes agglomérations, autre conséquence fréquente du principe de nationalité, mais qui poussée à l'extrême se met en opposition avec lui, en faisant violence au sentiment autonome des petits peuples d'origine mêlée placés au confluent des grandes nations. Ailleurs encore, dans ses premiers écrits ou dans ses derniers manifestes, Napoléon III, à l'exemple de Henri IV, a l'air de se préoccuper surtout du vieux principe de la balance des États, et, selon les traditions de l'ancienne politique, il incline parfois à chercher cet équilibre dans des combinaisons artificielles entre les puissances, au lieu de l'appuyer sur l'égale satisfaction du sentiment national des peuples. Chacune de ces confusions, chacun de ces points de vue tour à tour adoptés selon les besoins d'une politique ondoyante, devait à l'occasion fournir à l'Empire des titres à un agrandissement.

Ainsi le vague des idées impériales se retrouvait partout, dans la théorie comme dans les moyens d'exécution. Ces divers prétextes de conquêtes plus ou moins pacifiques laissaient le champ libre à l'ambition et à la fortune ; mais moins le but était

circonscrit, moins il avait de chance d'être atteint.

Pendant que la politique française se perdait en tâtonnements, les peuples voisins prenaient de plus en plus conscience d'eux-mêmes, de leur volonté, de leur force. Leurs exigences croissaient avec le succès. Fiers de la constitution de leur unité, ils se montraient de moins en moins disposés à en payer la rançon à la France, de plus en plus enclins à l'achever sans elle et au besoin contre elle. Élevé dans l'exil, Napoléon III connaissait l'étranger beaucoup mieux que la plupart des Français, à cet égard si ignorants. Il était un des rares politiques de France qui sussent faire entrer dans leurs calculs les sentiments des autres peuples; mais, depuis qu'il s'était emparé du pouvoir, Napoléon III n'avait pu des Tuileries mesurer personnellement la marche rapide des idées en Italie et en Allemagne. Ce fut une des principales causes de ses méprises et de ses déconvenues.

Il n'avait vu que de loin la grande crise de 1848; il était demeuré étranger au travail latent qui l'avait suivie, et ne se rendait pas compte du progrès des idées unitaires. Je ne suis même pas certain que Napoléon III ait jamais nettement saisi quel lien rattache l'unité d'un peuple à son indépendance, et quelle impulsion pousse les nations de l'une à l'autre. Quand il encourageait les principautés roumaines à l'unité, il ne semblait guère prévoir qu'un tel exemple pût être bientôt imité par des peuples plus considérables. La promptitude, la facilité de l'unification de l'Italie et de l'Allemagne devait être pour

lui, tout comme pour le vulgaire, une surprise. Dans les deux pays, ses vues, déjà vieillies, devaient être dépassées, sa politique débordée. Il en était resté à l'Allemagne et à l'Italie de sa jeunesse, comme d'autres politiques plus âgés en étaient toujours demeurés à la rêveuse Germanie et à l'indolente Italie de Mme de Staël. Les idées avaient marché au delà des Alpes et du Rhin depuis le temps où s'étaient formés, sous l'influence des méditations de Sainte-Hélène et des libéraux français, les rêves du prisonnier de Ham. Lorsqu'il eut les moyens, l'heure de l'exécution était passée.

Ces plans de reconstruction européenne au profit de l'agrandissement de la France d'accord avec les peuples voisins étaient d'une réalisation facile au début du siècle. Vers 1830, de pareilles combinaisons eussent encore eu des chances d'être agréées des peuples intéressés, et les lettres de lord Palmerston font croire que le gouvernement de Juillet ne fut point sans y songer. La Belgique offrait de se donner à Louis-Philippe ; les provinces du Rhin elles-mêmes hésitaient encore entre leurs sympathies pour la France libérale et les souvenirs de leur origine germanique. En 1848, il était déjà trop tard pour toute combinaison de ce genre ; qu'était-ce donc en 1866 ? A moins de se contenter de modestes rectifications de frontières, ces plans d'acquisitions pacifiques et librement consenties étaient devenus un anachronisme. En dehors de la Savoie, la France ne pouvait obtenir que d'insignifiantes compensations : du côté de l'Allemagne,

tout accroissement important n'eût été qu'une conquête brutale et précaire comme celle de l'Alsace-Lorraine par la Prusse.

Au lieu d'être disposés à nous faire des sacrifices, nos voisins se trouvaient autant de droits que nous-mêmes à faire tourner la reconstitution de l'Europe au profit de leur grandeur. Leurs hommes d'État faisaient des calculs analogues à ceux de Napoléon III. Chacun avait ses plans pour la refonte de l'Europe, chacun comptait s'en servir pour faire une plus large place à son pays. L'idée était si naturelle qu'elle se retrouvait partout, chez les peuples comme dans les cours.

Cette grande crise des nationalités en travail offrait à toutes les visées ambitieuses un large champ ; c'était comme une succession ouverte où chacun était admis à faire valoir ses titres. Tous les droits se trouvant remis en question, toutes les prétentions se faisaient jour. Chaque peuple grand ou petit, chaque État ancien ou récent, Prusse, Italie, Russie, Hongrie, Grèce, Roumanie, Serbie, Montenegro, regardait autour de soi, avide de découvrir des frères à délivrer, des territoires à revendiquer.

L'ambition, se mêlant à ce mouvement des nationalités, en faisait, au lieu d'un principe pacificateur, un des ferments de guerre les plus actifs qu'ait jamais connus l'Europe. A l'ère heureusement reléguée dans le passé des guerres de religion menaçait de succéder l'ère des luttes de race. Dans l'indécision où demeurait le droit nouveau qui de-

vait servir de fondement à la répartition des États, chacun l'entendait selon ses intérêts. Ici on invoquait la géographie, là l'histoire, ailleurs la langue, presque partout faussant ce principe national dont on réclamait le bénéfice, oubliant qu'un seul droit pouvait se substituer à l'ancien droit de conquête ou de légitimité dynastique, le droit des peuples sur eux-mêmes.

CHAPITRE IV

Les dangers du programme impérial sont accrus par les défauts de l'homme. — L'indécision le trait dominant de son caractère. — Longues hésitations et soudaines déterminations. — Comment certaines de ses qualités aggravent son défaut dominant. — Son esprit de modération le porte aux demi-mesures. — Sa déférence pour l'opinion augmente ses incertitudes. — Mysticisme et fatalisme. — Lutte chez Napoléon III de l'homme moderne et du césar. —Le césarisme le condamne à faire grand.

Pour mettre à profit la crise où le mouvement national de l'Italie et de l'Allemagne allait jeter l'Europe, il aurait fallu que la France eût nettement déterminé ce qu'elle pouvait équitablement réclamer de ses voisins, et, le moment venu, qu'elle sût résolûment se le faire accorder. Loin de là, se perdant en de nuageuses perspectives, trouvant les acquisitions aisées trop mesquines ou trop chères, les autres trop risquées ou prématurées, Napoléon III laissa passer l'occasion et négligea les combinaisons praticables pour des espérances chimériques.

L'indécision a été le trait dominant de son caractère, la marque habituelle de sa politique au dehors comme au dedans. A demi cachée pendant les premières années, cette fatale disposition

s'est de plus en plus laissé voir pendant les dix dernières. La pensée de Napoléon III semblait se complaire à ne se fermer aucune voie, à s'ouvrir en même temps des sentiers différents vers des buts divers, quelquefois même opposés. Il aimait à tenir son choix en suspens jusqu'au dernier moment, et, après avoir longtemps pesé le pour et le contre il finissait parfois, comme un joueur fatigué de calculer en vain les chances, par prendre un parti soudain et imprévu, en sorte que, dans les soubresauts de cette politique agitée, il est difficile de distinguer les coups de tête des résolutions longuement préméditées. Il n'est même point impossible que, dans la plupart des entreprises de Napoléon III, il y ait eu de l'un et de l'autre à la fois. Tantôt on eût dit qu'avec une prudente défiance de lui-même il cherchait par une brusque détermination à couper court à toute nouvelle irrésolution ; tantôt au contraire, par une sorte de prévoyante complaisance pour ses incertitudes futures, il paraissait se réserver à dessein les moyens de revenir sur ses pas.

Pendant longtemps, ces constantes hésitations, suivies de décisions subites, furent prises pour des feintes habiles. L'obscurité des vues passait pour une dissimulation savante, le silence de l'irrésolution pour de la profondeur. Froid et taciturne, ce prince à l'œil terne cachait ses doutes sous une apparence méditative, et couvrait d'un calme souverain qui en imposait les perplexités d'un esprit toujours flottant. D'autant plus impénétrable que ses desseins étaient moins arrêtés, il consentait volon-

tiers à jouer devant le monde le rôle de sphinx. C'était un de ces hommes qui par réflexion apprennent à tirer parti des défauts qu'ils ne peuvent corriger ; de son indécision il s'était fait un moyen de tenir sur le qui-vive la France et l'Europe, toujours inquiètes de projets qu'elles ne pouvaient deviner. A la fin, le monde se lassait d'attendre l'exécution de ces grands desseins qui ne se montraient point. Les tâtonnements devenaient trop fréquents, les contradictions trop graves pour ne point dessiller les yeux qui ne demeuraient pas volontairement fermés. Des bancs du Corps législatif, un homme qui devait être le chef de l'avant-dernier ministère de l'Empire définissait cette politique d'oscillation perpétuelle : *l'entêtement dans l'indécision*[1]. Si au travers de ces ombres on distinguait encore quelque chose, c'étaient, selon l'expression d'un critique qui siégeait au Sénat, des aspirations plutôt que des desseins, des visées plutôt qu'un but, des velléités au lieu de volontés[2].

Par une perversion fréquente, quelques-unes des qualités de Napoléon III secondaient son défaut dominant, et, grâce à ce dernier, devenaient une cause de plus d'erreur et de péril. Il avait naturellement l'esprit modéré, il était enclin à se tenir pour satisfait, au moins durant un temps, d'un demi-succès, au lieu de prétendre tout arra-

1. Discours de M. E. Ollivier dans la séance du Corps législatif du 9 décembre 1867.

2. M. Sainte-Beuve, dans un fragment écrit à propos de la *Vie de César* par Napoléon III. *Nouvelles Causeries du lundi*, t. XIII.

cher à la fois à la fortune. Cette qualité le disposait à s'arrêter à moitié route, à se contenter de termes moyens qui avaient les inconvénients sans les avantages des solutions définitives. Patient et habitué à compter sur le temps auquel il devait beaucoup, il irritait, en la voulant contenir, l'impatience d'autrui. Il s'accommodait trop aisément du provisoire, et laissait volontiers au destin et à l'imprévu le soin de trancher les questions qu'il avait peur de dénouer. Il n'osait point aller jusqu'au bout de ses propres entreprises. Partout, en Italie, en Allemagne, en Orient, il entamait les questions sans les résoudre, satisfait de replâtrages précaires, de compromis manifestement incapables de durer, comme la ligne du Mincio pour l'Autriche ou celle du Mein pour la Prusse, comme la réduction de la royauté temporelle des papes au patrimoine de Saint-Pierre. Il redoutait les solutions trop brusques et radicales, et, en voulant ménager des transitions entre le passé qu'il avait aidé à détruire et l'avenir dont il se méfiait, il prolongeait, sans le calmer, le malaise du changement. Il avait un esprit de conciliation, parfois affecté, souvent sincère ; il se plaisait à jouer entre les causes ou les partis rivaux le rôle d'arbitre, de juge d'une sérénité olympienne, comme un dieu qui accommoderait les différends des mortels. C'était une partie de ce métier de césar qu'il étudiait sans cesse. Qu'y gagnait-il? Il perdait d'ordinaire sa peine à travailler à la conciliation de causes irréconciliables, comme l'unité

italienne et la royauté des papes, et, en voulant tenir la balance égale entre les deux adversaires, il se les aliénait également.

Le restaurateur de l'Empire était très-préoccupé de l'opinion publique, et se piquait d'en tenir compte. Il lui accordait assez volontiers l'influence qu'il disputait aux Chambres; mais cette condescendance ne fut qu'un péril de plus. Tantôt il prétendait diriger l'opinion et tantôt la suivre; l'abandonnait-elle dans la voie qu'il lui avait ouverte, il reculait; aux jours de fièvre, il était peu fait pour résister aux emportements de la passion nationale. Cédant tour à tour aux diverses manifestations de l'opinion, Napoléon III se donnait la tâche impossible d'en satisfaire les nuances opposées. Il avait une oreille ouverte pour chaque parti : l'une était aux conservateurs, l'autre aux démocrates ; l'une à M. Rouher et aux défenseurs du *statu quo*, l'autre à M. Ollivier et aux fauteurs du progrès constitutionnel ; celle-ci aux amis de la paix, celle-là aux partisans de la guerre. En encourageant les uns, il prenait à tâche de ne point enlever tout espoir aux autres. De là cette politique « qui, sur chaque question, avait au moins deux portes pratiquées, qu'elle n'ouvrait jamais tout à fait, mais qu'elle entr'ouvrait discrètement de temps à autre [1] ». Les ménagements pour les partis de l'intérieur empêchaient la solution des questions extérieures, et, pour ne point froisser les opinions du dedans, le

1. Discours de M. É. Ollivier dans la séance du Corps législatif du 9 décembre 1867.

gouvernement impérial, embarrassé de choisir entre elles, maintenait la France et l'Europe dans une périlleuse incertitude.

Un autre trait du caractère complexe de Napoléon III devait contribuer à sa perte après avoir contribué à sa grandeur. En dehors de ses tendances utopistes, inspirées à la fois de l'abbé de Saint-Pierre, de Fourrier et de Saint-Simon, il y avait chez cet homme étrange un côté mystique personnel, une sorte de foi religieuse en sa destinée et en celle de sa race. Cette superstition dynastique lui venait de deux côtés à la fois ; elle était dans les traditions de Napoléon Ier, elle était dans le sang de la reine Hortense, qui, de sa mère Joséphine, avait hérité une crédulité de créole. Dès sa jeunesse, Louis-Napoléon s'était fait une théorie de la mission providentielle de certains hommes, de certaines familles, sorte de droit divin nouveau au profit des aventuriers de génie et de leur race. A ses yeux, les grands conquérants étaient des messies politiques, des rédempteurs nationaux, et après eux les peuples ne pouvaient trouver de meilleurs chefs que dans la famille dépositaire des traditions du grand révélateur. Cette conception césarienne, qui fausse radicalement l'histoire en lui donnant pour moteur principal un ressort accessoire, n'était au fond que la philosophie historique du vulgaire, celle qui, dans l'enfance des sociétés, inspira le culte des héros [1]. Ce système, qu'en 1839 le jeune conspi-

1. C'est du reste à peu près la théorie développée par l'historien anglais Carlyle dans son livre des *Héros*.

rateur de Strasbourg indiquait dans les *Idées napoléoniennes*, l'empereur le proclamait du haut du trône, vingt-cinq ans plus tard, dans la préface de la *Vie de César*, avec une solennité sibylline encouragée par quinze ans de succès inespérés. Cette foi en sa race et en sa mission impériale, soigneusement nourrie par sa mère, avait été la principale force de la jeunesse de Louis Bonaparte aux temps d'exil ou de prison. Aux jours de sa puissance, alors que la fortune semblait l'avoir justifiée, elle devenait une tentation. Cette croyance à l'étoile, cette confiance en la Providence, dont le nom revenait dans tous ses discours, le prédisposait à se lancer ou à se laisser jeter dans des entreprises téméraires, disposition de joueur heureux, d'homme porté par des péripéties bizarres à une fortune inouïe, et qui finit par se persuader que pour lui les dés sont pipés. Le grand danger de cette sorte de superstition l'attendait à l'heure où les deux idées qui formaient la base de la politique impériale viendraient à se heurter, heure solennelle et fatale pour l'Empire et pour la France, obligés de se résigner définitivement à l'unification des peuples voisins ou de tenter un tardif effort pour l'arrêter après lui avoir eux-mêmes ouvert la voie.

Grandes furent les perplexités, les anxiétés et, pour parler comme l'un de ses ministres, les angoisses patriotiques de Napoléon III, le jour où il s'aperçut que ses calculs fondés sur la reconstitution de l'Allemagne étaient bien loin d'aboutir

pour le second Empire français à la grandeur qu'il avait rêvée. Fallait-il se contenter des médiocres et problématiques compensations qu'on pouvait espérer de la nouvelle puissance? Devait-on renoncer à toutes les combinaisons si longtemps caressées, et se retourner contre l'Allemagne prussienne avant qu'elle n'eût achevé son œuvre, ou bien au contraire s'entendre définitivement avec elle, et à son exemple s'arrondir à son tour aux dépens des petits peuples intermédiaires qu'on pouvait tenter de rattacher à l'Empire français? Le choix était difficile. Sous tout régime, il eût embarrassé la France, s'il ne l'eût mise en péril ; mais les gouvernements sont moins qu'ils ne le paraissent libres de faire un choix : alors même qu'ils ont l'air de céder à un caprice, ils sont le plus souvent poussés par leur principe. Le nom, les traditions, les habitudes d'un régime ont sur lui une puissance difficile à secouer. Pour un Napoléon, avant la chute de Sedan, il était un minimum de grandeur, un maximum de concessions aux États rivaux au-dessous duquel il était malaisé de descendre. L'aigle romaine d'Iéna et de Solférino ne pouvait longtemps tolérer que l'aigle gothique des Hohenzollern menaçât de planer au-dessus d'elle.

L'empereur Napoléon III, en dépit de son mysticisme dynastique, en dépit de son régime personnel, était à certains égards, autant qu'un tel régime le peut permettre, un homme, sinon un souverain moderne; mais en même temps il était l'héritier d'un nom légendaire, d'une gloire

démesurée, hors de proportion avec notre époque. Il y avait chez lui une lutte continuelle entre l'homme moderne et le neveu de Napoléon. Son grand travail était de les maintenir tous deux d'accord, ou au moins d'en avoir l'air ; mais la tâche devenait de plus en plus difficile. De là un nouveau motif d'hésitation, une cause de plus à ces contradictions de la politique de Napoléon III. Sa raison lui eût-elle toujours montré la voie la plus sûre, que ses traditions dynastiques ne lui eussent souvent pas permis de la suivre. Il demeurait pris entre le sentiment de ce qui était possible, vraiment moderne et progressif, et l'obsession de ce qui avait l'air grand, impérial, napoléonien.

Les orgueilleuses traditions du premier Empire n'étaient point pour le second une défroque vieillie, aisée à rejeter : elles avaient eu une large part dans sa restauration ; elles n'étaient point inutiles à son maintien. La gloire extérieure était pour les Bonaparte un moyen de gouvernement et l'un des principaux. A ce titre, elle était une des bases essentielles de leur trône. Si matérialiste au point de vue politique qu'on prétende la France contemporaine, l'ordre matériel, tout en étant son premier besoin, ne lui suffit point ; il lui faut encore la liberté ou la gloire, les luttes des armes au dehors à défaut des joutes d'idées et d'éloquence au dedans. Sous les Bonaparte, les entreprises extérieures étaient destinées à occuper l'active imagination de la France. La politique étrangère se trouvait par là tenue dans une fâcheuse dépendance de la

politique intérieure; l'une servait de diversion à l'autre. Ce n'était point, il est vrai, un mal tout à fait nouveau, spécial à l'Empire. C'était la Révolution qui, depuis la guerre de l'indépendance de l'Amérique, avait fait de la politique extérieure la servante de celle du dedans et de la guerre un déversoir à l'inquiétude de l'esprit français. Aucun de nos gouvernements n'a pu depuis lors se soustraire complétement à cette tyrannie des affaires intérieures sur celles du dehors; aucun n'a su toujours résister à la tentation d'échapper par les unes aux embarras des autres. Tous ont cherché à l'étranger d'utiles diversions, la Restauration dans ses trois campagnes d'Espagne, de Grèce, d'Alger, le gouvernement de Juillet lui-même, celui de tous qui a le moins cédé à ce penchant, dans sa conquête de l'Algérie, dans ses expéditions maritimes, dans ses négociations pour la Belgique, l'Orient et l'Espagne. Ce mal, un des legs de la Révolution, était bien plus sensible sous le second Empire. Les souvenirs de Napoléon Ier exaltaient les prétentions de l'opinion; le manque de liberté exigeait des diversions et plus fréquentes et plus brillantes. C'était là pour le césarisme un vice incurable.

Le césarisme était contraint de faire toujours quelque chose. Selon la remarque d'un de ses hôtes étrangers, en privant la France de libertés politiques, Napoléon III avait fait des Français les spectateurs de leur propre gouvernement [1]. L'empereur

1. *Lettres* du prince Albert.

était obligé d'entretenir le spectacle et obligé de toujours se faire applaudir. Il ne pouvait laisser la scène vide, il lui fallait sans cesse inventer de nouvelles pièces ou de nouveaux intermèdes, et, s'il mettait trop de temps à changer les décors ou à monter les pièces nouvelles, le public s'ennuyait et s'agitait impatiemment dans la salle. Le césarisme ne pouvait se reposer, il lui fallait écraser le gouvernement parlementaire sous le poids des succès de l'Empire. Il s'y était condamné lui-même ; l'empereur et ses ministres s'y obligeaient sans cesse en affichant pour la modeste attitude des régimes déchus un dédain imprudent, en opposant à chaque occasion à la prétendue stérilité du gouvernement des Chambres les triomphes de Crimée et de Lombardie. De là une politique d'apparat faite pour en imposer aux yeux, de là difficulté de se prêter à certaines nécessités alors même qu'on les apercevait, de se résigner à un rôle moins brillant que celui entrevu dans les premiers rêves. Il fallait que l'Empire français parût toujours tenir en Europe une place prédominante, que, selon le mot d'un plaisant ou d'un fou, un souverain du nom de Napoléon gardât toujours l'air d'une sorte d'*archi-empereur* [1]. Toutes les transformations de l'Europe devaient paraître le résultat de sa volonté. Rien ne pouvait être fait à son insu, rien surtout malgré lui. C'était là une vieille prétention de la France ; non content de l'encourager, l'Empire s'é-

1. M. Gagne, l'*archi-candidat*, l'émule de M. Bertron, le *candidat humain*.

tait engagé à en faire une réalité. Pour le succès des affaires intérieures, il fallait que la puissance extérieure du souverain fût sans cesse remise sous les yeux du peuple, et que rien ne semblât l'obscurcir.

Sous les Césars de Rome, tout tournait à la gloire du prince, lui seul triomphait des ennemis que ses généraux avaient battus; au besoin, on lui inventait des conquêtes ou des victoires imaginaires, on lui décernait les titres de Parthique ou de Gothique sans qu'il fût sorti des murs de Rome. Il y a dans tout césarisme, dans toute monarchie absolue, une part de charlatanisme; le bruit et l'éclat en sont des éléments indispensables.

L'Empire était le gouvernement du prestige. A défaut de grandeur, il lui en fallait les dehors. Si Napoléon III paraissait l'oublier, si chez lui l'homme moderne semblait près de l'emporter, il avait des conseillers pour le rappeler à son rôle de césar. « Sire, faites grand ! » lui criait un confident des dernières années, au moment même où l'Empire inclinait à se transformer pour la paix et la liberté [1]. Ainsi lui disait son entourage, ainsi lui murmurait sans cesse à l'oreille le césarisme. « Faites grand ! » conseil funeste qui a perdu tous les imprudents qui l'ont accueilli, tentation de tous les instants qui exposait l'Empire à un péril permanent et tôt ou tard le devait pousser à une catastrophe.

1. M. Clément Duvernois.

CHAPITRE V

Obstacles apportés à la politique napoléonienne par l'état de l'opinion et des partis en France. — Illusions des Français sur le mouvement unitaire des peuples voisins. — De 1859 à 1866, la politique étrangère de l'Empire est combattue par ses partisans et appuyée par ses adversaires du dedans. — Mécontentement et inquiétude de l'opinion après Sadowa. — Napoléon III tente une diversion dans des réformes libérales. — Isolement moral de l'Empire à l'intérieur.

En dehors du caractère du souverain, en dehors des nécessités du régime impérial, les rêves politiques de Napoléon III devaient rencontrer un autre obstacle dans la France elle-même. Pour le succès de cette utopie pacifique et humanitaire, il eût fallu que, selon les projets attribués à Henri IV, la nation qui en prit l'initiative se conciliât toutes les autres par sa modestie et son désintéressement. Il eût fallu que dans le plan impérial la condition particulière et égoïste — l'arrondissement du territoire français — restât subordonnée à la tâche générale et cosmopolite, à la reconstruction de l'Europe par nations également indépendantes. Or, quand ses traditions le lui auraient permis, l'Empire n'eût point été libre de renoncer à cette

condition première de grandeur nationale. Chaque fois qu'il semblait se résigner à l'agrandissement de nos voisins sans exiger de compensations pour nous, la France, inquiète pour sa sûreté en même temps que pour sa grandeur, se montrait déçue et irritée. Aimant à se croire des droits naturels sur tout le territoire de l'ancienne Gaule, des Pyrénées aux Alpes et au Rhin, elle ne pouvait voir des rivaux croître à ses côtés sans désirer pour elle-même des accroissements analogues.

Depuis la fin du dernier siècle, la France s'était toujours montrée sympathique aux nationalités asservies. Entraînée à la fois par un sentiment de générosité et par l'esprit de la Révolution, elle paraissait toute préparée à être le principal instrument de l'émancipation des peuples et de la constitution d'une Europe nouvelle. Cependant les sympathies françaises ne s'adressaient guère qu'aux faibles, aux peuples qui, dans leur abaissement, leur petitesse ou leur éloignement, semblaient hors d'état de jamais porter ombrage à leur protectrice. Cet intérêt instinctif ne s'étendait pas aux nations qui, indépendantes de l'étranger, souffraient, ainsi que l'Allemagne, d'un mal plus caché, la division intérieure, le morcellement féodal, mal que la France aurait ressenti plus que personne, dont elle s'était appliquée à effacer toutes les traces dans son sein, mais qui chez ses voisins lui semblait une condition d'existence normale. L'histoire l'avait habituée à ne voir près d'elle sur le Rhin et les Alpes que de petits États divisés entre eux,

clientèle docile de sa diplomatie ou proie facile de ses armées. Elle regardait cette situation comme une des garanties de sa puissance, voire même de sa sécurité. Fière de sa propre unité, elle s'était laissé persuader que c'était un privilége de son sol ou de son génie. Avec un opiniâtre aveuglement, ses politiques les plus populaires appelaient la géographie, la linguistique, l'ethnologie, l'histoire, la religion, à démontrer que la nature même défendait à l'Allemagne ou à l'Italie de ne former qu'un seul État, que, si l'on y rêvait au delà des Alpes ou du Rhin, ce n'était qu'une vaine chimère, et qu'alors même qu'elle se ferait un moment, une telle unité ne saurait durer. Longtemps la France crut à ces sophismes, elle se répétait qu'il avait fallu mille ans pour achever l'unité française, elle fermait les yeux sur la naissance et les progrès des tendances unitaires à l'étranger. Le grand mouvement de 1848, où l'unité de l'Allemagne fut proclamée à Francfort et la couronne impériale offerte au roi de Prusse par le peuple allemand, ne parut à la France qu'un accident sans racines dans le passé, sans conséquences pour l'avenir.

Douze ou quinze ans plus tard, elle se montra naïvement surprise de la facilité d'une révolution dont elle n'avait pas voulu prendre au sérieux la lente élaboration. En face de cette unité des peuples limitrophes qui la prit à l'improviste, elle demeura à demi incrédule, à demi effrayée, mécontente de l'Empire auquel l'opinion l'imputait, comptant sur lui pour en empêcher l'achèvement ou se le faire

payer. Sans la croire encore définitive, la France voyait de mauvais œil cette révolution unitaire qui la serrait entre deux peuples compactes. Dans son embarras pour réconcilier ses nouvelles appréhensions avec son enthousiasme d'autrefois, elle cherchait à distinguer l'indépendance de ses voisins de leur unité, les encourageant à l'une et réprouvant l'autre, comme si l'unité politique n'était pas le terme naturel du développement national des peuples et le premier droit en même temps que la meilleure garantie de leur indépendance. Par cette contradiction, la France irritait l'amour-propre de ses voisins ; elle blessait journellement par sa presse et sa tribune leur patriotisme en fermentation. Peu au fait de l'esprit de l'étranger, elle s'exagérait la résistance des autonomies locales au delà des Alpes et du Rhin. Choquée des procédés à la fois trop violents et trop habiles avec lesquels le Piémont et la Prusse surtout hâtaient l'unification de l'Allemagne et de l'Italie, elle reportait parfois sur les Napolitains et les Siciliens, sur les Hanovriens et les Saxons ses vieilles sympathies pour les opprimés. Elle les eût volontiers couverts de sa protection, et, en cas de lutte, elle se fût attendue à être accueillie en libératrice plutôt qu'en ennemie par les populations annexées. Elle ne sentait point que, pour les intéressés, c'étaient là des querelles de ménage où il est dangereux à l'étranger de s'immiscer, où le parti qu'il prétend secourir lui en veut presque autant d'un appui qui le compromet que la faction contraire d'une opposition qui entrave son triomphe.

En vain quelques esprits courageux, mieux instruits des choses du dehors, essayaient-ils de montrer à la France que l'unité tant contestée de l'Italie et surtout de l'Allemagne était la conséquence logique de toute leur histoire; en vain lui représentait-on qu'il était trop tard pour l'arrêter, et que, ne pouvant être évitée, il valait mieux que cette unité se fît d'accord avec la France que malgré elle et contre elle [1]. Si elle ne voulait point la guerre, la France gardait vis-à-vis de ses voisins agrandis une attitude de dépit et de défi d'où la guerre devait fatalement sortir par leur fait, si ce n'était par le sien. En opposant à l'unitarisme allemand ou italien une sorte de *veto* inflexible, la France oubliait trop qu'au point où elle les avait laissées arriver il était impossible à la Prusse et à l'Italie de ne point aller jusqu'au bout. Une telle attitude de notre part eût fini par amener, au moment peut-être où nous nous y serions le moins attendus, une alliance effective des deux puissances que nous seuls arrêtions sur le Mein et sur le Tibre, et ainsi à la longue cette paix trompeuse eût pu devenir plus fatale encore à notre grandeur que la folle campagne de 1870, et avec l'Alsace-Lorraine nous coûter la Corse, Nice et la Savoie.

Devant cette mauvaise humeur de l'opinion, que faisait le gouvernement impérial? N'osant

1. Je citerai entre autres l'ouvrage de M. de Laveleye sur *la Prusse et l'Autriche depuis Sadowa* (1868); — *les Droits et les Devoirs de la Prusse*, par M. Saint-René Taillandier (*Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1866), et les *Études* de M. Paul Leroy-Beaulieu sur les *Guerres contemporaines* (1869).

combattre des susceptibilités d'accord avec ses secrètes rancunes, n'osant les approuver ouvertement de peur de se condamner lui-même, il cherchait à leur donner le change sur la déception de ses calculs. Au lieu de confesser que l'unité était faite en Allemagne comme en Italie, que l'achèvement n'en était plus qu'une affaire de temps et pour ainsi dire d'heures, le gouvernement impérial imaginait la théorie des trois tronçons, il faisait faire des cartes où le sud de l'Allemagne était représenté comme entièrement isolé du nord. Sans vouloir s'avouer toute la portée de ses méprises, il disait adieu à tous ces plans de reconstruction européenne, de désarmement, de paix perpétuelle, à tous ces rêves de jeunesse si cruellement déçus. L'utopie humanitaire cédait la place aux instincts du césarisme, aux jalousies nationales. Contraint par l'opinion et par le déclin de son prestige de renoncer à sa première politique, l'Empire n'en avait point d'autre à mettre à la place. Il ne lui restait que des expédients.

A vrai dire, pendant ses dernières années, le gouvernement impérial n'eut plus de politique. Il demeurait en suspens entre les trois partis qui s'offraient à lui et dont chacun à la cour et dans le public avait ses défenseurs. Tantôt il inclinait vers un retour à ses vieux projets et cherchait pour la France des agrandissements irréalisables, tantôt il penchait vers une lutte qui eût renversé les conséquences de sa propre politique et commençait des armements que les murmures du pays lui faisaient

interrompre ; le plus souvent, autant par incertitude que par système, il se résignait avec le gros de l'opinion au maintien d'un *statu quo* précaire, impossible à perpétuer, inconciliable avec une paix solide.

A force de tâtonnements, à force de contradictions, la politique du second Empire avait fini par mécontenter tous les partis à la fois. Le plan napoléonien ne faisant que reprendre en grand la politique étrangère de l'opposition sous la Restauration et la monarchie de Juillet, les idées impériales ne pouvaient manquer de trouver au début un appui parmi les libéraux et les démocrates, qui pendant quarante ans s'étaient faits les avocats des nationalités. Elles le rencontrèrent en effet à l'origine, pour les affaires d'Allemagne comme pour celles d'Italie. On n'a pas oublié que les principaux organes de l'opinion démocratique ou libérale soutenaient en 1866 la politique de l'alliance italo-prussienne. Les semi-libéraux, les cléricaux et la masse des conservateurs, qui subissaient leur influence, s'y montraient au contraire fort hostiles. De 1859 à 1867, au moment décisif de la grande crise qui devait transformer l'Europe, l'Empire se trouva dans cette singulière position de voir sa politique étrangère combattue par ses partisans, appuyée par ses adversaires du dedans.

C'était une situation fausse et par là pleine de périls. Pour applaudir à ses vues en Roumanie, en Italie, en Pologne, en Allemagne même, les libéraux et les républicains ne se ralliaient pas à

Napoléon III, tandis que les conservateurs et les cléricaux, qui avaient été les parrains du second Empire, menaçaient de se détacher de lui. Il aurait fallu à l'Empire une énergie qu'il n'avait point pour ne pas s'arrêter dans une voie où il rencontrait les répugnances de ses soutiens naturels sans trouver chez ses adversaires un appui auquel il pût se fier. Après avoir quelque temps encouragé la politique impériale en Italie et en Allemagne, l'opposition démocratique l'abandonnait au moment décisif, et se retournait violemment contre elle, en en apercevant les résultats et les inconséquences.

Sadowa, que par haine de l'Église et de la vieille Europe beaucoup de leurs journaux avaient appelé de leurs vœux, Sadowa devenait entre les mains des démocrates aussi bien que des cléricaux une des principales machines de guerre contre l'Empire. La France étonnée de la soudaine révélation des forces de la Prusse accusait son gouvernement de l'avoir laissé vaincre avec l'Autriche dans les champs de la Bohême. M. Thiers servant de trait d'union entre toutes les oppositions, conservatrice et libérale, cléricale et démocratique, prêtait aux reproches et aux alarmes de l'opinion l'autorité d'une voix dont les prophéties résonnaient jusqu'au fond du pays. La politique de l'empereur se voyait répudiée par tous les partis, par ceux qui en admettaient le principe en même temps que par ceux qui le contestaient. Les défenseurs les plus zélés du trône, les ministres même du

souverain déclinaient la responsabilité de ses erreurs. Ainsi attaquée ou désavouée de tous, à gauche comme à droite, la politique impériale, surprise de son isolement, se trouvait toute désorientée et déroutée, poussée aux contradictions et aux coups de tête par les invectives mêmes de ceux qui, en lui reprochant ses fautes, lui disputaient les moyens militaires de les réparer.

Dans les embarras de sa politique étrangère, l'Empire essaya de chercher au dedans les diversions que d'ordinaire dans les difficultés intérieures les gouvernements demandent au dehors. Ne pouvant plus offrir la gloire, il devait se résigner à en revenir à la liberté. Il le tenta ; mais il le fit, comme toutes choses, avec des incertitudes, des demi-mesures, des prétentions contradictoires, sans consentir à dépouiller le césarisme, sans renoncer franchement à toute arrière-pensée de revanche belliqueuse. Par un résultat tout contraire aux espérances de l'empereur, ce qu'il avait pu réaliser des rêves de sa jeunesse avait, au lieu de l'étouffer, servi d'aliment à l'esprit critique, à l'esprit d'opposition. A cet égard, ses succès ne lui avaient guère mieux réussi que ses échecs.

L'exécution des *idées napoléoniennes*, dans ce qu'elles avaient de moins chimérique et de plus élevé, avait affaibli le pouvoir impérial en blessant des préjugés ou des intérêts sur lesquels il s'appuyait. Les deux plus grands actes du règne de Napoléon III, l'émancipation de l'Italie et l'initiative de la liberté commerciale, devinrent chacun

le point de départ d'une opposition nouvelle, d'autant plus redoutable qu'elle était conservatrice, opposition obstinée et exigeante comme la conscience et les intérêts. La campagne d'Italie, en mettant en péril le pouvoir temporel du saint-siége, avait aliéné à l'Empire une des forces morales qui l'avaient relevé, le clergé et tout le parti catholique, qui dès lors lui firent une guerre tour à tour sourde et bruyante dont les menées allaient poursuivre le souverain jusque dans le sein de sa famille. Les traités de commerce qui, dans la pensée de l'empereur, devaient doubler la richesse de la France et enchaîner les nations de mille liens pacifiques, alarmèrent certains intérêts matériels, mécontentèrent la grande industrie, une autre des principales forces qui avaient porté Napoléon III sur le trône.

La seconde des grandes mesures économiques de l'Empire, la liberté des coalitions ouvrières, qui devait apaiser la lutte du travail et du capital en leur reconnaissant des droits égaux, ne fit qu'envenimer leur antagonisme, troubler les conservateurs qui se l'étaient laissé arracher, sans que les classes qui en bénéficiaient y vissent autre chose qu'une arme pour des conquêtes chimériques. La reconstruction de Paris, qui, en donnant aux ouvriers le travail et le bien-être, devait leur enlever le désir et les moyens de faire des révolutions, ne semblait aboutir qu'à rassembler dans la capitale une armée pour l'émeute. Les Expositions internationales elles-mêmes réunissaient moins les peuples que

leurs éléments révolutionnaires. Grâce aux délégués ouvriers des différents pays, elles devenaient le point de départ de cette *Association internationale des travailleurs* que l'Empire était obligé de poursuivre après en avoir paru encourager les débuts. La liberté de la presse et le droit de réunion ne faisaient en apparence que fomenter les passions antisociales, et, dans leur effroi, nombre de conservateurs naïfs et de fonctionnaires ignorants en venaient, pour se sauver de la démagogie, à souhaiter une puissante diversion extérieure, sans voir qu'au lieu de les lui fermer, une grande guerre risquait d'ouvrir les portes à la Révolution.

CHAPITRE VI

L'armée et la diplomatie du second Empire. — Napoléon III dans toutes ses guerres semble pris au dépourvu. — L'insuffisance des préparatifs tient au caractère et à la politique même du souverain. — Raisons qui l'empêchent de réformer notre système militaire. — Pourquoi Napoléon III ne pouvait avoir d'alliés. — Isolement de l'Empire en Europe.

Les plans de Napoléon III n'avaient guère eu plus de succès avec l'armée, qui avait été l'instrument de son élévation, et qui, devant le flot montant de la démocratie, demeurait plus que jamais sa sauvegarde. Lorsque la politique impériale semblait tentée de reculer devant la Prusse, elle rencontrait dans l'armée plus de répugnance encore que dans la nation. Pour le général et l'officier, la guerre paraissait alors une carrière, la paix un chômage. Tant que les plans de l'empereur lui donnèrent de l'ouvrage, des campagnes, de l'avancement et des honneurs, l'armée, peu préoccupée des causes pour lesquelles elle se battait, se montrait satisfaite. Était-il question de désarmement, de politique modeste et pacifique, elle ne cachait pas son désappointement ; ce n'était point là ce qu'elle attendait d'un Napoléon. Les victoires de la Prusse

sur l'Autriche, l'arrogance des généraux de Berlin, ne pouvaient manquer de blesser l'amour-propre d'un état-major habitué à se regarder comme sans rival. A la cour impériale comme dans les casernes, une guerre sur le Rhin devint le rêve de tout ce qui était militaire, de tout ce qui se piquait de patriotisme. Avec une folle infatuation, avec une présomptueuse ignorance de sa propre faiblesse et des forces de l'Allemagne, l'armée, toujours avide de se distinguer, demandait à se mesurer avec ces orgueilleux Prussiens, comme s'il ne se fût agi que d'un assaut de salle d'armes. Elle appelait avec passion cette guerre où, en dépit de son héroïsme, elle devait tout entière tomber aux mains de l'ennemi, et où tant de ses généraux les plus populaires devaient laisser leur réputation, si ce n'est leur honneur.

Les succès des premières guerres de Napoléon III, l'Alma, Magenta, Solférino, faisaient encore illusion au gros de l'armée et au gros du public. Aux hommes clairvoyants et aux esprits attentifs, les précédentes campagnes de l'Empire inspiraient plus d'inquiétude que de confiance. Grandes et petites, européennes ou lointaines, les guerres du second Empire avaient été entamées avec une insuffisance de préparatifs militaires et une insuffisance de renseignements diplomatiques qui compromettaient les armées sur le champ de bataille et compromettaient les résultats de la victoire après le combat. En Orient, en Italie, au Mexique, l'armée avait été soudainement lancée dans

la guerre avec un désordre et un décousu inouïs dans nos fastes militaires, avec des effectifs incomplets, sans que rien fût prêt, équipement, matériel, moyens de transport ou approvisionnements. Pour vaincre en de telles conditions, il fallait tout le sang-froid et tout l'entrain de nos soldats. Dans les guerres que lui-même avait déclarées, que le plus souvent il avait longtemps complotées et méditées d'avance, l'Empire semblait toujours pris au dépourvu.

La faute n'en était pas aux administrations, au commandement, à l'intendance ; la faute en était surtout à la politique et au caractère du souverain, à ses longues incertitudes, à ses brusques résolutions. Comme la diplomatie, les administrations militaires étaient toujours prises à l'improviste. Rien n'était préparé jusqu'au jour où tout était soudainement décidé, et la guerre commençait avant qu'on eût réuni les moyens de faire la guerre. L'armée était rassemblée confusément, mise en marche ou embarquée avec précipitation ; c'était aux troupes et aux généraux de se débrouiller en route.

A cet égard, les campagnes du second Empire forment le plus affligeant contraste avec celles du premier : dans les unes, tout était soigneusement étudié et combiné d'avance ; dans les autres, tout était improvisé et livré au hasard.

Rien de plus caractéristique à cet égard que le spectacle offert dès les débuts par la première et la mieux conduite des guerres de Napoléon III. C'est

alors que le maréchal Saint-Arnaud écrit : « Il n'y a de charbon nulle part, et Ducos (le ministre de la marine) ordonne de chauffer avec le patriotisme des marins. » C'est alors que le maréchal Vaillant écrivait au général Bizot : « Vos difficultés s'augmentent naturellement de tout ce qu'il y a de décousu dans l'entreprise elle-même. Au mois d'août, on ne comptait rien entreprendre cette année en Crimée, et au mois de septembre on était débarqué [1]. »

Et ce manque de prévoyance, ce défaut de plan et de préparatifs si frappant dès la première campagne allait s'aggraver d'année en année et de guerre en guerre avec la routine et le laisser-aller du pouvoir, avec les défauts grandissants du souverain vieilli, avec les témérités inspirées par l'impunité des témérités passées. En Italie, il s'en fallait de peu que l'armée française ne débarquât après l'écrasement des troupes piémontaises, et qu'au pont de Magenta l'empereur lui-même ne se laissât faire prisonnier. Au Mexique, comme à Rome sous la présidence, notre corps expéditionnaire était contraint de se replier devant l'ennemi et d'attendre des renforts pendant des mois, avant d'être en état de reprendre une campagne dont ni la diplomatie ni l'état-major impérial n'avaient eu l'art ou n'avaient eu le temps de mesurer l'importance. Dans toutes ses guerres, l'Empire était obligé de s'y reprendre à plusieurs fois ou de s'arrêter au beau milieu de la route devant l'insuffisance de

1. Voyez l'*Histoire de la guerre de Crimée* de M. Camille Rousset.

ses moyens d'action, devant les erreurs ou les illusions de ses renseignements, devant les déceptions de ses calculs politiques. Le jour où il devait avoir à combattre sur les frontières mèmes de la France, contre un ennemi préparé de longue main et résolu, le jour où il ne lui devait plus être permis de suppléer après coup au manque de préparatifs, la défaite était certaine. Toutes les victoires que la fortune lui avait accordées semblaient n'être que l'appât destiné à l'attirer dans le piége où il devait périr.

L'armée française elle-même, l'armée recrutée suivant un système de conscription déjà suranné, était, en dépit des gros contingents annuels, un instrument défectueux, manifestement insuffisant vis-à-vis de l'adversaire avec lequel elle brûlait de se mesurer. Napoléon III était du petit nombre de ceux qui à cet égard se faisaient peu d'illusions. La retentissante leçon de Sadowa n'avait pas été perdue pour lui, et les rapports de ses attachés militaires de Berlin ne lui avaient rien dissimulé ni peut-être rien appris [1]. L'empereur sentait autant que personne le besoin de réformer notre système militaire, d'accroître le chiffre de nos forces disponibles ; il eût voulu introduire en France, à l'exemple de la Prusse, le service obligatoire. La question fut sur son ordre mise à l'étude, mais il lui manqua le pouvoir ou l'énergie de faire prévaloir son opinion

1. On se rappelle les remarquables rapports du colonel Stoffel, notre attaché militaire en Prusse.

contre les répugnances de l'opinion publique [1].

Quand il prétendit réformer notre système militaire, Napoléon III se heurta aux défiances libérales, aux préjugés démocratiques, à l'ignorante et égoïste apathie de la plupart des conservateurs. Le souverain n'osa pas imposer des charges plus lourdes à un pays déjà visiblement mécontent et sourdement irrité. Faire violence sur ce point à l'opinion, imiter le roi de Prusse et M. de Bismarck dans leur conflit avec les Chambres prussiennes pour le budget militaire, c'eût été de la part de Napoléon III confesser explicitement l'échec de sa politique et la défaite de ses combinaisons. Avec son amour des tempéraments, avec son goût des délais et atermoiements, l'empereur aima mieux attendre, dissimuler la gravité du mal et laisser la France se rendormir dans la quiétude dont il avait tenté de la réveiller. C'est ainsi qu'un gouvernement tout-puissant en apparence se trouva sans autorité pour faire voter à une Chambre composée de ses candidats officiels une loi essentielle à la sécurité du pays.

La loi militaire élaborée par le maréchal Niel, successivement amoindrie dans le cabinet du sou-

1. Chose trop peu connue, Napoléon III s'était dans ses écrits montré fervent admirateur du système prussien et partisan décidé du service obligatoire. (*Idées napoléoniennes*, p. 94, 95. Dans ses *Mélanges* (tome II de ses *Œuvres*, p. 424, 428), il écrivait de ces phrases prophétiques : « Ce système sera infailliblement adopté par toutes les puissances du continent; » et plus loin : « Lui seul peut empêcher une monarchie de s'écrouler après la perte d'une bataille. » — Voyez encore le *Projet de loi sur le recrutement de l'armée*, *Œuvres*, t. II.)

verain et tronquée dans le Corps législatif, ne reçut même pas d'exécution. La garde mobile n'eut qu'une existence nominale ; les cadres en furent à peine constitués sur le papier. Le principal ministre de l'Empire avait eu beau révéler aux représentants du pays que la Prusse et ses alliés pouvaient en quelques semaines mettre sur pied 1,200,000 ou 1,300,000 hommes [1], l'empereur se contentait d'une armée démesurément inférieure en nombre, s'en reposant pour compenser cette énorme infériorité numérique sur ses chassepots et ses mitrailleuses, sur la vaillance du soldat français, sur la fortune des Napoléon, sur des alliances problématiques.

Aux illusions militaires s'ajoutaient dans la cour et dans le pays des illusions diplomatiques plus dangereuses peut-être encore. On s'imaginait que toute l'Europe éprouvait pour le rapide accroissement de la Prusse et l'arrogance des hobereaux du Brandebourg ou de la Poméranie les mêmes antipathies, les mêmes appréhensions que la France. On aimait à se figurer qu'en cas de luttes avec les héritiers de Frédéric II les alliés ne nous pouvaient manquer dans une cause qui nous semblait la cause de l'équilibre de l'Europe. On ne voyait pas que l'Empire français n'avait pas d'alliés, et qu'avec la politique et le caractère du souverain il n'en pouvait avoir.

Napoléon III avait tour à tour, et souvent en

1. Discours de M. Rouher dans la discussion sur la loi militaire, session 1867-1868.

même temps, recherché l'alliance des quatre principaux États de l'Europe, sans savoir s'arrêter à aucune ou sans pouvoir en conserver une. L'alliance anglaise, la seule qu'il eût réussi à nouer effectivement, dans des intérêts plus anglais que français, s'était refroidie depuis la guerre d'Italie et l'annexion de la Savoie. Alors était venu le tour de la Russie ; entre la France impériale et son adversaire de Crimée s'était opéré un rapprochement qui inclinait à l'intimité, lorsque l'insurrection de Pologne vint définitivement fermer à l'empereur l'alliance russe [1]. Restaient la Prusse et l'Autriche, courtisées et encouragées toutes deux à la fois jusqu'au milieu de leur conflit de 1866 [2]. Par moments, croyant reconnaître en M. de Bismarck un politique de son école, Napoléon III penchait ostensiblement vers la cour de Berlin ; mais la promptitude des succès de la Prusse, la mauvaise humeur de la France, le peu de complaisance de M. de Bismarck le rejetaient vers la cour de Vienne qui lui devait tant de déboires et d'humiliations.

Aucune puissance, ancienne ou nouvelle, grande ou petite, n'eût consenti à se rendre solidaire de l'Empire français. Pour dissimuler à ses sujets l'insuccès de ses menées diplomatiques, l'empereur proclamait la théorie de la *liberté des alliances*,

1. M. Julian Klaczko, dans ses deux ouvrages les *Préliminaires de Sadowa* et les *Deux Chanceliers*, a très-bien mis en lumière les relations de la France et de la Russie entre le traité de Paris et l'insurrection de Pologne.

2. Voyez par exemple le général La Marmora dans son livre *Un poco piu di luce*.

qui sous un mot pompeux ne recouvrait que le vide et le néant. Dans les dernières années cependant, Napoléon III semble avoir été près de s'arrêter à un système défini. Ne comptant plus sur une entente avec la Prusse, il voulut se mettre en état d'affronter une lutte avec elle ou de l'arrêter dans ses envahissements. Il songea à former une ligue des puissances qui nous étaient le plus intimement liées ou qui avaient le plus à redouter l'agrandissement des Hohenzollern. C'est ainsi que de 1867 à 1870 fut ébauché et plusieurs fois repris et abandonné le projet d'une triple alliance de l'Autriche, de l'Italie et de la France.

Les vues de Napoléon III paraissent avoir rencontré près des cabinets de Vienne et de Florence des encouragements presque inespérés ; mais, chose singulière et bien caractéristique de l'homme et de sa politique, chaque fois que l'Autriche ou l'Italie le pressaient de conclure, de signer un traité, de fixer une ligne de conduite, chaque fois qu'on réclamait de lui un engagement, Napléon III reculait, différait, se dérobait. Il ne pouvait se résigner à se lier les mains, à renoncer aux compromis et aux ajournements. Il voulait des alliances, il en sentait l'urgence et il ne savait se décider à en payer le prix. Il eût voulu lier les autres en gardant les mains libres ; il se contentait de vagues paroles, de confidences sans suite, de promesses banales et d'assurances d'amitié, se persuadant qu'il serait toujours maître de traiter, et qu'au besoin il retrouverait toujours ses alliances. Tel il resta

jusqu'au dernier moment, jusqu'à l'ouverture de la guerre de 1870, jusque sous Metz, à la veille de Wœrth et de Spickeren, ne sachant prendre un parti, n'osant même à l'heure du danger consentir aux sacrifices nécessaires [1].

C'est ainsi que l'héritier de Napoléon Ier se devait précipiter dans une guerre longtemps contemplée, nullement préparée et soudainement résolue. C'est ainsi que la France devait entrer en campagne, sans armée suffisante et sans alliances assurées, le ministre des affaires étrangères comptant sur une victoire pour déterminer des alliances, et le ministre de la guerre comptant sur les renforts ou les démonstrations militaires de l'étranger pour suppléer à l'insuffisance notoire de nos forces.

En somme, après vingt ans de pouvoir marqués par des succès qui ne le cédaient qu'aux triomphes du premier Empire, Napoléon III se trouvait sans allié en Europe. Comme son oncle, il était resté sans parents dans la famille des rois, et avait perdu tout appui parmi les peuples. Le plan impérial, discrédité par des contradictions et des inconséquences de toute sorte, n'avait pas plus d'admirateurs au dehors qu'au dedans de la France. L'idée napoléonienne avait soulevé chez les puissances non moins de craintes et de rancunes que dans les

1. Voyez la publication du prince Napoléon (Jérôme) sur les *Alliances de l'empire* (*Revue des Deux-Mondes* du 1er avril 1878), publication dont les assertions ont été confirmées plutôt que démenties par les rectifications de M. le duc de Gramont dans la *Revue de France*.

partis de l'intérieur. Malgré ses précautions pour ménager leurs susceptibilités, les projets de Napoléon III n'avaient pu manquer d'inquiéter tous les États de l'Europe, tous plus ou moins directement menacés. Les incertitudes de sa politique n'avaient fait qu'augmenter les méfiances des cabinets, ses essais de compromis que lui enlever l'alliance des gouvernements qui avaient profité de son appui. En Italie, avec ses tergiversations sur la question romaine, avec l'expédition de Mentana, l'Empire avait perdu le bénéfice de Solférino : selon le mot d'un Italien, Mentana avait tué Magenta. En Allemagne, avec ses restrictions formelles ou implicites, avec son *veto* sur la ligne du Mein, il avait perdu le profit de ses premières connivences avec la Prusse. Ses tentatives de 1863 en faveur de la Pologne n'avaient servi qu'à lui aliéner la Russie, ses menées successives ou simultanées avec la Prusse et l'Autriche qu'à réveiller les défiances de l'Allemagne, les anxiétés des petits États du centre de l'Europe et les appréhensions de l'Angleterre, toujours soupçonneuse au sujet de la Belgique et du Rhin.

Au lieu de disposer les puissances étrangères à notre alliance, nous les avions presque toutes blessées dans leur orgueil ou diminuées dans leur grandeur; nous en avions même intéressé plusieurs à notre défaite, la Russie sur la mer Noire par le traité qui lui défendait de relever Sébastopol et ses flottes, l'Italie sur le Tibre par notre éternelle occupation qui lui interdisait Rome. Grâce à ses demi-mesures et à ses réticences, à ses volte-

faces et à ses hésitations qui prenaient l'aspect de la duplicité, l'Empire, dérouté par les inquiétudes de la France, l'avait partout isolée en Europe. Elle restait seule, à la fois présomptueuse et mécontente, sans direction, sans politique, exposée à tous les hasards des décisions passionnées.

CHAPITRE VII

Conclusion. — Napoléon III incapable de la grande tâche qu'il avait entreprise. — La faute des désastres de 1870 est moins à l'homme qu'au système.— Le second Empire manque d'hommes d'État. — Pourquoi les pays voisins sont plus heureux. — Rôle que l'échec des combinaisons impériales laisse à la France. — Y a-t-il encore place chez nous pour un nouvel empire ? — Comment le césarisme semble impossible dans un pays réduit.

En dépit de toutes ses fautes, Napoléon III possédait deux des qualités qui font d'ordinaire les grands hommes d'État, — l'instinct des grandes choses et l'intelligence de son temps ; — par malheur, il lui en manquait deux autres sans lesquelles les premières ne sauraient servir à rien ; il lui manquait la netteté des vues et la décision du caractère. Le souverain qui a conduit la France au démembrement n'était pas un homme ordinaire ; c'était un esprit incomplet et plein de lacunes, dont les facultés manquaient de mesure et d'équilibre, et auquel son nom et sa fortune avaient imposé une tâche contradictoire et une mission disproportionnée. Ce n'était pas de ces hommes vulgaires qui tombent par l'étroitesse des idées,

par le vide de l'intelligence ; c'était au contraire un de ces esprits qui périssent pour avoir embrassé des pensées trop vastes, pour n'avoir pas eu en eux-mêmes ou à leur disposition des ressources à la hauteur de leurs conceptions. Les erreurs et les malheurs du fils de la reine Hortense, ses inconséquences et ses défaillances ne tenaient pas uniquement à une infirmité native de son esprit; elles tenaient avant tout au système dont le sort l'avait fait le représentant, à la tradition dont il était l'héritier et dont il devint la victime. Soyons équitable envers Napoléon III : le premier coupable des fautes et des désastres du second Empire, ce n'est pas l'empereur, c'est le système impérial.

L'œuvre de reconstitution européenne entreprise et à demie ébauchée par Napoléon III était la plus malaisée et la plus périlleuse qui pût tenter un homme et un peuple. L'époque où devait s'accomplir l'unité de l'Allemagne et de l'Italie, — et depuis 1848 il était manifeste que le XIX[e] siècle était marqué pour cette grande révolution, — l'époque où se devait effectuer cette double unité devait, de toute façon et sous tout gouvernement, être pour la France une heure redoutable et compter parmi les grandes crises de notre histoire. Il y avait au fond de ce mouvement unitaire une force nationale tôt ou tard irrésistible qu'il ne dépendait pas de nous de comprimer indéfiniment, et contre laquelle, avec notre vieille ignorance de l'étranger, nous risquions d'aller un jour nous heurter à l'aveugle et nous briser.

Pour diriger la réorganisation nationale de l'Europe dans un sens profitable à la civilisation et favorable à la paix, il eût fallu un grand politique et peut-être aussi un grand capitaine. L'un et l'autre, au moment critique, ont manqué à la France. Son histoire et son génie semblaient l'inviter à présider à cette grande œuvre, plusieurs fois entrevue par ses politiques ou ses souverains. Napoléon Ier avait eu douze ans pour le faire, et le crime que la France ne lui saurait pardonner, c'est de ne l'avoir pas compris ou de ne l'avoir pas voulu. Après lui, la France affaiblie, devenue pour ses voisins un objet de méfiance, à demi étrangère au mouvement national qui agitait l'Europe, se trouvait moralement et matériellement bien moins en situation de diriger le renouvellement du continent. Napoléon III en voulut prendre l'initiative; c'était une tâche trop lourde pour son génie. Il lui manquait à la fois la tête pour la conduite de la grande révolution, le bras pour l'exécution. Au-dessous du souverain, le second Empire a eu des hommes d'affaires, mais point d'hommes d'État, — de vaillants soldats, mais point de capitaines.

Bien différente a été la fortune de nos voisins. L'Allemagne a eu M. de Bismarck, et l'Italie M. de Cavour, trop tôt enlevé pour la France autant peut-être que pour sa patrie. Dans ce bonheur de la Prusse et du Piémont, il faut se garder de croire que tout fût fortuit. Il est des pays tellement préparés à certains rôles, dont la destinée, d'abord vaguement pressentie, finit par être si nettement

indiquée, qu'à l'heure marquée il en sort naturellement de grands hommes d'État. Le Piémont en Italie, la Prusse en Allemagne, étaient dans ce cas ; leur voie était pour ainsi dire toute tracée. Il en était autrement de la France, qui, dans la crise des nationalités en travail, ne se sentait pas un intérêt direct, qui, n'en éprouvant point les besoins, n'en comprenait bien ni les tendances ni la force.

Le bras nous a manqué plus encore que la tête, et l'Allemagne a eu l'un dans M. de Moltke, comme l'autre dans M. de Bismarck. Ici encore ce n'était point hasard. Obligée de se faire une place dans le monde, territorialement difforme et mal faite, évidemment incomplète et provisoire, la Prusse, depuis son origine, n'a eu qu'un souci : s'arrondir, s'achever, s'emparer de l'hégémonie de l'Allemagne. Toutes ses forces, toute son intelligence sont demeurées presque constamment tendues vers ce but, avec une unité de direction que sa situation même lui imposait, et dont l'habitude des révolutions a depuis longtemps privé la France.

La Prusse s'était donné une éducation civile et militaire, et pour ainsi dire un *entraînement* d'un demi-siècle ou mieux d'un siècle ou deux, depuis les jours du grand-électeur, de Frédéric-Guillaume et de Frédéric II. La France au contraire, à peu près faite et achevée territorialement depuis longtemps, s'adonnait tout entière à la conquête du progrès politique ou économique. La liberté, l'égalité, la richesse, étaient tour à tour ou en même

temps le but suprême de ses efforts. L'esprit militaire avait cédé le pas à l'esprit industriel et pacifique ; il ne pouvait beaucoup gagner aux tendances bourgeoises ou démocratiques. Au lieu d'embrasser toute la nation, l'armée française ne comprenait qu'un nombre restreint de citoyens ; les classes les plus élevées par la richesse, par l'instruction, par l'intelligence, demeuraient le plus souvent en dehors d'elle. Ainsi privée de l'élite de la nation, l'armée française se trouvait inférieure à la France, tandis que l'armée prussienne se recrutait de tout ce qu'il y avait de mieux né, de mieux élevé, de plus vigoureux dans la Prusse.

Comme combattant, la France de la Révolution, divisée en partis, sans discipline, sans unité morale, n'était pas moins inférieure à la Prusse encore à demi féodale, à la Prusse n'ayant qu'un roi et qu'un drapeau. La France était incapable de demeurer unie et fidèle à ses chefs dans les revers ; l'ennemi pouvait être sûr que l'émeute y accompagnerait la défaite. Chose qu'il ne faut point oublier, des deux pays, c'était le plus anciennement achevé, celui dont l'unité était faite depuis des générations, c'était la vieille France qui, devant l'ennemi, devait se montrer le moins un. Aux jours de la lutte, la Prusse devait tout avoir pour elle, un peuple militairement discipliné, une armée supérieure à la fois par le nombre, par l'organisation, par la science, et de plus l'élan de toute cette grande nation allemande avide de montrer sa force et fière de sa récente unité.

La Prusse de M. de Bismarck a eu tout, l'intelligence et la force ; il ne lui a manqué qu'une chose, l'idée morale.

Des vastes plans du ministre prussien, la notion du droit semble absente ; dans l'Allemagne éblouie, bien peu de voix tentent de la lui rappeler. Il a foulé aux pieds l'ancien droit dynastique sans chercher à lui en substituer un autre dans le consentement des peuples. Au lieu d'une fédération d'États également indépendants, l'Europe de ses rêves, dont nous n'avons peut-être pas encore vu la fin, c'est la domination égoïste d'une race sur les autres ; c'est moins le rétablissement de la vieille nation allemande que la restauration du saint-empire, suzerain du continent. Au lieu du suffrage universel, instrument à ses yeux encore trop peu flexible, ses procédés d'organisation des États semblent le fer et le feu, ou mieux, grâce à l'industrie moderne, l'acier Krupp et le pétrole. La violence prend à peine souci de se déguiser. Le Danemark attend toujours en vain l'exécution du traité de Prague. En Allemagne même, alors qu'en faisant l'unité la Prusse accomplissait une tâche nationale, facile à couvrir d'une sanction populaire, elle a préféré ne se servir dans ses annexions que du droit des armes, tant elle craignait de reconnaître quelque part le droit des peuples ! L'Allemagne, par sa complicité dans les spoliations de la Prusse envers le Danemark et envers la France, a montré qu'elle méritait peu d'être traitée autrement. Grâce à elle, au lieu de l'idée moderne, de l'idée française du

droit, c'est la vieille notion germanique, la force, qui plus que jamais apparaît comme la maîtresse du monde, et parmi ses sectateurs des bords du Weser et de la Sprée elle s'affirme avec une brutalité dont l'ingénuité sent la barbarie.

Le triomphe de la Prusse et de la force, voilà où l'inconséquence et les faux calculs devaient faire aboutir les grands rêves de Ham et de Sainte-Hélène. L'*idée napoléonienne* devait laisser la France, la vieille protectrice des nationalités, mutilée dans la sienne ; elle devait la laisser démembrée par la révolution dont la générosité française avait été la première promotrice, et qui, dans le plan impérial, devait être l'instrument de sa grandeur. Au lieu d'un principe de paix et d'émancipation, le droit de nationalité, faussé par le germanisme, devient un agent d'oppression, un prétexte de conquêtes et de guerres sans fin. De la crise qui les devait réconcilier, l'antagonisme des peuples et des races sort plus violent. A la place du désarmement et de la paix universelle rêvés par l'impérial utopiste, l'Europe, pour avoir de nouveau laissé enfreindre le principe qui la devait reconstituer, se retrouve plus que jamais en proie au militarisme, en proie à la révolution, toujours habile à profiter des désastres des guerres et du poids des charges publiques.

Dans sa défaite, malgré des erreurs de toute sorte, malgré les fautes de ses gouvernants, la France a la consolation d'être tombée avec une notion du droit, avec un idéal politique plus élevé

que celui de son altière voisine, qui se prétend la patrie de l'idéal. Qu'elle prenne garde de se laisser entraîner à d'injustes rancunes contre le principe dont elle semble la victime. Loin de renier le droit dont elle est devenue un des martyrs, qu'elle le maintienne au nom même de ses souffrances. Aujourd'hui elle y est directement intéressée. Mutilée dans sa propre nationalité, qu'elle reste fidèle à ce principe national et au libre consentement des peuples, violés chez elle par la Prusse. C'est le seul droit qui lui demeure sur Metz et Strasbourg, le seul au nom duquel elle les puisse jamais revendiquer. C'est celui que son adversaire de 1870, après s'en être hypocritement prévalu partout où il pouvait tourner à son profit, foule cyniquement aux pieds sur chacune de ses frontières, dans la Pologne, dans le Slesvig danois, dans l'Alsace-Lorraine. C'est celui qu'il menace partout, sur le Sund et le Zuiderzée, dans la Bohême et dans la Suisse, sur le Danube et l'Adriatique. Vaincue et purifiée par le malheur, que la France reste attachée à ses traditions généreuses, à sa politique libérale, au droit des peuples ; aujourd'hui qu'il semble partout mis en péril par les ambitions des grandes monarchies, le voilà, plus qu'en 1815, redevenu notre allié naturel.

Dans sa défaite, la France peut se glorifier de ce qu'elle a fait pour le droit d'autrui. En regardant autour d'elle, parmi tous ces peuples entre lesquels au jour de la détresse elle n'a pu trouver un allié, elle peut avec orgueil compter combien

l'ont eue pour protectrice, combien l'ont vue défendre leur indépendance, et ont du sang français pour ciment de leur nationalité. La liste en est longue, depuis l'immense république des États-Unis jusqu'à l'Italie justement fière de son rajeunissement, depuis la Hollande et le Portugal aux jours de nos rois jusqu'à la Grèce et à la Belgique dans notre siècle, sans compter les créatures ou les protégés de notre diplomatie, comme la Roumanie, le Montenegro [1], et les pays auxquels nous n'avons pu montrer que d'impuissantes sympathies, comme la Pologne et le Danemark. La plupart des petits peuples de l'Europe nous doivent en partie l'existence, et de l'Archipel à la Baltique, des bouches du Danube aux bouches du Rhin, s'ils parviennent à sauver leur indépendance des convoitises de leurs puissants voisins, ce sera peut-être encore à la France qu'ils le devront, à la France rajeunie dans l'épreuve et redevenue le chef des peuples libres [2].

La France vaincue, mutilée, isolée même, peut

1. On ne sait pas assez qu'en 1858, alors que la Russie affaiblie par la guerre de Crimée ne pouvait couvrir le Montenegro de sa protection habituelle, le gouvernement français s'en fit le défenseur et envoya dans ce dessein des vaisseaux sur les côtes de l'Adriatique. Notre diplomatie, plus de vingt ans avant le traité de Berlin, eût déjà voulu lui obtenir un port de mer. Voyez les *Missions extérieures de la marine*, par l'amiral Jurien de La Gravière (*Revue des Deux-Mondes* du 1er avril 1872).

2. Notre pays doit se féliciter d'avoir au congrès de Berlin repris, autant que le lui permettaient les circonstances, ce noble rôle d'avocat des faibles, spécialement vis-à-vis des Grecs et des Roumains qui nous sont plus intimement unis par l'origine, par l'histoire et par les traditions diplomatiques.

recouvrer une place, recouvrer un rôle en Europe, ne serait-ce que dans la liberté, dans son développement intérieur, dans son initiative intellectuelle ou politique, ne serait-ce que dans ses expériences de gouvernement, dont le succès intéresse tous les peuples modernes. En serait-il de même d'un troisième Empire français? Y a-t-il encore dans notre France amoindrie place pour une restauration impériale? Dans l'Europe de M. de Bismarck, peut-on redresser le trône de Napoléon?

La double chute de l'aigle napoléonienne en 1814 et en 1815 était profonde ; après Waterloo, il semblait que pour les Bonaparte il n'y eût plus de rôle possible en Europe. Les traités de Vienne et la Sainte-Alliance leur en avaient laissé encore un. Du rocher de Sainte-Hélène, le vaincu de 1815 l'avait indiqué à ses héritiers, et dans sa prison de Ham le conspirateur de Strasbourg et de Boulogne l'avait longuement étudié. Le rôle a été joué non sans succès et sans applaudissements, et Sedan a été le dénouement de la pièce. Quel personnage, quel travestissement nouveau resterait à un Bonaparte si la scène venait à se rouvrir une troisième fois devant eux? Peut-il y avoir une nouvelle formule impériale, une nouvelle version de l'idée napoléonienne, une autre interprétation de l'évangile de Sainte-Hélène, une autre incarnation du Messie corse? Pour tout homme sans parti pris, sans mysticisme ou superstition politique, cela paraît impossible. La France avec son terri-

toire réduit, avec des voisins ou des rivaux agrandis autour d'elle, la France elle-même ne me semble plus assez grande, assez puissante, assez prépondérante pour un nouvel Empire, pour un nouveau César, pour un Napoléon.

Le césarisme, quelque opinion qu'on en ait, est une forme de gouvernement qui ne sort pas tout entière des conditions intérieures d'un État, mais bien aussi de ses conditions extérieures, de sa puissance politique, de sa grandeur territoriale. Le césarisme ne peut naître ou durer que dans de grands empires militaires. Conçoit-on un césar en Belgique, en Hollande, en Suisse, en Portugal?

Je sais que depuis la chute du second Napoléon les ambitions des fauteurs d'une restauration impériale se sont bien rapetissées, bien rétrécies. L'aigle tombée à Sedan n'aspire plus à planer au-dessus du monde et à couvrir l'Europe de ses ailes. Nous sommes loin du temps où le fils de la reine Hortense montrait dans les idées napoléoniennes le principe du renouvellement des peuples, du temps où le futur ministre de Napoléon III voyait dans l'évangile impérial tout le symbole des nations de l'Occident [1]. Les fidèles croyants de la religion napoléonienne ont des vues plus humbles, plus vulgaires, des espérances plus pratiques, plus terre à terre; bien peu rêvent du renouvellement de l'Europe et de la fraternité des peuples. Tous ces beaux songes sont morts à Chislehurst. Aux yeux de ces

1. L'*Occident français*, de M. Fialin, depuis M. de Persigny.

sectateurs du césarisme, la France réduite est toujours assez grande, assez puissante pour l'Empire, dût ce nouvel empire n'être que la quatrième ou cinquième monarchie de l'Europe.

De la double mission si fièrement revendiquée jadis par les Napoléon, on n'entend réclamer pour eux que la plus brutale et la moins glorieuse, celle de Brumaire ou de Décembre. A l'héritier de l'Empire il ne resterait d'autre rôle que celui de défenseur de l'ordre et de sauveur de la société, ou, comme disent aujourd'hui les trembleurs et les sceptiques, le rôle de gendarme. De la grande légende napoléonienne d'Austerlitz et d'Iéna, il semble ne plus rester aujourd'hui que la légende de la Bourse et des Halles.

Avec toute leur apparence pratique et leurs prétentions positives, de pareils rêves sont d'une singulière naïveté. La France ne sera jamais assez blasée ni assez lasse pour se contenter quinze ans d'un gouvernement sans autre idéal que la prospérité matérielle. La France ne comprendrait pas longtemps un césar sans lauriers et un empereur sans le nimbe de la gloire.

Le césarisme ne se peut ainsi scinder en deux, et l'illusion est grossière d'imaginer que pour un Napoléon la puissance extérieure n'est qu'un vain accessoire, une inutile auréole ou une parure de luxe, comme si la gloire n'était pas le voile brillant sous lequel se dissimule la servitude. Napoléon III l'avait bien compris : tout césar doit payer la rançon de la liberté confisquée.

Un nouvel empereur serait, comme les deux premiers, contraint d'occuper, d'amuser la France, contraint d'entretenir le spectacle. Il serait lui aussi obligé de faire grand, et devant lui se dresserait le même problème insoluble, la même tâche contradictoire que devant Napoléon III, rendue plus pressante et plus malaisée par les souvenirs du dernier Empire. Sedan serait plus urgent et moins facile à réparer que Waterloo. Il faudrait inventer de nouvelles combinaisons, provoquer de nouvelles alliances, et par là même courir à de nouvelles aventures, à de nouveaux périls.

Je cherche en vain quel pourrait être le levier d'une politique impériale. Sans amis dans les cours, sans auxiliaires chez les peuples, un troisième Empire ne saurait trouver d'aide que dans la complicité des convoitises d'autrui. Il ne lui resterait d'autre politique que celle des grandes agglomérations aux dépens des petits peuples et des petits États, que celle du partage des faibles. A l'utopie chimérique, mais du moins haute et généreuse, de Napoléon III, succéderait la politique du *droit prime la force*, et pour être plus grossière celle-ci ne serait ni moins dangereuse ni moins décevante que l'autre.

LE ROI VICTOR-EMMANUEL

ET LA

MONARCHIE ITALIENNE

CHAPITRE PREMIER

Singularité du rôle historique de Victor-Emmanuel. — Ce qui a fait la fortune de la maison de Savoie. — L'exemple de Charles-Albert semblait peu fait pour encourager son fils. — Comment Victor-Emmanuel a compris le rôle du Piémont. — De quelle façon les dynasties rivales ont préparé l'hégémonie piémontaise. — L'unité italienne s'est moralement faite de 1849 à 1859.

En me rendant en Italie au mois de décembre 1877, je pensais assister aux funérailles d'un pape et à la réunion d'un conclave. Un almanach romain annonçait pour janvier 1878 un grand catafalque dans Rome : l'horoscope s'est vérifié, mais pour un autre sans doute que celui qu'il désignait. Avant de descendre sur le Vatican, au-dessus duquel elle planait depuis des mois, la mort s'est soudainement abattue sur le Quirinal. Le robuste souverain qui se préoccupait déjà d'assurer la liberté du conclave a disparu de la scène avant le vieux pape dont les jours étaient manifestement comptés. Du lit qu'il ne devait plus quitter, Pie IX a entendu le canon du château Saint-Ange annoncer à ses anciens sujets les funérailles de son successeur temporel. L'histoire a parfois de ces coïnci-

dences aussi dramatiques que les coups de théâtre du plus hardi des poëtes. Il y avait quelque chose d'émouvant et de pathétique dans ce rapprochement de deux cercueils si divers et l'un et l'autre entourés d'hommages passionnés, dans ces cérémonies rivales du Panthéon d'Agrippa et de Saint-Pierre du Vatican, dans cette clôture simultanée de deux règnes contemporains et comme parallèles à travers tous leurs contrastes.

Ces deux existences, terminées à quelques jours d'intervalle, peuvent, par leurs vicissitudes et la diversité même de leur fortune, résumer les grandes luttes politiques ou religieuses de notre époque et les conflits intérieurs de notre civilisation. En ces deux antagonistes involontaires, dans le dernier pape-roi et le premier roi d'Italie, se personnifiaient dignement deux esprits dont la lutte menace de troubler longtemps encore l'Europe et le monde. Pie IX et Victor-Emmanuel ne sont pas seulement de grandes figures de notre histoire contemporaine, ils ont été l'un et l'autre associés à des événements, à des révolutions d'une importance décisive pour l'Europe et pour l'histoire même de l'humanité. Ce sont ces révolutions à peine achevées dont nous voudrions étudier le sens et la portée dans l'œuvre et dans la vie des deux grands morts. Nous commencerons par celui qui le premier est descendu au tombeau.

La fin inopinée du premier roi d'Italie a terminé une carrière peut-être unique, peut-être sans analogue dans l'histoire. On a parfois comparé l'heu-

reux Piémontais à notre Béarnais, à Henri IV; d'autres ont prononcé le nom de Guillaume d'Orange, d'autres celui de Léopold Ier, roi des Belges. Tous les parallèles de ce genre peuvent porter sur les caractères ou les aptitudes, non sur les situations et les destinées. S'il y a eu trop souvent des peuples dans l'état de servitude ou de morcellement où Victor-Emmanuel a trouvé l'Italie, il ne s'était pas encore rencontré de prince pour les en tirer.

Victor-Emmanuel a été ce qu'il y a de plus rare au monde, ce qui ne se voit d'ordinaire qu'aux âges héroïques : un fondateur d'État. C'était un roi qui avait fait son royaume, ou mieux un roi qui avait fait une nation. En lui s'étaient incarnées les espérances séculaires de tout un peuple ; par lui se sont réalisés les rêves les plus audacieux des poëtes et l'utopie la plus invraisemblable des penseurs de l'Italie. Quand on mesure la distance du modeste berceau de Turin aux somptueuses funérailles du Panthéon d'Agrippa, on comprend toutes les hyperboles, tous les hymnes dont les cent villes de la péninsule ont retenti en l'honneur du fils de Charles-Albert. Pour les Italiens, Victor-Emmanuel a été le libérateur vainement attendu depuis des siècles, une sorte de rédempteur qui les a rachetés de l'humiliation et de la servitude. On a pu croire à l'étranger qu'aux yeux de ses nouveaux sujets l'ancien roi de Piémont était effacé par tel ou tel de ses collaborateurs, par Cavour aux yeux des uns, aux yeux des autres

par Garibaldi. Il n'en était rien; pour l'ensemble de la nation, Victor-Emmanuel est toujours resté la vivante personnification de l'Italie nouvelle. A ce titre, aucun homme, même parmi les plus grands, n'a tenu dans aucun pays une aussi large place, aucune mort ne pouvait laisser un pareil vide.

Le fondateur de l'unité italienne n'était point ce qu'on appelle un grand homme, et il a montré qu'on peut sans cela faire de grandes choses. Sans rien avoir d'extraordinaire dans l'esprit, le dernier roi du Piémont a su rester toujours à la hauteur de la tâche qui lui était dévolue, à la hauteur des événements qui se sont accomplis sous son règne et en son nom. Pour peu que l'on réfléchisse à l'inattendu, au merveilleux des destinées qui l'ont successivement porté de Turin à Milan, à Florence, à Naples, à Palerme, à Venise, à Rome, ce n'est point là un mince mérite. Victor-Emmanuel avait reçu des circonstances un des rôles les plus complexes, les plus difficiles, que l'histoire ait jamais confiés à un homme et surtout à un roi; il l'a joué avec une conviction, avec un entrain et une bonne humeur qui en ont assuré le succès. Ce qui fera l'intérêt singulier de ce règne de moins de trente ans, c'est que les prodigieux résultats n'en ont été dus ni à un génie exceptionnel ni à des armées irrésistibles, encore moins à l'aveugle caprice du sort. L'Italie a dû son incroyable fortune à des qualités plus humbles, plus modestes, plus à la portée de tous, et par là même plus

dignes d'étude et d'admiration; l'Italie de Victor-Emmanuel a dû sa renaissance nationale à la persévérance, à la patience, au bon sens, à l'esprit de suite, en un mot au caractère et à la politique. Par là l'histoire contemporaine de la péninsule donne aux hommes d'Etat une haute leçon et aux peuples injustement malheureux un encourageant exemple. Une grande œuvre menée à bonne fin avec de petits moyens, par des mains semblables à celles de tous, c'est là, pour les nations comme pour les individus, le spectacle le plus sain et le plus fortifiant.

Jamais peut-être le point de départ n'a été aussi loin du but atteint. Tout semblait d'abord contre Victor-Emmanuel et contre l'Italie. Rien n'annonçait les prochaines merveilles de ce règne; le prophète qui les eût prédites n'eût pu obtenir créance des patriotes les plus enthousiastes. Les ressources matérielles faisaient défaut ou étaient hors de proportion avec la tâche à remplir. La force morale, d'ordinaire la principale force d'un petit État, ne paraissait guère plus à la portée du Piémont et de Victor-Emmanuel. Sans appui en Europe, le faible royaume de Sardaigne était sans prestige en Italie. A la maison de Savoie manquait jusqu'au levier habituel de toutes les révolutions, la confiance populaire.

Loin d'être en naissant l'objet prédestiné des espérances nationales, le futur unificateur de l'Italie fut pendant une partie de sa jeunesse l'objet des défiances italiennes. Sa mère, princesse de

Toscane, était une archiduchesse d'Autriche ; son père, Charles-Albert, était traité de renégat par les patriotes, depuis que, pour se faire pardonner d'anciennes relations avec les *carbonari* et les libéraux italiens, il avait pris part à l'expédition du duc d'Angoulême contre les libéraux espagnols. C'était le temps où les poëtes les plus populaires de l'Italie [1] stigmatisaient dans des strophes brûlantes le héros du Trocadéro. Une fois roi de Piémont, Charles-Albert avait suivi une politique trop hésitante pour reconquérir la confiance naguère perdue par le duc de Carignan. Le prince royal ne semblait guère promettre plus que son père ; en 1842, il épousait lui aussi une archiduchesse d'Autriche, la propre fille du vice-roi de Milan. Les noces de Victor-Emmanuel amenaient au palais de Turin les blancs uniformes autrichiens, et le mariage du futur libérateur de Milan et de Venise était regardé comme un gage de servitude, comme un anneau de plus à la lourde chaîne qui rivait l'Italie aux Habsbourg.

On approchait déjà de 1848 ; l'Italie était en fermentation, et ce n'était point encore vers la maison de Savoie que se dirigeaient les regards des patriotes ; c'était vers Rome, vers le nouveau pape, vers Pie IX dont, à la suite des néo-guelfes, toute la péninsule attendait le signal de l'émancipation. Charles-Albert, cédant à sa générosité naturelle et à l'entraînement national, se décidait enfin à frayer

1. Giusti et Berchet.

à son fils la route sur laquelle il devait tomber lui-même. Le roi de Piémont accordait à son peuple cette constitution subalpine, ce *Statuto* qui, au bout de trente ans, est encore la pierre fondamentale de l'Italie nouvelle. Milan soulevé chassait la garnison autrichienne, et en allant au secours des Lombards le roi de Piémont arborait le drapeau aux trois couleurs, emblème longtemps proscrit des espérances de l'Italie. De ce jour date la haute fortune de l'héritier des anciens comtes de la Maurienne. Avec le *statut* et le drapeau, avec le gage de la liberté et le symbole de l'indépendance, Charles-Albert avait donné à sa maison le double talisman qui lui devait valoir l'empire de l'Italie entière.

Au milieu même de ses premiers succès de 1848, Charles-Albert était loin de prévoir le terme où sa courageuse initiative devait conduire son fils. Les patriotes n'avaient point alors de programme déterminé ou accepté de tous; le programme devait se formuler et s'élargir avec l'action; mais avant de savoir que faire de son indépendance, l'Italie devait éprouver que le poids qui pesait sur elle était trop lourd pour être soulevé par elle seule. Charles-Albert devait expier le téméraire *farà da se*. Après d'inutiles victoires venaient des revers irréparables; après Pastrengo et Santa-Lucia, après Goito où Victor-Emmanuel était blessé, venaient la défaite de Custozza, l'abandon de Milan au milieu des outrages d'un peuple égaré, la retraite, l'armistice; et quand en 1849 le Piémont, toujours réduit à ses seules forces, osait reprendre les hostilités, une campagne

de trois jours l'amenait au désastre de Novare.

C'est le soir de la bataille de Novare, au milieu du désordre et des angoisses de la défaite, que l'abdication de Charles-Albert laissait à Victor-Emmanuel la couronne de Sardaigne. Certes, les débuts du nouveau règne ne promettaient guère ; la raison même semblait condamner le successeur de Charles-Albert à renoncer pour jamais aux dangereux rêves de son père. Le Piémont n'avait plus ni armée ni argent ; épuisé par deux campagnes inégales, le petit royaume succombait sous une tâche manifestement trop pesante pour sa faiblesse. Le nouveau roi n'avait ni prestige ni popularité. Les anciennes défiances s'étaient réveillées avec la défaite ; les bruits de trahison remplissaient l'armée et le peuple, les partis s'agitaient dans le Parlement et le pays, Gênes s'insurgeait contre une paix attribuée à une lâche défection. Telle était pour la maison de Savoie la première récompense de son dévouement à la cause nationale. Charles-Albert, détrôné, s'en allait en exil mourir à Porto pour expier le crime le moins pardonné de la destinée, le crime des trop hautes espérances ou des trop vastes ambitions.

Un pareil exemple et un pareil début étaient peu encourageants pour le jeune roi. Ce qui fit la fortune de Victor-Emmanuel, c'est, au milieu d'un tel désastre, de ne s'être laissé aller ni à l'abattement ni aux tentations de réaction politique. Ces tristes mois de 1849 sont peut-être l'époque la plus honorable de cette noble carrière, et le mérite en revient

tout entier à Victor-Emmanuel. Il ne manquait pas de gens autour de lui, dans sa propre famille même, qui lui conseillaient de revenir à la vieille politique et aux anciens usages de sa maison, qui lui conseillaient de profiter de Novare et des victoires de l'Autriche pour retirer le *Statut* accordé en 1848, et se venger de l'ingratitude des libéraux en leur reprenant les libertés octroyées par Charles-Albert. Victor-Emmanuel ne voulut point démentir la parole de son père. De la part du jeune souverain, cette loyauté, que de vieux politiques taxaient de témérité, se trouva être un trait de l'habileté la plus prévoyante.

L'on raconte qu'après Novare, dans une entrevue avec le nouveau roi, Radetzki lui offrit des conditions plus douces, s'il consentait à déchirer le Statut et à rejeter le drapeau tricolore. Plus perspicace que certains courtisans de Turin, le vieux feld-maréchal comprenait que là était la force du Piémont, là était le double aimant qui lui devait attirer les sympathies de la péninsule. Victor-Emmanuel resta sourd aux injonctions du vainqueur, et même, dit-on, aux prières de sa mère et de sa femme, toutes deux Autrichiennes ; il refusa de reprendre la bannière bleue de ses ancêtres, il refusa de redevenir roi absolu. A l'heure où tous les princes italiens s'empressaient de retirer les libertés accordées à leurs sujets sous la pression populaire, le roi de Sardaigne demeura seul en Italie, et presque seul en Europe, fidèle au Statut qu'il avait juré. C'est de ce jour qu'il mérita le sur-

nom de roi honnête homme, *re galantuomo*, qui dans sa simplicité est l'un des plus beaux que souverain ait jamais portés. Il semble qu'au milieu de ses tristesses Victor-Emmanuel ait été l'un des premiers à se rendre compte de tout ce qu'il conservait en gardant la constitution et le drapeau de 1848 [1]. En fait, il avait beau ouvrir à l'Autriche ses forteresses, avec le Statut dans une main et le drapeau tricolore dans l'autre, il gardait les deux armes qui lui devaient bientôt conquérir l'Italie.

Le jour du relèvement national semblait désespérément éloigné. L'Italie paraissait plus loin que jamais, plus loin qu'en 1815 et en 1821, du double but où la devait conduire le nouveau roi. Les Autrichiens occupaient la première place forte du Piémont, ils tenaient garnison à Parme, à Modène, à Bologne, à Florence, à Livourne aussi bien qu'à Venise et à Milan; les Français étaient à Rome, l'étranger partout. Qui eût dit alors qu'en dix ans, qu'en vingt ans au plus, l'Italie tout entière, des Alpes à l'Etna, serait réunie sous le sceptre constitutionnel du roi de Novare?

C'est pourtant de ces souffrances et de ces humiliations qu'est né le royaume d'Italie. L'unité ita-

1. Le jour même de son avénement au trône, Victor-Emmanuel disait au comte Vimercati : « Je conserverai intactes les institutions que mon père a données. Je tiendrai haut et ferme le drapeau tricolore, symbole de la nationalité italienne, qui a été vaincue aujourd'hui, mais qui triomphera un jour. » Et quelques semaines plus tard le roi répétait avec son ministre Massimo d'Azeglio : « Nous avons fait *fiasco* cette fois, une autre fois nous ferons mieux. » Voyez la *Vita ed il regno di Vittorio Emmanuele II*, par G. Massari (Milan, 1878, t. I, p. 41 et 84).

lienne s'est virtuellement faite dans les dures années qui suivirent Novare, dans ces années de dépression où la communauté du malheur rapprochait tous les Italiens. Les esprits et les cœurs s'unifiaient avant les provinces. De Venise à Naples, tous les yeux se tournaient vers le Piémont, seul demeuré fidèle au programme de 1848. Dans le Piémont, l'Italie entière avait une presse et une tribune libres. Les patriotes qui avaient échappé à la mort et au bagne sortaient de leur ancien isolement, les exilés affluaient à Turin. Les États sardes, dernier abri de la pensée nationale, servaient de refuge aux libéraux chassés de toutes les petites capitales et réunis dans la persécution par ceux mêmes qui eussent eu le plus d'intérêt à les tenir séparés.

C'est qu'en effet toute vie nationale, on pourrait dire toute vie de l'esprit, était devenue impossible dans les autres États. Des duchés des bords du Pô au royaume des Deux-Siciles, tous les gouvernements avaient depuis longtemps abandonné les maximes libérales et la tolérance éclairée qui au XVIII[e] siècle avaient encore valu à l'Italie et à l'Europe les Filangieri et les Beccaria, les Galvani et les Spallanzani. Partout, sauf peut-être en Toscane, pesait sur les peuples une tyrannie mesquine et implacable, à la fois systématique et arbitraire, rendue plus soupçonneuse et plus irritable par les souvenirs et les rancunes de 1848. Jamais, en dehors de l'Espagne et de la Russie, aucune nation européenne n'avait été soumise à un tel régime de compression, à une telle diète intellectuelle. Ce

n'était pas seulement la liberté politique qui faisait défaut, c'était la liberté de savoir et de penser, d'apprendre et de lire ; ce n'étaient pas seulement les vivants dont la bouche était close, c'étaient parfois les plus illustres morts dont les œuvres étaient proscrites ou défigurées. A cet égard, les Italiens qui souffraient le plus dans leurs sentiments patriotiques, les sujets de l'Autriche, étaient peut-être encore les moins à plaindre, parce que le gouvernement étranger, s'appuyant sur une force matérielle considérable, avait moins peur des idées et moins besoin des petites précautions.

L'État qui dans l'œuvre libératrice eût pu être l'associé ou l'émule du Piémont, l'État que sa position géographique rendait le plus indépendant et que l'importance de sa population semblait appeler à prendre le premier en main la cause nationale, le royaume de Naples, était de tous les États italiens celui où sévissait le plus cruellement l'esprit de réaction. L'ignorance, la paresse, la superstition y étaient considérées comme les plus sûrs appuis du trône. Dans les villes, dans les administrations, dans les couvents, dans les familles même, régnaient partout le soupçon, la délation, la vénalité. La police y résumait tout l'art du gouvernement et l'espionnage toute la science politique. Il faut, comme nous, avoir connu Naples avant le renversement des Bourbons pour savoir jusqu'où peut descendre un gouvernement qui n'a pour règle de conduite que la méfiance de ses sujets et la crainte de la contagion des

idées [1]. Toute cette politique des Bourbons de Naples ne devait avoir qu'un résultat, débarrasser la maison de Savoie du seul rival qui lui pût contester l'hégémonie italienne.

Grâce à l'aveugle pusillanimité de tous ses gouvernements et ses princes, la péninsule s'habituait à regarder le petit royaume subalpin comme la contrée d'où lui devaient venir la lumière et la liberté. Toutes les espérances convergeaient vers ce coin de terre, vers cette marche des Alpes si longtemps restée indifférente et presque étrangère à l'Italie. Dans l'humiliation de la patrie commune, les Italiens étaient fiers du Piémont comme d'une gloire nationale; ils le montraient aux étrangers comme une preuve de ce que pouvaient faire les Italiens rendus à eux-mêmes. Le nom de Victor-Emmanuel commençait à être murmuré tout bas dans les familles, dans les écoles, dans les prisons, en attendant qu'il retentît dans les rues et sur les places publiques. L'écu de Savoie, la croix d'argent sur champ de gueules, devenait insensiblement le symbole des aspirations nationales, le signe béni de la régénération future. J'ai entendu des Napolitains raconter que dans leur jeunesse ils allaient de temps en temps raviver leur foi nationale en contemplant sur la porte de la légation de Piémont cet emblème de salut.

Dans ces dix années, de 1849 à 1859, Victor-

1. A cet égard, on pourrait citer quelques lettres d'un écrivain peu suspect de sympathie pour la Révolution, Alexis de Tocqueville.

Emmanuel donna peu à peu aux aspirations de l'Italie ce qui leur manquait, une forme, un corps, une devise. Les peuples, de même que les enfants, ont besoin de tout personnifier, de tout incarner dans un homme et dans un nom. Les esprits se préparaient en silence et presque inconsciemment pour qu'au jour voulu les vœux de l'Italie se personnifiassent en Victor-Emmanuel.

Obligé de replier en deçà du Tessin le drapeau national, le roi de Piémont s'appliquait à faire fleurir dans ses États le régime constitutionnel avec le statut de 1848. Le roi et ses conseillers sentaient que cette délicate plante du Nord, qu'ils essayaient de faire prendre sous le ciel du Midi, leur petit royaume la cultivait pour l'Italie entière. Victor-Emmanuel demeurait roi constitutionnel après le coup d'État de décembre 1851 aussi bien qu'après le désastre de Novare. Quelque intérêt qu'il eût à se concilier les sympathies du gouvernement français, dont il pouvait dès lors convoiter l'alliance, le fils de Charles-Albert résistait aux leçons de la France impériale, comme aux exigences de l'Autriche. Au milieu de la nuit qui couvrait alors le continent, le petit Piémont restait, avec la Suisse et la Belgique, comme une île lumineuse, objet d'admiration et d'envie de la part des grands États. Avant même d'avoir Cavour pour ministre, Victor-Emmanuel aidé de collaborateurs, aujourd'hui déjà pour la plupart dans le tombeau, s'efforçait de faire du Piémont un État modèle, une sorte de type ou d'étalon politique pour le reste de la péninsule.

Dans les Chambres de Turin, l'Italie faisait son apprentissage parlementaire, s'initiant et se dressant aux pratiques constitutionnelles. Dans le Parlement de Turin s'élaboraient les lois et se formaient les hommes qui devaient bientôt régir et rajeunir l'Italie.

En même temps qu'il exerçait sur elle une sorte de fascination, le Piémont assurait ainsi d'avance à la péninsule des institutions à la fois nouvelles et éprouvées. C'était par l'ordre et la régularité de son administration, c'était par la supériorité de ses lois, que le Piémont faisait de la propagande révolutionnaire. Victor-Emmanuel ne devait apporter la révolution à l'Italie qu'en lui apportant du même coup un gouvernement. Pour tous les princes de la péninsule, il n'y allait bientôt plus avoir d'autre alternative que d'imiter le fils de Charles-Albert et de se confédérer avec lui, ou de disparaître devant lui. Dès lors on eût pu prévoir que le jour où seraient rompus les liens qui l'enchaînaient à l'Autriche, l'Italie se jetterait d'elle-même aux pieds du roi de Piémont. Grâce à Victor-Emmanuel, l'unité italienne devait se faire d'une manière unique dans l'histoire, par une impulsion soudaine, par une sorte d'attraction magnétique à laquelle aucune province ne saurait résister.

CHAPITRE II

Ce que le Piémont cherchait en Crimée. — La guerre d'Italie de 1859 et le mouvement unitaire. — Influence de la popularité de Victor-Emmanuel dans cette révolution. — Par qui l'Italie a-t-elle été faite ? — De l'élaboration de l'unité. — Pourquoi la fédération a-t-elle échoué ? — Résultats de l'unité italienne pour la France et l'Europe.

« Vous avez pris un chemin bien long pour arriver en Lombardie, » disait après le siége de Sébastopol un officier russe à un officier sarde. Rien en effet ne semblait plus étranger aux intérêts et au but du petit Piémont que la guerre de Crimée. On ne saurait à ce sujet trop admirer la lointaine prévoyance de Victor-Emmanuel, de Cavour et du Parlement de Turin. Les vaines tentatives de 1848 et de 1849 avaient montré que les efforts décousus d'une Italie morcelée étaient incapables de rejeter l'Autriche au delà des Alpes. Pour accomplir sa mission, il fallait au Piémont des sympathies et une alliance : c'est ce qu'il allait chercher sur les arides plateaux de la Tauride. La guerre de Crimée était la clef qui devait ouvrir à l'Italie les conseils de l'Europe.

Cinq ans après Novare, les trois couleurs italien-

nes se déployaient de nouveau sur les champs de bataille, et cette fois, comme sous Napoléon Ier, les Italiens combattaient à côté des Français. Les regards de la péninsule étaient fixés sur le corps expéditionnaire du général La Marmora. Dans nombre de villes et de familles étrangères au Piémont, la bataille de la Tchernaïa, où les Piémontais avaient pris part, fut fêtée comme une victoire nationale. La guerre terminée, le Piémont, comme belligérant, entrait au congrès de Paris ; le petit royaume de cinq millions d'âmes siégeait à côté des cinq grands États. En s'immisçant ainsi dans la plus délicate et la plus compliquée des affaires européennes, le Piémont avait ouvert d'avance au futur royaume italien l'accès des conférences et des congrès de l'Europe ; avant même que l'Italie fût faite, Victor-Emmanuel et Cavour lui avaient assuré une place parmi les grandes puissances.

Au congrès de Paris, c'était déjà la péninsule, plutôt que le royaume de Sardaigne, qui parlait par la bouche de Cavour. Le Piémont savait se faire admettre comme le représentant naturel d'une nation officiellement privée de voix et d'existence. Pour la première fois, la question italienne était solennellement posée dans un congrès au nom de l'Italie. Quelques années après la défaite de Charles-Albert, Victor-Emmanuel proclamait les revendications nationales, en face même de l'Autriche, avec la double sympathie de ses alliés de Crimée et de son adversaire de la veille, irrité de l'hostile neutralité de la cour de Vienne pendant la guerre.

Le congrès de Paris était une première victoire pour le Piémont, une première revanche de Novare.

Les mémoires françaises sont encore pleines de ce qui bientôt suivit. Qui ne se rappelle le voyage de Cavour, les entrevues de Plombières, les bombes d'Orsini, le mariage d'une princesse de Savoie avec le prince Napoléon, le discours impérial du 1er janvier, l'ultimatum de l'Autriche au Piémont, et enfin la campagne de 1859 qui en quelques semaines arrachait la Lombardie à l'Autriche ? Pendant quelques mois, l'histoire de l'Italie se confond presque avec l'histoire de la France. Personne n'a oublié cette guerre, la dernière glorieuse pour nos armes, et ces noms, Magenta et Solférino, les dernières grandes victoires françaises, Palestro et San-Martino, où Victor-Emmanuel et les Italiens combattaient à côté de nous. Tout le monde sait comment l'armée qui devait délivrer l'Italie des Alpes à l'Adriatique fut soudainement arrêtée à Villafranca, moins par les places fortes du quadrilatère et les tergiversations de Napoléon III que par l'attitude menaçante de la Prusse, qui n'avait pas encore découvert le profit qu'elle pouvait tirer d'une alliance italienne.

Les préliminaires de Villafranca arrêtaient les armes libératrices de la France, ils n'arrêtaient point le mouvement national des Italiens. Toutes les provinces débarrassées des garnisons autrichiennes secouaient l'une après l'autre la domination des princes qui, au lieu de combattre l'étran-

ger, s'étaient faits ses lieutenants. Les petits États s'empressaient à l'envi de sacrifier une autonomie qui n'était qu'une sujétion déguisée de l'Autriche ou une tyrannie tracassière et ignorante. Parme, Modène, les Légations, la Toscane proclamaient Victor-Emmanuel, sans qu'un soldat piémontais eût foulé leur territoire. La Sicile, entraînée par Garibaldi et les *mille*, se précipitait dans le courant national, et le roi de Naples désertait sa capitale pour se réfugier derrière ses places fortes.

Un élan soudain, une commotion sans exemple, avait jeté aux pieds de Victor-Emmanuel l'Italie rendue à elle-même. L'unité de ce pays, divisé depuis tant de siècles, avait été l'affaire de quelques mois. L'union des diverses provinces s'était accomplie à la façon des combinaisons spontanées des corps qui cèdent aux lois naturelles de l'affinité [1].

Machiavel, à la fin de son triste livre du *Prince*, a représenté l'Italie attendant en vain un sauveur, une sorte de messie national, devant lequel s'ouvriraient toutes les portes, tomberaient toutes les murailles des cités italiennes. A trois siècles de distance, il me semblait lire dans ces pages une prophétie des destinées de l'Italie, tant cette lointaine vision du secrétaire de la république florentine s'est de nos jours réalisée pour ceux qui se présentaient au nom de Victor-Emmanuel. Le

1. Pour le détail de ces grands événements, nous pouvons renvoyer le lecteur aux excellentes études de M. de Mazade sur le comte de Cavour, études qui en Italie même jouissent d'une légitime autorité.

prince invoqué par les pressentiments de Machiavel s'est enfin rencontré, mais combien différent du sombre modèle imaginé par le Florentin ! C'est par sa loyauté de roi et sa bravoure de soldat, c'est par son dévouement à la commune patrie, que Victor-Emmanuel a séduit et gagné l'Italie.

On ne sait pas assez d'ordinaire la part de Victor-Emmanuel dans ce grand mouvement, l'influence de son nom et de sa popularité. C'est en son nom que se faisait partout la révolution, c'est à lui personnellement que se donnaient les villes et les petits États en révolte contre leurs maîtres de la veille. *Italie et Victor-Emmanuel* était la formule magique qui d'une mer à l'autre ouvrait toutes les portes, renversait toutes les barrières. J'ai passé en Italie la première moitié de cette année 1860 qui a décidé du sort de la péninsule. J'étais alors étonné de rencontrer souvent sur les murs ces mots bizarres : *Viva Verdi!* La renommée du musicien qui plus d'une fois semble avoir exprimé les douleurs et les colères de ses concitoyens ne suffisait pas à m'expliquer ce singulier enthousiasme. J'eus bientôt le mot de l'énigme ; sous le couvert de Verdi, c'était Victor-Emmanuel qui était ainsi acclamé. Le nom du compositeur n'était que l'anagramme du titre décerné par les vœux de la nation au roi de Piémont : *Vittorio-Emmanuele, re d'Italia.* Partout alors c'était la même expression qui revenait : *Vogliamo Vittorio*, et, quand il s'agit de consacrer officiellement les annexions, partout, à Bologne, à Naples, à Florence, comme plus tard à Venise et

à Rome, ce que votait le peuple dans ses plébiscites, c'était l'union *au royaume constitutionnel de Victor-Emmanuel.*

Lorsqu'au lendemain de ces annexions M. de Cavour succombait subitement, laissant inachevée l'œuvre dont il paraissait le principal ouvrier, l'unité italienne, encore mal cimentée et comme à peine échafaudée, semblait devoir s'écrouler du coup. Il n'en fut rien. Cavour fut remplacé par ses disciples ou par ses rivaux, et l'édifice national fut consolidé et couronné. A ce moment décisif, il n'y aurait eu pour nos voisins qu'une perte difficilement réparable, la perte du roi.

A l'Italie inachevée la mort de Victor-Emmanuel eût alors enlevé sa devise et sa bannière. C'était le seul nom capable d'effacer toutes les dissidences qui pendant longtemps avaient rendu les patriotes impuissants. Pour Victor-Emmanuel, les républicains abdiquaient leurs théories, étonnés de recevoir des mains d'un roi l'unité et la liberté ; pour lui, les libéraux modérés et les conservateurs risquaient une révolution, sûrs de retrouver le lendemain l'ordre et la paix dans le nouveau royaume. Il fallait un prince tel que Victor-Emmanuel pour réunir en faisceau les influences si diverses et les forces parfois si disparates qui ont accompli la révolution italienne.

Est-ce à dire que c'est Victor-Emmanuel qui a fait l'Italie? Non, certes, à de telles œuvres ne suffisent ni la loyauté d'un roi galant homme, ni le génie d'un Cavour, ni l'audace d'un Garibaldi. De

pareilles révolutions sont moins l'ouvrage d'un homme que l'ouvrage d'un peuple et de l'histoire ; elles ne réussissent que lorsqu'elles sont dans l'ordre naturel et conformes aux intérêts et au génie des nations. Les destinées de l'Italie étaient écrites d'avance dans son cadre de flots et de montagnes, dans l'homogénéité du peuple italien, si un à travers toute sa variété. L'Italie moderne est moins l'œuvre des hommes que l'œuvre de la nature.

Quand il disait dédaigneusement que l'Italie était une expression géographique, M. de Metternich en confessait à son insu l'indestructible personnalité. Grâce à la géographie, l'Italie devait survivre à tous les traités de partage, à toutes les violences de la conquête ; le peuple italien était assuré de renaître un jour dans son unité, dans son intégrité. La Providence, pour lui si longtemps ingrate en apparence, lui avait fait le plus grand des dons, elle lui avait donné des frontières indélébiles. Depuis longtemps déjà « le beau pays que l'Apennin partage et qu'entourent la mer et les Alpes [1] » était moins divisé par ses abruptes cloisons de montagnes et ses rivalités provinciales que par les traités et la politique de l'étranger. Un jour devait venir où tous ces tronçons séparés du même corps se joindraient et se souderaient ensemble, où l'Italie formerait un État, comme depuis des centaines d'années elle formait une nation. Et dans quel siècle cette révolution se devait-elle faire, si ce n'est dans

1. . . . . il bel paese
Che Apennin parte e il mar circonda e l'Alpe. »

l'âge de la vapeur et de l'électricité, quand partout les montagnes semblaient s'aplanir et les distances s'effacer?

Elle a eu beau étonner l'Europe de sa brusque venue au monde, l'unité italienne a, comme toutes choses vivantes, eu son laborieux enfantement et son obscure gestation. Depuis des siècles, de Dante et de Pétrarque à Alfieri et à Manzoni, l'union des Italiens était lentement élaborée par les lettres et par l'art. Depuis 1800 surtout, la poésie, l'histoire, le roman, la philosophie même, d'Ugo Foscolo à Massimo d'Azeglio, de Colletta à Cesare Balbo, de Rosmini à Gioberti, de Niccolini à Silvio Pellico, de Cantù à Guerrazzi, la littérature de toutes les écoles et de toutes les régions de l'Italie n'était qu'une glorification voilée ou découverte, qu'une apologie passionnée de l'idée nationale, à tel point qu'on pourrait dire que l'Italie a été faite par ses poëtes et ses écrivains.

Depuis la fin du XVIIIe siècle, l'Italie était insensiblement nivelée par les guerres et les révolutions, par les armées étrangères et les sociétés secrètes, par le despotisme et la répression même. La Révolution française et Napoléon Ier avaient à leur insu creusé les fondations de l'édifice que devait un jour élever la maison de Savoie, — la Révolution en éveillant partout la conscience nationale, en renversant tous les trônes de la péninsule, en mêlant et triturant les provinces et les peuples, — Napoléon en ressuscitant le nom de royaume d'Italie, en formant une armée italienne, en réunissant sous le

sceptre de sa famille tous les Italiens, des lagunes de Venise au détroit de Messine. Les traités de 1815, qui semblaient ruiner à jamais les espérances des patriotes, ravivèrent le sentiment national dans la communauté du malheur. L'Italie entière ressentait l'oppression de ses membres livrés à la domination étrangère; elle s'apercevait de plus en plus que le meilleur moyen de devenir indépendante et de le rester, c'était d'être une.

Un seul point pouvait sembler douteux : l'Italie se constituerait-elle sous forme d'État fédératif, ou sous forme d'État centraliste? Cette question de forme devait être tranchée par les gouvernements et les princes italiens. Si toutes ses dynasties eussent été nationales et tous ses princes patriotes, l'Italie eût pu recourir à la fédération. C'est à ce but, en apparence le plus accessible, que devaient tendre les premières révolutions. En 1848, aux beaux jours de Charles-Albert et de Pie IX, quand les gouvernements de Piémont, de Toscane et de Rome négociaient une alliance et un *Zollverein* italien, quand le roi de Naples même, accordant à ses sujets une constitution, acceptait le drapeau tricolore et faisait mine d'envoyer ses troupes combattre l'Autriche, — l'Italie put se croire sur la voie d'une fédération. Les déceptions et les défections de 1848 tournèrent au profit de l'unité [1].

1. Les plus influents promoteurs du néoguelfisme ou de la république fédérative en 1848, Gioberti et Manin, moururent l'un en 1852, l'autre en 1857, tous deux ralliés à l'idée de l'unité par le Piémont.

Ce qui semblait suffire au temps de Charles-Albert, avant la réaction de 1849, devait aux jours de Victor-Emmanuel paraître un piége ou un leurre. En redevenant les protégées et les clientes de l'Autriche, toutes les petites cours s'étaient faites les complices de Mazzini, les agents de l'idée unitaire. En abandonnant au roi de Piémont la cause de l'indépendance, les autres souverains lui abandonnaient leurs droits et leurs États. A la maison de Savoie est ainsi échue une tâche délaissée de tous ; à Victor-Emmanuel est revenue la couronne de fer, parce que seul des princes italiens il a su être de son temps et de son pays. Le jour est arrivé où tous les trônes étayés sur la puissance autrichienne sont tombés avec la domination qui leur servait d'appui, et, dans cet effondrement général, toutes les espérances et tous les intérêts se sont naturellement ralliés autour du seul gouvernement demeuré debout. Rien donc de fortuit, rien donc de surprenant même, dans la prodigieuse fortune de Victor-Emmanuel. La couronne d'Italie était promise à sa maison par les fautes des dynasties rivales.

On entend parfois dire au nord des Alpes que c'est la France et Napoléon III qui ont fait l'unité de l'Italie. C'est là une erreur ou une confusion. La France a le droit de se vanter d'avoir fait l'indépendance et non l'unité italienne. Vis-à-vis de l'unité qui le prenait au dépourvu, le gouvernement français n'a eu qu'une conduite passive ; il s'est contenté de ne s'y point opposer, et il n'y pouvait

faire obstacle qu'en détruisant lui-même l'œuvre de Magenta et de Solférino, en envoyant ses zouaves rétablir les petits princes dépossédés dans leurs capitales en révolte, c'est-à-dire en reprenant à son compte le rôle ingrat de l'Autriche.

Si la France a de sa main accru l'impulsion du mouvement unitaire, c'est à Villafranca, c'est en s'arrêtant au pied du quadrilatère devant l'attitude hostile de l'Allemagne. Le traité de Zurich, qui prétendait interdire l'unité, ne devait faire que l'accélérer, car, en présence de l'Autriche campée dans les places fortes de la Haute-Italie, l'unité ne pouvait manquer d'apparaître à tous les Italiens comme la seule chance de maintenir leur incomplète indépendance et la seule chance de l'achever.

S'ensuit-il que sans l'origine ou l'éducation à demi italienne de Napoléon III, sans le besoin du second Empire de dériver à l'extérieur les instincts libéraux de la France, l'Italie fût demeurée indéfiniment soumise à l'étranger, indéfiniment morcelée? Pour ma part, je ne saurais le croire. L'Italie était mûre pour l'indépendance et la vie nationale; l'histoire, qui est fertile en expédients, aurait certainement trouvé d'autres moyens d'atteindre au but marqué par la nature et la civilisation. Le moment seul eût pu différer, et encore n'eût-il probablement pas été longtemps retardé.

Le rôle que nous avons rempli en 1859 n'aurait-il jamais pu être joué par d'autres avec un égal succès? L'allié dont il avait besoin pour chasser l'Autriche, le Piémont n'eût-il pu le découvrir

ailleurs qu'aux Tuileries? Il me semble qu'il n'y a pas besoin de beaucoup chercher pour reconnaître que devant elle l'Italie avait deux voies ouvertes, deux alliances possibles. Privée de l'appui de la France, la Sardaigne eût tourné ses regards vers le Nord; tôt ou tard, elle eût reçu de Berlin et peut-être de Pétersbourg des encouragements, des secours. L'alliance de la Prusse lui eût un jour donné Milan, comme en 1866 elle lui a valu Venise. Dès 1848, les esprits les plus clairvoyants de l'Allemagne commençaient à pressentir le parti que la Prusse et l'unité allemande pouvaient tirer du Piémont et de la révolution italienne. Dès 1859, plusieurs écrivains, tels que le socialiste Lassalle, proclamaient hautement la solidarité de la Prusse et du Piémont [1].

La connexité des intérêts de deux États ayant à repousser l'Autriche, l'un hors de l'Allemagne, l'autre hors de l'Italie, était trop manifeste pour ne pas éclater un jour aux yeux des politiques des deux pays. Quand la guerre de 1859 ne leur en eût pas donné le signal, l'Allemagne et l'Italie n'en eussent pas moins tôt ou tard recommencé la révolution avortée de 1848; quelque Bismarck prussien n'en eût pas moins repris au nom de son roi le rôle unificateur que la Prusse avait refusé en 1848; et ce jour-là le Piémont, aidé de la révolution italienne,

1. Pour Lassalle, voyez par exemple le très-intéressant ouvrage où un écrivain danois, M. G. Brandes, a représenté le jeune socialiste comme un des initiateurs de l'Allemagne nouvelle et des précurseurs de M. de Bismarck. — *Ferdin. Lassalle* (ouvrage traduit du danois en allemand); Berlin, 1877.

n'eût pas prêté à l'état-major de Berlin un concours beaucoup moins efficace que l'armée novice de Custozza.

Si l'histoire n'est ni le jeu du hasard ni le produit des fantaisies individuelles, les destinées de l'Italie n'étaient pas irrévocablement enchaînées à la politique ou à l'existence même d'un Napoléon. La volonté d'un homme, quelque puissant qu'il semble, peut modifier les voies de l'histoire, elle n'en saurait guère altérer la fin. En passant les Alpes en 1859, la France n'a probablement fait que ravir à d'autres l'honneur et le profit d'ouvrir à la péninsule le chemin de l'indépendance. Mieux vaut pour nous avoir pris l'initiative de cette guerre mémorable, qui, selon les récentes paroles d'un homme d'État italien, « a rendu cher à l'Italie le nom de la France [1] ».

Victor-Emmanuel en particulier nous a jusqu'à son dernier jour gardé une vive et publique reconnaissance de notre campagne libératrice de 1859. Un des chagrins de sa vie a été de devoir Rome et l'achèvement de son œuvre aux revers du pays qui l'avait aidé à la commencer. Il ne dépendit pas du roi que l'Italie ne nouât avec nous une alliance effective avant 1870, et tout ce que lui permettaient ses droits de souverain constitutionnel pour nous secourir au milieu de nos désastres, le roi l'a fait [2].

1. Discours de M. Sella aux funérailles du général La Marmora à Biella, janvier 1878.

2. Voyez la biographie de M. Massari : *La Vita ed il regno di Vittorio-Emmanuele II*. T. II, p. 372, 373.

Les incertitudes et les contradictions de l'Empire avant sa dernière guerre, la promptitude et la gravité de nos défaites la guerre une fois commencée, et par-dessus tout les inquiétudes suscitées au delà des Alpes par certains défis et certaines revendications ont seules rendu inutiles les sympathies du roi et empêché l'Italie de nous payer en 1870 la dette de 1859 [1].

Pour être équitable envers nos voisins, il faut se souvenir des bruyantes et persistantes attaques dont le nouveau royaume a depuis sa naissance été l'objet quotidien, dans les mandements de nos évêques, dans les colonnes d'une partie de nos journaux, et jusque dans les discussions de nos Chambres. Il semblait qu'un certain parti eût pris à cœur de dégoûter l'Italie de notre alliance et de la jeter dans les bras de nos ennemis. Il semblait qu'entraîné par des influences auxquelles il n'avait point la virilité de résister, le gouvernement impérial même eût pris soin d'intéresser ses protégés d'outremonts à notre affaiblissement. Combien de fois et avec quelle solennité n'avait-on pas répété aux Italiens que, tant que la France serait forte, ils ne sauraient approcher des murs de Rome ! Le *jamais* si imprudemment arraché à M. Rouher, dans une séance du Corps législatif, avait eu un long retentissement au sud des Alpes, et les chassepots de Mentana avaient mortellement blessé l'alliance des deux pays.

1. Voyez entre autres la brochure du prince Napoléon (Jérôme) sur les alliances de l'Empire.

Et, au lendemain même de nos désastres, n'a-t-on pas vu les mêmes hommes et le même parti s'appliquer de nouveau à nourrir les défiances de nos voisins, désigner publiquement les bords du Tibre comme l'objectif futur de nos armes, et s'ingénier ainsi à resserrer par leurs vaines prophéties les liens que leurs menaces avaient noués entre la péninsule et l'Allemagne?

L'on a souvent en France parlé de l'ingratitude italienne, mais les hommes qui s'en sont le plus hautement scandalisés sont ceux qui ont tout fait pour enseigner aux Italiens à être ingrats. Avant comme depuis 1870, ils ont affecté de regarder la guerre de 1859 comme une entreprise antipathique ou étrangère à la nation française, comme une œuvre appartenant exclusivement à l'initiative personnelle du souverain. C'est ainsi que des orateurs ou des écrivains français ont, après comme avant la chute de l'Empire, travaillé obstinément à prouver aux Italiens qu'ils ne devaient rien à la France et que, s'ils n'avaient point oublié Magenta et Solférino, c'était pour Napoléon et pour la dynastie renversée au 4 Septembre qu'ils devaient conserver leur reconnaissance.

Aucune cause cependant n'avait durant toute la première moitié du siècle été plus généralement populaire en France que l'indépendance italienne. En offrant le concours de ses armes à une nation qui nous était rattachée par tant de liens, la France n'obéissait pas seulement à ses généreux instincts, elle mettait à exécution des desseins plus d'une fois

agités par ses hommes d'État depuis Henri IV jusqu'à la Révolution ; elle accomplissait un des rêves les plus chers des patriotes de 1830. Quand il avait passé les Alpes en 1859, Napoléon III, nous l'avons rappelé, n'avait fait en réalité que reprendre à son compte la politique émancipatrice prêchée par les libéraux et les démocrates durant toute la Restauration et la monarchie de Juillet [1].

Aussi, de toutes les guerres du second Empire, la guerre d'Italie a-t-elle été la seule populaire, parce qu'elle était la seule dans l'esprit de la Révolution qui prédestinait la France à ce rôle libérateur. Le malheur pour notre pays et pour l'Europe, c'est que les rênes de la politique européenne aient été saisies par une main trop débile ou trop vacillante pour la diriger ; c'est que l'initiative de la réforme territoriale du continent ait été prise par un génie trouble, confus et incertain, malhabile à mesurer la portée ou la force des événements qu'il déchaînait, et ne sachant ni les accepter, ni les régler, ni les arrêter.

On a dit souvent que l'unité italienne avait enfanté l'unité allemande, et que M. de Bismarck procédait de M. de Cavour. Il y a dans cette opinion une part de vérité et une part d'erreur. Quelque analogie, quelque connexité qu'aient entre elles les deux révolutions, l'on ne saurait dire que l'une fût la conséquence directe de l'autre. Pour convoiter l'hégémonie de l'Allemagne, la Prusse n'avait pas

1. Voyez plus haut notre étude sur Napoléon III et la politique impériale, chapitre I, pages 17, 18.

besoin des leçons du Piémont, et pour rassembler les petits États germaniques sous l'aigle des Hohenzollern, Berlin n'était pas obligé d'attendre que l'Italie fût unifiée par la croix de Savoie. Des deux pays, celui où l'idée unitaire était la plus ancienne, la plus populaire, la plus puissante, c'est celui où elle s'est le plus tardivement réalisée. Et il n'y avait là rien que de naturel. L'Allemagne qui pendant des siècles avait été tout entière réunie, nominalement au moins, dans le vieil empire germanique, l'Allemagne qui depuis la chute de Napoléon était en possession de l'indépendance et d'un lien fédéral, tendait manifestement à l'unité depuis 1815 ou mieux depuis 1813, tandis que l'Italie encore soumise à l'étranger n'osait rêver que d'indépendance ou de fédération. Des deux pays, c'est en fait l'Allemagne qui s'est engagée la première dans la carrière de l'unité [1].

On ignore trop en France la Révolution de 1848 et le Parlement de Francfort qui proclamait la restauration de l'empire allemand, alors que l'ambition du Piémont ne dépassait pas encore la vallée du Pô et les pentes de l'Apennin. Avec un autre roi, avec d'autres ministres, la Prusse eût pu vingt ans plus tôt accomplir l'œuvre réservée à M. de Bismarck et à Guillaume Ier; et, quand la politique de Napoléon III n'aurait pas offert aux héritiers de Frédéric les moyens de reprendre le programme de

1. Voyez à cet égard des études fort concluantes de M. Saint-René Taillandier dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1873, du 1er novembre 1877 et du 1er mai 1878.

1848, nos révolutions périodiques et nos commotions intérieures leur en eussent, comme en 1848, tôt ou tard fourni l'occasion. En réalité, ni la Prusse ni le Piémont n'avaient besoin des exemples d'autrui, et si, en cédant aux fascinations de l'idée unitaire, l'Allemagne et l'Italie avaient un modèle étranger, ce modèle, c'est en France, c'est chez nous qu'il convient de le chercher, chez nous qui, tout en leur en contestant les avantages, ne cessions de vanter à nos voisins les bienfaits de notre unité nationale.

La résurrection politique de l'Italie n'était pas seulement dans l'ordre naturel de l'histoire. C'était un bienfait pour la civilisation européenne, ainsi remise en possession d'un de ses membres essentiels, et ainsi délivrée d'un des ennemis de sa sécurité. L'Italie morcelée et assujettie semblait avoir fait un serment contre la paix de l'Europe ; ne pouvant recourir au canon, elle s'était armée du poignard et des bombes, et sur la tombe de ses patriotes elle avait juré de ne jamais permettre à ses voisins de jouir tranquillement des biens qui lui étaient déniés. Du jour où elle est devenue libre, l'Italie a renoncé à ce rôle de trouble-fête. L'indépendance a réconcilié avec le repos de l'Europe la patrie des sicaires et des spadassins, des conspirateurs incorrigibles et des agitateurs cosmopolites. Mazzini n'a point eu de successeur, Orsini est au nord des Alpes demeuré le dernier des héros italiens de l'assassinat politique. Le vieil Etna révolutionnaire, toujours prêt à de soudaines érup-

tions, a cessé de remuer le sol de l'Europe ; si, depuis la mort de Victor-Emmanuel, l'ancien volcan a recommencé à fumer et à gronder, les laves et les cendres n'en menacent que la péninsule.

Cette subite transformation était à prévoir ; elle avait été annoncée par Victor-Emmanuel. « Je sais, disait le roi de Sardaigne en 1860, au moment même où il se mettait à la tête de la révolution, je sais qu'en Italie je clos l'ère des révolutions [1]. »

Dans un siècle comme le nôtre, de telles promesses ont beau sembler téméraires, le fils de Charles-Albert a jusqu'à son dernier jour pu se flatter d'avoir dit vrai. Sous son règne, le sentiment national satisfait a étouffé le sentiment révolutionnaire. C'est là un des plus merveilleux exemples de l'apaisement que peut produire chez un peuple le triomphe de ses aspirations nationales. Victor-Emmanuel restera dans l'histoire comme le type et le modèle de ces hommes trop rares qui osent se mettre à la tête d'une révolution et savent la conduire sans être renversés par elle.

Pendant des siècles, durant tout le moyen âge et l'époque moderne, l'Italie a été pour ses voisins, pour la France en particulier, un champ de bataille toujours ouvert, toujours arrosé d'un sang stérile. De Charles d'Anjou et des Vêpres siciliennes, des folles guerres de Charles VIII, de Louis XII, de

1. « *In Europa la mia politica non sarà forse inutile a riconciliare il progresso dei popoli colla stabilità della monarchia. In Italia so che io chiudo l'èra delle rivoluzioni.* » Proclamation du roi Victor-Emmanuel du 9 octobre 1860.

François I[er] aux grandes campagnes de la Révolution, il serait difficile de compter les milliers et milliers de soldats que la France a laissés dans les plaines du Pô ou les gorges de l'Apennin. En devenant une et indépendante, l'Italie a pour jamais cessé de mériter le nom de tombeau des Français. Avec Victor-Emmanuel, la maison de Savoie a relevé la barrière des Alpes, que le morcellement de la péninsule semblait avoir laissé tomber. Désormais la France n'a pas plus à intervenir au delà du mont Cenis qu'au delà des Pyrénées, car, pour les peuples comme pour les particuliers, les bonnes clôtures font les bons voisins. Il n'y a plus de question italienne, et ainsi a disparu du sol de l'Europe une des plus fréquentes occasions de conflits, une des plus anciennes causes de guerre.

Le nouveau royaume de la maison de Savoie doit devenir pour l'Europe un gage d'équilibre en même temps qu'une promesse de paix. A l'Italie, remise en possession de son indépendance, il importe autant qu'à personne qu'aucune puissance ne s'élève assez au-dessus des autres pour les offusquer de son ombre et les accabler de sa prépondérance. Un nouveau saint-empire germanique allant des bouches du Rhin à la crête des Alpes ou à l'Adriatique ne serait pas pour elle un voisin moins gênant que l'ancienne monarchie de la maison d'Autriche. Le premier intérêt de l'Italie nouvelle, ce n'est point le complément de sa frontière sur l'Adige ou l'Isonzo, c'est, en Occident comme en Orient, l'affermissement ou l'instaura-

tion d'un nouvel équilibre européen sur des bases conformes à la nature et aux vœux des peuples. A cet égard, les intérêts de la péninsule sont identiques à ceux de la France. Si les deux pays n'ont pas de proie ou de butin à se partager, ils doivent également désirer que les remaniements territoriaux du continent puissent garantir à chaque nation la plénitude de son indépendance et assurer à l'Europe une ère de paix et de travail.

Comme la France, l'Italie ne peut convoiter aucune hégémonie militaire, aucun *primato* politique ; toute tentative d'hégémonie ou de *primato* les rencontrerait tôt ou tard unies pour le maintien des libertés de l'Europe. Entre l'Italie et la France, il peut y avoir des dissentiments passagers, des malentendus réciproques, des soupçons de part et d'autre immérités, il ne saurait y avoir d'antagonisme national. Quelque attitude que les incidents de la politique puissent faire prendre à chacun des deux États, il viendra certainement un jour où ils ne sentiront plus que la connexité de leurs intérêts, où ils ne se rappelleront plus que leur fraternité d'origine et les affinités de leur civilisation.

CHAPITRE III

En quoi l'œuvre de Victor-Emmanuel et de Cavour diffère de l'œuvre de l'empereur Guillaume et de M. de Bismarck. — L'Italie a conquis simultanément l'unité et la liberté. — Victor-Emmanuel, roi constitutionnel. — Ses scrupules dans sa lutte avec le Vatican. — Le régime parlementaire en Italie. — Conditions favorables et conditions défavorables à la liberté politique. — Le tempérament national. — L'abstention. — Le régionalisme. — Les partis.

L'on a souvent comparé l'œuvre du roi Victor-Emmanuel et de M. de Cavour en Italie à l'œuvre de l'empereur Guillaume et de M. de Bismarck en Allemagne. C'est là un des rares parallèles historiques fondés sur de réelles analogies. L'unité de l'Italie et l'unité de l'Allemagne sont deux faits du même ordre, deux faits provenant de causes semblables. Ce n'est pas le hasard qui les a rendus contemporains, pas plus que ce n'est le hasard qui les a placés dans notre siècle. Entre ces deux révolutions si voisines et pour ainsi dire si parentes, il y a cependant des diversités, des oppositions même qu'il importe de ne point perdre de vue. Pour le mode de construction comme pour le plan et le style de l'ouvrage, l'Italie édifiée par Victor-Emmanuel

diffère presque autant de l'Allemagne reconstruite par l'empereur Guillaume que Florence et Venise diffèrent de Nuremberg et de Lubeck.

Dans les deux pays, comme chez toutes les nations du monde, l'unité s'est faite par réaction contre le dehors, par crainte ou par défiance de l'étranger, par orgueil national ; mais dans l'Italie opprimée depuis des siècles, et privée de tout lien fédéral, l'unité, issue de besoins plus pressants, a eu un caractère plus purement défensif, plus strictement national. Le nouveau royaume n'a nulle part empiété sur une nationalité étrangère : l'Italie de Victor-Emmanuel n'a, pour se constituer elle-même, mutilé aucun peuple voisin, elle n'a point violé aux dépens d'autrui le droit national, sur lequel elle fondait son propre droit à l'existence. Toutes les provinces comprises dans le royaume d'Italie y sont librement entrées. Victor-Emmanuel n'a pas eu recours au *compelle intrare ;* à la table où il a convoqué les cités ou les régions de la péninsule, il n'y a point eu de convives forcés. C'est là un privilége que l'Italie doit tenir à conserver et qui mérite d'autant plus d'être noté que de tous les grands Etats de l'Europe, la France est peut-être seule à le partager avec sa voisine.

L'Italie n'a eu ni Alsace-Lorraine ni Slesvig danois ; elle n'a eu non plus ni Hanovre ni Francfort. Le Piémont n'a point fait d'annexions pour son compte ; en unifiant la péninsule, le Piémont s'est perdu et comme noyé dans l'Italie, qu'il faisait revivre, donnant lui-même aux autres l'exem-

ple des sacrifices à la grande patrie. Il en a été tout autrement dans l'empire germanique. L'Allemagne n'a pas absorbé la Prusse, la Prusse n'a pas non plus complétement absorbé l'Allemagne. L'ancien royaume et le nouvel empire subsistent l'un dans l'autre avec des droits et des limites mal définis, en sorte que l'Allemagne de 1871 n'est à proprement parler ni un État unitaire ni un État fédératif. Tel qu'il est constitué aujourd'hui, avec ses relations compliquées qui rappellent les anciens liens de vasselage et de suzeraineté, l'empire allemand est un phénomène étrange, bizarre. C'est au milieu des États modernes comme un être antédiluvien, un mastodonte ou un dinothérium au milieu de la création actuelle. Pour vivre, il lui faudra reculer vers la fédération ou avancer dans le sens de l'unité.

Il y a enfin entre l'Allemagne et l'Italie nouvelles une troisième différence qui tient en partie aux deux autres. En Italie, l'unité a été faite par la liberté et pour la liberté en même temps que pour l'indépendance. La révolution dont Victor-Emmanuel a été le chef et le modérateur a poursuivi en même temps un double idéal, qu'elle a su réaliser l'un par l'autre.

Cela explique comment, dans l'unité italienne, le fer et le feu qui forgent les couronnes impériales ont eu une bien moindre part que dans l'unité allemande. Victor-Emmanuel avait une autre force, une autre arme : le statut de Charles-Albert et la liberté politique. Grâce au roi de Piémont, l'Italie

s'est en quelques années emparée simultanément de deux biens dont chacun a coûté à d'autres peuples des siècles de luttes et d'efforts. C'est là ce qui rend l'œuvre de Victor-Emmanuel et du peuple italien sans analogue ou sans égale dans l'histoire, ce qui rend le Piémont digne de servir d'exemple à tous les petits États qui se croient le noyau d'une grande nation. Pour nous servir d'une métaphore vulgaire, l'Italie, redevenue indépendante, a fait coup double, atteignant à la fois la liberté et l'unité. Le peuple allemand a bien, lui aussi, visé simultanément au double but atteint par son heureux émule; il n'a point touché aussi juste. Le nouvel empire d'Allemagne ne saurait encore être donné comme un modèle de gouvernement libre. A cet égard, l'on pourrait dire, sans leur faire injure, que l'empereur Guillaume et le prince de Bismarck n'ont guère accompli que la moitié de la tâche exécutée par Victor-Emmanuel et Cavour.

C'est qu'en effet Victor-Emmanuel a été pour son peuple le fondateur de la liberté, non moins que le restaurateur de l'indépendance et de l'unité nationales. A la bien regarder, cette seconde partie de son œuvre n'est ni moins grande ni moins admirable que l'autre dont l'éclat semble la rejeter dans l'ombre; peut-être même eût-elle paru d'avance plus malaisée et plus incroyable encore. Nous qui avons débuté plus tôt, et qui pendant plus de trois quarts de siècle avons cherché en vain notre assiette politique, nous pouvons comprendre ce que c'est pour un peuple que d'installer chez lui un gouvernement

libre. Qu'était-ce donc au sud des Alpes, quand le gouvernement parlementaire devait être improvisé de toutes pièces, et cela chez quelle nation? Dans cette terre des morts que l'étranger parcourait comme un musée de tombeaux, dans cette Italie dont les lieux communs littéraires avaient fait le type classique de la décadence, chez un peuple vieilli qui semblait condamné à copier les chefs-d'œuvre qu'il ne savait plus créer, et dont toute l'ambition paraissait bornée aux triomphes de l'opéra et du ballet.

Un Parlement italien, des élections à Rome, à Ravenne, à Venise, des députés des Abruzzes, des Calabres, de la Sicile, qu'eussent dit d'une telle prophétie les voyageurs étrangers du commencement du siècle, les Staël, les Chateaubriand, les Byron, les Stendhal, les Lamartine? Qu'en eût-on pensé encore en 1848 et à la veille de 1860? Il semblait qu'on ne pût faire fleurir la liberté sur la terre où fleurit l'oranger. Aux jours mêmes où s'accomplissait ce prodige, dans les années qui suivirent la guerre d'Italie, je me rappelle encore l'incrédulité des hommes les plus libéraux et les plus bienveillants pour la péninsule. Le miracle s'est fait cependant, et il dure depuis dix-huit ans. L'Italie, la dernière venue d'entre elles, est la plus libre des grandes monarchies du continent.

Cette sorte de *primato* libéral, cette gloire la plus enviable de toutes, l'étranger n'y a rien à revendiquer, elle appartient tout entière au peuple italien et à son roi. C'est peut-être la première fois dans

l'histoire qu'une nation a pu passer soudainement, et comme sauter d'un bond, du régime le plus despotique au régime le plus libéral. Phénomène étrange, probablement sans précédent, c'est dans les conspirations et les sociétés secrètes, c'est dans les prisons et les bagnes que ce peuple semble s'être formé à la vie publique. En Italie, pour la génération de 1860, du moins, on pourrait dire que la servitude a été l'école de la liberté et le despotisme l'apprentissage du *self-government*, tant le bon sens et le sang-froid du peuple italien ont été mûris par ses souffrances. Dans cette œuvre de liberté, comme dans celle de l'unité, la première part revenait à la nation, la seconde à Victor-Emmanuel.

Les hommes d'État de l'Italie, les nouveaux venus des nouvelles provinces, comme le vieux personnel piémontais, ont tous contribué à cette rapide acclimatation du régime parlementaire. Tous, à commencer par les chefs des partis rivaux, par les Minghetti et les Sella, les Depretis et les Cairoli, n'en attribuaient pas moins le principal honneur à Victor-Emmanuel. L'établissement du gouvernement constitutionnel, c'était là en effet l'œuvre propre, l'œuvre personnelle du dernier roi. Pour fonder dans un pays le régime parlementaire, il faut avant tout un chef d'État qui le comprenne et le respecte. Victor-Emmanuel a, de l'aveu de tous, été le modèle, le type même du souverain moderne, n'appar tenant qu'à la nation, ne se laissant compromettre dans aucune querelle, classer dans aucun parti. Comme roi parlementaire, le premier roi d'Italie

a été le digne émule du premier roi des Belges.

Sous ce règne si tourmenté, à travers tant d'alternatives et de dangers de toute sorte, aucun parti, aucun ministère, aucun homme n'a jamais été maintenu au pouvoir sans qu'il plût au Parlement de le voir aux affaires ; aucun n'en a été écarté sans que le Parlement l'en voulût éloigner. Aussi, sauf au lendemain de Novare, où le jeune roi de Sardaigne dut congédier une Chambre dont les impolitiques exigences mettaient la paix et l'État en péril, le Piémont et l'Italie n'ont-ils connu d'autres crises parlementaires que celles qui surgissaient du sein du Parlement.

Ce métier de roi constitutionnel, Victor-Emmanuel le remplissait avec tant de bonne grâce et de bonne humeur qu'il lui semblait naturel. Sa constante déférence aux vœux du Parlement et de la nation ne venait chez lui ni d'ignorance, ni d'incapacité, ni d'indifférence. Victor-Emmanuel n'était ni un mannequin couronné ni un souverain de théâtre ; il ne fut jamais le Louis XIII d'un Richelieu. Cet intrépide soldat, cet infatigable chasseur, n'était ni un roi vulgaire ni un politique médiocre. Depuis la mort de Cavour, le roi était sans conteste le premier politique du royaume, et dans quelques circonstances, après Villafranca par exemple, le souverain s'était montré plus maître de soi et plus intelligent des nécessités du moment, plus réellement politique que Cavour même [1].

1. Voyez l'ouvrage de M. de Mazade sur Cavour et la biographie de Victor-Emmanuel par M. Massari.

C'est un rare mérite pour un chef d'État que de savoir abandonner le gouvernement à ses ministres, alors que, pour l'intelligence et pour l'expérience, il se sent au moins leur égal. Il y a dans ce cas un double écueil à éviter : le roi d'Italie sut seconder les plus habiles de ses ministres, sans s'offusquer de leur talent ou de leur popularité ; il sut tolérer les plus médiocres sans chercher à profiter de leur faiblesse pour s'emparer personnellement de la direction des affaires.

Victor-Emmanuel avait des qualités qui le rendaient manifestement propre au rôle délicat de roi constitutionnel, une franchise sans ostentation, un bon sens sans vulgarité, une finesse sans dissimulation, une fermeté sans entêtement. Est-ce à dire que le roi d'Italie ait eu pour ce métier, qu'il remplissait avec tant d'aisance, une prédisposition native et une vocation spéciale ? Je ne le pense point ; Victor-Emmanuel eût tout aussi bien que ses pères fait un monarque absolu. Il était d'un tempérament sanguin, d'un caractère décidé, vif, impétueux même ; le sang-froid et la modération furent chez lui autant une conquête de la volonté qu'un don de la nature.

Comme tout chef d'État, plus qu'aucun autre peut-être, le fils de Charles-Albert a eu dans ses trente années de règne plus d'un sacrifice à faire aux intérêts du pays et aux volontés de la nation ; il leur a dû plus d'une fois immoler ses goûts et ses sympathies, voire ses sentiments de famille, ses affections, ses scrupules. On ne sait pas assez com-

bien il coûtait à Victor-Emmanuel d'être en lutte constante avec l'Église, l'épiscopat, la papauté. Dès le lendemain de son avénement au trône, le dernier roi du Piémont avait été contraint d'engager contre les priviléges du clergé un combat que le premier roi d'Italie fut obligé de pousser jusque dans les murs de Rome. On peut dire que ce long conflit avec la papauté fut le tourment secret, la croix de tout son règne. Cette condition de ses succès en empoisonnait pour lui toutes les joies. Le soldat de Goito et de Palestro ne dissimulait pas son peu de goût pour cette guerre sans gloire contre des moines sans défense et un vieillard sans autres armes que ses prières et ses anathèmes [1]. Ce prince, pendant vingt-cinq ans en lutte ouverte avec le Vatican, n'avait rien d'un esprit fort; fils d'un père mystique et d'une mère dévote, il conserva toujours la foi de ses premières années. Rien ne lui était plus pénible que d'avoir à faire un choix entre ce que son éducation lui représentait comme son devoir de chrétien et ce que ses ministres lui montraient comme son devoir de roi.

L'époque la plus inquiète, la plus tourmentée de sa vie fut peut-être celle où, simple roi de Sardaigne, il fut obligé d'entrer en démêlé avec la cour de Rome pour effacer de ses États héréditaires les derniers vestiges de l'ancien régime. L'abolition

1. « Vous êtes heureux, disait-il au général Durando qui devait partir pour la Crimée; vous allez combattre les Russes, et moi, il me faut combattre les moines et les nonnes. « Massari, *La Vita ed il regno di Vittorio-Emmanuele*, t. I, p. 279.

de la justice d'Église et du for ecclésiastique, l'introduction du mariage civil, la suppression des congrégations monastiques furent à de courts intervalles de rudes épreuves pour le jeune roi dont on essayait de mettre la conscience en conflit avec le patriotisme. Ayant à se défendre à la fois contre les traditions de sa famille et les souvenirs de son éducation, contre les influences et les prières de ses proches, Victor-Emmanuel ne se laissa jamais detourner de son rôle de roi constitutionnel ; mais en se conformant aux volontés parlementaires il avait soin parfois de rappeler son irresponsabilité. « C'est vous qui êtes responsable, disait-il à son ministre, le comte Siccardi, en signant la loi d'abolition du for ecclésiastique ; si cette loi doit envoyer ses auteurs en enfer, c'est à vous d'y aller [1]. » Et de tels propos n'étaient pas seulement chez lui de spirituelles saillies. Dans ses heures de tristesse et d'angoisses, il eut plus d'une fois besoin d'être rassuré par l'amitié d'un prêtre qui avait été son précepteur et dont il avait fait un archevêque de Gênes [2].

Les adversaires des lois nouvelles menaçaient le jeune souverain de la colère divine, et la fatalité semblait vérifier les sinistres prédictions qui retentissaient autour du trône. En 1855, en moins d'un mois, du 12 janvier au 10 février, le roi perdait

1. Massari, t. I, p. 160, et t. II, p. 213 et suivantes.
2. Mgr Charvaz. Massari, t. I, p. 210. « Soyez fidèle aux règles constitutionnelles et laissez crier les fanatiques et les ignorants, » lui disait ce prélat.

successivement sa mère, sa femme, son frère unique, le duc de Gênes. C'était, disait-on autour du roi, la main de Dieu qui s'appesantissait sur la maison de Savoie. Il y avait dans ces coups répétés de quoi frapper un esprit déjà troublé par la douleur et déchiré par des luttes intérieures. C'était l'année où le Sénat discutait la loi sur la suppression des congrégations religieuses. Toutes les influences furent employées pour intimider le roi et lui faire retirer la loi déjà votée par la seconde Chambre. Un moment Victor-Emmanuel se sépara de son grand ministre et accepta la démission de Cavour pour tenter de nouveau un accommodement avec l'épiscopat piémontais et la cour de Rome. Mais, ne pouvant parvenir à concilier les prétentions de l'Église avec les droits de l'État, il revenait au bout de quelques jours au comte de Cavour, et, fidèle à son rôle de roi, il signait la loi votée par les deux Chambres [1].

La confiance de son peuple était pour Victor-Emmanuel la récompense de son loyal dévouement à la cause italienne, et de cette scrupuleuse obéissance aux règles parlementaires. N'ayant jamais

1. Une anecdote que j'emprunte à son biographe montre quelles étaient les idées de Victor-Emmanuel sur la responsabilité royale et quelle était à l'occasion sa fermeté en présence même de la mort. En 1869, le roi était, dans sa villa de San-Rossore, gravement malade du mal qui devait l'emporter neuf ans plus tard. Il avait fait appeler un prêtre qui après l'avoir confessé lui refusait l'absolution, s'il ne voulait signer une rétractation de tout ce qui, durant son règne, avait porté atteinte aux droits de l'Église. « Si j'ai fait tort à quelqu'un, répondit le malade, je m'en repens sincèrement et j'en demande pardon à Dieu ; mais la signature que vous me demandez est un acte

recherché le pouvoir personnel, il gardait sur ses ministres et sur la nation un grand ascendant personnel. Sa popularité, qu'il n'avait jamais jouée imprudemment, demeurait pour l'Italie comme un trésor intact et une ressource suprême en cas de péril national.

En revenant du souverain aux sujets, je remarquerai que, si certaines circonstances semblaient faciliter l'établissement du régime parlementaire, d'autres lui pouvaient opposer des obstacles sérieux. Au premier rang des conditions favorables, il fallait d'abord placer le caractère même du peuple, l'esprit tempéré de l'Italien moderne, le bon sens et la finesse pratique d'une nation ou au moins d'une génération à laquelle ses souffrances avaient appris à rester maîtresse d'elle-même. Il fallait compter aussi le cens électoral, qui retenait en dehors de l'arène parlementaire les classes les plus ignorantes et les plus accessibles à la propagande des partis extrêmes de droite ou de gauche. Les Italiens songent à accroître le nombre, aujourd'hui trop restreint, des électeurs politiques ; en accomplissant cette importante réforme, ils feront bien

politique, et en ma qualité de souverain constitutionnel je ne puis accomplir un pareil acte sans le concours de l'un de mes ministres responsables. Allez dans la chambre voisine ; vous y trouverez le président du conseil ; entendez-vous avec lui. » Le confesseur se rendit auprès du ministre, le général Menabrea, et lui conta le fait. Le général déclara à l'ecclésiastique que toute tentative d'obtenir une pareille rétractation était une violence faite à la conscience d'un mourant, que c'était là un cas prévu et puni par les lois et que, s'il persistait à rien exiger de semblable, il allait être arrêté sur l'heure. Le confesseur intimidé s'exécuta et le roi reçut l'absolution. Massari, t. II, p. 348.

de ne pas oublier que, pour n'être point un danger public, l'extension du droit de suffrage doit accompagner et non précéder les progrès de l'instruction et de la civilisation. En Italie, les inconvénients d'une franchise illimitée seraient d'autant plus sensibles qu'une grande partie du peuple est restée sous l'influence d'un clergé, souvent encore hostile à l'unité et aux institutions.

Parmi les conditions défavorables à l'exercice régulier des libertés légales, il fallait naguère mettre en première ligne le manque d'éducation politique du pays : en 1860, en effet, plus des trois quarts de la population, tous les pays étrangers à l'ancien royaume de Sardaigne, étaient absolument novices à la vie publique. Il n'en est plus de même aujourd'hui, l'initiation est complète et l'apprentissage serait entièrement terminé si, en pareille matière, l'éducation des peuples était jamais achevée, si de nouvelles générations et de nouvelles couches sociales n'arrivaient incessamment à la vie politique, y apportant chacune leurs passions ou leurs illusions. L'ensemble de la péninsule compte déjà près de vingt ans, le Piémont et la Ligurie près de trente années d'une vie politique régulière, sans coup d'État, ni révolution. Quel est celui des grands États du continent qui se pourrait vanter d'une telle ancienneté, d'une telle continuité de libertés parlementaires?

Dans le nouveau royaume, le régime constitutionnel a cependant rencontré plus d'une pierre d'achoppement. Aux difficultés ordinaires des gou-

vernements libres, il s'est ajouté au sud des Alpes des difficultés particulières, dont plusieurs persistent toujours. En premier lieu se pourrait ranger la pénurie financière, qui a contraint le Parlement à surcharger le pays d'impôts, au risque de rendre odieuse et impopulaire une forme de gouvernement qui se montrait si onéreuse.

Un danger d'un autre ordre, c'était l'indifférence d'un grand nombre des électeurs, et le peu d'assiduité de beaucoup des élus. L'Italie présentait le singulier phénomène d'un pays où la vie politique était intense et où les comices électoraux étaient souvent déserts, le Sénat et la Chambre souvent presque vides. Encore aujourd'hui, il n'y a guère d'élections sans ballottage, alors même qu'il n'y a que deux candidats en présence, et, pour être en nombre, les Chambres sont parfois obligées d'user du télégraphe. Ce mal tenait à plusieurs causes, au défaut de mœurs politiques chez les électeurs, soudainement appelés à exercer des droits dont ils n'appréciaient pas toujours l'importance ; au défaut de conscience ou au défaut de ressources chez certains des élus, qui, ne recevant point d'indemnité pécuniaire, étaient peu pressés d'abandonner les soins de leur profession, et remplissaient en amateurs un mandat dont eux non plus ne comprenaient pas toujours la valeur. Le petit nombre des électeurs censitaires dont dépendait l'élection pouvait être aussi pour les députés, sûrs du concours de leurs amis, un autre motif de négligence et de *dilettantisme*. Il y avait là

pour les institutions un péril que le progrès des mœurs publiques tend à éloigner. Le nombre des abstentions a diminué, bien que, jusque à la fin du règne de Victor Emmanuel, les vieux partis aient continué à prêcher l'abstention comme un devoir, moins pour entraver le jeu régulier des institutions que pour rester maîtres de s'attribuer les voix des indifférents et des paresseux.

Par bonheur en effet pour les libertés publiques, au lieu de chercher à profiter de la négligence de leurs adversaires pour en prendre la place dans les assemblées électives, les partisans de l'ancien régime s'étaient d'ordinaire réfugiés à l'abri de l'abstention. Par là même, le peu de zèle des électeurs et des élus perdait beaucoup de ses inconvénients. Dans le Parlement, les luttes se trouvaient bornées à des hommes et à des partis également dévoués à l'Italie nouvelle, de façon que l'on n'y a jamais vu le triste spectacle, si commun en France, d'une minorité hostile à la constitution et au principe même du gouvernement, ne cherchant dans les libertés parlementaires qu'un moyen de destruction. En Italie, les vieux partis ont, par leur abstention même, coopéré à l'affermissement du nouvel ordre de choses, et là où ils se sont décidés à se mêler aux luttes électorales, ils ont réveillé le zèle de leurs adversaires libéraux, en sorte que, de quelque façon qu'ils aient manœuvré, les amis des régimes déchus ont été jusqu'ici hors d'état d'arrêter le jeu des institutions parlementaires.

Une autre difficulté du gouvernement constitu-

tionnel, celle-là plus spéciale à l'Italie, c'est l'esprit local, le régionalisme. Les anciens petits États ont partout loyalement abdiqué au profit de la patrie commune; ils n'ont pu encore se fondre assez les uns dans les autres pour toujours oublier leur origine, leurs traditions, leurs intérêts particuliers. Entre les diverses provinces de la péninsule, la soudure est faite, mais on voit encore la marque de la soudure. Les intérêts régionaux tiennent une grande place dans la politique italienne; les hommes de chaque province tendent à former au milieu des partis des groupes divers. Une telle disposition n'a rien d'étonnant après une séparation de tant de siècles, et peut-être a-t-elle été fortifiée par la manière même dont s'est faite l'unité. En annexant de nouvelles provinces, l'ancien roi de Piémont avait voulu montrer à tous que ce n'étaient point les Piémontais, mais les Italiens qui gouvernaient le royaume d'Italie. Pour cela, on avait dû faire entrer dans les divers cabinets des représentants des principales régions du royaume. Depuis, l'habitude en était restée. Chacun des ministères du roi Victor-Emmanuel n'avait pas seulement à faire la part de chaque groupe de la majorité, il lui fallait faire la part de chaque région, la part du Nord et du Sud au moins. De là naturellement une nouvelle complication dans un régime déjà compliqué. Chaque parti devait avoir à sa disposition des Méridionaux aussi bien que des Septentrionaux, et cette nécessité n'a pas été étrangère à la fortune de certains hommes politiques.

Il ne serait pas impossible de rencontrer quelque chose de plus ou moins analogue dans des pays unifiés depuis des siècles. En Espagne, par exemple, l'esprit régional n'est pas moins vivace qu'en Italie ; on s'en aperçoit assez à chaque révolution. En France même, l'on pourrait découvrir entre l'Est et l'Ouest, entre le Nord et le Midi, une sorte de dualisme latent, qui par bonheur ne s'étend pas d'ordinaire au delà du domaine économique. Ce qui en Italie atténue les inconvénients du régionalisme, c'est qu'à côté du groupement par région, selon les relations personnelles et les intérêts locaux, il y a le groupement par partis, selon les convictions ou les passions politiques, et avec le temps ce dernier devra prendre le dessus, parce qu'entre les intérêts des diverses provinces il n'y a pas d'antagonisme forcé. La droite ou la gauche peuvent à tel moment l'emporter, celle-là dans le Nord, celle-ci dans le Midi, mais ni l'une ni l'autre n'ont nulle part une domination exclusive. Droite et gauche, libéraux et cléricaux, monarchistes et républicains, ont des partisans comme des adversaires dans toutes les contrées de la péninsule. Il s'en faut donc beaucoup que les luttes de partis menacent de dégénérer uniquement en luttes de régions. Tant que durera la monarchie, le régionalisme restera un embarras, une complication de surcroît pour la vie parlementaire, sans être réellement un péril pour la vie nationale.

A côté de cette difficulté de l'esprit local, les institutions parlementaires ont en Italie rencontré

à leurs débuts un avantage capital. Sous Victor-Emmanuel, il y avait dans les Chambres italiennes deux grands partis également nationaux, également dévoués à la constitution, on pourrait dire également libéraux, une droite et une gauche qui, par leur esprit comme par leur conduite, différaient l'une et l'autre de ce qu'on désigne sous ces noms en d'autres pays. Les réactionnaires, les partisans de l'ancien régime et des anciens princes, restaient presque entièrement en dehors des luttes politiques, en dehors des Chambres. Les révolutionnaires obstinés, les adversaires de la monarchie et de la constitution, n'y entraient qu'en fort petit nombre. Dans cet heureux Parlement dont les extrêmes étaient exclus, il y avait bien des groupes, trop de groupes et trop de petites églises, mais jusqu'en 1878 tous ces groupes s'étaient laissés ramener à deux partis auxquels le chef de l'État pouvait faire également appel. L'Italie nouvelle semblait avoir ainsi ses whigs et ses tories, qui, en alternant aux affaires, pouvaient assurer le fonctionnement régulier du mécanisme parlementaire, tout comme en Angleterre ou en Belgique. C'était là un avantage que les hommes d'État italiens eussent dû s'efforcer de conserver à leur pays, en ne permettant pas à leurs rivalités personnelles d'amener la décomposition et l'émiettement des deux grands partis qui se sont jusqu'ici disputé le pouvoir.

Cette distribution des forces parlementaires en deux armées régulières, l'Italie en était avant

tout redevable à son premier roi. C'était la loyauté, la popularité, le libéralisme de Victor-Emmanuel qui, des démocrates et des radicaux de la gauche, avaient fait un parti constitutionnel. Pendant presque tout son règne, Victor-Emmanuel avait gouverné avec les différents groupes de droite, avec les amis et les héritiers de Cavour, qui l'avaient aidé à faire l'Italie. Au printemps de 1876, la désunion des diverses fractions de la droite et les votes du Parlement avaient décidé le souverain à prendre ses ministres au sein de l'opposition en grande partie composée d'amis de Garibaldi et d'anciens républicains. Dans ses derniers jours, le roi en était à son second cabinet de gauche. Victor-Emmanuel avait ainsi entièrement parcouru le cycle des évolutions parlementaires ; il avait gouverné avec la gauche comme avec la droite. A cet égard aussi, on peut dire que le premier roi d'Italie n'est mort qu'après avoir achevé sa tâche. Au royaume qu'il a fondé, Victor-Emmanuel a légué un bien presque aussi précieux que la liberté, une tradition de gouvernement.

La fin prématurée de son premier roi n'en a pas moins été pour l'Italie une grave épreuve. La disparition du fondateur de la monarchie unitaire a laissé voir combien il était encore utile à son œuvre, et en même temps quel ébranlement peut, dans la monarchie la plus constitutionnelle, causer la mort d'un prince, alors même que la succession est la plus régulière et la moins contestée, alors même qu'on échappe aux embarras d'une mino-

rité et d'une régence et que l'héritier du monarque défunt en est le digne élève et continuateur. L'exemple de l'Italie a montré une fois de plus que ni l'hérédité dynastique et la transmission immédiate du pouvoir, ni la plus scrupuleuse conformité aux règles parlementaires, ne suffisent à mettre un gouvernement à couvert des surprises de la mort. Malgré les salutaires fictions constitutionnelles de la perpétuité monarchique et de l'impersonnalité de la couronne, les monarchies ne sauraient toujours se soustraire aux inquiétudes et aux difficultés que peuvent provoquer dans l'État les changements de personne et les accidents individuels.

Victor-Emmanuel a disparu, il est vrai, dans un moment critique pour la vie parlementaire, dans le moment où son pays avait le plus besoin de son expérience et de son autorité. Le gouvernement des Chambres ne fonctionne aisément d'ordinaire qu'à l'aide de freins et de contre-poids ; or, lorsque Victor-Emmanuel est mort, le jeu normal des institutions parlementaires était déjà entravé par l'excessive prépondérance de l'un des deux partis qui jusque-là s'étaient disputé le pouvoir. Le triomphe électoral de la gauche avait été si complet que dans la Chambre elle s'était trouvée trop nombreuse et trop omnipotente pour demeurer une majorité de gouvernement. N'étant plus contenue par ses rivaux de droite, trop affaiblis pour lui contester la direction des affaires, la gauche italienne n'a su ni rester compacte et unie pour une action commune,

ni se scinder en deux partis disciplinés, capables de se succéder régulièrement au pouvoir. Grâce à ses divisions intestines et à l'absence d'un *leader* accepté de tous, la victoire trop entière du parti dominant a temporairement abouti à une sorte d'anarchie parlementaire qui menace l'Italie de crises stériles, jusqu'à ce que les querelles et les fautes des vainqueurs aient redonné assez de force à leurs anciens adversaires pour les rendre de nouveau redoutables, ou jusqu'à ce que l'entrée en scène du parti républicain et surtout du parti clérical aient amené dans les Chambres une recomposition des partis politiques sur des bases nouvelles.

CHAPITRE IV

Signification politique des funérailles de Victor-Emmanuel. — Pourquoi ces funérailles ressemblaient à une apothéose. — Dans quelle mesure les espérances suscitées en 1860 ont-elles été réalisées ? — Ce que le peuple attendait de l'unité. — Déceptions d'une grande partie de la nation. — Le côté défectueux de la révolution italienne. — Erreurs financières. — Ce qui malgré de nombreuses souffrances maintient l'unité.

Le premier roi d'Italie est mort, l'Italie lui survivra-t-elle? Bien des devins et des prophètes annonçaient à l'avance que l'édifice si rapidement achevé par Victor-Emmanuel ne saurait se soutenir sans la main qui l'avait élevé. L'événement montre déjà l'inanité d'un semblable horoscope. L'Italie survit à Victor-Emmanuel, comme elle a survécu à Cavour. Désormais son existence nationale ne dépend pas plus de la vie d'un homme que n'en dépend l'existence d'un État dix fois séculaire, tel que la France ou l'Angleterre. Le deuil même de la nation pour la perte de son libérateur a témoigné du peu d'influence des partis extrêmes.

Je doute que dans toute l'histoire il y ait eu un prince, il y ait eu un homme plus universellement regretté que Victor-Emmanuel. Les pompes si souvent menteuses du deuil officiel n'ont été pour lui

qu'une sincère et faible expression de la tristesse publique. D'un bout à l'autre de ses États, au midi comme au nord, l'impression a été la même. C'est à Naples, vers le soir, que j'ai appris le coup qui venait de frapper l'Italie, et je ne crois pas qu'aucune ville s'en soit montrée plus affligée. Les boutiques se sont aussitôt fermées, les théâtres ont interrompu leurs représentations, les journaux ont paru encadrés de noir. Dans les rues, une foule émue et triste, des attroupements silencieux où l'on se communiquait à voix basse la fatale nouvelle, donnaient un aspect lugubre à la plus gaie des villes italiennes. Pour beaucoup de personnes, ce deuil public a pris le caractère et l'intensité d'un deuil privé, d'un deuil domestique. Une femme de la bourgeoisie me disait : « J'ai été deux jours sans pouvoir cesser de pleurer. » Ce qu'il y avait pour un étranger de plus inattendu, c'est que la douleur était générale, sans acception de parti. Victor-Emmanuel a eu la rare fortune d'être pleuré de ses adversaires comme de ses amis politiques. Sauf de bien rares exceptions, presque partout immédiatement punies par l'indignation publique, les rancunes des anciens partis ou les passions révolutionnaires se sont inclinées devant ce cercueil. Du pape Pie IX au général Garibaldi, il n'y a eu dans la péninsule qu'un même sentiment de douleur et de tristesse.

Ce singulier concert de regrets s'explique par les vertus du prince et les qualités de l'homme, par sa droiture, sa générosité, son affabilité, par

son esprit de modération et de conciliation. Amis et adversaires du roi ont senti qu'ils n'avaient qu'à perdre à la disparition d'un tel souverain. Toutes ces qualités personnelles n'ont cependant été ni le seul ni le principal motif du deuil public. C'est moins l'homme, c'est moins le roi lui-même que l'Italie a ainsi pleuré, que l'émancipateur national, que le restaurateur du nom italien. Pour ceux qui comme moi se sont trouvés en Italie aux deux époques, l'enthousiasme pour le monarque défunt, en janvier 1878, rappelait manifestement l'enthousiasme pour le *roi galant-homme,* dans les années libératrices de 1859 et 1860. Aussi n'est-il pas surprenant que les funérailles de Victor-Emmanuel aient pris une apparence de fête nationale ; c'était avec les derniers adieux la dernière ovation de l'Italie à son fondateur. Les fleurs et les couronnes pleuvaient sur le char funèbre, ainsi que jadis sur le cheval ou la voiture qui portait le souverain à son entrée dans les villes annexées.

Un journal de Rome a dit que, pour l'Italie, ce deuil était un nouveau plébiscite qui, sur la tombe du défunt, consacrait son œuvre. Cela est vrai ; c'est son indépendance, c'est son unité recouvrée, que l'Italie a fêtée dans cette solennité funèbre, c'est sa propre résurrection qu'elle a célébrée dans ses chants de deuil, et qu'elle veut glorifier dans les monuments que de tous côtés elle élève à son roi. Les cités antiques divinisaient leurs fondateurs, ou rendaient à leurs héros mythiques un culte public. C'est ce qu'a fait l'Italie avec Victor-

Emmanuel; dans ces funérailles qui ressemblaient à une marche triomphale, dans cette tombe du Panthéon, il y avait une sorte d'apothéose. Du cercueil de son premier roi l'Italie s'est fait un autel où elle se vénère et s'adore elle-même en son rédempteur.

Est-ce à dire que toutes les espérances excitées par le nom de Victor-Emmanuel aient été remplies? Est-ce à dire que tous les rêves de l'Italie aient été réalisés par le roi qui lui a donné l'indépendance, l'unité, la liberté? Hélas! il n'en est rien ; cette résurrection italienne, qui semble avoir dépassé toute attente, n'a pas été pour la masse de la nation sans désillusions et sans déboires. J'ai vu des hommes qui regrettaient un passé dont ils avaient ardemment souhaité la fin ; j'ai entendu plus d'une famille se plaindre de la révolution qu'elle avait appelée de ses vœux. Les volte-face de cette espèce ne sont pas rares dans le petit peuple et la petite bourgeoisie, dans le *popolo minuto* et le *mezzo-ceto*.

Et d'où venaient ces contradictions si choquantes aux oreilles d'un étranger? Elles venaient d'une déception dans les rêves de tout temps les plus caressés de la multitude. Ce que beaucoup de familles attendaient de l'unité nationale et du régime parlementaire, c'était ce que le peuple attend de toute innovation, de toute révolution, ce qu'ailleurs il demande à un changement de régime, ou à un changement d'étiquette dans le gouvernement ; c'était l'éternelle chimère du peuple, la vie à bon

marché, le travail facile, le bien-être, la richesse.

Je me rappelle à ce propos une naïve remarque d'un Napolitain, lors de mon premier séjour en Italie. C'était au printemps de 1860, alors que Garibaldi renouvelait en Sicile la merveilleuse expédition de Timoléon, et que partout à Naples l'on parlait de liberté ou de constitution. « Pourquoi voulez-vous un gouvernement constitutionnel ? » demandai-je à un ânier qui m'accompagnait sur les montagnes de Sorrente. « Excellence, me répondit-il, parce qu'ainsi nous serons mieux ; il y a vingt ans que je loue des ânes à des étrangers de tout pays, Anglais, Français, Américains ; ils ont tous une constitution, et ils sont tous riches. » Quelques années plus tard, de l'autre côté du golfe j'entendais les âniers d'Ischia, où je prenais les eaux, se plaindre amèrement du nouveau régime qui avait mis un impôt sur leurs bêtes.

C'est là l'histoire de beaucoup d'hommes, de beaucoup de ménages, sur les deux versants de l'Apennin. Pour la plupart des ignorants, l'Italie une et indépendante devait être riche en devenant forte et puissante ; pour un grand nombre de ceux qui votaient l'annexion *au royaume constitutionnel* de Victor-Emmanuel, un État constitutionnel était celui où le peuple ne payait d'impôts qu'autant qu'il plaisait à ses députés d'en voter. L'imagination populaire se représentait de loin l'unité et la liberté comme deux fées qui cachaient dans leur sein tous les trésors, et s'apprêtaient à les répandre sur l'Italie. Au lieu de cela, les deux nouvelles ve-

nues se sont montrées besoigneuses, avides d'argent, ingénieuses en taxes.

A la place de l'aisance et de la prospérité rêvées, on a eu de nouveaux et lourds impôts, l'indiscrète *richezza mobile* ou impôt sur le revenu, l'odieux *macinato* ou impôt sur la mouture, jadis tant blâmé dans les États du pape, et depuis 1867 étendu à la péninsule entière. On a eu les déficits annuels, la réduction de la rente, le cours forcé du papier, on a eu la conscription et le service militaire obligatoire, on a eu le brigandage et la *maffia*, on a eu l'émigration comme en Irlande ou en Allemagne. Tout ce qui pour les masses, tout ce qui pour l'égoïsme individuel ou l'intérêt personnel, faisait l'attrait sensible de l'unité a ainsi disparu et s'est transformé en une amère déception.

Quoi de singulier après cela si, dans les classes malaisées et dans le bas peuple, il se rencontre des regrets pour l'ancien régime, transfiguré en paradis perdu par les souffrances présentes, ou s'il surgit de nouveaux rêves d'Eldorado sous le pavillon de la République? Ce qu'il y a de singulier, ce qu'il y a de vraiment admirable, c'est qu'après tant de déboires, le prince au règne duquel sont dues toutes ces déceptions soit mort entouré de l'affection passionnée de son peuple. Ce qui est remarquable, c'est qu'après avoir eu quinze ou seize années pour exploiter à leur profit la pénurie du Trésor public et la gêne privée, les partis extrêmes ne soient pas plus puissants. Certes, la popularité d'un souverain et d'un régime ne saurait être mise à une

plus rude épreuve. En résistant à un tel dissolvant, l'œuvre de Victor-Emmanuel a manifesté sa force, et l'unité italienne sa vigueur.

S'il y a des plaintes et des murmures dans une certaine partie du peuple, la portion la plus active et la plus influente de la nation supporte ces charges avec un noble patriotisme. « Nous ne savions pas, me disait dernièrement un Italien, ce qu'il nous faudrait consentir de sacrifices pour faire l'Italie; mais nous en faudrait-il faire davantage que nous les accepterions encore. » Et un autre de ses compatriotes ajoutait, non sans excès de pessimisme : « Les fruits de l'unité ne sont pas pour nous, ils ne seront peut-être pas mûrs pour nos fils, mais nos petits-fils sont sûrs de les récolter! »

Nous touchons ici au côté défectueux de cette grande révolution; il nous sera permis de nous demander si toutes ces désillusions, si tous ces sacrifices étaient inévitables. Pour ma part, je ne le crois pas. Dans cette révolution si habilement conduite, où la prudence et l'audace se sont si heureusement alliées, au milieu de tant de marques de sagesse et de tant de signes de bonheur, il y a eu une faute de commise, une faute dont les conséquences pèsent lourdement sur le nouveau royaume. Le Parlement italien n'a point su adopter à temps les impôts nécessaires.

En devenant une grande nation et une grande puissance, l'Italie a eu de grands besoins; elle a voulu y satisfaire avant de s'en être assuré les moyens. Un de ses ministres des finances avait dans

ces dernières années posé en principe qu'aucune dépense ne devait être inscrite au budget qu'en y inscrivant simultanément des ressources équivalentes. On n'a pas eu la sagesse de se conformer assez tôt à cette maxime, on n'a pas eu le courage d'élever immédiatement les taxes au niveau des besoins. On voulait ménager la popularité de l'idée nationale, on voulait éviter les déceptions, on n'a fait que les retarder pour les accroître. En laissant le déficit s'accumuler, l'État, et les villes et les provinces à l'exemple de l'État, ont laissé grossir leur budget et avec lui les impôts.

Ici nous pouvons sans fausse gloire faire un retour sur nous-mêmes : la France, qui pour le sens politique s'est souvent montrée inférieure à l'Italie, lui a été supérieure en prudence, en prévoyance financière. Lorsque les années 1870 et 1871 ont jeté sur notre pays une surcharge d'une dizaine de milliards, aucun parti ne s'est refusé à voter les taxes indispensables, aucun n'a cherché la popularité aux dépens du Trésor public. Il n'en a pas toujours été de même chez nos voisins ; c'est peut-être la seule façon dont, sous Victor-Emmanuel, ils aient manqué de patriotisme et de clairvoyance. L'Italie a fait une faute, celle d'accepter trop tard des charges inévitables ; si elle veut s'épargner de plus amers déboires, elle doit éviter la faute de rejeter trop tôt les taxes auxquelles il lui a fallu recourir [1].

1. La suppression de l'odieux impôt sur la mouture (*macinato*) pourrait être considérée comme un de ces dégrèvements prématu-

Les finances ont malheureusement mis au jour un des côtés défectueux du caractère italien, tel que l'ont formé des siècles d'oppression intellectuelle et de dépression morale. Certaines des qualités qui ont aidé à la renaissance politique de l'Italie semblent par leur excès avoir nui à son crédit et à son développement économique. A force de finesses et de petites chicanes, à force de calculs intéressés et de défiances vis-à-vis de l'étranger, le gouvernement italien a, par son apparente avidité, par son défaut de délicatesse, si ce n'est de loyauté, plus d'une fois arrêté de ses mains le relèvement de ses finances avec l'essor de la rente nationale. En voulant être trop habile, en prétendant trop gagner et user jusqu'au bout de tous ses avantages, en recourant dans nombre d'affaires [1] à des interprétations trop subtiles ou à des lenteurs trop peu justifiées, les ministres italiens ont découragé les capitaux et excité les méfiances des capitalistes, au grand dommage du crédit de l'État. Avec plus de scrupules et moins d'expédients, avec plus de souci de sa renommée, le nouveau royaume eût vu ses rentes monter plus vite et plus haut. Grâce à l'abaissement récent du taux de l'intérêt, il eût pu sans trop de peine emprunter à 5 p. °/₀, mettre fin au cours forcé du papier ou diminuer sans danger les impôts trop lourds. La confiance

rés, si le Parlement ne savait pas combler à l'aide de nouvelles ressources le vide ainsi laissé dans le budget de l'État.

1. Par exemple dans les arrangements imposés aux chemins lombards et aux chemins romains, et aussi dans la banqueroute de la ville de Florence.

publique lui eût avec le crédit ramené la richesse.

Si elle n'a point donné au peuple tout ce qu'il s'en promettait, nous n'en devons pas conclure que la révolution unitaire ait été stérile pour les intérêts matériels. Loin de là, les grands travaux publics, l'abolition des douanes intérieures et les traités de commerce, les réformes civiles, administratives, économiques, ne sont pas demeurés sans résultats. En dépit de la gêne du Trésor et de la pénurie des municipalités, en dépit de l'émigration ou de l'enfouissement de l'or et de l'argent, Victor-Emmanuel a laissé l'Italie incontestablement plus riche qu'il ne l'avait trouvée. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jeter les yeux sur les tableaux du rendement des impôts et du commerce extérieur de la péninsule [1].

Quel que soit le poids des taxes, il n'y aurait de péril de ce côté que si de nouvelles erreurs financières ou si des aventures politiques venaient aggraver démesurément des charges déjà trop pesantes. L'Italie, par ses fautes passées, n'a encore fait que reculer l'époque où se pourront réaliser quelques-unes des visions dorées de 1860. Si elle sait être économe et si elle sait être pacifique, le règne d'Humbert Ier pourra lui prouver que les brillantes promesses des années d'émancipation n'étaient pas un leurre.

1. D'après les chiffres officiels, l'Italie est un des États européens dont le commerce s'est depuis vingt ans le plus rapidement développé, et, chose à noter, la progression a presque constamment été plus grande sur les exportations que sur les importations.

Toutes les espérances excitées par la révolution italienne n'ont pas été trompées. Les rêves de prospérité matérielle ne sont pas encore le seul songe des peuples. Une des choses qui ont le plus contribué à l'unité italienne, c'est le sentiment de l'honneur italien, c'est le désir de rendre au pays de Dante et de Machiavel une place au milieu des nations de l'Europe. Sous ce rapport, toutes les espérances ou les ambitions de la péninsule ont été réalisées, dépassées même dès le règne de son premier roi. L'amour-propre national exerce encore chez tous les peuples un grand empire. Nulle part peut-être ce sentiment n'est plus puissant aujourd'hui que dans la patrie si longtemps humiliée de Mazzini et de Manin. A cet égard, il n'y a ni droite ni gauche, ni Septentrionaux ni Méridionaux; Lombards, Romains, Napolitains sont également fiers d'appartenir à une grande nation. L'Italien aime généralement à faire figure, il est heureux de voir que l'Italie a pris rang parmi ces grandes puissances qui naguère encore l'accablaient de leurs dédains. L'Italie a été honorée, courtisée même des gouvernements et des princes étrangers, qui à son endroit semblaient rivaliser de prévenances; elle est d'autant moins insensible à de tels hommages que ses anciens gouvernements l'y avaient moins habituée. Aussi en jouit-elle parfois avec une sorte de naïveté, à la façon d'une jeune fille qui vient de faire son entrée dans le monde. Ce n'est là du reste qu'une légitime vanité. A ce titre, les funérailles de Victor-Emmanuel ont justement flatté l'amour-propre

national. La part qu'ont prise au deuil de la péninsule les gouvernements, les dynasties, les Parlements étrangers, n'était pas seulement une reconnaissance et comme une consécration de l'unité italienne dans sa capitale; tout Italien a senti que ces témoignages d'honneur rendus à Victor-Emmanuel étaient des hommages à l'Italie autant qu'à son roi.

Quand un peuple est animé d'un tel orgueil national, il y a peu d'apparence qu'il retourne de lui-même à l'ancien morcellement et déchire de ses mains cette unité dont il est fier. En Italie, rien ne permet de présager un tel revirement. Chaque année qui passe affermit l'unité; les générations nouvelles ont déjà peine à concevoir un autre ordre de choses. Les hommes et les provinces vont se rapprochant et se mêlant par les chemins de fer, par le commerce, par les intérêts, par l'armée, par la politique, par les institutions. L'unité de l'Italie est faite; il faudrait une intervention étrangère pour la briser, une occupation étrangère pour l'empêcher de se reformer.

CHAPITRE V

Conclusion. — De l'avenir politique de l'Italie. — La maison de Savoie et les partis hostiles. — Le cléricalisme et la question religieuse. — Sentiments de Victor-Emmanuel à cet égard. — Le parti républicain et les éléments révolutionnaires. — La distribution de la propriété et la situation sociale. — Ce qui maintient la monarchie.

Le royaume laissé par Victor-Emmanuel n'est pas, comme l'empire d'un Charlemagne ou d'un Napoléon, une de ces constructions arbitraires que le temps ne saurait respecter, parce qu'elles violent les lois mêmes de la nature. Une Italie est aussi naturelle qu'une France, elle ne saurait être détruite que pour renaître ; une seule chose peut prêter au doute : l'unité italienne sera-t-elle maintenue par les institutions et la dynastie qui l'ont fondée? ou bien la monarchie et la maison de Savoie doivent-elles disparaître après avoir rempli leur mission historique ?

On a souvent dit chez nous, comme un droit imprescriptible pour la monarchie légitime, que la France avait été faite par ses anciens rois. A combien plus forte raison peut-on dire de l'Italie qu'elle a été créée par la maison de Savoie! C'est là un

titre de propriété encore trop récent pour être périmé et ne point conserver une réelle valeur. La famille qui a réuni autour d'elle les provinces éparses de la péninsule a si bien lié ses destinées à celles de l'Italie que pour longtemps elles semblent inséparables.

La royauté italienne a aujourd'hui deux sortes d'adversaires : les ennemis de toute monarchie, les partisans des princes déchus. La maison de Savoie est attaquée des deux bords opposés, ce qui la met dans une situation assez analogue à celle de la monarchie de Juillet chez nous. C'est toujours pour un trône un danger ou une faiblesse que de n'être point appuyé sur toutes les forces conservatrices du pays ; c'est ce qui en France a fait la débilité de toutes nos monarchies, ce qui en rendrait encore le maintien précaire. C'est aussi là le côté faible de la monarchie italienne. Sous ce rapport même cependant, la maison de Savoie est mieux assise en Italie que ne l'était en France la restauration de 1815, la royauté de 1830 ou l'empire de 1852.

La dynastie italienne a des adversaires de droite, sans avoir réellement de concurrents au trône, sans avoir en face d'elle des maisons rivales prêtes à recueillir sa succession. La plupart des anciennes dynasties de la péninsule sont tombées sans laisser de racines en terre. Au lieu d'un parti légitimiste, il n'y a guère qu'un parti religieux, papalin, clérical, et chez ce dernier, parmi le clergé comme parmi les laïques, les idées d'apaisement ou de

transaction ont déjà fait bien des progrès et en feront de nouveaux encore sous le nouveau pontificat.

Ce n'est point qu'entre l'État et l'Église, entre la royauté issue de la révolution et la papauté qu'elle a dépouillée, nous pensions que l'on doive attendre ni traité de paix ni réconciliation formelle. Loin de là, sur ce point toutes les espérances nourries par de nobles esprits et récemment exprimées dans un livre digne d'attention[1], ne nous semblent pas seulement prématurées, elles nous paraissent chimériques. Les changements de personnes sur le trône d'Italie et sur la chaire de saint Pierre peuvent amener une détente dans la lutte, non une réconciliation. Les successeurs de Pie IX et de Victor-Emmanuel ne sauraient, malgré toute leur bonne volonté, oublier les querelles de leurs prédécesseurs, ils ne sauraient même trouver les termes d'un compromis acceptable pour les deux parties. Ce n'est point là une querelle de personnes, c'est une guerre de principes. Pie IX et Victor-Emmanuel, le pape et le roi n'ont fait que représenter deux esprits, deux droits différents, opposés, inconciliables. Ainsi s'explique comment la monarchie unitaire, qui semblait avoir tant d'intérêt à ménager les sentiments religieux de son peuple, n'ait pu vis-à-vis du Vatican offrir ni accepter aucune tran-

1. *Il moderno dissidio tra la Chiesa e l'Italia*, par le P. Curci. On sait que dans ce livre, fort bien accueilli d'une partie du clergé italien, l'ancien jésuite invitait l'Église à s'accommoder aux faits accomplis et à se rapprocher de la maison de Savoie pour faire de l'Italie une monarchie catholique.

saction. Entre l'Église et l'État, entre la royauté italienne et la papauté romaine, il n'y a de possible désormais qu'un *modus vivendi*, fondé d'un côté sur le respect de la liberté religieuse, fondé de l'autre sur l'acceptation tacite des faits tolérés de la Providence [1].

De tous les sacrifices faits par le fils de Charles-Albert à la cause italienne, il n'y en eut pas de plus pénible que d'entrer en roi dans la Rome des papes et de détrôner le pontife qui, en 1848, avait donné à l'Italie le signal des revendications nationales. Nous avons déjà dit les incertitudes, les scrupules, les angoisses de Victor-Emmanuel à ses premiers pas dans cette carrière où, malgré ses répugnances, il devait aller jusqu'au bout [2]. Sous ce rapport, le premier roi d'Italie personnifiait fort bien l'esprit du plus grand nombre de ses sujets qui ne combattaient qu'à regret et comme malgré eux, dans le domaine temporel, un pouvoir dont ils continuaient à vénérer l'autorité spirituelle.

S'il n'a pas reculé devant les menaces de la colère divine et les sinistres prophéties qui prétendaient lui barrer le chemin de Rome, le libérateur de l'Italie n'avançait pas sans émotion à travers les barrières sacrées que dressaient devant lui les défenseurs du Vatican, et, sans jamais se laisser arrêter, il éprouvait parfois le besoin de raffermir sa conscience. Par bonheur pour la maison de Savoie

1. Pour plus de détails sur cette question, voyez plus bas l'étude sur Pie IX et la papauté, chapitre IV.
2. Voyez plus haut, chapitre III.

et pour l'Italie, à mesure qu'il se rapprochait du Quirinal, Victor-Emmanuel trouvait dans ses prodigieux succès une justification de sa politique et un encouragement d'en haut à passer outre. La grande œuvre à laquelle il prenait part lui semblait ratifiée par le ciel qui lui en aplanissait le chemin et lui en facilitait si merveilleusement la réalisation. Le fils de Charles-Albert avait dans le gouvernement de la Providence une foi vive, qu'il se plaisait à exprimer dans ses discours publics comme dans ses entretiens privés. Cette foi ne le fortifiait pas seulement contre les périls et les découragements des heures difficiles, mais aussi contre les anathèmes ou les censures des ministres de l'autel, contre les troubles de sa conscience ou les scrupules de son éducation. Chose digne de remarque, ce prince faisait ainsi tourner sa foi à la Providence contre les conseils de ceux qui eussent voulu tourner ses croyances de chrétien contre ses convictions de patriote. A ses yeux, les destinées de l'Italie avaient été trop savamment préparées, trop rapidement atteintes, pour qu'on n'y sentît pas le doigt de Dieu. Dans l'œuvre que les représentants attitrés de la religion lui reprochaient comme un sacrilége, l'adversaire politique de la royauté papale découvrait le patronage et la complicité du ciel. « Comment, disait-il à ses familiers, comment ne pas croire que tout cela est dans les desseins de Dieu, alors qu'en dépit de tant de périls et de tant d'erreurs nous marchons toujours en avant, et que là même où nous redoutons des pertes ou des défaites nous

rencontrons des avantages et des triomphes [1]? »

Bien qu'il se sentît absous par la faveur d'en haut, Victor-Emmanuel n'en supportait pas moins avec peine la dure nécessité de rester extérieurement en guerre avec le vicaire du Dieu dont il se flattait d'accomplir les desseins. Aucun homme d'État italien n'eût été plus jaloux de mettre un terme à ce long conflit dont les coups retentissaient jusque dans sa propre conscience, et de réconcilier officiellement, pour ses peuples comme pour lui-même, la foi catholique et le patriotisme italien. Aucun de ses sujets ne désirait avec plus de passion cette pacification religieuse ; pour l'obtenir, Victor-Emmanuel tenta plusieurs fois des négociations personnelles avec le pape Pie IX, et jusqu'à la fin il demeura prêt à faire au Vatican toutes les concessions compatibles avec l'unité de la nation et l'indépendance de l'État.

Dans les années qui suivirent l'occupation de Rome, des images populaires, symbolisant les vœux de beaucoup d'Italiens, représentaient le pape Pie IX donnant le bras au roi Victor-Emmanuel et s'appuyant sur lui. Ces vulgaires images trahissaient sous une forme ingénue la secrète ambition de Victor-Emmanuel ; mais ce rêve d'une pa-

1. Massari, t. I. — Victor-Emmanuel était si plein de cette conviction que, d'après son biographe, il écrivait à Pie IX lui-même dans une lettre privée en 1866 : « Si Votre Sainteté ne peut reconnaître ni bénir le roi d'Italie, qu'elle reconnaisse du moins et qu'elle bénisse en lui l'instrument dont se sert la divine Providence pour des fins qui dépassent notre pénétration. » Massari, t. II, p. 288.

pauté appuyée sur la royauté italienne, des rancunes récentes et plus encore des prétentions et des principes opposés ne lui ont pas permis d'en entrevoir l'accomplissement. A cet égard, rien ne fait présager que son fils soit plus heureux.

La politique avait conduit Victor-Emmanuel à Rome; mais s'il y était entré sans hésitation, il paraissait toujours s'y sentir mal à l'aise. Le roi disait à son Parlement : « Nous sommes à Rome, nous y resterons; » l'homme aimait peu la ville aux sept collines et semblait presque la redouter. Victor-Emmanuel, demeuré toujours Piémontais, évitait le séjour de sa nouvelle capitale, et quand son devoir l'y appelait, il préférait à son palais officiel et aux anciens appartements des papes quelque modeste villa romaine. Une prédiction, comme il en circulait tant dans la ville éternelle, annonçait depuis longtemps que le premier roi d'Italie mourrait à Rome, au Quirinal. Je ne sais si cette prophétie était montée jusqu'aux oreilles du roi et avait rencontré chez lui de secrets pressentiments. Ce qui est certain, c'est qu'en expirant à Rome, dans l'ancien palais des conclaves, Victor-Emmanuel est tombé en soldat frappé à son poste.

La mort de Victor-Emmanuel a montré ce que dans les relations de l'Église et de l'État on peut attendre du présent et espérer de l'avenir. Le premier roi d'Italie, le spoliateur de la papauté, regardé par tant de catholiques comme un excommunié, est mort dans un palais pontifical en recevant publiquement les sacrements de l'Église, sans que

personne lui imposât une de ces rétractations *in extremis* si faciles à obtenir des mourants. Du Quirinal en interdit, le roi d'Italie a été porté solennellement, avec le concours du clergé, sous la ronde coupole de Sainte-Marie des-Martyrs [1], où il repose dans la terre bénite, sous la garde des prêtres dont il a détrôné le chef. En vérité, cette mort et ces funérailles chrétiennes de l'usurpateur, ces services solennels, célébrés dans les nombreuses cathédrales de la péninsule, nous transportent bien loin du moyen âge, bien loin des anathèmes et des excommunications des Grégoire VII ou des Boniface VIII, bien loin même des menaces d'interdit faites aux envahisseurs de l'héritage de saint Pierre en 1860 ou en 1870. Certes, il y a là un signe du temps, une preuve qu'au milieu de toutes ses résistances et de ses protestations, l'Église peut à l'occasion s'accommoder aux faits accomplis et ne pas pousser jusqu'aux dernières extrémités l'inflexibilité du *non possumus*. Le roi, dont le corps est déposé au Panthéon, a eu dans la mort cette dernière bonne fortune, que sa tombe a été une prise de possession et qu'en même temps ses funérailles ont été un indice d'apaisement [2].

1. C'est le nom ecclésiastique du Panthéon d'Agrippa transformé en église depuis le VIIe siècle.

2. Je dois noter comme un trait de mœurs que, dans certain milieu, la fin chrétienne de Victor-Emmanuel a été interprétée d'une manière singulière et est devenue l'occasion de nouvelles déceptions. J'ai, quelques jours après la mort du roi, rencontré à Naples un moine de l'ordre de Saint-François qui annonçait comme certaine une prochaine restauration des princes dépossédés. C'était à l'entendre l'affaire de quelques mois. « Victor-

La maison de Savoie voit diminuer d'année en année le nombre des intransigeants de droite ; il ne serait pas impossible qu'un jour elle trouvât ses plus fidèles sujets dans les familles naguère les plus attachées aux princes détrônés. Vis-à-vis des conservateurs, la monarchie unitaire sera bientôt la seule personnification de l'ordre et la meilleure garantie des intérêts ; vis-à-vis des libéraux et des patriotes, elle reste encore la personnification de l'unité, de l'indépendance, de la puissance nationale. « Si je croyais, disait le roi Victor-Emmanuel, que l'Italie dût être plus forte avec la république, je descendrais du trône, et je ne demanderais à garder que le commandement d'un régiment. » Peu de personnes dans la péninsule ou à l'étranger pensent aujourd'hui que l'Italie puisse être plus forte avec la république qu'avec la monarchie, qui lui a donné le jour et l'a introduite parmi les grandes puissances.

Il y a bien au sud des Alpes un parti républicain déjà ancien et considérable, qui à côté d'inquiets et stériles agitateurs a donné à l'Italie plus d'un esprit distingué et d'un grand patriote ; mais Victor-

Emmanuel, disait le naïf théologien, a reçu l'absolution ; mais, pour obtenir l'absolution, il a dû promettre la restitution, et comme il n'avait pas le temps de l'effectuer lui-même, le roi mourant a fait jurer à son fils de rendre à leurs maîtres légitimes les États usurpés en 1860 et 1870. » C'était là, selon le bon franciscain, l'objet de l'entretien particulier qu'avant d'expirer Victor-Emmanuel avait eu avec son successeur. Ce raisonnement, déduit avec conviction par le moine napolitain et accepté autour de lui par la crédulité de son entourage, montre de quelles illusions on peut encore se bercer dans les rangs inférieurs des partisans du passé.

Emmanuel a réconcilié nombre de ces républicains avec la monarchie, et plus d'un de leurs chefs s'est assis dans les conseils de la couronne. Beaucoup de démocrates et non les moins influents ont appliqué à la maison de Savoie le mot à tort ou à raison prêté à Lafayette, à propos de la monarchie de Juillet; beaucoup se sont dit que pour l'Italie nouvelle la maison de Savoie était la meilleure des républiques, et la royauté parlementaire le gouvernement qui lui pouvait le mieux assurer la liberté au dedans, la considération au dehors.

Selon l'expression de Garibaldi, la reconnaissance enchaîne l'Italie à la maison de Savoie et l'empêche de suivre l'exemple de la France [1]. La reconnaissance chez les peuples comme chez les individus est un lien qui se relâche vite, mais le sentiment n'est pas la seule attache de la péninsule et de la monarchie unitaire. D'autres raisons font qu'en Italie l'avénement de la république ne me paraît pas prochain. Le parti républicain, composé, comme partout ailleurs, d'hommes de principes, avides d'idéal, et d'esprits turbulents, impatients de toute autorité, peut à la faveur des fautes de ses adversaires recouvrer une influence bien diminuée sous le règne de Victor-Emmanuel. Ce qu'il ne peut conquérir aussi vite, ce sont les sympathies de la bourgeoisie et des classes jusqu'ici dirigeantes, et, alors même qu'il parviendrait à s'emparer des masses populaires, il manquerait

1. Lettre de Garibaldi en 1878.

encore des moyens de monter au pouvoir ou de s'y maintenir.

Ce n'est pas que l'Italie de Victor-Emmanuel ne porte dans son sein, avec des germes de désaffection, des ferments de révolution. Il s'en retrouve chez elle comme dans tout État moderne ; il s'en rencontre dans la plèbe des villes, chez l'ouvrier, là, comme au nord des Alpes, trop enclin à prêter l'oreille aux promesses trompeuses et aux fascinantes chimères. Il s'en rencontre, chose plus fâcheuse, dans les classes rurales, dans une population parfois déjà trop dense et trop pressée sur un sol restreint, chez des paysans souvent pauvres et mal nourris sur la terre la plus riche et la plus féconde. Si, au point de vue social, l'Italie a sur la France l'avantage de compter moins de grandes agglomérations ouvrières, moins de prolétaires urbains [1], elle a le grave désavantage de posséder moins de villageois aisés, moins de paysans propriétaires. La grande infériorité de l'Italie vis-à-vis de la France n'est pas tant d'être moins riche que d'avoir une richesse moins équitablement répartie.

Cette condition de la propriété ne saurait demeurer sans influence sur la vie politique. La révolution unitaire qui a dépouillé les congrégations monastiques de leurs biens territoriaux fournissait un moyen ou une occasion d'ouvrir au paysan l'accès

1. En Italie, la proportion de la population urbaine agglomérée est considérable ; mais beaucoup de petites villes ne sont en réalité que de grands villages dont les habitants sont des paysans qui vivent de la culture de la terre.

de la propriété foncière. Il est à regretter pour la péninsule que ses besoins d'argent et son imprévoyance financière n'aient point permis d'attribuer aux paysans, grâce à des ventes à longue échéance ou à des banques foncières, une plus grande part des biens enlevés aux communautés religieuses. La loi sur l'*asse ecclesiastico* n'a malheureusement pas profité au peuple qu'elle a privé de l'aumône des couvents. A l'inverse du paysan français, le *contadino* italien n'a presque rien gagné à la suppression des biens de main-morte. La révolution accomplie sous Victor-Emmanuel a transformé la face politique de la péninsule, elle n'en a guère modifié les conditions sociales [1].

Les classes rurales, courbées sous le joug de l'impôt, n'ont le plus souvent senti que les charges de la Révolution. De là, une situation difficile pour le gouvernement qui n'a pu gagner l'affection d'une grande partie du peuple. De là, pour nous, l'explication du plus triste phénomène de la vie italienne, l'explication de la *maffia*, de la *camorra* et du brigandage toujours renaissant dans certaines provinces, parce qu'il a pour associés ou pour complices la majorité des habitants des campagnes. Une notable partie du peuple italien reste encore

1. L'incamération des biens monastiques et l'abrogation successive (au fur et à mesure de la disparition des ayants-droit) des anciens majorats aristocratiques peuvent cependant faciliter pour l'avenir le morcellement de la propriété, et par là aider dans certaines provinces, telles que la Campagne romaine, à l'amélioration de la culture en même temps qu'à l'amélioration du bien-être des cultivateurs.

accessible à l'esprit révolutionnaire, et cela sous la forme la plus radicale et la plus grossière, la forme socialiste, communiste. La pauvreté, combinée avec l'ignorance et la superstition, pourrait livrer le paysan italien à tous les agitateurs, à tous les prédicateurs de réforme agraire; mais, pareil au *mougik* russe, le *contadino* italien ne semble encore prêt à accepter le nouvel évangile révolutionnaire que sous le couvert de l'évangile du Christ.

C'est ainsi que durant les dernières années du règne de Victor-Emmanuel les campagnes italiennes ont donné tout à coup naissance à des sectes demi-mystiques, demi-communistes, telles qu'il en surgissait si souvent dans les campagnes russes à l'époque du servage [1]. L'Europe a été étonnée d'apprendre que dans les maremmes de Toscane, entre Livourne et Rome, un prophète populaire avait réussi à se faire passer pour un nouveau Christ, et qu'en prêchant la communauté des biens ou le partage des terres, ce Messie rustique avait trouvé des disciples, des apôtres et jusqu'à des martyrs [2].

De tels exemples montrent quelle prise les classes

1. Voyez dans la *Revue des Deux-Mondes* nos études sur *l'Empire des Tsars et les Russes*.

2. David Lazzaretti, tué dans l'été de 1878 avec plusieurs de ses disciples, à la suite d'un conflit avec la force armée à laquelle les sectaires ne voulaient pas se rendre. Lazzaretti avait, dit-on, réuni plusieurs milliers d'adeptes. On a vers le même temps attribué des faits du même genre à un certain Salvatore Brassesco.

rurales d'Italie pourraient offrir à une révolution. Deux choses maintiennent encore le peuple des campagnes dans la soumission et la résignation : l'une est sa religion qui donne du calme à son esprit et des fêtes à ses sens, l'autre est la douceur du climat qui diminue ses besoins et lui rend la misère moins lourde. Aujourd'hui comme sous les anciennes dynasties, le ciel d'Italie reste pour le pouvoir le plus utile des auxiliaires, le plus précieux moyen de gouvernement.

Si l'exubérance de la population et la mauvaise distribution de la richesse ont ramassé dans les campagnes d'Italie des matériaux révolutionnaires, ce sont des matériaux trop combustibles pour être sûrement mis en œuvre. Une révolution qui sortirait d'un tel milieu risquerait d'aboutir à une jacquerie plutôt qu'à une démocratie régulière. Dans nos grands États modernes, une démocratie ne saurait vivre sans une certaine diffusion du bien-être et de l'instruction. L'Italien du XIXe siècle a donné des marques si singulières de sa flexibilité, il a si soudainement surpris l'Europe par son aptitude à la liberté, que dans le domaine politique il semble téméraire de décider qu'une chose lui est impossible. L'observateur qui regarde au fond de la nation italienne est cependant contraint de remarquer combien, par leur ignorance et leur pauvreté, les masses populaires paraissent encore peu mûres pour des institutions républicaines. Fort heureusement!

Ce n'est pas là le seul obstacle à l'établissement

ou à la durée de la république au sud des Alpes. Du régime monarchique au régime républicain, il est malaisé de trouver une transition légale, un passage régulier. Il se rencontre rarement, comme dans l'Espagne de 1873, à côté d'un ministère peu soucieux des droits du trône, une dynastie sans racines dans le sol et un roi pressé de déposer la couronne. Ce qu'a fait à Madrid Amédée Ier dans un pays où il se sentait étranger, il est peu vraisemblable que son frère Humbert le fasse à Rome dans sa patrie et dans le royaume hérité de son père.

Si libérale qu'elle soit, une constitution monarchique n'ouvre aux adversaires de la monarchie aucune porte; les républicains ne sauraient monter au pouvoir que par escalade. Ce sont d'ordinaire des révolutions qui renversent les trônes, et d'ordinaire ces révolutions se font dans les capitales. Or, en Italie, s'il existe dans les villes des éléments révolutionnaires, il n'existe aucune ville assez considérable, assez prépondérante pour faire une révolution, ou, après l'avoir faite, pour l'imposer au pays.

De son ancien morcellement et de ses longues divisions la péninsule garde plusieurs centres provinciaux, plusieurs capitales régionales indépendantes et rivales les unes des autres. Rome est trop petite, trop pauvre, trop malsaine, trop de raisons géographiques et économiques s'opposent à son prompt développement, pour que de longtemps Rome puisse tenir en Italie la place de Paris en

France ou même de Berlin en Allemagne. En France, toutes nos monarchies et nos gouvernements ne semblent, depuis la Révolution, tenir au sol que par une seule racine ou une seule tige. Cette tige ou cette racine une fois coupée, la monarchie tombait. Cette cause de faiblesse de tous nos gouvernements royaux ou impériaux est étrangère à l'Italie. A moins d'erreurs irréparables ou de désastres militaires dont la colère publique lui rejetterait la faute, la royauté, chassée du Quirinal, pourrait se réfugier dans un des innombrables palais royaux de la péninsule, et de là combattre l'insurrection.

Grâce à ce manque de centre assez puissant pour tout entraîner après soi, le renversement du trône pourrait avoir en Italie des conséquences dépassant beaucoup un simple changement de forme gouvernementale. La chute de la monarchie remettrait en question la constitution unitaire de l'État italien. Nos voisins des Alpes risqueraient de se trouver en proie aux difficultés et aux périls qui, lors de l'abdication du roi Amédée, ont sous nos yeux assailli nos voisins des Pyrénées. L'établissement d'une république régulière rencontrerait en Italie beaucoup des mêmes obstacles qu'en Espagne [1]. Dans les deux péninsules, une révolution qui affaiblirait le pouvoir central pourrait

1. Sur ce sujet et sur la possibilité de la contagion des idées républicaines en dehors de nos frontières, voyez plus loin l'étude ayant pour titre : *Une restauration : la monarchie en Espagne*, chapitre 1er.

mettre temporairement en danger l'existence même de la nation. Avec la république, le régionalisme prenant des forces nouvelles risquerait de tourner au fédéralisme, le fédéralisme de dégénérer en cantonalisme, le cantonalisme de conduire à l'anarchie, à la guerre civile, à la décomposition nationale. Une révolution italienne serait ainsi exposée à passer par les mêmes phases qu'une révolution espagnole pour aboutir peut-être à une dictature militaire ou théocratique. Dans ce pays récemment unifié, la république pourrait ainsi compromettre ce qui tient le plus au cœur de la plupart des républicains, ce qu'ils ont eu l'honneur d'être les premiers à deviner, à prêcher, à préparer, l'unité nationale.

Au sud des Alpes, la monarchie n'est pas encore comme en France une forme de gouvernement que l'on puisse modifier sans péril pour la vie de l'État ; la royauté semble, pour un certain laps d'années au moins, une des conditions d'existence de l'Italie nouvelle. La maison de Savoie n'est pas seulement le symbole vivant de la nationalité italienne ; c'est le lien le plus sûr de l'unité, c'est le nœud qui tient le plus solidement réunies les provinces de la péninsule. La rupture du lien monarchique menacerait de briser temporairement l'État et de déchirer la nation pour ne les laisser se reformer qu'au prix de nouvelles souffrances et de nouveaux sacrifices.

De toutes les familles souveraines du continent, la dynastie de Savoie est peut-être celle qui, selon

la promesse du roi Victor-Emmanuel, s'est montrée la plus capable de concilier le progrès des peuples avec la stabilité des monarchies [1]. Il n'y a pour la maison régnante et pour l'Italie que deux dangers sérieux, l'un au dedans, l'autre au dehors. Le premier, ce serait une politique d'exclusion et de division qui ferait de la royauté, au lieu d'une autorité modératrice et d'un balancier régulateur, l'instrument inerte d'un parti ou d'une secte. Le second écueil, ce serait une politique d'aventures et d'intempestives revendications qui compromettrait les grandes conquêtes du dernier règne pour des avantages douteux, médiocres ou précaires.

L'Italie a perdu son premier roi au milieu de la guerre d'Orient, lorsque les Russes, ayant franchi les Balkans, étaient déjà en marche sur Constantinople. La mort du souverain a excité d'autant plus de regrets que plus grave semblait la situation de l'Europe, et que les complications extérieures avaient fait naître au sud des Alpes des espérances que les événements n'ont pas justifiées. Aux yeux de nombre de patriotes, l'œuvre de Victor-Emmanuel n'était pas achevée, le cadre naturel de l'Italie, des Alpes à la mer, n'était pas encore rempli. Beaucoup d'Italiens attendaient des affaires d'Orient une occasion de rendre à la patrie délivrée ce qu'ils appelaient l'Italie non rachetée, l'*Italia irredenta*. Tous ces calculs ont été déjoués. Victor-Emmanuel est mort, le congrès de Berlin a donné à l'Au-

1. Proclamation du roi Victor-Emmanuel, en octobre 1860.

triche le mandat d'occuper la Bosnie, et l'Italie n'a rien reçu en compensation.

La première déception de la péninsule a suivi la mort de Victor-Emmanuel, mais cette déception n'est point imputable à la perte du rédempteur national. L'Italie avait été si heureuse jusqu'en ses malheurs mêmes qu'elle s'était volontiers persuadée qu'aucun remaniement territorial ne se pouvait faire en Europe sans qu'elle en tirât profit. Jusqu'au congrès de Berlin, le nouveau royaume avait gagné quelque chose à chaque guerre, à celles auxquelles il demeurait étranger comme à celles auxquelles il prenait part. Sous Victor-Emmanuel, les revers le servaient aussi bien que les victoires ; l'Italie sortait plus grande de ses propres défaites en 1866, comme des défaites de son ancienne alliée en 1870. Et cela n'était point un jeu de la fortune ; les revendications italiennes étaient alors si bien ratifiées par la nature des choses que les événements tournaient d'eux-mêmes en leur faveur.

Il en est autrement depuis que sur la place Saint-Marc et sur le Capitole flotte le drapeau aux trois couleurs. L'Italie telle que l'a laissée Victor-Emmanuel est entière, le nouveau royaume n'est plus ni manchot ni boiteux, il ne lui manque aucun membre essentiel. Quelque légitimes qu'elles puissent sembler au patriotisme local, ses revendications sur l'une ou l'autre frontière, sur Trente ou sur Trieste, n'ont plus le caractère d'indéniable nécessité qu'avait pour l'Italie encore tronquée la revendication de Venise ou de Rome.

Au point de vue même du droit sur lequel elles prétendent s'appuyer, au point de vue de la nationalité comme à celui des frontières naturelles, les aspirations de l'*Italia irredenta* sont loin d'être toutes également justifiées. Entre Trente et Trieste associés par les vœux des comités de l'*Italia irredenta*, la différence est grande. Si par la géographie et par les intérêts, si par la langue, les mœurs et les sympathies de ses habitants, le Trentin se rattache incontestablement à l'Italie au sein de laquelle il s'enfonce comme un coin, Trieste n'est qu'une colonie italienne sur une terre slave et ses intérêts le lient au grand empire hétérogène auquel il doit toute sa prospérité [1]. S'il est difficile à l'Italie de ne point aspirer à reculer sa frontière jusqu'au nord de Trente et à fermer cette porte de la vallée de l'Adige qui s'ouvre au cœur de la Haute-Italie, il serait impossible à l'Autriche de renoncer à son principal port, à son principal débouché sur la mer [2]. Pour que les Italiens entrassent à Trieste et à Pola, il faudrait que l'empire des Habsbourg fût détruit et partagé, et alors même les Italiens ne camperaient sur les Alpes Juliennes que grâce à la tolérance d'un voisin qui ne

1. Trieste, Goritz, l'Istrie, sont les plus occidentaux des pays slaves et bien que plus ou moins italianisés sur le littoral, de même que la Dalmatie, ils gardent dans les campagnes surtout une nombreuse population slave. Voyez entre autres l'ouvrage de M. Yriarte sur l'Adriatique.

2. Trieste est même en réalité le seul port de Vienne et de l'Autriche proprement dite, car Fiume appartient au royaume de Hongrie et la Dalmatie est séparée de l'Autriche cisleithane par la Croatie qui relève de la couronne de Saint-Étienne.

leur en laisserait pas longtemps la jouissance, et qui pèserait sur la péninsule d'un poids autrement lourd que l'empire d'Autriche.

Rien n'est plus dangereux pour un peuple que des revendications bruyantes, qu'il ne se sent point capable de faire triompher par les armes et qu'il se plaît à faire résonner comme une menace aux oreilles de l'étranger. En parlant trop haut dans leurs journaux ou leurs *meetings* d'acquisitions territoriales, en indiquant dans leurs cartes, sur tout le pourtour des Alpes ou des côtes italiennes, telle ou telle rectification de frontières, les Italiens risqueraient d'éveiller les défiances de tous leurs voisins, et, sous prétexte d'accomplir le programme national, de se trouver isolés en Europe, au grand détriment de leur puissance réelle [1]. Une agitation périodique ou intermittente pour de telles revendications ne serait pas moins funeste à la politique intérieure qu'à la politique étrangère de la péninsule. L'apparition d'un nouveau *parti d'action* serait pour le pays une cause permanente de trouble, pour les partis politiques déjà trop divisés une cause de plus de confusion et d'impuissance, pour le gouvernement et la monarchie une gêne perpétuelle, et à certaines heures un péril redoutable.

L'Italie de Victor-Emmanuel a passé l'âge des

1. Il est juste de reconnaître que si l'on parle trop souvent en Italie de l'Istrie, du Tessin, de Malte même, on n'y entend presque plus réclamer la Savoie et Nice qui, du consentement de l'Italie, se sont librement données à la France.

aventures. Le royaume de la maison de Savoie n'est plus, comme le petit Piémont, une de ces larves de nation, un de ces embryons d'État qui peuvent beaucoup risquer parce qu'ils ont peu à perdre. L'Italien a trop de bon sens pour ne le point comprendre. Un pays qui sous Victor-Emmanuel a su, devant Venise et devant Rome, résister à tous les entraînements intempestifs du sentiment national ne se laissera pas emporter pour Trente ou pour Trieste aux élans d'un patriotisme inconsidéré. Si, au milieu des remaniements territoriaux du continent, en face des agrandissements des puissances slaves ou germaniques, l'Italie se trouve déjà à l'étroit entre ses deux mers, c'est comme la France moins en Europe qu'en Afrique qu'elle doit chercher un nouveau champ d'expansion, et si elle ne veut pas s'exposer à des conflits d'influence avec ses voisins d'Algérie, c'est vers Tripoli et l'ancienne Cyrénaïque plutôt que vers Tunis qu'il lui convient de porter les yeux.

Aujourd'hui comme sous son premier roi, la plus grande et la plus lourde tâche de l'Italie est au dedans de ses frontières. Victor-Emmanuel l'a laissée indépendante et libre, mais l'indépendance nationale et la liberté politique ne sont pas tout pour les peuples. L'œuvre de la régénération italienne n'est point achevée par l'unité ; il en reste la partie la plus difficile. Il reste à mettre en valeur l'esprit de la nation avec le sol national, à libérer les campagnes de la *malaria* et de la fièvre,

à racheter les masses populaires du joug de l'ignorance et de la misère ; il reste à parfaire moralement dans les âmes l'unité accomplie matériellement dans les villes et les provinces. Selon le mot prêté à Massimo d'Azeglio, l'Italie est faite, il faut faire les Italiens. C'est là le complément nécessaire de la grande œuvre de Victor-Emmanuel et ce n'est qu'à cette condition, après être devenue un peuple vraiment nouveau, que l'Italie, recouvrant sa gloire passée, pourra donner à l'Europe ce que la civilisation est en droit d'attendre d'elle.

PIE IX
LE
SAINT-SIÈGE ET L'ÉGLISE

CHAPITRE PREMIER

Portrait de Pie IX. — Les débuts de son pontificat. — Pie IX pape libéral. — Ce qui fait l'unité de son règne à travers ses apparentes contradictions. — Les idées néo-guelfes avant 1848. — Une politique nationale la dernière chance de salut de la royauté pontificale. — A quel obstacle se heurte Pie IX. — Opposition des deux pouvoirs en sa personne. — L'échec de ses tentatives libérales fait de Pie IX l'adversaire déclaré du libéralisme.

Par sa durée comme par ses vicissitudes, le pontificat de Pie IX restera l'un des plus mémorables de l'histoire. L'on peut dire du successeur de Grégoire XVI qu'il a été un grand pape sans rien avoir d'un grand homme. Ni par la portée de l'intelligence, ni par l'étendue de la culture, il ne dépassait la moyenne des papes qui ont obscurément siégé sur la chaire de saint Pierre. La grandeur qu'il n'avait point dans l'esprit, Pie IX l'avait dans le caractère et dans l'âme. Doué en même temps d'une imagination ardente et mobile, d'un cœur ferme et intrépide, il a laissé sur tous les actes de son pontificat l'empreinte de sa personnalité. Aucun homme ne s'est jamais moins docilement courbé sous les faits, aucun pape n'a prétendu

davantage à les diriger; s'il n'a point réussi à modifier le cours de l'histoire, il a su donner autant de dignité aux revers qu'il a subis qu'aux triomphes qu'il a remportés.

Pie IX a été pape comme Louis XIV était roi ; il se tenait sans effort au niveau de ses hautes fonctions et en donnait à autrui une idée d'autant plus élevée qu'il en avait lui-même une plus haute opinion. Un visage ouvert et souriant, une bonté relevée de finesse, une noblesse aisée et pleine de bonhomie, une majesté simple et familière, lui donnaient quelque chose de souverain et de paternel, d'imposant et de séduisant à la fois. Peu de papes ont possédé à un tel degré les qualités extérieures de ce rôle de pape, grâce à lui devenu plus que jamais un rôle de représentation. Ce n'est point que Pie IX gardât toujours la solennité du pontife à l'autel, ou affectât la raideur hiératique d'une icône byzantine ; chez lui, tout était naturel et spontané : on sentait l'homme sous le pape, jamais l'acteur et le personnage.

D'une humeur vive et enjouée, d'un esprit prompt et mordant, il lui échappait parfois des saillies dont sa bonté n'émoussait pas toujours la pointe. C'était la seule façon dont il manquât à son métier de pape. Deux choses frappaient surtout en lui, un œil brillant et pénétrant, tour à tour scintillant d'éclairs et humide de larmes, une voix ample, vibrante, fortement timbrée, qui lors des cérémonies de la semaine sainte remplissait les arcades de Saint Pierre ou résonnait jusqu'aux extrémités de l'im-

mense place Vaticane. Cette voix, il aimait à la faire entendre aux pèlerins de tous pays, non seulement dans les bénédictions solennelles et les paroles du rituel, mais dans des discours et des improvisations où la conviction, l'indignation, la passion lui donnaient une éloquence émue et véhémente. Des pèlerinages au Vatican, il avait fait un nouveau mode d'action pour le saint-siège ; il s'était ainsi dans sa vieillesse attribué un rôle nouveau, qu'il a rempli jusqu'à la fin avec une énergie admirable, prodiguant à tous sa parole, ne se laissant arrêter ni par l'âge, ni par la maladie, faisant taire ses souffrances et ramassant ses forces défaillantes pour la scène où il paraissait en maître des âmes.

Pie IX a été à la fois le Louis XIV et le Louis XVI de la papauté : une même année l'avait officiellement revêtu de l'infaillibilité et dépouillé de la souveraineté terrestre. Ce contraste de succès et de revers, ce mélange de victoires inouïes et de défaites irréparables, lui avait donné le double prestige de la grandeur et de l'infortune, qui dans sa personne se tempéraient et s'ennoblissaient l'une par l'autre. La chute du trône papal a été le tourment, la croix de ce pontificat à tant d'égards si heureux, *crux de cruce*, dit la prophétie de Malachie [1]. Pie IX devait cependant beaucoup à cette

1. *La croix par la croix*. On a vu là une allusion à la croix de la maison de Savoie. Saint Malachie était un évêque irlandais du XIIe siècle auquel on attribue une prophétie énigmatique, embrassant toute la série des papes jusqu'à la fin du monde.

spoliation, il lui devait l'amour passionné et les ovations enthousiastes de ses enfants, il lui devait ce que n'eût pu lui donner l'éblouissante auréole de l'infaillibilité. Sur le front de ce triomphateur spirituel, de ce dominateur des consciences, la déchéance temporelle avait mis quelque chose du charme mélancolique des rois tombés et des héros persécutés. Aux yeux des fidèles, à ses propres yeux, Pie IX était le pape martyr, ses souffrances le rapprochaient du prince des apôtres, le rapprochaient du Christ. On raconte que, devant un saint Pierre en croix, Pie IX dit un jour : « Voilà mon portrait. » Des millions de chrétiens comparaient ses tribulations à la passion du Sauveur et voyaient de nouveau le Christ captif et crucifié en son vicaire [1]. Jamais pape, jamais homme peut-être, n'a été entouré d'un aussi tendre respect, d'une piété aussi exaltée. Il y avait dans la vénération, dans la dévotion dont il était l'objet, quelque chose du culte rendu à un dieu souffrant.

Pour la plupart de ceux qui l'abordaient, Pie IX était un saint : on le révérait, on le priait comme tel. Rome se racontait ses miracles et se répétait ses prophéties ; les pèlerins se disputaient ses reliques, les miettes de son pain, les fils de sa soutane, comme après ses funérailles la paille de son lit funèbre. Pie IX, béatifié, canonisé, jouira bientôt du culte de l'Église ; mais, lorsqu'il sera monté

1. Veggio. . . . .
E nel vicario suo Cristo esser catto...
(Dante, *Purgatoire*, XX.)

sur les autels, quand il recevrait autant d'hommages que le saint Pierre dont la bouche des fidèles a usé le pied de bronze, Pie IX ne serait pas plus honoré, il n'aurait pas de dévots plus fervents et plus convaincus que de son vivant, lorsque dans les *loges* du Vatican il voyait les pèlerins se presser à ses genoux et couvrir ses mains de leurs baisers.

L'élévation au trône pontifical du cardinal Mastaï Ferretti fut pour Rome, pour le conclave même, une surprise, presque une déception. On savait peu de chose du nouvel élu, et il y avait peu de chose à en apprendre, rien qui pût faire présager le rôle du souverain ou du pontife. Sauf un voyage d'un ou deux ans au Chili, à la suite d'un vicaire apostolique, le successeur de Grégoire XVI n'avait fait que parcourir régulièrement le *cursus honorum* d'une carrière romaine, tour à tour abbé, prélat, évêque, cardinal. Ce qu'il y avait de plus notable dans cette existence ecclésiastique, c'est qu'elle n'avait point commencé dès l'enfance. Au lieu d'avoir, comme tant de ses compatriotes, grandi sous la soutane, le jeune Mastaï ne s'était consacré à l'autel qu'à l'âge d'homme. Ce n'est qu'à vingt-quatre ans, en 1816, qu'il quitta les vêtements séculiers, ce n'est qu'à vingt-sept ans, en 1819, qu'il dit sa première messe. Sa vocation lui vint de la déception de ses espérances mondaines. Avant de se vouer à l'Église, le futur pape avait voulu porter les armes et l'uniforme militaire. Une maladie nerveuse, l'épilepsie, dit-on,

lui avait fait refuser l'accès de la garde noble; la même infirmité eût pu l'arrêter au seuil des dignités ecclésiastiques, s'il n'eût passé pour avoir été guéri par l'intercession de la Vierge. Un miracle lui avait ainsi ouvert les portes de l'Église, dont le Saint-Esprit lui devait inopinément confier la direction.

Ce qui valut la tiare à Pie IX, ce fut la répugnance de la majorité du sacré collège pour l'impérieux cardinal Lambruschini; ce fut ensuite la pureté de ses mœurs, la sincérité de sa foi, l'aménité de ses manières, puis aussi un certain renom d'humeur libérale ou tolérante, et la douceur que, dans son archevêché de Spolète, il avait montrée aux insurgés de 1831 et aux inculpés politiques. Grégoire XVI laissait l'État pontifical fatigué d'un long régime de compression et travaillé par les idées nouvelles. De tous côtés, parmi les laïques, parmi le clergé même, l'on réclamait un pape disposé aux réformes. Un vague souffle de l'esprit de liberté qui remuait déjà la péninsule avait pénétré jusqu'à travers les portes murées du conclave. Le cardinal Mastaï fut nommé par réaction contre le régime précédent, sans que personne sût bien ce que serait Pie IX, sans même que la plupart des cardinaux qui lui donnaient leur voix lui crussent de réelles chances de succès. L'élu du sacré collège se trouvait être l'un de ses scrutateurs et ce fut à Pie IX de dépouiller les votes qui l'élevaient à la chaire suprême. A ses yeux, comme plus tard aux yeux de bien des fidèles, cette élection imprévue

eut quelque chose de spécialement providentiel et presque de merveilleux.

Le nouveau pape sembla d'abord dépasser les espérances de ceux qui, en Italie et au delà des monts, attendaient le plus de la papauté. Un de ses premiers actes fut une amnistie générale pour les condamnés politiques que Grégoire XVI tenait incarcérés dans ses prisons ou exilés à l'étranger. L'amnistie fit d'autant plus de bruit à Rome et en Italie qu'on la savait combattue par l'Autriche, alors omnipotente dans toute la péninsule. A cet acte spontané du nouveau pontife, ce fut des Alpes à l'Etna un délire d'enthousiasme. Les plus hardies espérances se donnèrent subitement carrière. L'Italie crut avoir trouvé un pape italien et libéral. Pour un homme naturellement enclin à la confiance et à l'optimisme, naturellement ouvert aux émotions généreuses, cette allégresse de toute une nation était le plus pressant des aiguillons.

Pie IX entendit le cri de *réforme* qui en 1847 résonnait à Rome comme à Paris. Tout était à refaire dans l'État romain. En restaurant la souveraineté pontificale, Pie VII et ses successeurs avaient rétabli tout ce qui, dans l'ancienne monarchie ecclésiastique, convenait au despotisme ou à la centralisation et pris garde de relever les anciens vestiges des libertés locales effacées par la Révolution et par Napoléon. Pie IX rendit aux provinces des assemblées provinciales, à Rome une municipalité; il ouvrit aux laïques l'accès de l'administration, il relâcha les liens de la presse, il institua

une *consulte*, un conseil d'état, un conseil des ministres, en attendant une constitution.

Toutes ces réformes se succédaient coup sur coup et pour la plupart avant l'explosion de février 1848. L'Europe était étonnée ; catholiques ou hétérodoxes, les puissances félicitaient à l'envi le pontife réformateur. L'Italie était émerveillée, c'était du saint-siège que lui venait l'initiative des réformes et des libertés civiles, c'était du saint-siège que semblait devoir venir le signal de l'émancipation nationale. La péninsule avait enfin rencontré un prince italien, et ce prince était le chef de l'Église. La papauté, réduite depuis des années, depuis des siècles, à un rôle si modeste, semblait retrouver tout d'un coup le prestige des plus grandes époques du moyen âge.

Un tel spectacle avait quelque chose d'insolite qui troublait les regards et les idées. L'enthousiasme public, échauffé par les premiers actes du nouveau pontife, osait tout se promettre d'un règne si bien commencé. Du nord au midi, le nom de Pie IX devint le signe de ralliement des patriotes et comme le mot d'ordre de l'Italie entière ; c'était aux cris de *Vive Pie IX!* que le peuple réclamait de ses princes des réformes et des libertés, que la péninsule affirmait d'avance son indépendance et son unité. A Naples, à Florence, à Turin, à Milan, à Venise, les femmes portaient les couleurs du pape, le peuple chantait l'hymne de Pie IX comme un défi à l'Autriche ; le successeur de Grégoire XVI était la première idole de cette Italie en quête d'un

nom à glorifier et d'un chef à suivre. Le pape qui devait être deux fois détrôné par la révolution italienne en fut d'abord le coryphée et comme le drapeau [1].

Était-ce par complaisance pour les acclamations populaires que le chef de l'Église s'était jeté dans une politique si nouvelle pour le saint-siège et si peu conforme à tout le reste de son règne? Assurément non; quelque sensible qu'il fût aux applaudissements de l'Italie, Pie IX avait des mobiles plus élevés ou plus en rapport avec sa dignité. Les deux premières années de son pontificat ne sont pas si difficiles à concilier avec les trente années suivantes qu'il le semble au premier aspect. En cédant au double courant libéral et national, Pie IX cédait d'abord à l'entraînement d'une âme avide d'émotion et de sympathie, si ce n'est d'admiration et de gloire. Le pape était de ces hommes qui, se voyant portés au faîte des grandeurs, se croient appelés à faire quelque chose de grand. Dans tout son règne et à travers tous ses malheurs, jusqu'en son goût du bruit et de l'éclat extérieur, jusqu'en d'apparentes futilités, on sent la même conviction, la même

1. C'est ce qu'un diplomate de nos compatriotes s'est permis d'appeler *la conspiration des ovations.* Pour comprendre cette soudaine popularité, l'on ne doit pas oublier que Pie IX semblait alors répondre à l'appel et justifier les prédictions de l'abbé Gioberti dans son célèbre ouvrage du *Primato morale e civile degli Italiani*, publié en 1843, c'est-à-dire trois ans avant l'avénement du nouveau pontife. De semblables idées sur le rôle libérateur de la papauté n'étaient pas rares à cette époque au sud des Alpes; on les retrouve par exemple chez l'historien piémontais Cesare Balbo et on en rencontre l'écho jusque dans une pièce de Giusti, le poète satirique toscan. (*Papato di prete Pero*, 1845.)

aspiration. C'était un souverain pontife qui devait immortaliser son pontificat; la manière inattendue dont le ciel l'avait élevé sur la chaire de saint Pierre le persuadait qu'il était destiné à lui rendre un nouveau lustre. Pie IX devait être un grand pape ; avant d'être un convocateur de conciles et un proclamateur de dogmes, il tenta d'être un grand prince, il rêva d'être un réformateur civil, un initiateur national.

Et ce n'était là ni ambition mondaine ni naïf entraînement d'un noble cœur. Cette gloire du prince et du réformateur, Pie IX ne la convoitait que pour en faire honneur à la papauté. C'était une couronne neuve dont il voulait, aux yeux de l'Italie et du monde, rehausser la vieille tiare romaine. Ces premiers actes du généreux pontife partaient de la même impulsion que les résolutions les plus opposées de son règne. Dans ses réformes civiles, dans ses velléités italiennes, Pie IX obéissait au même mobile que peu d'années plus tard dans ses attaques contre l'Italie, dans ses condamnations du libéralisme. Ce qu'il avait en vue, alors comme depuis, c'était la glorification de la chaire de saint Pierre.

Un grand rôle semblait en effet s'offrir à la papauté vers 1848, un rôle auquel l'appelaient depuis longtemps les souffrances et les prières de l'Italie, et qui était digne de tenter Rome. Un pape libéral, devenant le promoteur de l'indépendance italienne et le chef reconnu des princes et des peuples de la péninsule, c'était l'espoir de tous ceux qui, au sud

des Alpes, souhaitaient passionnément de concilier le patriotisme et la religion; c'était la vieille idée guelfe, alors rajeunie et prêchée par une école nombreuse, éloquente, influente. Si Pie IX n'a jamais adopté toutes les brillantes visions de Gioberti et des néo-guelfes, il en a certainement subi le charme. Par son attitude et ses paroles, il a fomenté dans la nation cette noble chimère, il lui a fait prendre corps. Comment du reste s'étonner qu'à un certain moment un pape ait vaguement caressé ces beaux songes qui, en tirant la papauté de l'effacement politique où elle languissait depuis près de trois siècles, ouvraient devant elle de magnifiques perspectives de puissance et de popularité? C'était sur cette route, depuis si longtemps abandonnée, que l'Église romaine, alliée aux communes lombardes, avait aux jours des Alexandre III et des Innocent III remporté ses plus beaux triomphes. La papauté ne pouvait-elle donc plus s'appuyer sur les peuples, s'affranchir de la pesante tutelle des gouvernements égoïstes et d'une trompeuse diplomatie? Ne pouvait-elle conquérir le respect et l'admiration de tous les États civilisés en méritant l'amour et la gratitude de l'Italie?

Si c'était là pour le saint-siège la voie la plus dangereuse, c'était assurément la plus glorieuse. Contrairement à toutes les apparences, on eût même pu dire que, pour la royauté pontificale, cette voie semée de périls était la seule voie de salut. La politique téméraire que Pie IX s'est depuis tant reprochée était en réalité pour les papes la seule chance

de sauver leur souveraineté temporelle, en la réconciliant avec les aspirations nationales de leur peuple, avec les aspirations libérales du siècle. Sur ce point, les néo-guelfes voyaient juste : la papauté ne pouvait conserver de couronne terrestre qu'en en faisant pour l'Italie un gage d'indépendance. Il n'y avait pas de milieu entre l'extension de l'influence politique du saint-siège sur l'Italie entière ou l'anéantissement du petit État romain par la résurrection nationale de la péninsule.

La première politique de Pie IX n'était donc ni aussi inconsidérée ni aussi intempestive qu'elle a pu le paraître depuis. C'est la seule fois qu'un pape ait essayé d'accommoder la souveraineté pontificale aux nouvelles conditions de l'Europe, et c'était manifestement la dernière fois qu'une pareille tentative pût être faite. Par malheur pour la papauté, cette tardive et suprême expérience ne pouvait plus réussir. Quand l'idée guelfe d'un pape patriote n'aurait pas porté en soi le germe d'une irrémédiable contradiction, l'Église romaine s'était déjà trop isolée des peuples, elle s'était trop enfoncée dans l'absolutisme, pour se laisser rejeter tout à coup sur des routes nouvelles. Avec toutes ses vertus, Pie IX lui-même était l'homme le moins capable d'accomplir une telle révolution ; il y eût fallu l'énergie d'un Grégoire VII, à tout le moins l'audace d'un Jules II. Un pape d'un cœur plus généreux que hardi, d'un esprit plus droit que ferme, d'un caractère plus entreprenant que résolu, devait être arrêté dès les premiers pas, par ses

doutes, par ses déboires, par ses scrupules. Un tel homme devait se buter aux obstacles accumulés devant lui, et après quelques tergiversations retomber las et découragé dans l'ornière de la politique traditionnelle. Tous les efforts de Pie IX pour adapter à l'esprit nouveau la vieille monarchie pontificale devaient seulement le convaincre de l'impossibilité d'une telle adaptation.

L'illusion du pape et de l'Italie fut de courte durée. La révolution de février 1848 ne fit que précipiter le cours naturel des événements, et acculer plus rapidement le pape à l'impasse où il devait se retourner contre ses admirateurs de la veille. Le 14 mars, Pie IX accordait à ses États une constitution. Il était déjà permis de douter que le pouvoir théocratique du vicaire du Christ pût se plier au gouvernement des Chambres. Ce n'était pas là cependant la plus grande ou la plus pressante difficulté. A Rome comme dans toute l'Italie, la révolution de 1848 poursuivait moins des libertés politiques que l'indépendance nationale; ce que le peuple italien réclamait de ses princes, c'était avant tout des armes contre l'Autriche. Là fut l'écueil du libéralisme et de la popularité de Pie IX.

Charles-Albert avec ses Piémontais était entré en Lombardie, Rome et l'Italie demandaient au successeur d'Alexandre III et de Jules II de bénir la guerre libératrice, et de se joindre aux défenseurs de la commune patrie. Déjà depuis longtemps les manifestations belliqueuses se succédaient à Rome et dans les principales villes de province.

L'Autriche, en occupant Ferrare, en levant dans les villes de l'État romain des contributions de guerre, avait depuis plusieurs mois donné à la cour de Rome le plus juste des griefs. Pie IX semble avoir ressenti en prince et en Italien l'outrage fait à sa souveraineté; il avait protesté, envoyé des notes à Vienne, distribué des armes à ses sujets, laissé enrôler des volontaires. Les troupes pontificales étaient même parties pour la frontière; mais, quand le général Durando fut aux confins du territoire autrichien, la cour de Rome lui interdit d'y entrer. Le 29 avril, le pape annonçait dans une allocution que le vicaire d'un Dieu de paix ne pouvait faire la guerre et que le père commun des fidèles embrassait d'un égal amour tous les peuples chrétiens. Ce dénouement était à prévoir, ce n'en fut pas moins dans toute la péninsule une immense déception [1]. Le charme était rompu; l'Italie, désenchantée, ne vit bientôt plus dans le trône pontifical qu'un obstacle à sa libération.

Il n'est pas besoin d'expliquer les incertitudes, les anxiétés, les inconséquences, les contradictions de Pie IX; l'hybride souveraineté romaine l'y condamnait. Dans le pape-roi, il y avait deux hommes, le prince et le prêtre, le chef d'État et le chef de l'Église. Ces deux personnages, la révolution les

1. Pour toute cette première période du règne de Pie IX, nous possédons une minutieuse et impartiale histoire d'un homme modéré qui avait été lui-même personnellement mêlé aux événements qu'il raconte et qui depuis a pris une part importante à la création du royaume d'Italie, L.-C. Farini, *Storia dello stato romano*.

mettait aux prises. La mission nationale du prince italien était en conflit avec la vocation cosmopolite du vicaire du Christ ; le pape avait à choisir entre ses devoirs de souverain temporel et ses obligations de pasteur des âmes. La répulsion des deux pouvoirs, si longtemps confondus dans la même personne, ne pouvait manquer d'éclater, en un siècle qui demandait au prince d'être toujours patriote et au pontife d'être toujours ecclésiastique. L'une des deux fonctions devait dominer, subjuguer l'autre : dans cette lutte entre les deux caractères dont il était revêtu, Pie IX pouvait-il hésiter longtemps ? Le chef de la catholicité devait naturellement l'emporter sur le souverain de Rome. Le bras du prince se trouva paralysé par les lourds vêtements du pontife. Le pape était tenu de sacrifier les intérêts temporels de son petit État et de sa patrie terrestre aux intérêts éternels de l'Église et du saint-siège.

En refusant de déclarer la guerre aux ennemis de l'Italie, Pie IX n'avait fait qu'obéir à sa conscience et à son devoir de père des fidèles. Certes il lui en coûta de tromper les espérances de son peuple, et de renoncer aux grands rêves conçus en son nom. En réalité, Pie IX n'était pas libre ; aux reproches des hommes qui l'acclamaient la veille, il eût déjà pu répondre par un *non possumus*. Tous ses efforts, toute sa bonne volonté, tout son patriotisme personnel, n'avaient fait que manifester à tous les yeux l'impossibilité pour un pape d'être un souverain comme un autre, un souverain maître

de n'avoir pour règle de conduite que le bien de son État, que les aspirations de ses sujets. L'utopie guelfe s'était montrée irréalisable, ce n'était qu'une réminiscence du moyen âge déplacée dans notre civilisation, un reste suranné d'une époque de confusion entre les deux pouvoirs, entre les devoirs du prince et du prêtre, entre les droits de la crosse et de l'épée.

Il fallait que la désillusion fût complète pour la papauté comme pour Rome et l'Italie. Le pape ne pouvait être un souverain national : pouvait-il être un souverain constitutionnel? Pie IX voulut continuer l'expérience en dépit de l'agitation révolutionnaire et du mécontentement de ses sujets, irrités du rappel des troupes romaines. Pour cette tâche ingrate, le pape eut en vain le concours du sage Rossi, Italien d'origine, Français d'adoption, et la veille encore ambassadeur de France à Rome. A une époque où les regards des Romains, comme ceux de tous les Italiens, étaient tournés vers les rives du Tessin et du Pô, Pie IX et son ministre avaient l'air de vouloir les ramener sur Rome et les renfermer dans l'étroit horizon des États de l'Église. Alors que l'opinion ne voyait de salut pour l'Italie que dans une alliance intime avec le Piémont, Rossi, déjà effrayé de l'hégémonie piémontaise, paraissait chercher un point d'appui auprès des Bourbons de Naples. C'était aller au-devant des soupçons et s'exposer à être emporté par la révolution dont on prétendait changer le cours. Le 15 novembre, Rossi tombait sous le poignard d'un

inconnu, au seuil de l'Assemblée législative, dont il venait ouvrir la session. Rossi mort, les manifestations armées se pressaient aux portes du Quirinal, réclamant la guerre de l'indépendance, les canons destinés à l'Autriche étaient braqués contre la garde pontificale, le pape, assiégé dans son palais, acceptait des ministres dévoués à la politique populaire et recueillait avec tristesse les derniers applaudissements de la foule. Son cœur était ulcéré, ses illusions évanouies ; il n'était plus que le prisonnier de la révolution, dont un instant il avait paru le prophète. Huit jours après, Pie IX déguisé fuyait sa capitale, et de Gaëte, où il s'était réfugié, le pape qui avait éveillé tant d'espérances en Italie appelait sur Rome les armes de l'Autriche, de l'Espagne et de la France.

Du faîte de la popularité, Pie IX était en quelques mois tombé dans l'exil. Après une telle expérience, on comprend qu'il eût pour jamais renoncé à sa première politique, et abjuré tout projet de Parlement romain et de fédération italienne. Avec l'humilité du chrétien, le pape se rendit aux leçons de la Providence et aux conseils de son entourage ; il se dit, lui aussi, que la papauté ne pouvait être ni italienne ni constitutionnelle. Quand les troupes de la France et de l'Autriche l'eurent rétabli dans son royaume terrestre, il se garda de reprendre l'œuvre de ses premières années, il se garda de rendre à ses sujets une constitution, des ministres responsables, une administration laïque. Le gouvernement français, qui le maintenait sur le trône à l'ombre

du drapeau tricolore, eut beau pendant vingt ans lui demander des réformes, Pie IX avait compris qu'entre la souveraineté ecclésiastique et l'esprit moderne il n'y avait ni alliance ni compromis possible. Et lorsqu'en 1859 les armées françaises vinrent affranchir l'Italie, quand, après Villafranca, Napoléon III offrit à Pie IX la présidence d'une confédération italienne, le pape, qui semblait inopinément libre de réaliser les rêves les plus hardis de ses premières années, n'y voulut voir qu'un leurre et un piége.

Il ne restait rien du Pie IX libéral de 1847, le souverain restauré était devenu le plus ardent adversaire des utopies qu'il avait eu l'imprudence d'encourager. Du jour où il eut éprouvé que le libéralisme était inconciliable avec les intérêts du saint-siège, Pie IX en devint l'irréconciliable ennemi. Il lui fit une guerre personnelle, et d'autant plus acharnée que plus confiantes et plus naïves avaient été ses premières illusions, plus amer son désenchantement. Dans ce combat de trente années, Pie IX porta les rancunes des espérances trompées, les ressentiments d'un esprit déçu, l'indignation d'un cœur blessé.

CHAPITRE II

De la nature du pouvoir temporel des papes et des causes qui en ont amené la chute. — Suppression dans toute l'Europe des principautés ecclésiastiques. — La sécularisation de Rome n'a été qu'un cas particulier d'une loi générale. — La monarchie papale obligée de demeurer une théocratie. — Malentendu entre Pie IX et beaucoup des défenseurs de son trône. — L'État romain était considéré par ses chefs comme l'État modèle. — Comment sous les derniers papes le caractère théocratique de la monarchie pontificale allait en s'accentuant. — Impossibilité d'une sécularisation intérieure.

Entre Pie IX et les libéraux, entre la péninsule et le saint-siège, la mutuelle confiance des premières années n'était qu'un malentendu. Le pape et l'Italie furent tous deux désabusés en même temps ; d'un côté comme de l'autre, 1848 avait dissipé les derniers rêves guelfes [1].

Les vers de Dante, maudissant l'accouplement de la crosse et de l'épée [2], étaient revenus à la mé-

1. Le principal fauteur de l'idée guelfe, celui qu'on eût pu en appeler le prophète, l'abbé Gioberti, conviait dès 1851 ou 1852 le Piémont à se faire le promoteur de l'unité italienne et annonçait d'avance les succès de Victor-Emmanuel. Gioberti, *Rinnovamento civile d'Italia*, vol. II, p. 270, 271, 290.

2. ..... *ed è giunta la spada*
Col pasturale e l'un coll' altro insieme
Per viva forza mal convien che vada, etc.
Purg., XVI.

moire des patriotes comme une sentence irrévocable. Entre le pape-roi tant acclamé de la péninsule et l'Italie naguère bénie par le pontife, tout lien était brisé. Ce qui pour le pape était protection était oppression pour l'Italie. Si Pie IX put encore régner vingt ans dans Rome, ce fut à l'abri des baïonnettes françaises. En rompant définitivement avec l'esprit national, la monarchie ecclésiastique avait à jamais perdu tout point d'appui, toute base dans ses propres États ; elle ne reposait plus sur le sol qui la portait. Pour la rétablir, il avait fallu une intervention étrangère ; pour la maintenir, il fallait une occupation étrangère. C'était la condamnation de la royauté papale. Le jour allait venir où, abandonné à lui-même, ce trône incapable de se soutenir seul devait s'effondrer.

Pie IX avait ceint la tiare pontificale à une époque où la royauté temporelle des papes, déjà trois ou quatre fois renversée en un demi-siècle, allait être définitivement abrogée. Tout le talent d'un politique, tout le génie d'un homme d'État n'eût pu que retarder la chute de la monarchie ecclésiastique. En réalité, le trône pontifical ne pouvait être sauvé ni par les concessions ni par la résistance ; il n'avait pu être temporairement relevé que pour tomber de nouveau et à jamais. Ce qui devait le renverser, ce n'était pas seulement le sentiment national, qui s'y heurtait, c'était l'esprit même de notre civilisation. A cet égard, Pie IX, en s'attaquant à l'esprit moderne, était plus clairvoyant, plus logique que beaucoup des défenseurs de sa

souveraineté. Ceux-ci ne voyaient qu'une des causes secondes de la spoliation du Saint-Père, la révolution italienne et l'unité de la péninsule ; ils imaginaient que, cet obstacle écarté, le pouvoir temporel des papes eût pu être rétabli et durer. La plupart n'apercevaient point la cause première de la catastrophe qu'ils prétendaient conjurer.

L'État papal eût été une île escarpée et ceinte du flot des mers, c'eût été une oasis environnée des sables du désert, que pour y maintenir la souveraineté pontificale, il eût fallu pouvoir soustraire le patrimoine de l'Église aux vents du dehors et arrêter à ses frontières les idées qui soufflaient sur le monde. Un État ecclésiastique ne pouvait plus vivre au milieu de nos États séculiers. Depuis le XVIe siècle, la monarchie romaine n'était plus en Europe qu'un archaïsme politique ; depuis la Révolution, ce n'était plus qu'un anachronisme.

Le renversement du pouvoir temporel des papes n'était que le dernier terme d'une évolution sociale plusieurs fois séculaire, que le contre-coup inévitable d'un mouvement irrésistible qui partout a fait triompher l'État laïque. Aux temps de sa fondation, aux temps de sa force et de sa splendeur, la monarchie pontificale n'était pas isolée. Loin d'être en Europe une souveraineté anormale, seule de sa nature, elle était entourée de nombreuses souverainetés de même ordre, de même espèce. La royauté pontificale n'était que la première des principautés ecclésiastiques, évêchés ou abbayes qui en Allemagne, aux Pays-Bas, en France même

lui servaient de satellites. La révolution qui, au nord des Alpes, avait renversé les trônes séculaires des évêques ou des abbés, devait abattre de même le trône du chef de la hiérarchie. En vain ses défenseurs devaient-ils chercher à la domination temporelle des papes des droits particuliers et des titres à l'existence, ignorés des siècles où cette domination avait pris naissance [1].

La royauté papale avait grandi à la même époque et sous les mêmes influences que les principautés ecclésiastiques des bords du Rhin ; elle est tombée vers la même époque et sous les mêmes causes. Ce n'est point un hasard que des institutions analogues aient eu des destinées parallèles. Après avoir coexisté pendant une dizaine de siècles, les principautés épiscopales du Nord et la souveraineté pontificale ont disparu en moins de trois quarts de siècle. Comment ne pas reconnaître ce qu'il y a de fatal, ce qu'il y a de providentiel dans un tel rapprochement de dates ?

Cet effondrement de la petite monarchie papale, que Pie IX et l'épiscopat dénonçaient aux politiques aussi bien qu'aux croyants, comme un fait inouï et sans précédents, n'était qu'un cas particulier d'une loi générale, inflexiblement appliquée à toute l'Europe, à Cologne et à Liège, comme à Avignon et à Rome. La sécularisation des États

1. Ce n'est, croyons-nous, que lorsque le pouvoir temporel des souverains pontifes a été menacé que ce pouvoir a été présenté comme une garantie nécessaire à l'exercice de leurs fonctions spirituelles.

de l'Eglise a naturellement suivi la sécularisation des évêchés ou des abbayes, partout achevée dès les premières années du siècle [1].

La confusion des deux pouvoirs, inaugurée sous les premiers Carlovingiens, a pris fin en 1870 ; cette année marque le terme de toute une ère de l'histoire. A cet égard, la chute du trône pontifical, dont le bruit s'est pour nous presque perdu au milieu du fracas de la guerre franco-allemande, peut être regardée comme le grand événement de notre âge, comme la clôture définitive d'un cycle historique qui a duré plus de mille ans.

On ne saurait avoir vécu à Rome quant le pape y régnait encore sans s'être bientôt convaincu qu'un tel gouvernement était, par ses maximes, par ses principes, par son essence même, en opposition avec toutes les habitudes, les mœurs, les idées de notre siècle. Un prêtre de mes amis, auquel je faisais visiter Rome, me disait sous le règne de Pie IX : « Vous ne pouvez savoir notre impression, à nous autres prêtres, en entrant dans les États du Saint-Père ; ici nous nous sentons chez nous. » Et cela était vrai : en débarquant à Civita-Vecchia ou en des-

1. En 1848 il restait encore en Europe un petit État dont la constitution était analogue à celle de l'État romain, c'était de l'autre côté de l'Adriatique, au Monténegro, la seule principauté ecclésiastique qu'ait jamais connue l'Église d'Orient. Or au Montenegro même, où la lutte contre l'infidèle avait durant trois siècles et demi concentré toute l'autorité aux mains de l'évêque, le *vladika*, le chef ecclésiastique cessait vers 1851 d'être le chef civil. Dans ces révolutions contemporaines de l'obscure principauté slave et de la ville éternelle il est permis de voir plus qu'une simple coïncidence.

cendant de l'Apennin dans la vallée du Tibre, on entrait dans un autre monde, on pénétrait dans un autre siècle ; mais la raison pour laquelle les ecclésiastiques se sentaient si bien dans les États de leur chef faisait que les laïques s'y trouvaient mal à l'aise : ils comprenaient qu'ils n'étaient pas chez eux. Le gouvernement papal était obligé d'être une théocratie, un gouvernement ecclésiastique, c'est-à-dire le gouvernement d'une classe, d'une caste et de celle dont de nos jours les hommes souffrent le moins volontiers la domination.

« Si le régime pontifical a des ennemis, me disait quelques années avant 1870 un religieux de Rome, ce sont des ambitieux qui voudraient arriver et ne veulent pas endosser la soutane. » Tout était là en effet : il n'y avait d'autre carrière, d'autre débouché pour l'ambition, la science ou l'activité intellectuelle que le sacerdoce, ou mieux le clergé, car beaucoup, on le sait, des prélats et des dignitaires romains n'étaient pas prêtres. Dans les États de l'Église, le laïque ne pouvait être qu'un sujet. Quand Napoléon III réclamait de Pie IX une administration laïque, il lui demandait de dénaturer le caractère essentiel de ses États, de renoncer aux principes comme aux traditions de l'Église qui gouvernait ses sujets non en vue de leur bien-être ou de leurs intérêts temporels, mais en vue de leur salut et de leurs intérêts spirituels. Pour une telle œuvre, le gouvernement sacerdotal ne pouvait trouver d'instruments efficaces que dans son clergé.

Pie IX, le pape du *Syllabus*, le pape qui n'a cessé d'exiger des sociétés et des États, tout comme des familles et des individus, des actes de foi et de religion, Pie IX était, de tous les souverains pontifes, le moins disposé à ne conserver de la royauté terrestre que les dehors et les honneurs, pour laisser en son nom régir ses États par des mains profanes, selon les idées du monde et les maximes du siècle. Comme aux plus zélés de ses prédécesseurs, une telle façon de faire lui eût paru une négligence criminelle aussi bien qu'une ignominieuse déchéance. A ses yeux comme aux yeux des Pie V ou des Sixte-Quint, l'État que le Christ avait confié à son vicaire ne devait pas être seulement pour lui une demeure commode ou une place de sûreté. A ses yeux comme à ceux de tout prêtre sincère et fervent, le petit pays, en possession du glorieux privilège d'être le patrimoine de l'Église, avait dans le monde une haute et providentielle mission. Au milieu des souverainetés séculières, toutes plus ou moins ouvertes à l'esprit de doute et contaminées par le souffle de l'erreur et de l'impiété, il appartenait aux États de l'Église de conserver intact l'antique dépôt des traditions de la société chrétienne et des saines maximes de gouvernement.

Entre la cour romaine et un grand nombre des défenseurs attitrés de la souveraineté pontificale, il y avait à cet égard un complet malentendu. Ce que beaucoup des défenseurs de la royauté papale eussent voulu effacer de ses États comme des taches

choquantes ou des restes surannés d'un autre âge, ce qu'ils s'efforçaient pieusement de voiler aux regards du public, ainsi que les fils de Noé couvraient la nudité de leur père, c'était précisément ce qui, aux yeux du pape et de la curie romaine, faisait l'honneur et la beauté de la monarchie pontificale. Ce gouvernement ecclésiastique pour lequel tant d'avocats mondains plaidaient les circonstances atténuantes, cet État sans querelles politiques ni luttes philosophiques, où toute parole, toute pensée, toute vie était soumise à l'autorité sacerdotale, cet État si peu compris et si mal apprécié de tant de ses apologistes, devait, dans la pensée de ceux qui le régissaient, servir aux États chrétiens de modèle et d'archétype béni. Seule de toutes les monarchies ou républiques modernes, l'ancienne monarchie pontificale réalisait dans la mesure de la faiblesse humaine l'idéal politique, l'idéal social, rêvé par les saints, prêché au monde dans les encycliques ou le *Syllabus* de Pie IX et vainement poursuivi au dehors par les athlètes de la foi. Tandis que depuis la Révolution tous nos États laïques sont livrés à l'esprit d'examen et à l'esprit de dispute, à Rome, sous le sceptre paternel du pape infaillible, devait régner dans les intelligences et dans les cœurs l'unité de foi et l'unité d'amour.

Entre nos États modernes, nos États séculiers, reconnaissant l'incompétence du pouvoir en matière de croyances et de doctrines et le gouvernement ecclésiastique, uniquement fondé sur un *credo*

religieux, tout devait être opposition et contraste. Prétendre réformer ce dernier d'après les leçons des autres, ce n'était pas seulement en méconnaître la nature essentielle et toutes les conditions d'existence; pour Pie IX et son entourage, c'était en demander l'altération, en réclamer l'avilissement et la déformation suivant un modèle réprouvé. Aux yeux de Pie IX, la liberté, telle qu'elle est entendue dans les États modernes, n'était qu'une grossière anarchie des intelligences et des cœurs. D'après ses enseignements, il n'y avait dans le monde qu'un État vraiment libre et bien ordonné, l'État pontifical, parce que c'était le seul qui ne connût d'autre liberté que la liberté du vrai et du bien, et qu'entre la vérité et l'erreur, entre la lumière et les ténèbres, il ne saurait y avoir ni paix ni compromis.

Cette manière toute théologique de comprendre la liberté et le bien des sociétés humaines rendait la souveraineté pontificale incapable de transformation libérale. Quand même la Révolution de 1848 n'eût pas brusquement interrompu l'expérience constitutionnelle de Pie IX, sa foi et sa conscience l'eussent bientôt contraint d'y mettre un terme.

Moins les sociétés humaines restaient attachées aux enseignements de l'Église, moins la législation civile accordait d'autorité aux lois ecclésiastiques, et plus devait s'accuser le contraste entre l'État papal et les États laïques. Plus ardent était le zèle, plus sincère la piété des pontifes, et plus s'accentuaient les traits particuliers, le caractère théocratique de la souveraineté romaine. C'est ce que

montre toute l'histoire de la monarchie pontificale, depuis les grands papes du moyen âge jusqu'aux papes dévots de la réforme catholique de la fin du XVIe siècle, jusqu'aux derniers papes-rois contraints de disputer leur souveraineté à la Révolution.

Or, plus apparaissait le caractère sacerdotal de la monarchie romaine, et plus elle devait sembler pesante aux laïques placés sous sa domination. Facile à supporter aux âges de foi où les mêmes maximes de gouvernement prévalaient dans toute l'Europe, plus légère encore peut-être à ses sujets aux jours de scepticisme mondain et d'élégant paganisme des Léon X et des Clément VII, la souveraineté pontificale était devenue particulièrement lourde après la Révolution, au milieu des transformations partout opérées autour d'elle.

Chose trop peu remarquée, c'est dans les derniers siècles de sa longue carrière, lorsque l'autorité spirituelle de ses princes était déjà contestée dans la moitié de l'Europe, — c'est par-dessus tout peut-être dans ses cinquante dernières années, lorsqu'il était le plus menacé par la Révolution, que, dans son administration et dans tout son gouvernement, le petit État pontifical s'est montré le plus exclusivement sacerdotal et théocratique. C'est alors qu'on lui demandait le plus de s'écarter de son principe qu'il y a été le plus religieusement fidèle.

Ce que réclamaient de Pie IX, sous le modeste nom de réformes administratives, les gouvernements étrangers et les catholiques libéraux, c'était en réalité la sécularisation intérieure de l'État pon-

tifical. La cour romaine ne s'y méprenait point, et elle ne s'y pouvait prêter. Le gouvernement de Pie IX sentait qu'il n'eût pu remettre aux laïques une part du pouvoir sans le leur abandonner tout entier un jour. A toutes les instances de ses protecteurs étrangers, le souverain des États de l'Église eût pu faire la réponse du général des jésuites : « *Sint ut sunt, aut non sint.* »

CHAPITRE III

Ce qu'était le régime pontifical sous Pie IX. — Le gouvernement ecclésiastique et ses effets. — Les laïques et le clergé. — Les mœurs publiques, les mœurs privées.

L'État romain était fait à l'image du monarque ; du haut en bas y régnaient le clergé et le petit collet. L'historien sera un jour étonné qu'au milieu du XIXe siècle plus de trois millions d'hommes aient été soumis à un pareil régime. Il faut comme nous avoir habité Rome sous le sceptre du vicaire du Christ pour savoir ce qu'était ce gouvernement ecclésiastique et ce qu'en étaient les effets. Dans les États de l'Église, le prêtre était tout, le laïque n'était rien.

Il y avait bien dans les États du Saint-Père une aristocratie ou mieux une haute noblesse qui se composait surtout de ces familles papales, élevées et enrichies par la faiblesse des pontifes et demeurées comme des monuments vivants du népotisme des deux ou trois derniers siècles. Dans les rangs de cette noblesse, on comptait encore des rejetons de ces vieux barons romains qui durant

dix ou douze générations avaient les armes à la mains disputé aux chefs de l'Église Rome et le patrimoine de saint Pierre. Parmi ces familles, beaucoup, grâce à leurs palais, à leurs villas, à leurs galeries, portaient des noms connus du monde entier; plusieurs étaient encore riches, fort riches même, grâce aux majorats et aux substitutions qui détenaient et stérilisaient parfois en leurs mains des districts entiers de la déserte *campagna;* mais cette aristocratie de nom et de fortune ne jouait aucun rôle, n'avait aucun pouvoir dans l'État. Pour le plus illustre de ses membres comme pour le plus humble des paysans, la tonsure donnait seule accès au pouvoir. Tant qu'elle ne revêtait point la soutane, la noblesse romaine ne pouvait aspirer qu'à des dignités honorifiques et à des titres vides. Les plus grands privilèges d'un prince romain, d'un Colonna ou d'un Borghèse, étaient d'avoir dans son palais une sorte de salle du trône avec un haut baldaquin, de suspendre à sa porte les armes du pape régnant à côté des siennes, et, à certains jours, de figurer, un cierge ou une palme à la main, dans les pompeuses cérémonies romaines. A cette ombre d'aristocratie un gouvernement ecclésiastique de prêtres célibataires ne pouvait offrir, en échange du pouvoir, ce que les monarchies laïques avaient partout laissé aux noblesses asservies, les élégances d'une cour et l'honneur des armes.

Sous Pie IX comme sous Grégoire XVI, le pouvoir à tous ses degrés appartenait au clergé; à

lui le gouvernement dans toutes ses branches, l'administration, la justice, la diplomatie. Partout il n'y avait de laïques qu'aux rangs inférieurs, comme bureaucrates, comme scribes ou commis. A la tête de toutes les administrations étaient un cardinal ou un prélat : un prélat était grand maître de police, un prélat était *prominístre* des armes. Si par exception, dans les finances ou à la banque romaine par exemple, de hauts emplois étaient donnés à des laïques, c'était aux frères ou aux parents d'un cardinal ou d'un *monsignore* en faveur.

Au clergé appartenaient spécialement, avec l'instruction, la police et la censure, et l'on ne saurait croire à quels minutieux raffinements en étaient arrivées ces deux institutions dans les mains ecclésiastiques. Le curé était en réalité le premier commissaire de police de sa paroisse ; sans l'appui du curé, un Romain n'obtenait rien, pas même un passeport, et il fallait un passeport pour aller de Rome à Viterbe ou à Civita-Vecchia. Si l'on voulait vivre tranquille, il fallait être bien avec le *parroco* (curé), et pour être bien avec le *parroco*, il fallait avant tout fréquenter l'église et les sacrements. L'on avait parfois à Rome le singulier spectacle de choses légalement permises par l'autorité pontificale et pratiquement interdites par le clergé paroissial [1].

1. J'en citerai un exemple venu à ma connaissance. Pie IX, qui ne craignait pas les réformes inoffensives, avait autorisé les Juifs, jusque-là sévèrement enfermés dans leur ignoble Ghetto, à s'établir librement dans toute la ville. Un Romain de mes amis

Entre les mains d'un clergé, toujours plus préoccupé des âmes que des corps, la police des idées et des doctrines était naturellement faite avec plus de soin que la police des rues ou des routes publiques. La censure des journaux et des livres était confiée à des théologiens qui s'appliquaient scrupuleusement à ne rien laisser passer de ce qui pouvait troubler les esprits ou les cœurs des sujets du pape. La presse indigène occupait peu les censeurs. Pour tout journal, Rome ne possédait guère qu'une feuille officielle, le *Journal de Rome*, et une feuille officieuse, non moins sûre et dévouée, l'*Osservatore romano ;* pour toute revue, un recueil dirigé et rédigé par la Société de Jésus, la *Civiltà cattolica*. Les journaux comme les livres étrangers étaient passés au crible de la plus stricte orthodoxie. Une sorte de protectionnisme ou mieux de prohibitionnisme intellectuel entourait l'État romain d'une épaisse muraille et l'isolait du monde contemporain. La douane pontificale, peu sévère pour toute autre denrée, servait principalement à arrêter les idées. Les décisions de la congrégation de l'*Index* avaient force de loi, les ouvrages les plus célèbres de l'Italie ou de l'Europe ne pouvaient franchir la frontière ou n'étaient introduits qu'en fraude. Un grand nombre de livres n'étaient

loua à l'un de ces *Ebrei* une petite maison avec une boutique. Le curé vint trouver le propriétaire, lui représenta combien il était peu convenable pour un bon catholique de louer à un Juif et fit si bien que, pour s'épargner tout désagrément, le Romain en question dut se résigner à reprendre sa parole et louer sa maison moitié moins cher à un chrétien.

connus des Romains que par les réfutations qu'en publiaient les ecclésiastiques de Rome, et souvent ces réfutations n'avaient d'autres lecteurs que les curieux qui à travers de pareilles controverses cherchaient la pensée de l'auteur interdit.

La censure ecclésiastique s'étendait aux théâtres comme aux livres. Depuis l'occupation française de la Révolution et du premier Empire, la censure romaine avait renoncé à prohiber sur la scène la présence des femmes, et à les faire remplacer dans l'opéra ou dans la comédie par ces sopranistes sans sexe dont les chapelles romaines ont aujourd'hui le monopole. Pour céder ainsi aux mœurs du siècle, la censure théâtrale n'avait pas abdiqué tous ses droits. Les opéras les plus connus ne paraissaient sur la scène de l'*Apollo* que consciencieusement épurés et souvent mutilés, méconnaissables. *Guillaume Tell* et les *Huguenots* par exemple devaient perdre leur nom et voir tous leurs personnages défigurés. Dans l'opéra, dans le drame, dans le ballet, la vigilante piété des censeurs s'ingéniait à effacer tout ce qui pouvait choquer l'œil d'un théologien ou l'oreille d'un casuiste [1].

On devine ce qu'un pareil système de tutélaires

1. On arrivait parfois à des minuties bizarres qui fournissaient matière à d'amusantes anecdotes. Une fois, par exemple, la censure blessée d'entendre dans un opéra un amant qui donnait à la voix de sa maîtresse l'épithète d'*angelica* y substitua celle plus innocente d'*armonica*. A quelques jours de là, Pie IX, informé du fait, donnait à sa voiture l'ordre de le conduire à la *Porte Harmonique*, voulant désigner la *Porta Angelica*. Le spirituel pontife était souvent ainsi le premier à railler des abus qu'il ne pouvait redresser.

précautions devait produire dans l'enseignement qui, pour l'un et l'autre sexe, était à tous les degrés entre les mains du clergé et des congrégations. Au collège romain régnaient encore les méthodes du moyen âge avec la scolastique et la syllogistique. La théologie restait toujours la science maîtresse. Dans ces établissements fermés à tout souffle du dehors, la plupart des élèves et des professeurs, artificiellement maintenus dans le milieu moral du moyen âge, grandissaient, étudiaient, enseignaient sans se douter souvent des grandes questions qui, hors du petit État papal, s'agitaient dans la science vivante.

Un tel régime avait sur ceux qui y étaient soumis de singuliers effets. Cette lourde atmosphère romaine, toute chargée des vapeurs de l'encens et imprégnée d'une odeur de cire, agissait d'une manière fort diverse sur les esprits et les nerfs, selon les tempéraments, calmant et assoupissant les uns, agitant et irritant les autres. Le gouvernement pontifical inclinait ses sujets aux deux extrêmes opposés. Dans les villes des États romains se rencontraient à la fois et côte à côte une grande dévotion et une grande irréligion, une sincère piété et une cynique incrédulité, souvent recouverte d'un masque d'hypocrisie. Les âmes les plus molles ou les plus tendres prenaient docilement l'empreinte du moule bénit, les plus rudes ou les plus énergiques ne faisaient que s'y déformer et s'y aigrir.

On a remarqué depuis longtemps que les pires ennemis de l'Église étaient sortis des mains ecclé-

siastiques. L'observateur était souvent frappé du même phénomène dans les États romains. Si, dans l'aristocratie et dans le peuple, aux deux extrémités de la société en particulier, le Saint-Père comptait beaucoup d'enfants soumis, il avait dans un grand nombre de ses sujets, au sein de la classe moyenne surtout, des ennemis acharnés dont l'aversion pour le régime pontifical se tournait en haine pour l'Église et pour son chef. Au fond de beaucoup de ces âmes comprimées, il y avait de violentes révoltes intérieures contre ce gouvernement qui prétendait régner à la fois sur les âmes et sur les corps. Chez plusieurs de ces élèves du clergé, la haine de l'habit ecclésiastique allait jusqu'au fanatisme, la colère jusqu'à une sorte de frénésie qui m'étonnait de la part d'Italiens. J'ai entendu le doux Pie IX traité par plus d'un de ses sujets d'assassin et de brigand (*birbantaccione*), avec tous les augmentatifs que fournit la langue italienne. Dans ce pays où le prêtre était tout, le nom de prêtre était, pour beaucoup, devenu une injure.

Ces sentiments de haine et de mépris pour le gouvernement papal étaient peut-être plus répandus dans les villes de province qu'à Rome même où la présence du souverain et de la cour pontificale apportait à nombre de familles des bienfaits et des faveurs. Nulle part en Italie, l'église ne comptait plus d'ennemis que dans les riantes contrées qui formaient son domaine séculaire, dans la Romagne, dans les Marches, dans l'Ombrie. Quand, en 1867,

Garibaldi voulut tenter un coup de main sur Rome, aucune partie de la péninsule ne fournit autant de recrues à ses volontaires que les anciens États de l'Église [1].

Entre les exaltés des deux bords opposés, entre les fils dévoués du souverain pontife et les ennemis jurés du pape-roi, il y avait la foule des indifférents ou des modérés, les esprits légers et superficiels, les esprits calmes et positifs qui, tout en sentant le poids du joug, cherchaient à s'y plier de la manière la moins incommode. Chez la plupart, la domination ecclésiastique avait pour principal effet de réduire la religion à l'accomplissement des rites extérieurs. Pour eux, le catholicisme se dégradait en une sorte de cérémonial à demi politique, et les pratiques les plus saintes, les sacrements les plus mystérieux de l'Église se changeaient en formalités légales. Le bourgeois et l'employé s'approchaient du confessionnal à l'époque prescrite et, selon l'expression consacrée, allaient *prendre Pâques* pour être en règle avec le gouvernement et la police [2].

Dans un État ainsi clos à tout souffle du dehors, l'air que rien ne venait renouveler ne pouvait man-

1. J'étais à Rome quelques semaines après le combat de Mentana, et je fis cette remarque en parcourant les listes officielles des Garibaldiens blessés ou prisonniers. Je fus étonné du grand nombre d'insurgés que de petites villes tout ecclésiastiques, telles que Lorette, avaient envoyés combattre leur ancien maître.

2. Durant le temps pascal, le prêtre qui communiait les fidèles leur remettait à l'autel un billet de communion, et de ces billets il se faisait parfois un trafic.

quer de se vicier. Sans liberté, sans publicité pour les dénoncer ou les poursuivre, les abus de toute sorte avaient, à chaque restauration, silencieusement grandi à couvert d'une autorité sans contrôle. L'abus le plus criant des trois ou quatre derniers siècles, le népotisme papal, avait pris fin. les Braschi, les neveux de Pie VI, en avaient été le dernier exemple. Pie IX, en cela encore un pape modèle, n'a jamais témoigné aucune faiblesse pour sa famille; mais tous ses cardinaux n'avaient point la même délicatesse. La parenté, voire même la domesticité d'un de ces hauts dignitaires célibataires restait toujours la voie la plus courte de la fortune. Si la plupart des membres du sacré-collège se montraient probes, désintéressés, simples dans leur vie, modestes dans leurs habitudes, le premier ministre de Pie IX, élégant collectionneur de pierres fines, amassait une fortune considérable et distribuait à ses frères les emplois les plus lucratifs. Exceptionnelle aux rangs supérieurs de la hiérarchie où régnait d'ordinaire un véritable esprit de foi et de devoir, la vénalité sévissait aux rangs inférieurs de l'administration, surtout parmi les laïques relégués aux derniers emplois et privés de tout espoir d'avancement. En aucun pays la faveur ou l'argent n'avait plus d'empire. La justice était suspecte, la police peu sûre, les finances irrégulières. La douane pontificale était, en dehors des douanes ottomanes, la plus accommodante de l'Europe, et à la porte la plus fréquentée de Rome, à l'entrée de la *place du Peuple* et du *Corso*, les

commis de l'octroi débattaient publiquement le prix de leurs complaisances avec les étrangers qui arrivaient en *vetturino*.

Le royaume que le Christ avait légué comme un douaire à sa mystique épouse était un objet de scandale pour le croyant non moins que pour le profane. Cet État privilégié qui devait servir de modèle aux princes chrétiens était de tous les États de l'Occident le plus corrompu comme le plus mal gouverné. Pour rien trouver de pareil, il fallait aller jusqu'en Russie, si ce n'est jusqu'en Turquie, et dans la Rome de Grégoire XVI et de Pie IX, comme dans la Russie de l'empereur Nicolas, la vénalité des employés était le correctif naturel de la législation, l'unique soupirail par lequel arrivât aux sujets du pape un peu d'air libre.

Les mœurs privées ne valaient guère mieux que les mœurs publiques. Le vice, pour peu qu'il fût prudent et réservé, s'arrangeait assez bien d'un gouvernement plus sévère pour les erreurs de l'esprit que pour celles des sens. A aucune époque, si l'on en juge par les Mémoires des siècles passés, le clergé romain n'avait été plus moral. A Rome, de même qu'au nord des Alpes, la révolution avait, en éveillant la défiance ou la vigilance publique, singulièrement épuré les mœurs des prêtres ; cette salutaire influence était moindre toutefois à Rome qu'ailleurs, parce que le prêtre s'y sentait toujours le maître et qu'il n'avait jamais à redouter la publicité. L'esprit de corps et la prudence intéressée des supérieurs avaient beau les couvrir d'un voile,

les défaillances et les désordres étaient inévitables dans un clergé démesurément nombreux, démesurément puissant et trop souvent recruté par l'ambition ou le besoin.

Les mœurs de Pie IX, avant comme après son élévation au pontificat, avaient toujours été au-dessus du soupçon [1] ; mais il n'en était pas de même de son prédécesseur Grégoire XVI, et durant tout le règne du dernier pape-roi a vécu à Rome un couple dont la voix publique attribuait la fortune aux faiblesses de l'ancien camaldule [2]. Pie IX et la plupart de ses cardinaux étaient d'une pureté de mœurs irréprochable, mais l'on n'en disait pas autant de son premier-ministre, Antonelli, et l'un des derniers chagrins du vertueux pape a été de voir devant les tribunaux de Rome une femme, légalement étrangère à l'ancien secrétaire d'État, revendiquer publiquement, au nom d'une naissance sacrilége, le riche héritage du cardinal.

La domination ecclésiastique avait en vain la noble prétention de former un peuple exemplaire avec un gouvernement chrétien. En dépit de toutes les précautions de leurs maîtres, les sujets du pape

1. On ne saurait attacher aucune importance à d'indignes petits libelles qui en Italie ont essayé de salir la jeunesse du pontife.

2. Il s'agit ici du barbier de Grégoire XVI qui passait pour devoir à sa femme la faveur du pape. Je ne mentionnerais pas de pareils bruits, s'ils n'étaient à Rome de notoriété publique, s'ils n'avaient été recueillis par des historiens, et si dans un récent procès les tribunaux belges n'avaient pour ce motif débouté de leur plainte l'ancien barbier et sa femme qui avaient à ce propos poursuivi en diffamation un journal de Belgique.

étaient loin d'être à l'abri de la contagion du vice. Tout ce qu'obtenait le gouvernement pontifical, c'est que le vice se cachât, cherchât l'ombre et le silence ; et le profit gagné du côté de la décence, l'État romain le perdait souvent du côté de la sécurité et de l'honneur des familles. Le libertinage, rigoureusement banni de la rue, se glissait sans bruit au foyer domestique. Sous la férule du clergé, le vice prenait un nouveau visage, il se faisait modeste et discret, il rendait à la vertu et à la piété l'hommage de l'hypocrisie ; mais, ainsi composé et travesti, il n'en était que plus redoutable, plus corrupteur, plus répugnant. La vertu de beaucoup de Romains et de Romaines ressemblait fort à leurs habits, souvent neufs, riches, propres à la surface, vieux, sales et misérables en dessous [1].

Voilà ce qu'était dans les derniers temps, et non certes dans les plus mauvais jours, cet État pontifical dont tant de voix sonores ont dans les deux mondes déploré la chute et réclament encore la restauration. Voilà quel était sous Pie IX l'intérieur de l'antique et vénérable édifice, élevé par la foi des siècles et l'habileté des papes. Au dehors, malgré ses murailles lézardées et ses pierres disjointes, il gardait encore de loin un noble et imposant aspect ; au dedans, tout était dégradé, tout sentait la moisissure et tombait de vétusté. En

1. Ne voulant pas m'arrêter davantage sur les effets du gouvernement ecclésiastique, je me contente d'en signaler les plus dignes d'attention. Le lecteur peut à cet égard trouver plus d'une remarque aussi vraie qu'ingénieuse dans le *Voyage en Italie* de M. Taine.

renversant la monarchie papale, l'unité italienne n'a fait que jeter à terre une ruine qui s'écroulait d'elle-même, et que toutes les réparations du monde n'eussent pu longtemps maintenir debout. Il ne manquait pas de gens, en Italie même, qui eussent voulu sauver un débris du vieux monument, et en conserver un reste à Rome comme un témoin des siècles passés, comme une de ces antiquités consacrées par le respect des âges, dont les restes jonchent la terre romaine. Mais sous cette ruine habitaient des milliers d'hommes qu'elle pouvait écraser, et pour achever leur nouvel édifice national les Italiens ne se pouvaient passer du sol qu'elle occupait.

CHAPITRE IV

Comment la monarchie pontificale n'eût pu trouver place dans une confédération italienne. — Pourquoi les papes ne pouvaient garder une principauté réduite. — La convention de septembre 1864. — Ce qui contraignait les Italiens à faire de Rome leur capitale et à supprimer entièrement la royauté papale.

L'on s'imagine parfois que la monarchie pontificale eût pu subsister au sein d'une confédération ; ce fut l'erreur de 1848. Par son essence ecclésiastique comme par la mission cosmopolite de son chef, cet État *sui generis* ne pouvait en réalité guère mieux s'accommoder d'une fédération que de l'unité italienne. Dans les affaires intérieures comme dans la politique étrangère, un État fédéral se fût heurté aux traditions, aux scrupules, au *non possumus* du vicaire du Christ. Tout régime fédéral suppose entre les États associés une affinité de principes, une conformité d'institutions, qu'on ne saurait établir entre une principauté ecclésiastique et des États laïques. Cette impossibilité était devenue si manifeste qu'on la doit regarder comme une des causes déterminantes de l'unité italienne.

La papauté eût-elle pu du moins conserver le

domaine réduit sur lequel a régné Pie IX de 1860 à 1870? Beaucoup de bons esprits, dans la péninsule et à l'étranger, eussent voulu épargner à l'Église, épargner à l'Italie elle-même, les difficultés d'une occupation de Rome. Par malheur, il y avait à l'existence d'un État papal, même aussi restreint, un double et insurmontable obstacle.

Pour laisser au pape un État si petit qu'il fût, il eût fallu trouver un peuple assez différent des autres, assez isolé de son temps, pour demeurer, en face des révolutions d'autrui, sourd à toutes les passions révolutionnaires et insensible à toute démangeaison de liberté. Chercher une telle oasis politique dans l'Europe du XIXe siècle, c'était une utopie plus chimérique que celle d'une Salente ou d'une Icarie. Qui pouvait garantir que Rome et sa banlieue consentiraient à rester toujours la glèbe de l'Église, et, si les Romains n'y consentaient point, quelle force étrangère les devait maintenir à jamais sous la souveraineté ecclésiastique? Dans les pays d'outre-mont où la royauté pontificale avait les plus chauds partisans, je doute qu'il se fût rencontré une province, une ville disposée à se vouer à perpétuité au régime que l'on prétendait éterniser à Rome.

Pour les chefs de l'Église, il n'y aurait eu de nos jours d'autre souveraineté possible que celle d'un rocher comme Monaco, d'une colline comme Saint-Marin, d'une vallée comme Andorre. Un État microscopique, grand comme un domaine privé, dont les papes eussent pu être à la fois les

propriétaires et les souverains, une bourgade qui eût tiré toute sa gloire et sa richesse de la présence du pape et se fût contentée d'être un vaste couvent et une hôtellerie de pèlerins, un Monaco ecclésiastique, une sorte de Lourdes pontifical, voilà le seul État auquel les successeurs de saint Pierre eussent pu continuer à donner des lois, le seul où leur domination eut eû des chances d'être respectée de leurs sujets comme de leurs voisins; mais, si une telle principauté eût été pour les papes une demeure commode, quelle force effective, quelle protection efficace leur eût-elle assurée?

A l'obstacle du dedans s'ajoutait l'obstacle du dehors. Rome se fût tout entière consacrée à sa mission de siège de la papauté, qu'il eût été malaisé à l'Italie de renoncer à la ville aux sept collines. Le souci de sa paix intérieure, le soin de sa sécurité extérieure le lui défendaient également. La convention de septembre 1864 avait, on le sait, pour but de conserver au pape Rome et le patrimoine de saint Pierre. Pour cela, l'empereur Napoléon, en retirant les troupes françaises du territoire romain, avait permis au pape Pie IX de recruter des volontaires jusque dans nos régiments [1]; pour cela, Napoléon III avait arraché au gouvernement italien le transfert de sa capitale de Turin à Florence avec l'engagement de ne tolérer aucune agression contre les frontières pontificales. Cette combinaison, déjà préparée par Cavour,

1. La légion d'Antibes.

n'était qu'un expédient transitoire, qui semble n'avoir été pris au sérieux ni par les gouvernements qui l'avaient imaginé ni par celui qu'il concernait. A ce pacte du protecteur et des adversaires de la curie romaine une seule chose eût pu promettre quelque durée, et cette chose était impossible, je veux parler de la sanction pontificale.

Si, avant ou après Mentana, Pie IX, au lieu de protester contre cette convention de septembre qui était sa dernière sauvegarde, y eût formellement adhéré ; s'il eût conclu avec le nouveau royaume un traité d'union douanière et d'alliance perpétuelle ; si, au lieu de laisser la nouvelle capitale italienne s'installer à Florence, Pie IX eût demandé comme garantie que le gouvernement royal transportât son siége dans la plus grande ville de la péninsule, à Naples dont il eût été moins aisé de sortir que de Forence ; si, en un mot, Pie IX eût fait à temps tous les sacrifices que lui commandaient sa faiblesse et la prudence, il eût pu garder au vicaire du Christ une ombre de souveraineté, il eût eu quelque chance de conserver à Rome son caractère ecclésiastique et d'épargner à ses successeurs et à lui-même la présence d'un roi laïque dans la capitale de la catholicité.

Pie IX ne l'a point compris, et l'eût-il compris qu'il ne l'eût pu. Le souverain pontife était le premier arrêté par cette barrière du *non possumus* qu'il opposait aux ennemis de l'Église. Et, nous devons le reconnaître, Pie IX eût cédé aux conseils de la sagesse humaine, il fût parvenu, en s'alliant et se

confédérant avec l'Italie, à retenir le roi et le Parlement italien en dehors de Rome, et à transmettre à ses successeurs un débris de sa royauté temporelle, que courte et précaire eût été l'existence de ce petit État pontifical ainsi réduit dans ses droits souverains aussi bien que dans son étendue.

Une des grandes difficultés de tout État, unitaire ou fédératif, c'est le choix d'une capitale. Plus l'Italie était riche en belles et illustres cités, et plus il lui était difficile de choisir entre toutes ces villes rivales. Rome, par ses traditions et la gloire de son nom, s'élevait seule assez au-dessus des autres pour que toutes les villes et les provinces de la péninsule abdiquassent devant elle. Sur ce point, l'Italie et son gouvernement n'étaient pas libres ; la nature et l'histoire leur imposaient Rome. Toute autre ville n'eût, comme Turin, paru qu'une capitale provisoire, et, comme Florence après la convention de septembre, eût reçu de la voix populaire le sobriquet de la *tappa* (l'étape). Naples même, qu'à défaut de Rome semblaient désigner le nombre de ses habitants et la beauté de ses rivages, Naples n'eût pu longtemps demeurer capitale ; sa position n'était pas assez centrale et le voisinage de la mer l'exposait trop à un coup de main. Que le gouvernement italien restât à Florence, à Naples ou ailleurs, Rome fût demeurée en Italie le mot d'ordre d'un parti puissant, une cause permanente de trouble, un prétexte toujours ouvert à de nouvelles révolutions.

L'Italie refaite par Victor-Emmanuel était comme

un de ces marbres mutilés qui sortent des fouilles de Rome. Les membres de la statue, brisée depuis des siècles, avaient été rassemblés et rejoints ensemble, la déesse relevée sur ses pieds était entière, il ne lui manquait que la tête. On s'ingéniait à lui en adapter une qui n'était pas la sienne et cependant la tête antique, la tête originale, était là sous la main ; il devait un jour ou l'autre se rencontrer quelqu'un pour la lui remettre sur les épaules.

Une dernière raison plus décisive encore, bien que moins visible aux yeux de l'étranger, obligeait les Italiens à ne rien laisser debout de la monarchie pontificale. Pour l'Italie, il n'y avait de sécurité que dans la complète destruction du pouvoir temporel des papes. La royauté papale avait durant plus de dix siècles été le principal obstacle à l'unité, à l'indépendance, à la vie nationale de la péninsule. En renversant cette monarchie ecclésiastique, l'Italie effaçait de son sein la première cause de son morcellement et de sa servitude.

Si l'on y réfléchit en effet, on trouve que les causes, qui tinrent si longtemps l'Italie asservie et divisée, étaient de l'ordre historique plutôt que de l'ordre physique. Plusieurs raisons ont durant des siècles empêché la formation d'un État italien, analogue à l'État français, anglais, espagnol; mais entre toutes j'en distingue trois principales, dont deux sont plus ou moins communes à l'Italie et à l'Allemagne. De ces deux dernières, l'une est la tradition romaine et l'institution du saint-empire qui vint lier l'Italie à la Germanie, et qui, au sud

des Alpes surtout, a pendant tout le moyen âge substitué l'idée cosmopolite de l'empire à l'idée nationale du royaume [1]. La seconde est le précoce développement des villes et la résurrection de l'ancienne cité antique dans ces riches et turbulentes communes italiennes qui ne comprenaient la liberté et l'État que sous forme municipale. Le troisième obstacle enfin à l'unité nationale, celui-là particulier à l'Italie et subsistant jusqu'à nos jours, c'était la présence dans Rome d'un pouvoir cosmopolite comme le saint-empire, mais autrement vivace, autrement armé, d'un pouvoir à la fois spirituel et temporel, naturellement ennemi de tout ce qui était capable de lui disputer la prépondérance en Italie et, pour cela, ayant toujours opposé le Nord au Midi et l'empire au royaume, ayant toujours cherché un appui à l'étranger, en France, en Espagne, en Autriche, et depuis Étienne II ou Adrien I[er] qui appelaient les Francs de Pépin et de Charlemagne contre les Lombards, jusqu'à Pie IX qui invoquait les secours des Français contre le Piémont, s'étant toujours jeté au travers de tout pouvoir assez fort pour convoiter l'hégémonie de la péninsule [2].

Dante et Machiavel l'avaient dès longtemps compris : avec la royauté temporelle des papes, il ne pouvait y avoir d'Italie libre, unie et maîtresse

1. Voyez par exemple le traité *De monarchia* de Dante et dans la *Divine Comédie* le Purgatoire, ch. VI et le Paradis ch. VI.

2. Ce rôle de la papauté en Italie a été très bien exposé par un de nos historiens français, le regretté M. Lanfrey, dans son *Histoire politique des papes*.

d'elle-même. La péninsule a payé de mille ans de guerres intestines ou de servitude étrangère l'honneur de posséder dans Rome le siége du chef de la catholicité. Selon l'énergique comparaison de Machiavel, la royauté papale était en Italie comme une pierre entre les lèvres d'une plaie. Pour fermer la plaie, il fallait arracher la pierre.

Tant que le souverain pontife eût gardé un État temporel, si restreint qu'en fût le territoire, il y eût eu sur le Tibre une porte ouverte à l'intervention de l'étranger, et à Civita Vecchia un quai de débarquement pour l'ennemi. L'Italie n'avait qu'un moyen de conjurer un pareil danger, c'était la suppression absolue de l'État papal. A quelques patriotes, cela même semblait insuffisant; ils eussent préféré une solution plus radicale encore. Pour eux, la sécurité de l'Italie ne pouvait être assurée que le jour où auraient été tranchés tous les liens qui retenaient la papauté sur la terre ausonienne, et où les successeurs de saint Pierre auraient transporté au delà des Alpes ou de la mer le siège de leur lourde puissance.

Telle, on le sait, n'a pas été la politique du nouveau royaume. Loin d'essayer de couper les nœuds qui rattachent la papauté au sol italien, l'Italie, en mettant la main sur Rome, a prétendu ne point l'enlever au souverain pontife. Le gouvernement unitaire s'est flatté de concilier les intérêts de l'Italie et les intérêts de la papauté au moyen de la séparation des deux pouvoirs. En faisant de la ville éternelle sa capitale politique, il a voulu qu'elle

pût rester la capitale spirituelle des papes. Pie IX, il est vrai, n'a point cessé de protester contre cette prétention, à ses yeux plus outrageante que des violences ; mais, en se résignant à demeurer à Rome au milieu des spoliateurs, le vieux pape semble malgré lui leur avoir donné raison.

CHAPITRE V

Des conséquences pour le Saint-Siège de l'abrogation de son pouvoir temporel. — Ce que cette révolution coûte à la papauté. — Comment la ténacité de Pie IX à défendre sa souveraineté en a pour l'Église aggravé la perte. — Démenti que la Providence semble infliger au vicaire du Christ. — Le dilemme de Pie IX : le pape souverain ou le pape prisonnier. — Captivité du pontife romain.

Le destin de Pie IX a été d'assister à la ruine du pouvoir temporel des papes. Ce fut pour sa noble vieillesse une peine d'autant plus cuisante qu'il comprenait moins les causes de cette fatale disparition d'une royauté onze ou douze fois séculaire, et qu'il pouvait se reprocher d'en avoir par ses imprudences accéléré la fin. Comment s'étonner qu'un prêtre d'un esprit plus élevé qu'étendu n'ait su ni prévoir une telle chute ni s'y résigner? Il est aisé de regretter qu'au lieu de se la laisser arracher du front la papauté n'ait pas de sa main rejeté cette couronne terrestre comme un ornement suranné. Un tel sacrifice eût demandé autre chose que de la générosité ; il exigeait une intelligence des temps, une hardiesse de vues, que l'on ne saurait raisonnablement attendre de l'Église et de l'éducation ecclésiastique. Pie IX, croyant convaincu, était sin-

cèrement persuadé que la chaire de saint Pierre ne pouvait être libre qu'appuyée sur un trône. Il ne voyait pas que ce trône chancelant, et déjà plusieurs fois renversé, au lieu d'être le soutien du siège apostolique, n'avait lui-même pas d'autre appui. Il ne voyait pas que dans l'Europe moderne, au milieu des grands États militaires, un petit État de troisième ou quatrième ordre, un mince royaume de deux ou trois millions d'habitants, ne pouvait plus guère donner au saint-siège ni force ni indépendance effective.

Le vieux pape ne savait qu'une chose, c'est qu'en perdant ses États temporels la papauté perdait une dignité et la tiare une couronne ; c'est qu'en cessant d'être souverain le chef de l'Église, la source légitime de toute autorité sur la terre, deviendrait le sujet d'un prince ou d'un peuple. Une telle sujétion révoltait son orgueil de pontife et sa foi de maître des âmes. C'était pour l'Église une spoliation, pour la papauté une déchéance, que le Dieu dont il se sentait le vicaire ne pouvait tolérer. Aussi a-t-il cru faire son devoir en mettant au service de cette royauté terrestre toutes ses forces personnelles et toute sa puissance spirituelle, « ne cessant pas un jour de lutter pour le patrimoine de l'Église, ne cédant le terrain que contraint par la violence, et, quand il ne lui restait plus d'autres armes, combattant avec la voix, les exhortations et la prière [1] ».

1. Paroles de Pie IX dans l'allocution consistoriale du 12 mars 1878.

Est-il vrai que pour un chef religieux il ne puisse y avoir d'indépendance que dans la souveraineté? A prendre une telle maxime à la lettre, la pensée et la parole humaines ne sauraient être libres que sur le trône. Peut-être une telle conception n'est-elle qu'une notion d'un autre âge, un souvenir de l'époque de violences et de guerres intestines, où, pour les personnes et les idées, il n'y avait de sécurité que dans les murs d'un château-fort. A l'âge féodal, la souveraineté pouvait être pour les papes un refuge indispensable, bien qu'alors même, dans leurs démêlés avec les barons romains ou les princes d'outre-mont, leur royauté les ait souvent fort mal protégés ; en notre siècle de révolutions et d'émeutes populaires, elle pouvait encore moins les défendre. Pie VI, Pie VII, Pie IX lui-même avaient éprouvé combien un tel abri était devenu précaire. Quel qu'en fût le peu d'efficacité, la papauté ne s'en pouvait voir priver sans trouble ni regrets.

En cessant d'habiter dans un État fait pour elle et à son seul usage, la papauté a échangé une demeure séculaire, qui était sienne, contre un logement chez autrui ; elle a pour ainsi dire cessé d'être propriétaire de sa maison, et, obligée d'y vivre à côté d'étrangers, elle ne s'y est plus trouvée chez elle. Il lui faut transformer ses habitudes, renoncer à ses aises, se plier à des conditions d'existence nouvelles. Pour être inévitable, pour être dans l'ordre naturel des choses, l'abolition du pouvoir temporel n'en est pas moins pour la papauté et

l'Église une révolution dont on ne peut encore mesurer toutes les conséquences.

Personne ne saurait donc s'étonner de la ténacité avec laquelle Pie IX a défendu ses droits de souverain. Pendant trente ans, pendant vingt ans surtout, cette chétive couronne terrestre a été la grande préoccupation de Pie IX, de l'épiscopat, de l'Église entière. Cette défense obstinée du pouvoir temporel en a pour l'Église rendu la perte plus sensible, plus douloureuse, plus dommageable. Pie IX s'était tellement attaché, tellement cramponné à son trône, qu'en se le laissant arracher la papauté en a éprouvé un déchirement dont elle saignera longtemps. La grandeur de sa défaite doit se mesurer à l'opiniâtreté de sa résistance.

Quelle levée de boucliers n'a pas été faite ! que de combattants de toute sorte appelés à la rescousse, prêtres et laïques, libéraux, protestants, libres-penseurs même ! Jamais, depuis la Réforme, l'Église n'avait entrepris une telle campagne ; en 1848, en 1860, après 1870, il y a eu en faveur du trône apostolique une véritable croisade, et les croisés ont été vaincus. Dieu n'a pas entendu la voix de son vicaire. C'est au moment où le ciel l'en laissait dépouiller que dans ses allocutions, dans ses encycliques, dans son *Syllabus*, le pape infaillible a proclamé la royauté temporelle nécessaire à la liberté de son ministère. Qu'a gagné la chaire de saint Pierre à l'affirmation d'une doctrine qui semblait vouloir défier les faits ? Aux yeux du plus grand nombre, la Providence a infligé au pape et à l'épi-

scopat un démenti que chaque année rend plus manifeste et dont les bruyantes protestations des évêques et de leur chef n'ont fait qu'accroître le retentissement [1].

Ce qui pour le Saint-Siège a encore aggravé la portée d'un tel revers, c'est l'objet du combat, l'enjeu de la lutte. Pour quelle cause Pie IX a-t-il fait mouvoir tous les ressorts de l'Église? Ce n'était plus, comme au temps d'Urbain II ou de Clément III, pour la délivrance de la tombe du Christ, c'était pour une couronne terrestre, pour un sceptre temporel. Ce seul fait a pour bien des hommes, pour des nations entières, été un objet de scandale. Le peuple ne comprend guère les idées complexes et les mobiles désintéressés, il entendait mal la théorie ecclésiastique de la souveraineté du pape comme garantie de son indépendance. Le peuple ne voyait qu'une chose ; le vicaire de celui qui a

1. Dans plusieurs encycliques et allocutions, spécialement dans celle du 9 juin 1862, lors de la canonisation des martyrs japonais, Pie IX a solennellement déclaré le pouvoir temporel nécessaire à la liberté du Saint-Siège. Le célèbre P. Curci le reconnaît dans le livre même où il engage la papauté à renoncer à son ancienne royauté. Pour mettre les faits d'accord avec la parole du souverain pontife, l'ancien jésuite, qui personnellement ne croit pas à une restauration romaine, soutient que le pape n'a pu affirmer qu'une vérité spéculative, sans préjuger en rien les événements ; en d'autres termes, si les catholiques sont tenus de croire qu'une royauté temporelle est indispensable à la liberté du chef de l'Église, personne ne sait s'il est dans les desseins de la Providence d'assurer au Saint-Siége une pleine liberté. A cela, la plupart des ultramontains répondent que l'Église ayant les promesses du Christ, la royauté, qui est indispensable à la liberté de son chef, sera infailliblement restaurée. — Sur cette question et ces débats de théologiens, voyez le P. Curci, *Il moderno dissidio tra la Chiesa le l'Italia*, ch. III, p. 58-64.

dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde, » luttant obstinément pour une royauté mondaine. Ce qui chez le noble pontife était dévouement à un devoir de conscience, fidélité du soldat à sa consigne, n'était aux yeux des masses que passion du clergé pour le pouvoir et pour les biens de la terre. C'était comme rempart de sa souveraineté spirituelle que Pie IX défendait sa principauté italienne, et en fait il a compromis cette autorité spirituelle en paraissant la mettre au service d'intérêts temporels.

Ce n'est point tout. En les appelant à ce nouveau combat, Pie IX a exposé à des attaques nouvelles l'épiscopat, le clergé, les catholiques qui ont pris les armes pour cette guerre sainte. En Italie, le prêtre qui a voulu rester fidèle au drapeau pontifical a dû cesser d'être citoyen et a tourné contre lui les passions les plus généreuses du cœur humain. Au nord des Alpes, si le même dilemme ne s'est pas posé devant eux avec la même rigueur, le patriotisme du prêtre, le patriotisme du fidèle, n'en a pas moins été mis en suspicion. En se levant partout comme une milice docile au nom du pape-roi, évêques, prêtres, fidèles, se sont partout fait accuser de tenir plus à la royauté du pape qu'à la grandeur de leur patrie. Les efforts des catholiques en faveur de leur chef leur ont plus que jamais fait jeter le reproche d'être les sujets, d'être les soldats d'un souverain étranger. Les appels de l'épiscopat au nom du Vatican sont devenus une cause de plus d'ingérence du clergé dans la politique, une raison de plus de défiance des gouvernements et

des peuples vis-à-vis de l'habit ecclésiastique. Que l'on regarde en Italie, en France, en Allemagne, en Autriche, partout on voit la papauté, le clergé, la religion même, compromis par cette longue et âpre campagne en faveur de la royauté papale.

La chute de son pouvoir temporel est ainsi d'autant plus lourdement retombée sur la papauté qu'elle s'est davantage attachée à ses débris. Il semblait que Pie IX eût voulu s'ensevelir sous les ruines de cette royauté périssable, tant il s'obstinait à demeurer assis sur ses décombres. Non content de protester jusqu'au bout contre la sacrilège spoliation de ses droits, il a tout fait pour interdire à l'Église la résignation, tout fait pour la lui rendre plus difficile, plus pénible, plus humiliante. Comme s'il eût voulu faire survivre sa politique à sa personne, Pie IX a d'avance lié ses successeurs, les condamnant, s'ils ne veulent l'imiter, à une sorte de désaveu de sa conduite, de sa doctrine même. Dans sa célèbre allocution consistoriale du 12 mars 1877, le vieux pontife n'a pas craint de déclarer traître à l'Église quiconque tenterait une transaction, un accommodement avec les envahisseurs des États ecclésiastiques. Dans cette allocution, qu'on peut regarder comme son testament, et qu'il a pris soin de faire commenter par tout l'épiscopat, le pape a proclamé une dernière fois l'incompatibilité absolue de l'indépendance pontificale et de l'unité italienne. A Rome, a-t-il dit, le chef de l'Église ne peut être que souverain ou captif.

Et pour Pie IX ce singulier dilemme n'était pas une métaphore ou une antithèse de rhétorique, c'était un axiome qu'il prenait à la lettre, un principe qu'il prétendait ériger en système. Du 20 septembre 1870 au 7 février 1878, Pie IX n'a point cessé de se considérer comme prisonnier. C'était avec une sincère conviction qu'il s'enfermait dans le Vatican, comme s'il y eût été assiégé par la révolution, et qu'il remettait en honneur le culte des chaînes de saint Pierre, comme si la papauté en fût revenue aux persécutions de Néron ou de Dioclétien.

De la part de Pie IX, un tel confinement volontaire se pouvait comprendre. Pour lui personnellement, cette réclusion avait bien des raisons de convenance, mais aux yeux de Pie IX et de son entourage tous ces motifs personnels étaient secondaires[1]. Ce n'était pas le souverain dépossédé qui répugnait à se donner en spectacle à ses sujets de la veille, et à contempler dans les rues de son ancienne capitale les écussons et les drapeaux de l'usurpateur ; c'était le pontife, le vicaire du Christ, qui refusait d'exposer ses yeux au scandale du dehors, de voir la ville des apôtres profanée par la liberté des cultes et la liberté de penser, souillée par les prédications des hérétiques et des révolutionnaires. La réclusion de Pie IX était avant tout

1. Ainsi s'explique comment, en dépit de la modération de son caractère et de sa politique, Léon XIII s'est cru ou s'est vu obligé de suivre sur ce point les errements de son prédécesseur.

une protestation contre la sécularisation de la Jérusalem catholique.

En demeurant plus de sept ans confiné au fond du Vatican, en mettant fin aux solennelles cérémonies de l'Église romaine, le dernier pape-roi a voulu créer une tradition, il a voulu imposer à la papauté un deuil dont le relèvement de la royauté pontificale pouvait seul marquer la fin. Désormais, au lieu d'un pape souverain, il ne devait y avoir à Rome qu'un pape captif : le vicaire du Christ ne devait franchir le seuil du Vatican que pour remonter sur le trône. En attendant cette chimérique restauration, le pape enfermé dans les murs de son palais doit demeurer comme une protestation vivante contre l'Italie nouvelle et la Rome laïque. A ses successeurs Pie IX n'a laissé d'autre choix que de paraître le démentir, s'ils ne suivent pas son exemple, ou s'ils le suivent, de devenir à la longue une sorte de grand lama, invisible aux profanes et relégué au fond d'un palais comme une idole immobile au fond d'un temple. Voilà l'alternative où, par sa réclusion et par ses discours, Pie IX a placé ses successeurs, à moins qu'ils ne veuillent entreprendre un exode à travers le monde, et chercher, sous quelque autre gouvernement et sous quelque autre sujétion, la liberté qu'ils croient ne pouvoir trouver dans l'Italie unifiée.

CHAPITTE VI

Des nouvelles conditions d'existence du Saint-Siège. — Comment Pie IX a montré ce que pouvait être la liberté d'un pape dépouillé de la royauté. — La souveraineté temporelle était pour le Saint-Siège autant un frein qu'une garantie. — Le Vatican et le gouvernement italien. — La *loi des garanties* et la souveraineté irresponsable qu'elle reconnaît au pape. — Situation financière du Saint-Siége. — De la conciliation entre la papauté et l'Italie. — Ce qu'attendaient Pie IX et l'ultramontanisme.

Le pape peut-il être libre dans l'Italie nouvelle ou dans tout autre État moderne ? Il faut à ce sujet se garder de confondre la liberté de l'Église et la liberté de son chef, l'indépendance du clergé et l'indépendance de la papauté. Ce sont là deux choses qui, bien que naturellement rattachées l'une à l'autre, ne sont pas absolument enchaînées et inséparables. L'Italie, par exemple, a, comme l'Espagne, comme le Portugal, aboli chez elle les corporations religieuses ; c'est là une mesure pénible pour le pape, atteignant même, si l'on veut, la liberté de l'Église, non la liberté personnelle de son chef. Or la plupart des griefs de Pie IX et du clergé contre le gouvernement italien étaient des griefs de cet ordre, tels que le pape en peut avoir vis-à-vis des États

où il n'a point sa résidence. Un catholique peut regretter des lois de ce genre, il ne saurait les présenter comme un obstacle à la liberté du souverain pontife dans ses rapports avec le monde chrétien, dans l'exercice de sa fonction cosmopolite.

De tous les faits si énergiquement reprochés à l'Italie par le vieux pape, les uns n'étaient qu'une conséquence de la sécularisation de l'État romain, les autres qu'une suite de la lutte engagée par la papauté contre la monarchie italienne. Pie IX n'a, depuis 1860, cessé de se regarder comme en guerre ouverte avec l'Italie, et d'user vis-à-vis d'elle de tous les droits de la guerre. Le gouvernement italien avait beau protester de ses sentiments pacifiques à l'égard du Vatican, il n'en pouvait recevoir tous les coups sans chercher à les parer, si ce n'est à les rendre. On a dit parfois que l'Italie n'avait pas scrupuleusement appliqué la belle formule empruntée par Cavour à Montalembert : « l'Église libre dans l'État libre. » On a oublié qu'en se déclarant l'ennemi irréconciliable de l'Italie Pie IX exposait l'Église aux représailles de l'État.

Dans cette lutte si vivement poussée par le Vatican, si manifestement soutenue à contre-cœur par le Quirinal, l'Italie est toujours restée sur la défensive, mettant son honneur à ne pas entraver la liberté du pontife qui lui cherchait partout des ennemis. Si Pie IX pouvait se dire captif, il n'a jamais pu dire que sa parole le fût. Jamais pape n'a communiqué plus librement avec les fidèles ; jamais encycliques, brefs ou allocutions ne sont

plus aisément sortis du Vatican. La mort même de Pie IX a démontré l'inanité des craintes des catholiques. Jamais interrègne pontifical n'a été plus tranquille, jamais conclave plus libre que celui de 1878, élection plus régulière que celle de Léon XIII. La mort de Pie IX, tant appréhendée de certains fidèles, n'a donné lieu à aucun schisme. On ne peut plus dire que le pouvoir temporel des papes était nécessaire à l'unité de l'Église, et que sans la souveraineté pontificale la grande communauté catholique se briserait en petites Églises nationales [1].

Les sept années de captivité de Pie IX ont montré à tous qu'un pape pouvait demeurer souverain pontife en cessant d'être prince temporel. La même capitale a pu contenir un pape et un roi. On raconte que, lors du séjour de Garibaldi à Rome, quelques années après l'occupation italienne, Pie IX dit à l'un de ses familiers : « L'on affirmait que nous ne pouvions être deux dans Rome, maintenant nous voilà trois. » Cette spirituelle saillie était une sorte d'aveu ; les mœurs modernes permettent de ces rapprochements, de

1. Cette appréhension avait été exprimée par M. É. Renan qui, sur ce point, se rencontrait ainsi avec les défenseurs de la royauté papale. (*Revue des Deux-Mondes* du 15 février 1874.) Bien qu'on puisse objecter qu'une longue expérience en saurait seule décider, j'oserai dire que l'unité catholique est aujourd'hui maintenue par une hiérarchie trop compacte et une presse trop dévouée pour avoir un besoin absolu d'un centre matériel indépendant. Le peu de succès du schisme vieux-catholique, même en Allemagne et en Suisse, me paraît démontrer la force du lien de l'unité et l'impuissance des gouvernements modernes à le rompre.

ces voisinages, qui eussent semblé impossibles autrefois. Le Vatican et le Quirinal ont pu du vivant de Pie IX et de Victor-Emmanuel avoir chacun leur cour et leurs solennités rivales, de même qu'après la mort du pape et du roi la foule se portait du cercueil pontifical de Saint-Pierre au cercueil royal du Panthéon. Parfois les fêtes de l'Église et les fêtes de l'État sont tombées le même jour sans que de cette coïncidence il soit sorti aucun conflit. On a vu Pie IX célébrer au Vatican le jubilé semi-séculaire de son épiscopat le jour même où l'Italie célébrait au Capitole le glorieux anniversaire de son statut national. S'il est une ville où de tels raprochements peuvent ne pas étonner, c'est assurément Rome, la cité des contrastes où partout les monuments du paganisme touchent aux monuments du christianisme, sans que ni les césars ni les papes puissent entièrement revendiquer la ville éternelle.

Pie IX s'est chargé de montrer tout ce que peut être la liberté d'un pape dépouillé de la royauté. Quel pontife romain a jamais reçu autant de députations, autant de pèlerins, autant d'hommages de toute sorte, que Pie IX depuis sa réclusion dans le Vatican? Quel pape a jamais eu un langage aussi impérieux, aussi souverain, aussi indépendant de toute considération humaine? C'est depuis la spoliation de 1870 que, donnant libre cours à sa pathétique et virulente éloquence, Pie IX s'est transformé en une sorte de tribun de l'Église, dénonçant au monde les monarques, les gouver

nements, les peuples, et, par l'audace de ses invectives et de ses comparaisons bibliques, rappelant les prophètes les plus hardis d'Israël. C'est alors qu'avec une ardeur qui ne s'éteignait pas et une voix qui ne tombait point ce vieillard détrôné a pendant des années tonné contre les persécuteurs et les usurpateurs, contre les Attila et les Achab modernes, refaisant presque chaque jour le même discours, avec la même verve et la même vigueur, avec une fécondité inépuisable et un zèle toujours nouveau.

D'où venait au pape octogénaire cette véhémence jusque-là inconnue, cette hardiesse dégagée de toute crainte terrestre? Elle lui venait de ses malheurs, de sa spoliation, de son affranchissement de tout lien temporel. Une fois privé de ses États, Pie IX parlait avec la liberté de l'homme qui n'a plus rien à perdre. Certes, ce n'est pas un souverain, obligé de ménager les princes et les gouvernements étrangers, qui eût poussé aussi loin la liberté de la parole et de l'invective. Roi, le pape était contenu par les convenances diplomatiques, par l'étiquette, par les intérêts mêmes de ses États; roi, il était contraint d'être politique. Détrôné, Pie IX pouvait s'abandonner aux emportements de son indignation. Il s'est ainsi trouvé qu'au lieu de diminuer la liberté de son langage la déchéance temporelle l'a étendue.

La souveraineté romaine était pour le chef de l'Église une entrave ou un frein autant qu'une garantie. La longue traîne du manteau royal dont

la papauté était revêtue permettait de l'atteindre et de la saisir. Tous les princes qui jadis ont eu maille à partir avec Rome, les empereurs de la maison de Franconie ou les Hohenstauffen, les Charles-Quint ou les Louis XIV, le savaient bien, c'était par ses États qu'on pouvait prendre le saint-siège. Le pouvoir temporel était le talon d'Achille de la papauté ; une fois redevenue puissance toute spirituelle, elle offre bien moins de prise à la force matérielle, elle est devenue insaisissable, devenue invulnérable. C'est là peut-être la principale conséquence de l'abrogation de la royauté pontificale, une conséquence que n'avaient prévue ni les amis ni les adversaires du saint-siège. Contre un pape sans États, les puissances étrangères n'ont aucun moyen de recours, aucun moyen coercitif ; contre lui, l'État même où il réside n'a d'autre action qu'une violence sur sa personne, c'est-à-dire ce qui répugne le plus à nos mœurs, ce qui de nos jours, en temps régulier du moins, est le plus malaisé.

Cette liberté de parole, la plus grande que les papes aient jamais connue, Pie IX la devait moins aux lois et à la sagesse de l'Italie qu'aux convenances sociales, aux nécessités politiques, et à ce libéralisme si souvent condamné par l'impétueux pontife. L'Italie peut modifier, peut abroger ses lois, elle ne saurait changer entièrement d'attitude vis-à-vis de la papauté. Pie IX a vécu sept années sous l'odieuse protection de la *loi des garanties*. Par cette loi, toujours respectée de son gouver-

nement, l'Italie reconnaît au pape le caractère de souverain et lui assure le bénéfice de l'inviolabilité et de l'irresponsabilité. Cette souveraineté n'est ni une fiction ni encore moins une dérision, elle n'est même pas toute personnelle et extraterritoriale, elle s'étend au palais habité par le souverain pontife. Le Vatican est dans le royaume d'Italie comme une enclave, comme un Saint-Marin ou un Monaco ecclésiastique; les soldats italiens, la police italienne, s'arrêtent à ses portes. Le pape seul y règne. Pie IX y avait ses gardes, ses gendarmes, comme il y avait sa cour et ses ministres, comme il avait ses ambassadeurs accrédités près de sa personne. Rome et un jardin, demandait jadis pour le pape certain publiciste inspiré de Napoléon III; un palais et un jardin, voilà ce que l'Italie a laissé à la papauté. C'est aujourd'hui le seul royaume qui lui puisse rester, un royaume où elle n'a que des sujets volontaires.

Cette souveraineté, reconnue à Pie IX et à ses successeurs par l'Italie, eût pu être sanctionnée par l'Europe. En 1870, le cabinet italien eût été heureux de voir à ce prix l'occupation de Rome confirmée par les puissances et acceptée du saint-siège. Pie IX ne l'a pas voulu, le *non possumus* ne lui permettait point de donner à la papauté cette sécurité. La loi des garanties n'a ni la sanction des puissances ni l'agrément du saint-siège; ce n'est ni une convention internationale engageant l'Italie vis-à-vis de l'étranger, ni un concordat

liant le gouvernement italien vis-à-vis de la papauté. Ce n'est qu'une loi d'ordre intérieur qui peut être abrogée comme elle a été votée. Au lieu d'un inconvénient, ce défaut de consécration internationale est peut-être en réalité un avantage pour tous, pour l'Italie, pour l'Europe, pour l'Église même. La loi des garanties eût reposé sur une convention diplomatique que la question romaine fût toujours demeurée ouverte, au grand embarras de l'Italie, au détriment de la paix intérieure des États catholiques, au grand dommage de l'Église même, qui dans un tel traité n'eût vu qu'une porte à l'intervention étrangère. Dans la situation actuelle, au contraire, il n'y a pas de terrain légal pour une intervention, il n'y a plus pour la diplomatie de question romaine. Tout ce que pourrait désormais en faveur du pape un pays catholique, ce serait de lui offrir l'hospitalité, et, si faire se peut, une liberté plus grande que celle dont le saint-siège jouit à Rome.

L'Italie est maîtresse d'abroger la loi des garanties, mais elle n'a rien à gagner à cette abrogation, et le pape n'aurait pas beaucoup à y perdre. Quand on le ramènerait sous le droit commun, ainsi que le demande certain parti, le Vatican recouvrerait la liberté dans les libertés ordinaires, dans le droit commun. Les embarras, les difficultés seraient moins pour la papauté que pour l'Italie. En refusant au pape la qualité de souverain, le gouvernement italien deviendrait, vis-à-vis de ses nationaux et vis-à-vis de l'étranger,

responsable du langage, responsable des faits et gestes du chef de l'Église. Avec un pape tel que Pie IX, ce serait là un lourd fardeau. Par là l'Italie se trouverait exposée à une intervention tout aussi importune que celle des gouvernements dévoués à la curie romaine, à l'intervention des cabinets en lutte avec le saint-siège. Un pape simple particulier, simple sujet, risquerait ainsi d'être plus gênant qu'un pape décoré du titre de souverain. Certes, pour le philosophe ou le jurisconsulte, ce peut être une chose contraire à tous les principes et à tous les usages, contraire au droit des gens, qu'une telle souveraineté insaisissable et inviolable, n'ayant vis-à-vis d'autrui que des droits sans devoirs et sans obligations réciproques, protégée contre toutes les conséquences matérielles de ses fautes, sans qu'aucun pouvoir au monde lui puisse demander compte de ses actes [1]. N'étant ni souverain effectif ni sujet, le pontife romain est à l'abri de toute revendication armée du dehors, à l'abri de toute poursuite légale du dedans; il est au-dessus du droit public et de la loi. C'est là un privilège nouveau et sans exemple dans l'histoire, un privilège que les adversaires de la papauté peuvent appeler monstrueux et que je dirais exorbitant et anormal, si la papauté n'était elle-même quelque chose d'unique et d'anormal en ce monde. Le Vatican pourra-t-il, saura-t-il conserver une

1. Voyez par exemple Bluntschli : *De la responsabilité et de l'irresponsabilité du pape dans le droit international*, et M. Minghetti : *Stato e Chiesa*, p. 206-210.

situation qui lui donne tout le bénéfice de la souveraineté sans lui en laisser les charges et les entraves? Il serait téméraire de l'affirmer; ce que j'oserai dire, c'est que, pour l'Italie comme pour tout autre pays, le meilleur moyen de ne pas faire du pape un hôte trop incommode, c'est encore de lui reconnaître la prérogative souveraine.

Cette souveraineté inattaquable, couverte par l'irresponsabilité de l'État où elle s'exerce, paraissait si favorable à l'Église que beaucoup d'Italiens ont pu croire que le Vatican ne tarderait pas à se réconcilier avec la monarchie italienne et la loi des garanties. C'était une illusion. Quand elle n'aurait pas été liée par le *non possumus*, la papauté se fût gardée d'acheter au prix d'une transaction les avantages d'une situation dont elle avait presque tous les bénéfices, sans les payer d'aucune concession. Pour s'assurer l'indépendance, Pie IX savait qu'il n'avait pas besoin de traiter, de négocier, il savait que, dans cette Italie par lui condamnée, il était sûr de la liberté, et qu'à Rome ou ailleurs toute persécution ou toute apparence de persécution tournerait au profit de la chaire apostolique. Rien ne contraignait Pie IX, rien n'oblige son successeur, à quitter l'abri du *non possumus* pour renoncer aux droits et prétentions du saint-siège. Par une soumission formelle aux faits accomplis, la papauté se donnerait un éclatant démenti sans être certaine de se donner une garantie de plus.

Au début de l'occupation de Rome, quelques

Italiens espéraient que les nécessités matérielles amèneraient l'Église à composition. On se flattait de prendre le Vatican par la famine, par l'argent : autre illusion et plus grossière que l'autre. La loi des garanties assure au saint-père une dotation de trois millions deux cent mille francs ; en vivant d'aumônes, Pie IX touchait trois ou quatre fois davantage. Le plus magnifique traitement ne pouvait valoir pour le saint-siège les contributions volontaires des fidèles. Pie IX recevait des dons de tous les diocèses, on pourrait dire de toutes les paroisses du monde catholique. Les pèlerins ne l'abordaient qu'avec un plateau chargé d'or. A cet égard aussi, Pie IX a fondé une tradition : en tendant la main aux fidèles, il a inauguré une opulente dynastie de papes mendiants.

Sous ce rapport, en effet, la chute du pouvoir temporel ne sera nullement, croyons-nous, regrettable pour la chaire de saint Pierre. A l'origine, ses États italiens lui avaient été donnés comme un moyen d'entretien plus encore que comme un moyen d'indépendance, mais dans les derniers temps les États de l'Église ne manquaient pas moins à cette mission qu'à l'autre. De 1848 et surtout de 1860 à 1870, au lieu que ce fût le budget du souverain temporel qui subvînt aux dépenses du chef spirituel, c'était plutôt l'inverse ; c'étaient les revenus de source ecclésiastique qui alimentaient les finances obérées du petit État romain, l'administration et l'armée pontificales. En cessant d'être roi, Pie IX était redevenu riche.

Sans lever d'impôts, sans recevoir de secours d'aucun gouvernement, le souverain détrôné avait le moyen de payer leur traitement ou leur retraite aux anciens employés, aux anciens officiers de ses États. Ce chapitre de dépense, dernier legs du pouvoir temporel, diminue chaque année, pour bientôt disparaître. La papauté restera libre alors de disposer de toutes ses ressources au profit de l'Église. En continuant à lever, grâce au denier de saint Pierre, une sorte de dîme sur le monde catholique, le saint-siège, exempt de toute charge temporelle, pourra se trouver un jour mieux pourvu, mieux renté, qu'à aucune époque de l'histoire. Avec de l'ordre et de l'économie, les successeurs de Pie IX sauront former une sorte de trésor de l'Église, qui grossira de pape en pape [1]. Je ne serais pas étonné que le saint-siège, tombé à la charité publique, devînt en moins d'un demi-siècle l'un des grands capitalistes du globe. Le Vatican est assuré de l'indépendance que donne la richesse, et les sources de ses revenus sont trop nombreuses, trop dispersées et trop profondes pour qu'aucun pouvoir les puisse tarir.

Ce n'est point la pénurie d'argent qui courbera la

1. On a beaucoup parlé récemment de la détresse du saint-siège. Il est naturel que depuis la mort de Pie IX, dont la personne et les malheurs avaient excité tant de dévouements, les recettes du denier de Saint-Pierre aient baissé ; mais pour les relever et les maintenir à un niveau régulier le Vatican et l'épiscopat n'auront, suivant un projet déjà mis en avant par Mgr Dupanloup, qu'à donner à cette œuvre, catholique par excellence, une organisation permanente. Or il semble que ce soit l'une des préoccupations de Léon XIII.

papauté devant l'Italie nouvelle. Il s'est du reste opéré durant ces dernières années un notable changement dans les vues italiennes. L'État tout comme l'Église trouve avantage à garder sa liberté d'action. Si la plupart des politiques italiens désirent toujours la pacification religieuse de la péninsule, il en est peu qui rêvent un accord en règle, et encore moins un traité d'alliance avec le Vatican. Des deux côtés on paraît sentir que les bases d'un traité font défaut, qu'entre l'Italie nouvelle et la papauté il y a bien d'autres questions, bien d'autres dissidences que la possession de Rome. Les politiques se disent qu'en Italie, plus encore qu'ailleurs, l'État ne saurait devenir l'allié de l'Église qu'en s'en faisant le vassal et l'homme-lige [1].

L'Église sait que, pour cesser d'être en guerre ouverte avec l'État, elle n'a nul besoin de condescendre à une transaction. Des deux côtés, ce qu'il y aurait de moins malaisé, ce serait une trêve tacite, amenant un désarmement simultané sans

1. Les conciliateurs tels que le père Curci se trompent d'époque, quand ils offrent à la royauté italienne le rôle de vicaire du pape et de gonfalonier du saint-siège. De pareilles combinaisons sont encore moins du goût du Quirinal que du Vatican; tout au plus auraient-elles eu quelques chances avant 1870 ou mieux vers 1860, alors que Victor-Emmanuel se montrait prêt à se contenter du *vicariat* dans les légations. Le livre de l'ancien jésuite (*Il moderno dissidio tra la Chiesa e l'Italia*, Florence, 1878) n'en est pas moins fort instructif. Bien qu'il ait d'abord été repoussé sinon condamné par le Vatican, ce livre deviendra un jour certainement le manuel de la politique du saint-siège en Italie. Pour cela il suffit, ce qui ne saurait longtemps tarder, que la curie romaine se décide à engager dans les batailles électorales et les luttes parlementaires les phalanges dociles qui attendent d'elle le mot d'ordre.

abandon des droits et prétentions réciproques. Quoi qu'il en soit, en dépit de ses répugnances et de ses réserves, la papauté saura bien avec le temps s'accommoder aux faits accomplis. Déjà l'on voit Léon XIII s'écarter doucement des sentiers de Pie IX et, sans rien abdiquer de ses droits, préparer la victoire de l'Église sur le terrain légal. Tôt ou tard le Vatican saura sortir des stériles protestations, renoncer à un système d'abstention qui ne nuit qu'à sa cause, et se servir des armes que lui mettent dans la main le régime parlementaire et la liberté. Peut-être un jour verra-t-on les successeurs de Pie IX, à la tête d'un grand parti italien, obliger le Quirinal à compter avec eux, et chercher à tourner au bénéfice de la propagande catholique et de l'autorité du saint-siège cette unité italienne maudite par leur prédécesseur. Peut-être la vieille idée guelfe renaîtra-t-elle une dernière fois sous un déguisement démocratique et verra-t-on vers la fin du siècle un pape populaire travailler à l'avènement d'une république italienne.

Quel que soit l'avenir, l'Église est loin d'être encore résignée à sa défaite et réconciliée avec ses nouvelles conditions d'existence. En Italie, plus encore qu'au delà des monts, ce qu'elle réclame, c'est moins la liberté que le pouvoir, ce qu'elle attend, conformément aux enseignements de Pie IX, ce n'est pas la paix, c'est le triomphe.

Le triomphe de l'Église, tel a été depuis une vingtaine d'années le mot d'ordre de tous les combats livrés au nom du Vatican, l'espoir et la foi de mil-

liers de prêtres et de millions de fidèles, la promesse d'innombrables prophéties qui, en dépit de continuels démentis, trouvaient toujours créance. Qu'entendait par le triomphe de l'Église la foule des âmes qui ne cessait de l'implorer du ciel? C'était d'abord une nouvelle et définitive restauration de la royauté pontificale, c'était ensuite le rétablissement de l'Église dans ses droits et privilèges chez tous les peuples ou les États en lutte avec elle. Cette victoire, cette glorification extérieure de l'Église et de la papauté, Pie IX n'a jamais cessé d'y croire; il semble même avoir jusqu'à la fin espéré en être le témoin. En tout cas, l'on doutait peu autour de lui que le vénérable pontife ne dût avoir cette suprême consolation. Plus les années s'accumulaient sur sa tête, plus les fidèles le croyaient réservé pour le jour du triomphe, comme autrefois les premiers chrétiens s'étaient persuadé que l'apôtre saint Jean était destiné à voir le règne temporel du Christ. Était-ce pour autre chose que, seul de tous les papes, Pie IX avait miraculeusement dépassé les années de Pierre et fait mentir le *non videbis annos Petri?* Trois semaines encore avant le décès du souverain pontife, la mort prématurée du roi Victor-Emmanuel encourageait une dernière fois les visions et les prophéties fondées sur la longévité du pape détrôné.

Le triomphe de l'Église, Pie IX l'attendait de chaque révolution, de chaque guerre, de chaque complication européenne. Tout nuage à l'horizon en paraissait le signe. Le Vatican crut y toucher

en 1866, en 1870, en 1877 ; on peut dire que Pie IX a été dépouillé de sa royauté au milieu d'une guerre dont il espérait la restitution de ses provinces perdues. Obsédée de cette sorte d'idée fixe, la cour de Rome spéculait sur les combinaisons les plus bizarres, fondant tour à tour ses calculs sur la France, sur l'Autriche, sur l'Angleterre, sur l'Allemagne même. Refaisant l'histoire universelle à la manière de Bossuet, on se représentait à Rome la Providence comme occupée, à travers tous les bouleversements de l'Europe, à machiner la restauration du petit État pontifical et la victoire de l'ultramontanisme. Les déceptions ne dessillaient point les yeux. Pie IX a vécu assez pour voir partout les revers des États ou des partis sur lesquels il avait répandu ses bénédictions, pour être témoin du succès des puissances et des gouvernements qu'il avait chargés de ses anathèmes. Le pape de quatre-vingt-six ans n'a prolongé son existence jusqu'en Février 1878 que pour voir de loin en France la défaite du Seize Mai et des amis ou des alliés du Vatican, pour assister dans Rome à la paisible transmission de la couronne usurpée par la maison de Savoie, et apprendre, avant de fermer les yeux, la marche victorieuse des Russes sur Constantinople. Aucun de ces coups de la fortune, aucune de ces dures leçons, n'ont entamé la confiance du vieux pontife et des âmes exaltées par ses enseignements : Pie IX est mort sans voir la revanche de l'Église, Léon XIII en sera témoin. La fameuse prophétie de Malachie ne dit-elle pas

du successeur de Pie IX : *lumen in cœlo*, et le nouveau pape n'a-t-il pas dans ses armes une comète? Et quand le triomphe ne serait pas pour Léon XIII, il serait pour son successeur, ou pour le successeur de son successeur, car aux yeux des saints le jour du triomphe est certain, et toutes les révélations annoncent qu'il est proche.

C'est une sorte de millénium qu'attend ainsi l'ultramontanisme avec une foi opiniâtre qui rappelle l'attente du second avènement du Christ, aux premiers siècles de notre ère. Il est oiseux de demander si cette confiance dans le triomphe temporel de l'Église militante, si cette victoire terrestre d'une cause qui semblait ne devoir triompher qu'aux cieux, est bien d'accord avec la tradition et l'esprit du christianisme. Cette croyance obstinée a été l'âme et l'inspiration du long pontificat de Pie IX.

Une telle foi explique comment le Vatican, jadis si renommé pour sa prudence et sa circonspection, jadis si politique, l'a été si peu de 1848 à 1878. En vérité, avec un tel dédain des faits et du réel, quand toutes les prévisions étaient fondées sur l'imprévu, quelle place restait à la politique ? Tout l'art des chancelleries, toutes les combinaisons des cabinets n'étaient guère qu'une stérile agitation ou un manque de foi. Si Pie IX a longtemps gardé près de lui un ministre qui, par ses qualités comme par ses défauts, n'était qu'un politique, Pie IX lui-même ne l'a jamais été. Rien ne lui ressemblait moins que le mondain et sceptique

Antonelli, et Antonelli ne s'est durant près de trente ans maintenu au pouvoir qu'en se faisant l'interprète officiel et comme le rédacteur diplomatique du mystique langage de son maître. Pie IX, depuis ses déceptions de 1848, a toujours peu compté sur les hommes et les ressorts humains; il a toujours tout espéré d'en haut, attendant sans cesse les apôtres qui devaient arrêter le moderne Attila, ou les anges qui devaient chasser du temple le nouvel Héliodore[1]. Le vénérable pontife et son entourage étaient en proie à une sorte de pieuse infatuation, qui leur faisait prendre plaisir à braver les événements et l'histoire. Ce penchant à l'illuminisme, cette recrudescence du mysticisme, s'expliquent par les idées et les doctrines en vogue dans le sanctuaire durant ce pontificat de près d'un tiers de siècle. Il suffit d'un coup d'œil sur l'œuvre spirituelle et l'activité ecclésiastique de Pie IX, pour voir par quels sentiers étranges, sur quelles cimes vertigineuses le vieux pape a conduit l'Église.

1. Pie IX disait lui-même en 1867 à lord Clarendon qui l'engageait à transiger avec l'Italie : « Je ne compte point sur les armes ou sur l'appui des puissances, mais sur les secours et les miracles de la Providence. — Très-saint père, répondit l'homme d'État anglais, la Providence peut faire bien des miracles, elle en a fait beaucoup depuis une dizaine d'années, mais tous en faveur de l'Italie. » (Massari, *La Vita ed il regno di Vittorio Emmanuele*, t. II.)

CHAPITRE VII.

Le gouvernement spirituel de Pie IX. — Ce qui en fait l'unité. — Extension de la liturgie romaine et réhabilitation du légendaire. — Recrudescence du merveilleux chrétien. — Impulsion donnée par Pie IX à la piété catholique. — Du rétablissement de la hiérarchie dans les pays hétérodoxes. — En quoi le nouvel épiscopat diffère de l'ancien. — Conséquences pour le gouvernement de l'Église de cette révolution intérieure.

A partir de 1848, le pontificat de Pie IX n'a été, sur le terrain religieux comme sur le terrain politique, qu'une lutte implacable contre ce qu'on appelle l'esprit moderne. A cet égard, Pie IX ne faisait que reprendre et pousser avec plus de vigueur une guerre engagée vers le moment de sa naissance. L'ancien pape libéral de 1847 n'était que l'organe de l'ultramontanisme contemporain, qui lui-même n'est qu'une réaction contre la Révolution, dont il reproduit en sens inverse l'ardeur passionnée, les solutions absolues, l'esprit outré.

A une religion de foi et d'autorité, la Révolution avait voulu substituer une religion nouvelle dont les deux déesses étaient la Raison et la Liberté. Ce sont là les fausses divinités, encore ado-

rées du siècle, bien qu'aujourd'hui privées d'autels et de culte officiel, que Pie IX a voulu renverser. C'est cette nouvelle idolâtrie qu'il a prétendu déraciner et extirper, niant ce qu'elle affirme, affirmant ce qu'elle nie, ravalant ce qu'elle honore, glorifiant ce qu'elle méprise. Tout le règne de Pie IX n'a été qu'une exaltation de l'autorité en face de la liberté moderne, une exaltation du surnaturel contre le rationalisme et le naturalisme contemporains.

Libéralisme et rationalisme, l'un provenant de l'autre et tous deux à la fois cause et effet de la Révolution, voilà l'ennemi que Pie IX a poursuivi simultanément, dans ses allocutions et ses encycliques, dans ses réformes ecclésiastiques, dans ses définitions dogmatiques. Contre ce double adversaire, Pie IX a pris intrépidement l'offensive, interdisant toute tentative de pacification avec l'un comme avec l'autre, les pourchassant, les traquant tous deux jusque dans leurs retraites cachées, jusqu'au sein des fidèles et du clergé, les découvrant et les démasquant sous les déguisements en apparence les plus innocents. Dans son zèle à condamner les doctrines ou les hommes suspects de penchant ou de faiblesse pour les erreurs modernes, Pie IX semblait avoir entrepris d'épurer la foi et l'Église, sans crainte de rebuter un âge sceptique en en heurtant aussi rudement les habitudes et les instincts. Pour détourner les peuples des routes périlleuses où la Révolution les avait engagés, l'Église, conduite par Pie IX, s'est systématique-

ment enfoncée dans les sentiers les plus opposés, au risque de n'en pouvoir sortir et de n'être suivie que du petit nombre.

Glorification de l'autorité, exaltation du surnaturel, tels sont les deux mobiles habituels de Pie IX : nous les retrouvons l'un et l'autre dans deux des œuvres qu'il a poursuivies avec le plus de patience et de succès, dans l'extension de la hiérarchie et l'extension de la liturgie romaine. En introduisant au nord des Alpes l'usage du rite romain, comme en rétablissant dans les pays hétérodoxes la hiérarchie épiscopale, Pie IX travaillait à resserrer le lien de l'unité catholique, faisait œuvre d'unification et d'assimilation. Quand il expulsait de nos missels les hymnes auxquelles les voûtes de nos églises étaient accoutumées depuis des générations, Pie IX n'entreprenait pas une restauration archéologique, à la façon des architectes qui se plaisent à débarrasser nos cathédrales gothiques des altérations de la Renaissance ou de l'âge moderne. Le pape avait un tout autre dessein, il n'épargnait guère plus les naïves proses du moyen âge et les complaintes latines en vers rimés que les hymnes à forme profane de XVII[e] siècle et les strophes classiques de Santeul. Quand, malgré les regrets et les efforts d'une partie de notre clergé, il substituait en France la liturgie romaine aux liturgies indigènes, le rite romain au rite parisien ou lyonnais, Pie IX portait un dernier coup aux traditions de l'Église gallicane, en y effaçant dans leurs traces les plus inoffensives tout vestige

de vie locale. Peu soucieux de maintenir la variété dans l'unité, le saint-père supprimait dans la plus grande partie de ses vastes États toute différence de rituel, d'usages, de cérémonial, pour n'avoir à ses pieds qu'un troupeau uniforme dans son culte comme dans sa foi.

En cela, Pie IX obéissait aux instincts niveleurs de la centralisation papale ; mais il faisait autre chose encore, il restaurait au nord des Alpes le surnaturel, il réhabilitait le légendaire. L'Église gallicane des deux derniers siècles s'était permis de limiter le champ du merveilleux chrétien, de trier les légendes des saints, d'en éliminer les miracles les plus bizarres. Selon le mot d'un écrivain ecclésiastique [1], le neveu de Bossuet avait à Troyes châtré la liturgie. Or tout ce que nos évêques ou nos bénédictins des derniers siècles avaient rejeté comme trop mal établi ou trop puéril est rentré dans le bréviaire et dans l'office, sous le couvert de la liturgie romaine. Le domaine du merveilleux, jadis rétréci ou borné par le clergé français, s'est de nouveau démesurément élargi. Ce n'était pas là seulement le triomphe du romantisme religieux. Aux yeux de l'ultramontanisme, l'Église gallicane des XVII[e] et XVIII[e] siècles était suspecte de penchants rationalistes ; en épurant la liturgie, elle avait voulu faire la part de l'incrédulité et de la critique, comme dans un incendie on fait la part du feu [2]. C'était

1. Mgr Guérin, *les Petits Bollandistes*, introduction.
2. Voyez à cet égard l'*Année liturgique* et les *Institutions liturgiques* de dom Guéranger, abbé de Solesmes.

là une faiblesse coupable ; en la tolérant plus longtemps, le saint-siège s'en fût rendu complice. Il appartenait à Pie IX de couper court à de tels compromis.

Sous le règne de Pie IX, l'arbre du merveilleux, jadis élagué par la serpe gallicane et taillé à la mode du XVIIIe siècle, s'est de nouveau librement épanoui, et jamais les branches n'en ont été plus touffues, les fleurs plus éclatantes, les parfums aussi capiteux. L'atmosphère de la piété catholique est tout imprégnée de ces senteurs enivrantes. Les visions, les prodiges, les prophéties du moyen âge ont de nouveau ébloui les yeux ou charmé les oreilles des fidèles. Lourdes, la Salette, Paray-le-Monial et leurs émules de France ou de l'étranger nous ont fait assister à une recrudescence du merveilleux catholique, et les récents pèlerinages, suscités par des apparitions équivoques et de douteuses révélations, ont éclipsé les plus anciens et plus illustres sanctuaires du christianisme.

En même temps renaissait ou s'introduisait parmi le clergé et les fidèles le goût des petites dévotions et des pratiques frivoles, avec tous les raffinements d'une piété affadie qui demandait à la religion une saveur plus relevée. Pie IX avait l'âme tendre, avide d'émotions, ouverte aux impressions extérieures ; il se plaisait à encourager les dévotions nouvelles, le Sacré-Cœur, le culte de saint Joseph, et à donner un aliment au mysticisme morbide d'une époque blasée. Sous son règne, le côté sensible et sentimental, le côté

féminin du catholicisme, s'est accru de plus en plus au sein d'une société prosaïque, positive et réaliste à l'excès. Ici comme en toute chose, l'on peut dire que le genre de piété, fomenté par Pie IX, était en opposition avec l'esprit du siècle, et près des âmes rêveuses et passionnées, près des cœurs froissés par la sécheresse de notre âge, c'est ce qui le plus souvent en a fait le succès.

Il en est de la hiérarchie comme de la liturgie : à cet égard aussi, le sens et la portée de l'œuvre de Pie IX n'ont pas toujours été bien compris. On sait que c'est Pie IX qui a restauré l'épiscopat catholique dans la Grande-Bretagne, en Hollande, aux États-Unis d'Amérique, en Grèce, en Bulgarie. Le pape qui a perdu les États temporels de l'Église s'est sans cesse occupé d'étendre ostensiblement ses États spirituels, d'organiser ses nouvelles provinces, d'assimiler ses conquêtes ou ses colonies. Un des premiers actes de Pie IX, remonté sur le trône après la Révolution de 1848, fut de rétablir la hiérarchie dans la rebelle Angleterre ; une des dernières pensées du pontife définitivement détrôné a été de relever l'épiscopat catholique en Écosse. Les années ont fait oublier le scandale provoqué en Angleterre par l'usurpation du souverain étranger qui, à l'insu de la reine et du Parlement, se permettait de découper le sol britannique en diocèses. Jamais pape n'avait encore affirmé aussi hautement la souveraineté pontificale. Le saint-siège assumait, vis-à-vis des peuples et des gouvernements, un droit dont Pie IX ne s'est pas fait scrupule d'user, à l'égard

même des États envers lesquels la cour de Rome était liée par des conventions. C'est ainsi que, pour ériger un diocèse de Genève, le pape rompait avec la Confédération helvétique et faisait naître un schisme de plus.

Toutes ces créations de diocèses avaient pour la cour de Rome un autre avantage que de multiplier en apparence le nombre de ses provinces et de ses sujets. En restaurant la hiérarchie dans le domaine séculaire du schisme et de l'hérésie, le saint-siège modifiait insensiblement à son profit la constitution historique et la composition traditionnelle de l'épiscopat. La hiérarchie, ainsi rétablie en dehors des peuples et des gouvernements, était fort différente de l'ancienne hiérarchie catholique qu'elle prétendait faire revivre. L'une était recrutée avec le concours des fidèles, du clergé ou de l'État, l'autre était nommée directement par la cour de Rome; l'une gardait quelque chose de national, l'autre tenait tout du saint-siège. Lorsqu'en tant de contrées il substituait des évêques aux vicaires apostoliques, Pie IX ne faisait guère que changer un nom; évêques, archevêques, patriarches, les chefs des nouveaux diocèses n'étaient, sous un titre comme sous l'autre, que des vicaires du souverain pontife.

Avec le nombre des sièges épiscopaux s'accroissait le nombre des sièges à la nomination directe du Vatican, si bien qu'aujourd'hui les évêques choisis avec le concours des gouvernements et des peuples sont en minorité dans l'épiscopat. Le libéralisme contemporain et la chute même du

pouvoir temporel ont indirectement contribué à cette grave révolution, l'Italie nouvelle ayant jusqu'ici abandonné au Vatican le choix de la plupart de ses trois cents évêques [1], tandis que les imprudents avocats de la séparation de l'Église et de l'État travaillent à supprimer partout, au profit du césarisme romain, les derniers vestiges de l'élection épiscopale et des libertés ecclésiastiques.

Comme le collège des cardinaux, l'épiscopat catholique n'est déjà plus qu'une émanation de l'autorité pontificale. Les anciens collègues de l'évêque de Rome, ceux que dans ses brefs le pape traite encore officiellement de *vénérables frères*, sont devenus ses délégués. Des intendants ou des préfets ecclésiastiques, de simples administrateurs de diocèses, voilà ce que pour la plupart sont aujourd'hui les évêques catholiques. Le premier concile devait naturellement dévoiler à tous les yeux l'importance d'une telle métamorphose.

Avec un épiscopat ainsi transformé, le triomphe de l'infaillibilité romaine était assuré d'avance : les évêques des pays les plus libéraux, ceux des pays protestants, schismatiques, musulmans même, allaient en 1870 se montrer les plus ultramontains. La papauté ne pouvait rassembler cet épi-

1. Dans les derniers temps, le gouvernement italien a voulu ressaisir, au moins pour une partie des provinces annexées, les droits reconnus par Rome à d'autres puissances ; à cet effet, il s'est appuyé sur les anciens usages et privilèges du royaume des Deux-Siciles pour revendiquer le droit de nomination aux évêchés dits de *patronat royal*, ce qui est devenu entre l'Italie et le Vatican un nouveau motif de discorde.

scopat, si différent de l'ancien, sans en obtenir la reconnaissance de toutes ses prétentions. Et de fait, en abdiquant ainsi aux mains du saint-siège, le concile ne devait faire au fond que sanctionner le changement survenu dans la constitution intérieure de la hiérarchie. Le siège dont tous les autres recevaient leur autorité, dont toute juridiction découlait, devait être proclamé infaillible par ceux qui tenaient tout de lui. Du domaine de la hiérarchie et de la discipline, la centralisation absolutiste devait logiquement passer dans le domaine de la foi et du dogme. C'en était fait de la vieille aristocratie épiscopale, l'Église avait virtuellement cessé d'être une monarchie tempérée pour devenir un empire autocratique.

CHAPITRE VIII.

Pie IX promulgateur de dogmes. — L'Immaculée Conception de la Vierge et l'infaillibilité papale. — Affinité des deux dogmes. — La définition de l'un prépare celle de l'autre. — Le concile du Vatican. — Des conséquences de l'infaillibilité papale. — Agrandissement indéterminé du *credo* catholique. — La papauté arrive sous Pie IX à l'apogée de sa puissance spirituelle. — Comment l'infaillibilité peut être une gêne pour le saint-siège.

Le mode de recrutement de l'épiscopat permettait à la papauté de promulguer tel dogme dont il lui plairait de doter l'Église. C'était la plus haute prérogative que pût revendiquer le saint-siège. Un pape comme Pie IX ne pouvait manquer d'en user : il a enrichi le credo catholique de deux articles de foi. Cela seul était une grande innovation. L'Église s'était, depuis des siècles, prudemment abstenue d'allonger le long formulaire de ses croyances. Il semblait qu'à la foi catholique, définitivement fixée par les anciens conciles, il n'y eût plus d'addition à faire ; il semblait qu'en face du rationalisme contemporain Rome eût tout intérêt à ne pas augmenter encore le nombre des vérités qu'elle avait à défendre. Assaillie de tous

côtés par le scepticisme, l'Église paraissait une armée d'autant plus exposée aux coups de l'ennemi qu'elle lui offrait un front plus étendu. La prudence humaine conseillait à ses chefs de ne pas accroître le nombre des points à occuper, pour concentrer leurs forces sur les positions les plus importantes, mais la prudence humaine était mal venue auprès du pieux pontife. C'était bon pour les sectes protestantes, bon pour les Églises séparées, de reculer devant la sape de la critique moderne et de chercher à désarmer le rationalisme en lui sacrifiant un à un les dogmes séculaires de la foi chrétienne ; l'Église catholique, la véritable épouse du Christ, ne connaît point ces terreurs. Aux doutes ou aux négations du siècle, elle oppose des affirmations plus solennelles et plus catégoriques. A la raison et à la science humaines, se plaignant d'être enfermées par le dogme dans un champ trop borné, Pie IX a répondu en rétrécissant l'étroit domaine où il leur était permis de se mouvoir librement.

Ici comme en toute chose, Pie IX se plaisait à braver l'ennemi. Cette disposition belliqueuse éclate davantage si l'on examine les deux dogmes nouvellement définis ; car pour l'Église la définition seule est nouvelle, le dogme est ancien. Les deux croyances récemment imposées au monde par Pie IX, l'Immaculée-Conception de la Vierge et l'infaillibilité pontificale, ont, sans en avoir l'air, une véritable affinité, une sorte de parenté.

L'un et l'autre dogmes sont un acte de glorifi-

cation, d'exaltation ; à ce titre, tous deux sont également inspirés de l'esprit du catholicisme moderne et reflètent l'âme même du pape qui les a promulgués. Pour la piété de Pie IX comme pour la religion de la plupart des fidèles, c'était un besoin que de glorifier, de magnifier la Vierge, les saints, l'Église. Pie IX avait, comme tout le clergé, comme tout le catholicisme contemporain, deux dévotions essentiellement catholiques, le culte de Marie, le culte de l'Église, et, pour lui comme pour l'ultramontanisme, l'Église se résumait dans la papauté. Aucun pape n'a été plus rempli de sa dignité, aucun n'a plus sincèrement vénéré en sa propre personne la suprême magistrature dont Dieu l'avait revêtu. La révolution italienne menaçait de ternir l'éclat de la tiare, Pie IX par l'infaillibilité lui donna une splendeur que nulle puissance humaine ne pouvait obscurcir. Aucun pape n'a été plus pieux, d'une piété plus vraie, plus naïve, plus expansive ; il s'était de bonne heure consacré à la Vierge, il croyait avoir été l'objet de ses miraculeuses faveurs et se regardait volontiers comme son chevalier. Chaque année, il couronnait quelque madone en renom : Notre-Dame de Lourdes, par exemple, a reçu cette distinction ; il voulut attacher de sa main au front de Marie le mystique diadème, la couronne étoilée, que lui décernait spontanément la piété catholique. Pie IX était heureux de rehausser officiellement la dignité de la Vierge et la dignité de la chaire papale. En souverain dont l'empire dépassait la terre, il aimait à conférer

des titres aux habitants des cieux. C'est ainsi qu'ayant proclamé Marie immaculée, il voulut accroître les honneurs de l'époux de Marie, et saint Joseph fut décoré du titre de protecteur de l'Église.

La même voix a déclaré la Vierge sans tache et la chaire romaine sans erreur; le même bras a élevé la mère du Christ et la papauté si haut qu'il semble les avoir mises l'une et l'autre en dehors de la nature humaine. Les deux dogmes dont Pie IX a enrichi la foi symbolisent du reste admirablement les deux tendances aujourd'hui dominantes dans l'Église : le premier satisfaisant à ses penchants mystiques, le second à ses penchants autoritaires. Pie IX n'inventait rien, l'Immaculée-Conception n'était que le dernier mot du culte de Marie, l'infaillibilité papale le terme logique du catholicisme romain.

Des deux articles de foi promulgués par Pie IX, l'un a préparé la définition de l'autre. L'Immaculée Conception a été proclamée sans concile, ce qui impliquait que, pour définir un dogme, un concile n'était pas nécessaire. Au lieu de faire délibérer et voter ensemble l'épiscopat réuni, la curie romaine s'était contentée d'en consulter individuellement les membres tout comme de simples théologiens. Le pape avait seul, de sa pleine autorité, prononcé la nouvelle définition, au milieu des saints offices : *inter sacra solemnia pronunciavit*, dit l'inscription de marbre de Saint-Pierre de Rome. Les nombreux évêques présents à cette céré-

monie n'avaient été que de simples assistants, *adstabant episcopi*, *adstabant archiepiscopi*, dit, en enregistrant leurs noms, l'inscription vaticane. Quinze ans avant d'être officiellement déclaré infaillible, Pie IX avait en face de l'épiscopat et de la chrétienté agi en maître du dogme ; il avait mis son infaillibilité en œuvre avant de l'avoir fait sanctionner, et aucune voix dans l'Église ne s'était élevée contre cette nouveauté.

Pie IX n'avait plus qu'à faire solennellement reconnaître de l'épiscopat la prérogative dont il avait publiquement usé. C'était là le couronnement naturel de sa politique et de son pontificat. On a dit qu'en convoquant un concile la cour de Rome n'avait aucun dessein de ce genre, on en a donné comme preuve que le *schema* de l'infaillibilité n'avait été introduit qu'au cours même de la session [1]. Qu'importe en vérité ? Était-ce décemment au pape de mettre à l'ordre du jour l'infaillibilité papale ? Le Vatican savait que, pour faire proclamer l'infaillibilité par un concile, il n'avait qu'à en rassembler un. En faisant de la dignité épiscopale la récompense des zélateurs de l'ultramontanisme, la cour de Rome ne s'était-elle pas dès longtemps assuré une majorité qu'elle renforçait encore en faisant siéger à côté des vrais évêques tout un épiscopat sans diocèse, tous ces évêques *in partibus* qui ne représentaient aucune Église et aucune tradition?

Pour se faire décerner un titre, en vain convoité

1. Voyez par exemple le cardinal Manning, *Nineteenth Century*, avril et mai 1877.

par les plus grands de ses prédécesseurs, Pie IX n'eut du reste besoin d'aucune intrigue. L'infaillibilité pontificale semblait moins la cause du Vatican que la cause de la presse et du clergé ultramontains de tout pays. L'ultramontanisme militant, qui dominait l'Église, s'exaltait lui-même en exaltant la papauté ; pour lui, la nouvelle définition était une victoire de parti, c'était la défaite impatiemment attendue d'adversaires détestés. Pie IX l'eût voulu, qu'il eût eu mauvaise grâce à défendre au concile de se dépouiller à son profit. Une majorité intempérante et passionnée, faisant fi de la sagesse mondaine comme de la critique et de l'histoire, mettant sa gloire dans l'asservissement de l'épiscopat, croyant, en prosternant l'Église au pied de la chaire romaine, relever dans l'univers l'autorité ecclésiastique, s'imaginant qu'en décrétant l'infaillibilité du pape elle décrétait le prochain triomphe de l'Église et raffermissait à jamais le trône pontifical ; une minorité intimidée et découragée, embarrassée dans sa propre circonspection et paralysée par ses scrupules, redoutant pardessus tout les discordes intestines devant l'ennemi du dehors, et, pour maintenir l'unité, résignée d'avance à toutes les défaites et à toutes les humiliations, — tel était le concile du Vatican. Les adversaires du dogme de l'infaillibilité n'osaient même le contester en principe ; la plupart se bornaient à en nier l'opportunité. La raison, l'éloquence, la science ne leur manquaient point, mais sous le règne de Pie IX l'opportunisme, ailleurs

mis en honneur par les politiques, devait succomber à Rome [1].

Le nouvel article de foi répondait aux instincts mystiques aussi bien qu'aux instincts autoritaires de l'ultramontanisme contemporain. En passant du corps de l'Église à son chef, le privilège de l'exemption d'erreur prenait un aspect plus merveilleux, l'infaillibilité pontificale mettait mieux en relief les mystérieuses relations du Christ et de son épouse. Les conciles pouvaient être considérés comme les assises de l'Église, comme une sorte de congrès ou de parlement religieux, et les évêques des différentes contrées comme les gardiens de la tradition, comme des témoins qui venaient déposer de la foi universelle. Transférée à une seule personne mortelle et changeante, cette souveraine prérogative a pris un caractère plus manifestement surnaturel et miraculeux, plus étonnant pour la raison humaine. Remplacés à de courts intervalles, et ne se succédant qu'après un interrègne, les souverains pontifes ne sauraient être regardés comme les dépositaires d'une tradition ininterrompue. C'est du ciel, c'est de l'inspiration divine, qu'ils tiennent directement leur infail-

1. Je dois remarquer que les évêques opposés à l'infaillibilité ont, durant le concile même, rencontré à Rome des obstacles de tout genre. Je puis à cet égard citer un fait caractéristique. Le plus ardent et le plus éloquent des avocats de la royauté pontificale, Mgr Dupanloup, ne put, en 1870, trouver d'imprimeur dans cet État romain dont il avait si résolument défendu l'indépendance. L'évêque d'Orléans fut obligé de recourir aux presses de Naples, et il lui fallut introduire en fraude à la douane papale son dernier écrit contre la nouvelle définition dogmatique.

libilité ; désormais le catholique est tenu de se représenter la papauté comme le moyen âge représentait le pape Grégoire le Grand, avec le Saint-Esprit sous forme d'une colombe qui lui parle à l'oreille.

Ce qu'ont ajouté au *credo* catholique les pères du dernier concile, ce n'est pas un simple article de foi, c'est en réalité une série indéfinie de croyances obligatoires. Le dogme de l'infaillibilité papale en contenait virtuellement une foule d'autres ; il a une valeur rétrospective, érigeant en article de foi tout ce que les papes ont enseigné dans le passé aussi bien que ce qu'ils peuvent enseigner dans l'avenir. Le champ déjà si vaste du dogme catholique se trouve ainsi tellement élargi qu'il est devenu impossible d'en marquer les bornes. Au lieu d'un credo écrit, formulé par les conciles, l'Église possède aujourd'hui dans la papauté une sorte de credo vivant. Pour le catholique, il n'y a plus d'autre règle de foi que de croire au pape, que d'être soumis au pape. L'union à Rome est plus que jamais tout le catholicisme, et depuis 1870 tout schisme est devenu une hérésie.

Pour que la parole du successeur de saint Pierre soit exempte d'erreur, il suffit qu'elle soit prononcée *ex cathedra*, c'est-à-dire avec une certaine solennité, avec certaines formalités que la cour de Rome est maîtresse de fixer. Pour que la conscience des fidèles s'incline devant le Vatican, il n'est même pas besoin que le saint-père prétende user de cette suprême prérogative et enseigner *ex cathedra*.

Aux yeux de la masse des fidèles, l'infaillibilité est comme une lumière trop vive dont les rayons se projettent sur tous les actes et les discours du pape ; l'éclat en éblouit et aveugle les regards des croyants. Bien qu'elle lui soit personnelle, cette céleste auréole se reflète sur tout ce qui entoure le pape, spécialement sur les congrégations romaines, qui écrivent, qui parlent, qui jugent, qui condamnent pour lui. L'ancienne liberté, laissée aux catholiques dans l'enceinte du dogme, se trouve pratiquement abrogée, l'autorité a envahi tout le domaine de la pensée, et l'unité effacé toute variété. Toute science ecclésiastique semble devenue inutile, il ne reste plus de place à la théologie ; ce qu'on appelle encore de ce nom n'est qu'une étude de mémoire, une compilation des actes des papes. Depuis Pie IX, il n'y a plus réellement dans l'Église qu'un maître de la foi, il n'y a qu'un docteur, comme il n'y a qu'un pasteur.

On sait quelles appréhensions a, dans plusieurs États, soulevées le dogme de l'infaillibilité du pape. L'ombre de cette gigantesque puissance a paru s'étendre sur la société civile, et les pouvoirs laïques en ont été offusqués. Des politiques tels que M. Gladstone et M. de Bismarck y ont vu un danger permanent pour l'État, une menace pour l'indépendance civile. A beaucoup d'esprits, à la plupart des protestants ou des schismatiques orthodoxes, la chaire romaine a paru d'une grandeur démesurée, incompatible avec notre civilisation, hors de proportion avec l'humanité.

« Savez-vous, me disait en vue d'Athènes et de l'Acropole, entre l'île de Salamine et l'île d'Égine, un étranger qui traversait avec moi le beau golfe Saronique, savez-vous à quoi me fait songer le pape infaillible? La papauté me rappelle cette statue colossale, cette Minerve de Phidias élevée là-bas sur l'Acropole et trop grande pour tenir en aucun temple. Elle dominait de la tête le Parthénon et les Propylées, et les marins l'apercevaient du cap Sunium par-dessus le faîte des temples de marbre. Telle me semble la papauté; elle domine de toute sa taille l'Église devenue trop petite pour la contenir, elle l'écrase de sa hauteur, elle dépasse le monde. Elle est trop grande et trop lourde pour la terre qui la porte, trop haute pour l'humanité. Où dans notre société, où dans nos États modernes, trouver la place d'un tel colosse? »

Ainsi disent, ainsi pensent du moins bien des esprits contemporains. En élevant si haut la chaire papale, Pie IX semble l'avoir mise en dehors de la nature, en dehors des conditions normales de l'existence; il en a, sans le vouloir, rendu la position plus difficile, plus précaire dans le monde. Si la papauté ainsi grandie en impose davantage aux fidèles, elle heurte davantage le siècle, elle soulève davantage les craintes ou les défiances des peuples ou des gouvernements. L'infaillibilité a mis aux mains des adversaires de l'Église un épouvantail dont ils se servent contre elle.

Pie IX a porté la papauté au point culminant de son omnipotence spirituelle; l'avenir montrera s'il

n'y a pas une faiblesse dans cet empire absolu des consciences, dans cette domination incontestée de l'Église. L'infaillibité implique l'immutabilité : pour une institution vivante, pour une succession de pontifes divers, changeants, variables, c'est là une pesante couronne ; elle ressemble à ces lourdes tiares d'or que la tête ne peut porter qu'à la condition de ne pas remuer.

En se laissant déclarer infaillible, Pie IX a rendu singulièrement plus étroite la solidarité des souverains pontifes, plus que jamais obligés de toujours être, de toujours paraître d'accord entre eux. L'infaillibilité est ainsi une entrave à la liberté du saint-siège, aussi bien qu'à la liberté des fidèles ; elle lie le pasteur en même temps que le troupeau, elle enchaîne et paralyse l'autorité qui en est revêtue. Les successeurs de Pie IX en pourront un jour sentir la contrainte. Pour n'en être pas trop gênée, la papauté finira par trouver que le mieux est de ne se point servir de cette embarrassante prérogative, ou de n'en user que dans le domaine inoffensif de la théologie abstraite, sans prétendre trancher d'autorité, au nom de la foi ou de la morale, les questions vivantes qui s'agitent dans le monde changeant des faits.

CHAPITRE IX

Conclusion : Résultats du pontificat de Pie IX. — L'Église presque partout mise en lutte avec la société civile. — Comment l'ultramontanisme est sur un point d'accord avec les ennemis du christianisme. — Le pontificat de Pie IX aboutit à l'entière défaite des catholiques libéraux. — Dangers de cette situation pour l'Église et pour les nations catholiques.

Le règne de Pie IX marque l'apogée de la centralisation catholique et de la toute-puissance papale, issue d'un principe d'autorité systématiquement poussé à outrance. L'évolution ecclésiastique, arrivée à son dernier terme, est en sens inverse de l'évolution politique encore inachevée des nations contemporaines. Tandis que la société civile tend de plus en plus à faire dériver tout pouvoir de la libre volonté des gouvernés, du libre suffrage de tous, la société ecclésiastique fait découler toute autorité d'une source unique, d'un seul homme, d'une seule bouche. Entre deux sociétés animées d'un esprit aussi différent, on ne saurait s'étonner qu'il y ait antagonisme.

Il n'y avait pour la papauté qu'un moyen d'éviter un conflit, c'était de déclarer que la religion et la politique, l'Église et l'État, se mouvant en deux

sphères distinctes, peuvent sans se heurter marcher en sens contraire. Au lieu de chercher dans cette distinction du domaine temporel et du domaine spirituel une voie de transaction, Pie IX a prétendu faire prévaloir dans l'ordre civil et politique, sinon les mêmes règles, du moins les mêmes principes que dans l'ordre religieux. Le pape a hautement revendiqué pour l'Église la direction des sociétés et de la vie politique, aussi bien que la direction des individus et de la vie privée. L'ultramontanisme, maître incontesté du sanctuaire, s'est retourné contre la société civile, pour la courber sous les mêmes maximes et la soumettre à la même autorité. C'est sous l'inspiration des enseignements de Pie IX que des catholiques ont arboré comme étendard « un nouveau *labarum* sur lequel au lieu du monogramme de Constantin est inscrit le mot contre-révolution [1] », et que sous cette bannière ils s'efforcent d'entraîner prêtres et fidèles à l'attaque du monde moderne.

Il semble qu'aux yeux des *zelanti* et de Pie IX l'entier assujettissement de l'Église à l'absolutisme papal ait eu pour principal but d'en faire un instrument de guerre plus redoutable, une armée plus compacte et mieux disciplinée pour le grand combat contre la société issue de la Révolution. Rien donc d'étonnant si Pie IX a ramassé, dans les encycliques ou les allocutions pontificales, tout ce qui proscrit et réprouve les idées modernes, pour

1. Cette énergique métaphore est empruntée à M. de Falloux. (*Correspondant* du 25 octobre 1878.)

en faire, sous le nom de *Syllabus*, une sorte de manuel officiel des catholiques et de catéchisme de l'erreur, s'il a rassemblé les condamnations éparses et codifié les anathèmes, pour les jeter à la face du siècle, au risque de fournir des armes à ses ennemis et de fermer à ses successeurs les portes de la conciliation [1].

Dans la fièvre de la lutte, Pie IX ne s'est point aperçu qu'il prêtait le concours de sa parole infaillible aux pires adversaires de l'Église. Que disent aujourd'hui, que répètent, depuis le XVIIIe siècle et la Révolution, les ennemis déclarés du christianisme? Ils maintiennent que la foi chrétienne, que la foi catholique en particulier, est incompatible avec la société et la civilisation modernes, avec la liberté et la démocratie; ils disent aux peuples : Choisissez entre le progrès civil et les croyances du passé, entre les convictions du citoyen et les espérances du chrétien, car vous ne sauriez les allier ensemble. Ce terrible dilemme, l'ultramontanisme contemporain l'a, par la bouche de Pie IX, pris à son compte; lui aussi n'a cessé de répéter : Faites votre choix entre l'Église et la Révolution, car entre le bien et le mal, entre la lumière et les ténèbres, il n'y a pas de transaction possible. Avec

1. Le dernier article du *Syllabus*, qui en peut être regardé comme le résumé, range formellement au nombre des erreurs condamnées la proposition suivante : « Le *pontife romain peut et doit se réconcilier et se mettre en harmonie avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne.* » (*Romanus pontifex potest ac debet cum progressu, cum liberalismo et cum recenti civilitate sese reconciliare et componere.*)

Pie IX, la papauté semblait ainsi justifier les ennemis irréconciliables du christianisme, elle semblait d'accord avec eux sur le point qu'elle eût eu le plus d'intérêt à leur contester.

Il y avait en France, en Italie, en Allemagne, des hommes généreux, remarquables par le talent comme par la vertu, laïques et prêtres, qui avaient rêvé de concilier la foi catholique avec les libertés publiques. On les appelait des catholiques libéraux : c'étaient, en France, Montalembert, Lacordaire, Gratry. Le jour où Pie IX reçut l'anneau du pêcheur sembla l'aurore de leur triomphe ; aucuns catholiques n'ont au XIX[e] siècle montré plus de zèle pour la foi, pour la chaire de saint Pierre, pour le fragile trône pontifical : tout ce dévouement, parfois inconséquent, n'a point trouvé grâce pour eux auprès de Pie IX. Ils se sont vu désavouer et renier, ils se sont entendu traiter de peste et de fléau par le pontife qu'ils avaient tant acclamé et dont ils avaient tout espéré. Les plus prudents ou les plus politiques ont dû fermer la bouche ou rétracter leurs nobles erreurs ; les plus ardents ou les plus convaincus sont morts dans le doute ou le désespoir. Aux yeux de l'ultramontain, ils avaient entrepris l'œuvre la plus insidieuse, entrepris de jeter un pont entre la vérité et l'erreur pour aplanir le passage de l'une à l'autre.

Le catholicisme libéral a été condamné comme une hérésie d'une nouvelle sorte, et une hérésie plus pernicieuse que les autres parce qu'elle se masquait du zèle de la foi. Cette réprobation des

catholiques libéraux par le pape qui en avait d'abord semblé le Messie restera l'un des faits les plus significatifs du pontificat de Pie IX; c'en est la conclusion et comme le résumé.

Le plus grand problème de notre âge est peut-être la conciliation de l'esprit chrétien avec l'esprit moderne, l'adaptation de la foi religieuse aux nouvelles conditions de la civilisation, au libéralisme politique, à la démocratie, à la libre recherche scientifique. Ce problème, Pie IX en a rendu la solution plus malaisée que jamais aux catholiques.

De là, au milieu de toutes les difficultés, de tous les périls de notre âge, un péril et un obstacle de plus, une cause de faiblesse et d'infériorité pour les nations habituées à recevoir de Rome leur aliment religieux. L'ultramontanisme a donné au catholicisme un caractère de secte, de parti, de caste : du lien le plus sacré des sociétés humaines, il a fait une chaîne de séparation. L'Évangile, destiné à réunir toutes les classes et toutes les conditions, a vu son autorité affaiblie et souvent ruinée dans les couches sociales qui avaient le plus besoin de ses leçons ou de ses consolations. On s'étonne parfois qu'une religion d'amour et de fraternité ait pu devenir pour la masse du peuple l'objet de tant de défiances, de tant de haines; on s'étonne que l'Église, encore entourée de tant de respect et de sympathie en 1848, ait rencontré une telle hostilité depuis 1870. Le pontificat de Pie IX n'a pas été étranger à cette redoutable impopularité.

Après avoir tenu trente-deux ans dans ses mains

les clefs de saint Pierre, Pie IX a laissé au saint-siège une autorité plus entière et plus vénérée que jamais sur l'ardente phalange de prêtres et de fidèles qui se serre autour du Vatican, et plus que jamais contestée ou méconnue du plus grand nombre des 200 millions de catholiques que Rome revendique pour ses enfants ; il a laissé l'Église plus unie, plus compacte, plus concentrée, plus active, plus vivante que jamais, et plus que jamais isolée de la vie du dehors, étrangère au milieu qui l'enveloppe et à la société qu'elle veut diriger. De ce pontificat d'un tiers de siècle, la papauté est sortie avec une couronne spirituelle de plus et une couronne temporelle de moins, chargée des plus lourdes prétentions et condamnée à la plus ingrate des revendications, privée de toute alliance, de tout appui des gouvernements ou des peuples, sans demeure assurée, sans situation définie, presque partout en lutte avec l'état ou avec le sentiment national, en conflit avec les principes et avec les lois les mieux établis du droit moderne. Depuis Grégoire VII, et depuis Boniface VIII, jamais pape n'avait légué à son successeur une tâche plus pesante.

UNE RESTAURATION

LA

MONARCHIE ESPAGNOLE

SOUS ALPHONSE XII

CHAPITRE PREMIER

Analogies et différences des dernières révolutions en France et en Espagne. — Pourquoi l'Espagne est-elle revenue à la monarchie quand la France s'arrêtait à la république? — Ce qui rend l'établissement d'une république régulière plus malaisé au sud qu'au nord des Pyrénées. — Comment l'isolement géographique de l'Espagne l'expose davantage aux divisions et aux désordres intérieurs. — La configuration du sol et les penchants fédéralistes. — Une des raisons des *pronunciamientos* militaires. — Obstacles moraux et économiques au régime démocratique. — Enseignements de la république espagnole.

Le XIX[e] siècle semble en politique destiné à se consumer tout entier dans une double tâche qu'il ne lui sera peut-être point donné d'achever. Il tient de la Révolution deux legs connexes et étroitement liés ensemble ; l'un est la reconstruction territoriale de l'Europe, en dehors de l'héritage de la conquête et sur la base du libre consentement des peuples ; l'autre est la reconstitution intérieure des États européens selon les mêmes principes de droit et de liberté. Dans ses efforts bientôt séculaires pour atteindre au double but, l'Europe a fait bien des pas en avant et aussi plus d'un pas en arrière. Si nous prenons les choses de haut, si nous

faisons taire les douleurs de la France injustement victime d'une récente mutilation, nous voyons qu'en Occident le problème gouvernemental, la question purement politique, est aujourd'hui la principale, tandis qu'en Orient la question territoriale, nationale, encore loin d'être résolue, demeure au premier plan, menaçant l'Europe entière de graves et longs conflits.

Les États de l'Occident, les trois grands peuples latins en particulier, semblent depuis des années à la recherche du meilleur des gouvernements. Dépourvus tous les trois des avantages qu'assure aux peuples une tradition non interrompue, ils ont été obligés de recourir à des tentatives incertaines et à des combinaisons diverses. Sur un sol plus ou moins dénudé par le flot des révolutions, les uns prétendent bâtir de toutes pièces un édifice nouveau, les autres travaillent à relever les ruines du passé ou au moins à reconstruire sur les anciennes fondations. L'Italie, qui, par une sagesse et une fortune uniques au monde, a conquis à la fois son unité nationale et sa liberté politique, laisse ce double bien sous l'égide de la monarchie parlementaire; la France, si durement éprouvée et si vite relevée, poursuit avec patience sa troisième expérience de la république, pendant que l'Espagne, ayant rapidement traversé sa première phase républicaine, commence sa seconde expérience de la monarchie constitutionnelle.

J'étais allé en Espagne sous le règne de la reine Isabelle, il y a une quinzaine d'années; j'y suis re-

tourné récemment sous le règne de son fils Alphonse XII. Sans les troupes victorieuses, qui occupent militairement les provinces basques, sans les gares du Nord partout brûlées au pétrole par les carlistes, un étranger eût pu oublier la révolution et la guerre civile, oublier le règne d'Amédée de Savoie et la république, pour se persuader que le fils avait régulièrement succédé à la mère. Un tel héritage, recueilli sans troubles ni lutte armée, n'est déjà plus dans les habitudes de l'Espagne. Chez elle comme chez nous, il n'y a point eu depuis le dernier siècle de fils ayant paisiblement succédé au trône de son père. Chaque avènement de souverain a été accompagné ou suivi de profonds bouleversements[1].

Les dernières révolutions de la France et de l'Espagne ont durant quelques années présenté un singulier parallélisme ; on eût dit deux pièces imitées l'une de l'autre, ayant même intrigue, mêmes caractères et ne différant par le dénouement que pour mieux s'adapter à la scène nationale. Les deux drames se jouaient simultanément sur les deux théâtres voisins; mais, comme pour éviter tout soupçon d'emprunt ou de plagiat, les acteurs espagnols ont eu soin de brusquer la fin et de n'en être jamais au même acte que leurs rivaux français. Comme pour affirmer son originalité et l'indépendance de sa politique, l'Espagne, tout en passant

1. Pour les dernières révolutions de la Péninsule, je renverrai le lecteur à l'*Espagne politique* de M. Victor Cherbuliez ; pour les précédentes, à l'*Espagne moderne* et aux *Révolutions de l'Espagne contemporaine* de M. Ch. de Mazade.

par des événements analogues, a fait presque constamment le contraire de ce qu'allait faire sa grande voisine. Entrée en révolution avant nous, elle appelait chez elle un monarque étranger pendant que l'insurrection parisienne brûlait les Tuileries. Revenue à la royauté, elle se jetait tête baissée dans la république au moment où l'assemblée de Versailles tramait la chute de M. Thiers et le rappel du comte de Chambord. Une fois en possession du gouvernement républicain, elle en descendait rapidement tous les degrés pour remonter brusquement à la monarchie, vers le moment où la France allait enfin s'arrêter à la république. A travers les coups de main parlementaires et les *pronunciamientos* militaires, l'Espagne, dans ces années fiévreuses, semble ainsi s'être hâtée pour nous devancer et avoir mis son amour-propre à ne jamais se trouver à la même étape que nous. La France et l'Espagne se sont, à quelques mois de distance, donné un gouvernement régulier, une constitution qui a la légitime prétention de vivre et de durer ; mais, pour sortir de l'ère des révolutions, les deux pays ont pris une porte différente. De ces deux constitutions ainsi contemporaines, l'une monarchique, l'autre républicaine, il sera curieux de voir laquelle aura l'existence la plus longue et la plus calme.

Comment deux pays si voisins et placés dans des conditions analogues, deux pays qui semblaient avoir fait même route, ont-ils inopinément pris deux chemins opposés? Il y a plusieurs causes à cette divergence, plusieurs causes qui, pour l'observateur,

rendent la république naturellement plus turbulente, et par suite manifestement plus précaire en Espagne qu'en France. C'est d'abord la configuration géographique de l'Espagne, à la fois mieux séparée du reste de l'Europe et moins bien unie en elle-même.

L'on regarde d'ordinaire le régime démocratique comme convenant mieux aux peuples isolés des autres, pourvus d'une frontière incontestée et n'ayant rien à craindre de l'étranger. Sur la scène de l'histoire en effet, la concentration des pouvoirs est chez la plupart des peuples le dénouement naturel d'une existence menacée ou disputée. L'Espagne n'en permet pas moins une observation inverse. Une nation péninsulaire comme elle, ceinte de l'immense fossé des mers, et, sur son seul côté vulnérable, couverte de l'indestructible bastion des montagnes, est peut-être d'autant plus exposée aux discordes intestines qu'elle est plus à l'abri des périls du dehors. Le sentiment de l'unité nationale diminue avec le besoin d'union. Moins dangereuse pour la vie du malade, la fièvre de l'anarchie peut, au sud des Pyrénées, durer plus longtemps et par suite la substitution d'une république régulière à une monarchie séculaire y est plus malaisée. La frontière de l'Espagne, qui fait sa sécurité nationale vis-à-vis de l'étranger, fait à l'intérieur sa faiblesse politique. La France, au contraire, tire à cet égard un réel avantage de ce qui fait sa faiblesse militaire. Dénuée sur son flanc oriental de frontière naturelle, et mal protégée par une frontière artificielle de places fortes, la France ne saurait sans péril

longtemps s'abandonner aux rêves des théoriciens politiques ou aux expériences des empiriques : les grandes démences ou les longues folies lui sont interdites parce qu'elles lui seraient mortelles.

C'est là une vérité mise en lumière par l'histoire même des dernières années Aurions-nous été tentés de détourner les yeux de l'étranger, que l'étranger ne nous en eût pas donné le loisir. Nous avons des voisins qui ne se laissent pas oublier : lorsque nous étions le plus occupés de nos propres affaires, le plus enclins à nous absorber dans nos luttes de partis, nous entendions au delà des Vosges des fanfares guerrières qui venaient nous rappeler à nos périls, à la concorde, à la circonspection. Si la France est depuis 1871 demeurée sage et modérée, si la république n'y a pas encore couru les mêmes aventures qu'en Espagne, nous en sommes en partie redevables à nos voisins d'outre-Rhin. La presse allemande, avec ses attaques alternativement sourdes et bruyantes, nous a rendu le plus grand service qu'un peuple puisse recevoir d'un autre; c'était pour nous la voix du veilleur de nuit qui dissipe les songes et ramène à la réalité, ou le cri de la sentinelle qui avertit de l'approche du danger. L'Espagne, dans son isolement, n'a pas de voisin pour l'inviter avec la même autorité à l'union, à la sagesse, à la patience ; aussi les passions déchaînées par les révolutions y peuvent-elles plus librement se donner cours, et la démagogie plus longtemps se débattre dans le désordre. Le jour où elle

verserait dans l'anarchie, la république aurait encore moins de chance de durée en France que dans la péninsule, parce qu'elle y compromettrait davantage l'existence nationale.

Un pays dont la cohésion n'est point maintenue par le besoin d'union vis-à-vis de l'étranger se trouve plus aisément menacé de dissolution par la rupture du vieux lien monarchique. La structure du sol espagnol aggrave ce danger pour l'Espagne.

Ce cadre national, si nettement dessiné par la mer et les Pyrénées, est à l'intérieur coupé par la nature en grands compartiments, inégaux, séparés les uns des autres. En dépit des contours massifs de la Péninsule, l'isolement s'y retrouve au dedans comme au dehors. Le relief du sol y dresse entre les diverses provinces des barrières que ne laissent pas soupçonner les côtes peu échancrées de l'Ibérie. Grâce aux plateaux arides et à demi déserts des deux Castilles, la richesse et la population des Espagnes, au lieu de converger vers le centre comme dans la plupart des autres pays de l'Europe, se répandent, se déversent vers le pourtour littoral, vers la périphérie. Sous ce rapport, la France et l'Espagne sont deux pays tout différents, tout opposés : chez l'un, le sang tend à affluer au cœur jusqu'à délaisser parfois les membres ; chez l'autre, la vie, active aux extrémités, diminue d'intensité à mesure qu'on se rapproche du centre.

Séparée des hautes plaines de Castille par d'épaisses sierras, chacune des régions de l'Océan ou de la Méditerranée a sa vie propre et tend à une

existence indépendante; chacune a son histoire, ses traditions ; beaucoup, comme les provinces basques, comme la Catalogne ou la Galice, ont leur langue ; toutes ont leur patriotisme local. Aussi l'Espagne semble-t-elle menacée, aux jours de révolution, de se désagréger et de se briser en une série de petits Portugals. Près de quatre siècles d'union matérielle sous une même royauté n'ont pu redresser ce penchant naturel à l'isolement, au fédéralisme, au cantonalisme; à chaque révolution, on le voit reparaître sous les étendards les plus divers, sous la bannière fleurdelisée des carlistes basques comme sous le drapeau rouge des anarchistes de Carthagène ou du Ferrol [1]. Dès que le nœud monarchique est rompu, toutes ces provinces, réunies et maintenues en faisceau par la royauté, tendent à se séparer, chaque région et chaque cité prétendant s'autoriser de l'autonomie démocratique et de l'individualisme républicain pour s'affranchir du pouvoir central. En Espagne, plus encore qu'en Italie, la république incline spontanément au fédéralisme, elle rencontre ainsi sur son chemin une pierre d'achoppement de plus. Ayant plus de mal à éviter l'anarchie et à préserver l'unité nationale, une république espagnole est plus vite menacée d'une réaction.

La plaie la plus apparente de l'Espagne moderne,

1. La théorie du fédéralisme espagnol a été exposée en 1877 par un des principaux acteurs de la dernière période révolutionnaire, M. Pi y Margal, dans un ouvrage ayant pour titre : *las Nacionalidades*, et dont il a récemment paru une traduction française.

la plaie toujours ouverte des *pronunciamientos* militaires, n'est pas sans relation avec le double isolement intérieur et extérieur de la Péninsule. Dans un pays si bien délimité et si tranquille du côté de ses voisins, l'armée semble depuis un demi-siècle n'avoir plus pour fonction de protéger la nation contre les ennemis du dehors. Tout son rôle se borne à maintenir l'ordre intérieur avec l'unité nationale ; elle n'est qu'une grande et nombreuse gendarmerie, et quand elle veut être autre chose, l'armée devient une carrière politique. Tout son rôle est de prêter main-forte aux gouvernements et au besoin de les renverser, d'étouffer les insurrections et à l'occasion d'en provoquer. Instruments de la politique, les chefs militaires se sont mis à en faire pour leur compte. Pour l'armée comme pour le pays, la sécurité extérieure de l'Espagne a été un principe d'indiscipline et de discorde. Tranquille du côté de la frontière, l'armée comme la nation redoute moins des aventures où ses chefs ont beaucoup à gagner et où la patrie semble n'avoir rien à perdre. Grâce à de telles habitudes, une république, où la première place est toujours à prendre, offre de singulières chances d'anarchie. Tant que les mœurs y autoriseront les *pronunciamientos*, l'Espagne ne pourra s'établir en république sans risquer de tomber au rang de ses filles de l'Amérique du Sud, dont la guerre civile et les coups d'État semblent pour longtemps le régime normal.

Bien d'autres causes contribuent à rendre l'éta-

blissement du régime démocratique plus malaisé encore en Espagne qu'en France. C'est d'abord l'ignorance opaque du peuple, qui des formes politiques nouvelles n'attend que des chimères enfantines ou l'avènement de la licence; c'est le peu de maturité intellectuelle de la nation, chez laquelle les idées libérales du dehors et les traditions d'un passé doublement autoritaire s'emmêlent et s'entrecroisent en une sorte d'enchevêtrement inextricable. Les semences apportées par les vents du nord semblent être tombées au hasard sur un sol encombré de broussailles, assez fortes pour arrêter la croissance des germes nouveaux sans l'être assez pour les étouffer. L'Espagne est à la fois hantée des souvenirs du passé et obsédée des pressentiments de l'avenir; nulle part ne miroitent aux yeux tant de lueurs vagues et confuses, tant d'idées troubles et indistinctes, tant de ces notions indécises ou contradictoires, partout si fréquentes à notre époque de transition.

Le caractère espagnol apporte, par ses qualités comme par ses défauts, d'autres obstacles au fonctionnement régulier du *self-government* démocratique. La sobriété tant vantée du Castillan, la modicité de ses besoins, son esprit d'endurance, lui rendent le désordre moins sensible et l'anarchie moins funeste, pendant que l'esprit d'aventure, toujours persistant dans la nation, lui fait prendre goût et plaisir aux joutes armées des partis et aux péripéties des luttes intestines. Épris des spectacles émouvants, l'Espagnol regarde facilement les

séditions ou les *pronunciamientos* en spectateur curieux, en amateur des beaux coups, de même que, dans les courses de taureaux, la foule bariolée du barbare amphithéâtre crie volontiers *bravo* au *novillo* qui pousse vigoureusement les *toreros* et renverse le *matador*.

Une des grandes différences de l'Espagne et de la France, c'est le besoin de bien-être et par suite le besoin de travail, le besoin d'ordre et de paix de la dernière, qui sous ce rapport est encore singulièrement plus exigeante que sa voisine. La situation économique des deux pays est pour beaucoup dans la diversité de leurs tendances, le cadastre seul en donnerait la raison. A l'inverse de la France, l'Espagne est encore, dans la plupart de ses provinces, soumise au régime des grands domaines, des *latifundia*. Or il est difficile que la démocratie triomphe dans l'ordre politique avant de s'être enracinée dans les lois économiques.

Comme l'avènement de la démocratie espagnole est moins préparé, son règne serait moins calme. Dans beaucoup des régions de la péninsule, le droit de propriété est demeuré moins bien défini, moins précis, moins absolu qu'il ne l'est dans l'Europe centrale. La terre n'est point toujours entièrement sortie de ce régime primitif, encore subsistant en Russie, où la communauté garde ses droits sur le sol [1]. Ici, en Estramadure par exemple, les villages avaient conservé jusqu'à

1. Voyez dans la *Revue des Deux-Mondes* nos études sur l'*Empire des tsars et les Russes*.

la suppression des biens de mainmorte de vastes communaux que les lois de désamortissement leur ont fait vendre souvent à vil prix, et dont à chaque révolution le paysan dépouillé revendique à coups de fusil la possession. Là, en Andalousie par exemple, les grands domaines sont demeurés assujettis par la coutume à des droits de pâture, dont les propriétaires, aidés par la législation, cherchent à s'affranchir, et qu'à chaque occasion le peuple des campagnes prétend faire revivre. La révolution en Espagne se complique ainsi parfois d'une sorte de question agraire; les paysans des campagnes, pleins des souvenirs d'un passé encore récent, renversent les barrières, arrachent les clôtures. En voulant restaurer des droits prescrits et d'anciennes coutumes, le villageois se rencontre dans ses revendications comme dans ses violences avec l'ouvrier des villes, contempteur des droits acquis et apôtre des chimères de l'avenir. Une forme nouvelle de gouvernement, dont le nom sonne d'une manière étrange aux oreilles d'un peuple ignorant et qui se présente à lui comme une ère de réparation universelle, apporte ainsi au fond des campagnes des ferments de trouble qui remuent jusqu'aux entrailles de la nation.

Avec tant de causes de malaise, l'on ne peut s'étonner des tristes et brefs destins de la république espagnole : ainsi faite, c'eût été miracle qu'elle vécût. Par sa configuration géographique comme par le caractère de ses habitants, par ses tradi-

tions politiques comme par sa situation économique, l'Espagne, en renversant le trône, était plus particulièrement exposée aux désordres et aux luttes civiles. Son isolement de l'étranger et ses mœurs nationales ont beau y rendre l'anarchie moins funeste et moins intolérable qu'en France, la vieille monarchie catholique est déjà un État trop moderne, trop peuplé, trop pénétré de notre civilisation pour que l'anarchie y puisse durer indéfiniment. Sur le sol de la vieille Europe, la république ne saurait vivre qu'en cessant d'être révolutionnaire, et en Espagne il lui est encore moins aisé qu'ailleurs de sortir des révolutions qui lui donnent le jour.

La courte république espagnole, si brusquement interrompue par un double *pronunciamiento* militaire, est riche en leçons pour les peuples qui essaient de la même forme de gouvernement. Son histoire offre une sorte de comédie de cape et d'épée où les événements se pressent et dont les héros se poussent les uns les autres hors de la scène, une pièce en trois journées à l'ancienne mode espagnole, sans longueurs et sans intermèdes, courant avec une incroyable célérité vers un dénouement facile à prévoir. Ce drame héroï-comique se pourrait intituler le *Certain pour l'incertain*[1] ou « Comment périssent les républiques ». Jamais le fractionnement des partis, la tendance aux extrêmes et l'esprit d'exclusion, jamais la présomp-

1. *El cierto para el dudoso*, titre d'une comédie de Lope de Vega.

tion des factions, l'infatuation des hommes et l'aveuglement des coteries n'avaient été poussés aussi loin; jamais l'impuissance des agitateurs à calmer les agitations populaires et l'inhabileté des démagogues à contenir la démocratie n'ont été aussi clairement et aussi rapidement mises en lumière. Toutes les convoitises déchaînées dans la nation, toutes les déceptions après toutes les illusions, l'administration dissoute et énervée en face des villes ou des provinces insurgées, le pouvoir émasculé en présence de l'émeute, l'armée désagrégée en pleine guerre civile et les cadres brisés en l'honneur des principes démocratiques, tel est le bilan de la république espagnole. Au premier jour, les progressistes ralliés au nouvel ordre de choses mis de côté, et les républicains de la veille prétendant au monopole des portefeuilles et des places; au second jour, les plus avancés et les plus turbulents introduisant au pouvoir leurs hommes et leur drapeau, si ce n'est leurs théories, Pi y Margal succédant à Figueras et la république fédérale à la république sans épithète; à la troisième journée, l'excès du mal amenant un retour en arrière, les hommes modérés rappelés au gouvernail au milieu de l'orage, Castelar succédant à Salmeron, successeur de Pi y Margal, l'administration retrempée, l'armée raffermie, l'ordre rétabli dans les provinces, et le pouvoir réparateur, en butte aux attaques des partis extrêmes, bientôt renversé par les Cortès républicaines au moment où il semblait rendre la

république viable; les Cortès à leur tour dissoutes par les grenadiers du général Pavia pour faire place à une dictature militaire, préface d'une restauration, — telle est l'histoire de la république espagnole, telle est la pièce jouée par ses chefs, comme s'ils avaient d'avance appris leur rôle. La moralité en est d'autant plus frappante que les principaux acteurs étaient plus convaincus, et, malgré leurs fautes, plus intelligents et plus sincères. Il y a parfois des États qui semblent se charger de montrer aux autres les dangers et les misères de tel ou tel système, de tel ou tel régime. C'est ce qu'a fait la république espagnole : elle a pris pour elle le rôle de l'ilote ivre, destiné à dégoûter les hommes libres de la débauche révolutionnaire.

L'éphémère république espagnole est une leçon pour les républicains trop pressés d'appliquer toutes les formules démocratiques; elle en est une aussi pour les conservateurs, pour les autoritaires trop enclins à recourir à la force armée. Quand le général Pavia ferma la porte des Cortès, le maréchal Serrano put se croire en état de gouverner avec ses amis, de maintenir avec plus ou moins de tolérance un pouvoir intérimaire sorti d'une illégalité. L'événement montra l'erreur de ce rêve analogue aux songes de certains des fauteurs du Seize-Mai en France. Il est donné à peu d'hommes de faire le Cromwell ou le Bonaparte. L'autorité légale des Chambres une fois brisée, il faut installer quelque chose à la place. Un pays qui sup-

porte un coup d'Etat ne s'arrête pas à mi-chemin dans la voie des solutions, il comprend peu les coups de force au profit d'un président, d'un régent, d'un gouvernement anonyme. Quand on en appelle ainsi aux baïonnettes contre les Chambres ou la constitution, il faut avoir sous la main un gouvernement tout prêt, un monarque tout équipé, autrement l'on risque de travailler pour d'autres et de laisser appliquer encore une fois le *sic vos non vobis* du poète. Lorsque les faiseurs de coups d'État ne se soucient point du rôle de Monk, un autre le joue pour eux. Comme les révolutions, les *pronunciamientos* s'appellent les uns les autres. Martinez Campos succède à Pavia, et le maréchal Serrano fait place au jeune Alphonse. Une fois sorti de la légalité, on ne peut fermer aux autres la porte qu'on a enfoncée soi-même, et pas plus en Espagne qu'en France les peuples ne sauraient longtemps rester en l'air, suspendus entre la république et la monarchie.

CHAPITRE II

Des difficultés de la nouvelle monarchie espagnole. — Une restauration ne suffit point à guérir tous les maux d'un peuple. — Incertitude de l'avenir. — L'exemple de la France et la contagion des idées républicaines. — Comment notre gouvernement fait à l'étranger une propagande involontaire. — Importance de cette question pour nos voisins et pour nous-mêmes. — Difficultés particulières à toute restauration. — Le gouvernement d'Alphonse XII et les partis. — Le ministère Canovas et le retour aux cabinets militaires.

Aux yeux de certains esprits, la monarchie est un remède qui cicatrise instantanément les plaies d'un peuple, comme jadis les rois de France passaient pour guérir les écrouelles en les touchant. C'est beaucoup exiger d'une forme de gouvernement que de lui demander de ces vertus miraculeuses ; il n'est malheureusement ni panacée sociale ni spécifique infaillible pour la fièvre révolutionnaire ou l'anémie politique. L'Espagne en est aujourd'hui une preuve.

Jamais république n'avait moins bien réussi ; jamais restauration n'avait été mieux indiquée. La monarchie est rentrée à Madrid dans des conditions en tout temps difficiles à réunir ailleurs, impossibles à rencontrer en France aujourd'hui.

Alphonse XII avait la bonne fortune de représenter à la fois l'hérédité royale et les libertés constitutionnelles. L'existence d'une autre légitimité qui personnifie uniquement le passé n'est qu'une sauvegarde pour la restauration espagnole, ainsi contrainte de demeurer moderne et libérale pour demeurer elle-même. La royauté a déjà rendu au pays la paix intérieure, elle a rétabli l'autorité nationale dans les forêts de Cuba comme dans les montagnes basques, et cependant, après quatre ans de ce gouvernement réparateur, une brume épaisse semble encore couvrir l'horizon politique de l'Espagne. Les difficultés persistent, les embarras renaissent, et s'ils sont moins apparents, ils ne sont guère moins réels. Le pays, ébranlé par tant de secousses, n'a point dans sa stabilité une entière confiance, l'avenir reste incertain, parce que le changement accompli dans le pouvoir n'a point changé la nation elle-même. Le levain révolutionnaire fermente sourdement au lieu de bouillonner à la surface. Les partis vaincus ne désespèrent point, ne désarment point ; pour enlever aux amis de l'ordre nouveau toute inquiétude, et à ses adversaires tout courage, il faudrait des années de bon gouvernement. En monarchie aussi bien qu'en république, l'apaisement social ou politique d'un grand pays est une œuvre de longue haleine, toujours à recommencer, jamais achevée.

Les causes qui, malgré la solidité apparente de la monarchie et la juste popularité du souverain,

entretiennent en Espagne un vague malaise, ne sont pas toutes intérieures. Si dédaigneux que se montre l'Espagnol des choses et des hommes du dehors, si hautes que soient encore les Pyrénées malgré le mot fastueux de Louis XIV, cela n'empêche pas la péninsule de regarder à la dérobée ce qui se passe de l'autre côté de la Maladetta et de n'y point rester insensible. Or le voisinage d'un grand État comme la France qui persiste à demeurer en république n'est pas fait pour décourager les espérances et les rêves des républicains espagnols. Nous touchons ici à un point délicat, mais trop important à tous égards pour être passé sous silence. La France a pendant longtemps, par sa prépondérance politique comme par son génie, eu trop d'empire sur l'Europe, et spécialement sur les deux grandes péninsules méridionales, pour que la forme du gouvernement français reste entièrement indifférente aux pays voisins [1].

La République du 4 Septembre, issue de la défaite et de l'émeute, semblait peu propre à restituer à la France sa vieille autorité morale et à faire des prosélytes dans des pays moins troublés que le nôtre. Déjà cependant ce nom de répu-

1. Ainsi s'explique l'antipathie mal déguisée de la presse officieuse et des cercles influents de Madrid pour nos institutions et notre gouvernement; ainsi s'explique la faveur ouvertement témoignée aux idées et aux hommes du Seize-Mai. Confinée dans son isolement à l'extrémité de l'Europe, n'ayant pour ainsi dire plus de politique étrangère ou plus d'intérêts sur le continent, la cour de Madrid est, plus que toute autre, libre de ne considérer, dans ses relations avec les autres cabinets que ses préférences dynastiques et les affinités de tendances ou d'institutions.

blique exerce sur beaucoup d'esprits étrangers une sorte de fascination qui frappe le voyageur français.

Depuis l'année 1872, j'ai fait trois ou quatre fois le tour de l'Europe, et je puis dire que partout, sur les bords du Danube et du Volga, comme sur les rives du Tibre et du Tage, dans les fjords de la Scandinavie comme dans les golfes de la Grèce, j'ai rencontré la même curiosité, si ce n'est toujours la même sympathie, pour notre tentative républicaine.

La France saura-t-elle se constituer en république ? telle est la grande question que l'étranger pose partout aux Français. On sent que partout l'on se demande si sur ce vieux continent monarchique, dans nos grands États militaires, il est possible d'établir une république durable.

J'ai rencontré à Séville, en 1877, un Espagnol, un Catalan, conservateur de tempérament, royaliste d'éducation, qui exprimait fort bien à cet égard les pensées parfois indistinctes de beaucoup de ses compatriotes et de beaucoup d'étrangers. « Vous autres Français, me disait-il, vous ne comprenez peut-être pas bien toute la portée de ce qui se passe en ce moment chez vous. Ce que vous faites avec votre essai de république, ce n'est point seulement une œuvre nationale, c'est une expérience qui intéresse presque autant vos voisins que vous-mêmes. La France a pris là, comme d'habitude, une initiative dont nous ne lui disputerons pas l'honneur, car de pareilles entreprises

sont trop coûteuses et trop incertaines pour que des gens avisés ne préfèrent pas en laisser à autrui les frais et les dangers. Si par hasard vous échouez, si le nouvel engin politique vient à se briser entre vos mains, nous nous réjouirons de nous en être tenus modestement à l'antique machine monarchique remaniée et perfectionnée à la mode du siècle. Si au contraire vous réussissez à démontrer que chez les peuples modernes le pouvoir royal est devenu un rouage inutile, et que pour fonctionner sans secousse le gouvernement parlementaire n'a pas besoin d'un pivot fixe, alors nous serons bien tentés de vous emprunter votre invention, et d'essayer, nous aussi, du nouveau système. »

Cet Espagnol avait raison ; déjà, dans son pays comme en Italie, les gens pressés trouvent notre exemple assez concluant pour vouloir l'imiter sur l'heure. Il n'en est pas de même des esprits plus calmes. « Une république de huit ou neuf ans n'est pas encore adulte, continuait à ce propos mon Catalan. Vous avez, comme nous, eu des monarchies qui ont duré une vingtaine d'années et sont tombées un beau jour ; pour que nous ayons foi dans la maturité de votre nouveau régime, vous nous permettrez bien d'attendre qu'il ait autant vécu que ces fragiles monarchies. Quand la république en sera chez vous à ses quinze ans, à ses vingt ans, pour peu qu'elle se montre raisonnable, elle aura bien des admirateurs en Europe! Nous sommes capables, nous autres Espagnols, en supposant que nous demeurions tranquilles jus-

que-là, de nous laisser alors rejeter par vos leçons dans les aventures et les hasards, car le succès du gouvernement démocratique sur un versant des Pyrénées ne prouverait point pour le versant opposé. La plante est partout difficile à faire prendre, et notre vieux sol espagnol est pierreux, sec et peu profond. Grâce à vos périlleux exemples, une ère révolutionnaire peut, un jour ou l'autre, se rouvrir pour nous; mais ne vous y trompez pas, ajoutait-il, tous les dangers ne seraient point pour vos imitateurs. Le moment où votre république viendrait à faire des élèves pourrait bien pour votre gouvernement et pour votre pays devenir une heure difficile. »

Si je ne me trompe moi-même, ce ne sont peut-être point là de vains pressentiments. Les peuples étrangers, les peuples néo-latins surtout, qui, bon gré mal gré, nous sont rattachés par tant de liens, peuvent tôt ou tard subir la contagion de notre exemple, et, le jour où les monarchies de l'Europe verraient dans la République française une menace pour leur propre existence, la France risquerait de se trouver singulièrement isolée et, pour conserver entière la libre disposition d'elle-même, elle aurait besoin de se sentir forte et armée. Nous ne saurions nous le dissimuler, nous avons beau nous abstenir de toute propagande à l'étranger, en demeurant en république nous faisons involontairement chez nos voisins de la propagande républicaine.

Il n'est guère moins manifeste qu'aujourd'hui

du moins, l'extension du régime républicain au delà de nos frontières ne saurait avoir pour nous que des inconvénients au dehors comme au dedans.

Lors de la proclamation de l'éphémère république espagnole, un des familiers de M. Thiers félicitait le premier président de la République française de la naissance d'une république sœur. « Voilà, répondit M. Thiers, une sœur cadette qui ne facilitera pas l'établissement de son aînée. » Et en effet toute nouvelle république étrangère ne saurait de longtemps que compromettre la France auprès des États étrangers, et par ses excès ou sa turbulence compromettre la république en France.

Quelque importance qu'on veuille attribuer aux leçons d'un pays comme la France, tous les exemples du monde resteraient sans influence s'ils ne trouvaient chez autrui des instincts analogues et des penchants semblables. Chez des peuples qui auraient gardé intacts la tradition et le sentiment dynastiques, dans des États où la monarchie aurait su garantir à ses sujets la liberté non moins que la sécurité, le trône ne saurait être ébranlé par un souffle du dehors. Ce qui, au sud des Pyrénées comme ailleurs, peut faire le danger de la contagion républicaine, ce sont les germes révolutionnaires déjà répandus dans l'air, c'est l'état de l'atmosphère contemporaine, toute chargée d'une orageuse électricité ; c'est aussi peut-être la frêle et débile complexion d'une dynastie

vieillie, dont depuis un siècle au moins tous les représentants semblent par leur incapacité politique, ou par leurs vices privés, avoir pris à tâche de ternir le prestige de la royauté dans le pays de l'Europe où la royauté était la plus puissante et la plus respectée.

Maintes personnes regardent une restauration comme une fin, un dénouement. Il en est plutôt de la monarchie comme du mariage, qui dans les romans clôt souvent le récit et dans l'existence réelle n'est d'ordinaire qu'un début. Chaque mode de gouvernement, chaque régime a ses difficultés, toute restauration a les siennes. La plus grande est, en ramenant une dynastie, de ne point ramener tout l'ordre de choses renversé avec elle. Une restauration ne peut être une simple reconstruction du régime abattu par la révolution, une simple rentrée en scène des partis et des hommes expulsés du pouvoir. Un régime politique n'est point une colonne de bronze coulée d'un seul jet ou un monolithe fait d'un seul morceau que l'on redresse d'un coup, et qui pour se tenir debout n'a besoin que d'être remis sur son piédestal. La prétention de ressusciter le passé est le grand péril de toute restauration monarchique ou républicaine, car la république peut aussi avoir ses restaurations. Il est malaisé de relever un gouvernement sans l'entourer des hommes ou des partis dont les fautes en avaient provoqué la chute. La difficulté paraissait plus grande encore avec un jeune prince à peine sorti de l'adolescence, avec un souverain

inexpérimenté, qui semblait ne pouvoir trouver d'autres guides que les conseillers de son prédécesseur.

En Espagne, la monarchie restaurée a, dans ses premières années au moins, sagement évité cet écueil. Le règne du fils s'est présenté comme un règne nouveau et non comme une simple reprise du règne interrompu de la mère. Le ministre auquel le jeune roi a confié la présidence du conseil, M. Canovas del Castillo, était demeuré étranger à la direction des affaires sous la reine déchue. Les portes du palais d'Alphonse XII se sont ouvertes à des hommes qui avaient pris une part directe au renversement d'Isabelle II. La restauration espagnole n'a pas voulu n'être que le rapatriement dans leurs places des fonctionnaires dépossédés de leur emploi. Le roi prétend être autre chose que le chef officiel d'un parti, et la royauté semble résignée d'avance à laisser à l'occasion passer le pouvoir des mains qui ont préparé la restauration aux mains qui l'ont subie. Ce n'est qu'à cette condition, ce n'est qu'en répudiant tout esprit d'exclusion, en se dégageant des coteries qui voudraient le confisquer et l'exploiter à leur profit, qu'un régime politique, monarchie ou république, devient vraiment national, et cesse d'être le gouvernement d'une faction pour être celui du pays.

Après quatre ans de règne, Alphonse XII en était encore à son premier ministère, car l'on ne saurait compter l'intérim de deux mois rempli par

le général Jovellar[1] ; devant la caducité précoce des cabinets républicains, une telle existence semblait presque de la longévité. Le fait était d'autant plus digne d'attention que, contrairement aux usages de l'Espagne depuis l'introduction du régime constitutionnel, la présidence du conseil n'appartenait pas à un homme d'épée. Sur ce point, Alphonse XII avait rompu avec les traditions maternelles. La nouvelle monarchie, qui devait son retour à un *pronunciamiento* militaire, n'avait point remis le pouvoir à l'un des chefs de l'armée. Le Monk espagnol, le général Martinez Campos, était, après la défaite des carlistes, allé pacifier Cuba et y était resté comme gouverneur. Des côtes de la péninsule, les regards des partis ne le perdaient point de vue et se tournaient vers la Havane, tantôt avec espérance, tantôt avec inquiétude. L'épée de Martinez Campos semblait tenue en réserve aux Antilles comme une sauvegarde pour le trône et une menace pour les factieux.

Il a suffi du brusque retour du gouverneur de Cuba pour jeter l'Espagne dans une crise ministérielle. A peine débarqué dans la blanche Cadix, le restaurateur de la monarchie apparaissait à tous comme l'arbitre des partis et le dispensateur du pouvoir. Tous les politiques avaient les yeux sur lui, mettaient leur espoir en lui ; amis et adversaires du ministère se disputaient ses bonnes grâces. On eût dit Bonaparte revenant subitement

1. Du 11 septembre au 26 novembre 1875.

de l'Egypte au milieu de la confusion du Directoire.

Un cabinet maître de la majorité des Chambres et sûr de triompher dans les élections, un homme d'État disposant de toute la confiance du souverain s'effaçaient volontairement devant le héros du *pronunciamiento* de Sagonte.

L'Espagne est ainsi tout à coup rentrée dans l'ère des cabinets militaires. Madrid a pu se croire revenue aux beaux jours des Narvaez, des O'Donnell et de leurs émules. Dans les balances de la politique péninsulaire, le poids du sabre a été trouvé aussi lourd que par le passé, et le *cedant arma togæ* reste toujours une hérésie au delà des Pyrénées.

Au bout de quatre années, le règne d'Alphonse XII, qui s'annonçait d'abord d'une manière si différente, tournerait-il à ressembler au triste règne d'Isabelle II? La reine déchue était par son sexe, par son tempérament, par son éducation, disposée à mettre toute sa confiance en ceux qui lui paraissaient les détenteurs naturels de la force et de l'autorité, dans les chefs de l'armée et dans les chefs du clergé, dans l'habit militaire et dans l'habit ecclésiastique, attendant de l'un la force matérielle et de l'autre l'ascendant moral. Cette politique de femme a beau n'être que trop conforme aux traditions espagnoles, elle ne saurait convenir à une monarchie moderne, et, sous un roi, elle aurait encore moins de succès comme moins d'excuses que sous une reine.

Alphonse XII, qui durant l'exil a passé plusieurs

années de son adolescence en Angleterre, doit trop bien comprendre le régime constitutionnel pour en revenir sans répugnance aux errements d'Isabelle et s'entourer de généraux politiques, au risque de ramener des compétitions militaires ou de placer près du trône une sorte de maire du palais.

Si le jeune roi a si facilement cédé aux mœurs espagnoles, ce n'est pas uniquement pour laisser au vainqueur de l'insurrection cubaine les moyens d'achever par des lois et des réformes la précaire réconciliation de la perle des Antilles et de la mère-patrie ; c'est aussi qu'au milieu des agitations du dehors et des inquiétudes du dedans, la nouvelle monarchie ne se sent pas assez solidement assise pour ne point s'appuyer volontiers sur le bras et l'épée qui l'ont relevée.

Pas plus que celui des Narvaez ou des O'Donnell sous Isabelle, le gouvernement du maréchal Martinez Campos ne s'est présenté comme une dictature militaire. Au sud des Pyrénées, les généraux, alors même qu'au besoin ils recourent à l'insurrection, se piquent de gouverner avec les Chambres et de demeurer fidèles aux maximes parlementaires.

Pour assurer toute liberté aux élections des Cortès dont les divers partis se disputaient d'avance la direction, la couronne n'a rien trouvé de mieux que d'y faire présider le vainqueur des carlistes et de Cuba. Rien du reste n'est changé en apparence à la politique constitutionnelle de la monarchie. En prenant le pouvoir des mains de M. Canovas del Castillo, le général Martinez Campos n'y a point

appelé un nouveau parti. M. Canovas a quitté le gouvernement, mais il y a laissé ses amis autour de son successeur. De la part de l'habile homme d'État qui a été le principal organisateur de la restauration, cette retraite devant le brillant homme de guerre n'a sans doute été qu'une habileté de plus, un moyen d'abandonner ostensiblement le pouvoir sans le laisser tomber aux mains de ses adversaires, un moyen de faire élire des Cortès favorables à sa politique sans diriger de ses mains les élections. Dans la pensée de M. Canovas, le ministère du maréchal Martinez Campos en 1879 n'est peut-être, comme celui du général Jovellar en 1875, qu'une sorte d'intermède destiné à permettre au véritable guide de la monarchie de descendre momentanément de la scène pour y remonter bientôt avec plus de prestige et d'autorité. L'avenir montrera ce que doit durer l'union des deux hommes si différents qui l'un par l'épée et l'autre par la parole et la politique ont été les fondateurs de la restauration, et si les soucis du pouvoir ou le soin de sa popularité doivent bientôt décider le tout-puissant général à se retirer du gouvernement pour reprendre à côté d'un cabinet civil le poste de sentinelle ou de gardien attitré de la couronne.

Malgré ses succès et son autorité sur le Parlement, le ministère civil présidé par M. Canovas del Castillo avait depuis longtemps ses difficultés. La principale était sa durée, car en Espagne plus qu'ailleurs on se lasse vite de voir les mêmes hommes aux affaires et les partis regardent le pou-

voir comme un bien sur lequel chaque année d'attente augmente leurs droits. Depuis plus de deux ans on annonçait quotidiennement la chute du cabinet Canovas par la seule raison qu'il était temps de faire place à d'autres. L'arrivée aux affaires du maréchal Martinez Campos a déçu bien des espérances, en ravissant aux anciens libéraux, ralliés à la restauration, le bénéfice d'une succession impatiemment escomptée d'avance. Il y a eu de ce chef, dans certains cercles politiques, un désenchantement qui, en se prolongeant trop longtemps, risquerait d'aliéner au jeune roi et à la monarchie des hommes ou des partis irrités de toujours attendre.

Dans les limites de la légalité et de la constitution, il y a en effet au sud des Pyrénées un parti qui pouvait se croire des titres à l'héritage de M. Canovas.

En dehors des amis de la première heure et des fauteurs de la restauration, en dehors du petit groupe dissident du centre, formé aux dépens des phalanges ministérielles, ou de ces *modérés historiques* dont la politique étroite et rétrograde a provoqué la chute d'Isabelle, la monarchie espagnole a l'avantage d'avoir en face d'elle des hommes auxquels, malgré leurs fautes et leurs inconséquences passées, le roi eût pu confier le pouvoir. L'Espagne semblait posséder dans les conservateurs libéraux de M. Canovas et dans les constitutionnels [1] de

1. En Espagne, le nom de contitutionnels est donné d'ordinaire aux partisans de la constitution en vigueur sous le roi

M. Sagasta, les éléments de deux gouvernements, de deux cabinets qui, de même qu'en Angleterre les whigs et les tories, pouvaient en se succédant alterner régulièrement aux affaires. Pour tout régime, en république non moins qu'en monarchie, ce serait là une bonne fortune. Dans la péninsule, l'embarras est surtout de savoir comment opérer la transition d'un parti et d'un ministère à l'autre. Ce qui est le plus malaisé en Espagne, c'est le passage régulier et pacifique du gouvernement de la veille à celui du lendemain : à ce point de vue, le nouveau règne ne paraît pas beaucoup en progrès sur ses devanciers. Les portes du pouvoir sont si bien gardées, si bien verrouillées, qu'à moins que la royauté ne les ouvre de sa main, on ne voit guère comment on peut les forcer sans faire violence à la légalité. Pour mesurer l'étendue de cette difficulté, il faut connaître les mœurs politiques de la péninsule, et aussi la nouvelle constitution de la monarchie espagnole.

Amédée, constitution plus libérale ou du moins plus démocratique que celle qui lui a été substituée depuis le retour des Bourbons.

CHAPITRE III

La monarchie espagnole et la liberté religieuse. — En Espagne, la liberté des cultes semble d'abord sans objet. — Le clergé et les partisans de l'unité religieuse. — La constitution de 1876 et la liberté de conscience. — Les ordres monastiques. — Comment à l'égard de l'Église une monarchie et une république sont exposées à tomber dans un excès inverse.

Deux reproches principaux ont été faits au gouvernement de la reine Isabelle, deux fautes connexes ont préparé sa chute en menaçant le pays de lui ravir le bénéfice de la défaite des carlistes. Les maximes constitutionnelles, proclamées pendant la minorité d'Isabelle II, ont été sous son règne appliquées avec peu de sincérité ; l'influence du palais a été prédominante et, par suite des penchants personnels de la souveraine, l'omnipotence du clergé, ébranlée pendant son enfance, tendait à se raffermir au détriment de la liberté religieuse. Ce double danger est un de ceux contre lesquels il est difficile de se prémunir avec des mesures législatives et des précautions constitutionnelles. Pour y parer, la constitution de 1869, votée avant l'intronisation du roi Amédée de Savoie, avait dépouillé l'Église de tout privilège et réduit la royauté

à un rôle tout passif. Une restauration ne pouvait aller aussi loin. La nouvelle constitution a rendu à la royauté tous les droits qu'elle possède dans les monarchies constitutionnelles ; mais une charte a beau définir la prérogative royale, elle n'en saurait pratiquement limiter l'exercice. En pareille matière, les textes législatifs importent peu, les mœurs décident de tout ; les partis qui ont le plus blâmé l'ingérence personnelle de la reine déchue ont été depuis les plus enclins à vanter l'exercice de la prérogative royale.

Il en est autrement de la liberté religieuse ; aussi est-ce une des questions qui ont été le plus longuement débattues dans les Cortès constituantes. La loi fondamentale de 1869, acceptée par le roi Amédée, avait enlevé au catholicisme romain la qualité de religion d'État : la nouvelle constitution la lui a rendue. Le gouvernement de don Alphonse, obligé de donner satisfaction aux conservateurs, ne pouvait disputer à l'Église un titre que lui reconnaît au delà des Alpes le *statut* du royaume d'Italie. La grande discussion a porté sur la liberté des cultes.

En Espagne, l'Inquisition garde encore de nombreux admirateurs, mais les traditions de Torquemada ne sont pas le seul obstacle à la tolérance religieuse. Les autodafés ont cessé, et le voyageur a de la peine à retrouver dans les villes espagnoles l'emplacement du *quemadero* où tant de victimes ont laissé leurs cendres ; le saint-office est aboli, son œuvre reste. L'expulsion des juifs

et le bûcher des hérétiques n'ont laissé debout en Espagne qu'un seul culte, en sorte que la tolérance y paraît sans objet, et la liberté religieuse sans utilité pratique. Il n'y a d'autres protestants espagnols que les rares prosélytes des sociétés bibliques, et les seuls juifs de la péninsule s'abritent à Gibraltar sous le pavillon britannique.

Là est une des grandes différences entre l'Espagne et la France. Chez nous, l'intolérance n'a pu parfaire son œuvre ; le judaïsme, le protestantisme surtout, ont, à travers toutes les persécutions de l'ancien régime, conservé assez d'adhérents pour que la liberté religieuse eût un objet réel et pressant, pour que l'Église dominante ne pût prétendre être seule nationale. Ce fait a eu sur le développement moral et intellectuel des deux nations une influence plus grande qu'on ne le suppose d'ordinaire. Si, dans les deux pays, certain parti cherche à rétablir la solidarité de l'Église et de l'État, à confondre dans le présent comme dans le passé le patriotisme avec le zèle religieux, de telles tentatives sont bien plus naturelles, elles ont bien plus de chances de succès dans la patrie de saint Dominique et de saint Ignace de Loyola que dans celle de Calvin et de Coligny. La foi catholique est encore, dans l'opinion du plus grand nombre, une condition de la nationalité espagnole. En France, où l'existence des protestants et des juifs s'impose comme un fait, il est malaisé de contester la liberté des cultes ; les plus zélés catholiques sont contraints d'admettre la tolérance reli-

gieuse comme une des conséquences regrettables, mais nécessaires, de notre histoire nationale. En Espagne, les catholiques peuvent méconnaître l'obligation de concéder des droits à des sectes qui n'existent point sur le sol espagnol ; ils refusent de renoncer au bénéfice de dix siècles de luttes et de sanglantes victoires.

L'unité religieuse, tel est le mot d'ordre des adversaires de la liberté de conscience ; ce que les défenseurs des droits de l'Église mettent en avant, c'est l'intérêt politique, l'intérêt de la nation. « Pourquoi, disent les héritiers de Donoso Cortès, pourquoi ajouter une cause de dissension à toutes celles qui nous divisent? A quoi bon abandonner un privilège historique qui a fait la force de l'Espagne, et que lui envie l'étranger déchiré par les querelles religieuses ? » La conformité des croyances est ainsi représentée comme le grand lien national dans un pays où tous les autres liens de mœurs, de commerce, de langue même, sont relativement faibles et semblent toujours prêts à se rompre. La religion est signalée comme le ciment même de l'Espagne, construite par une croisade religieuse, et, sans l'Église, menacée de tomber en morceaux. A quels hommes, ajoute-t-on, faut-il attribuer la liberté des cultes? Est-ce à des nationaux? Non, c'est le plus souvent à des Anglais, à des Américains, aux missionnaires protestants, aux sociétés bibliques. La tolérance semble ainsi n'être qu'un droit de propagande, un droit d'agitation accordé aux étrangers et parfois aux ennemis de l'Espagne.

Ainsi raisonnaient dans les Cortès ou dans la presse les nombreux et puissants défenseurs de l'unité religieuse ; ils refusaient de reconnaître qu'en bannissant les cultes dissidents l'Espagne continuait à s'entourer d'une barrière plus élevée que les Pyrénées.

Ce qui fait l'importance de la liberté des cultes en Espagne, ce n'est pas le petit nombre de prosélytes des missionnaires protestants, ce ne sont pas les prédications des pasteurs réformés, c'est la reconnaissance des droits de la conscience, l'abrogation définitive du monopole religieux de l'Église. Sous cette question de la liberté des cultes, en apparence presque toute théorique, ce qui au fond était en débat dans la patrie de l'Inquisition, dans ce pays si longtemps fier de son intolérance, c'était la liberté de penser, liberté qui, en Espagne comme partout, a bien peu de garanties, si la loi n'admet qu'une foi officielle, qu'une Église légale. De toutes les libertés modernes, c'est celle qui de tout temps a le plus manqué à l'Espagne, celle dont le défaut a été le plus fatal à sa grandeur [1].

La constitution de 1876 sanctionne modestement la liberté de conscience. « Personne, dit l'article 11, ne sera molesté pour ses opinions religieuses, ni pour l'exercice de son culte, sauf le respect dû à la morale chrétienne. » L'exercice des cultes dissidents est autorisé, le privilège des cérémonies ou

1. Le tribunal de l'Inquisition n'a, croyons-nous, été aboli qu'en 1820.

manifestations publiques est expressément réservé à la religion d'État. Ce serait de l'ignorance que de regarder une telle réserve comme fâcheuse ou peu libérale. En Espagne, de pareilles restrictions sont encore utiles, ne fût-ce que pour maintenir l'ordre public. Après l'opposition faite par l'épiscopat et le Vatican à cette tolérance restreinte, après les longs débats soulevés dans les Cortès, et les incessantes revendications des *modérés historiques* et des partisans de l'unité religieuse, on doit s'estimer heureux si cette clause est résolument maintenue et sincèrement mise en pratique. Déjà de récents exemples, à Port-Mahon et à San-Fernando, montrent que ceux qui inscrivent la liberté de conscience dans les lois ne savent pas toujours la faire respecter dans les actes [1].

L'application de la liberté religieuse reste en Espagne, comme ailleurs, une des difficultés du gouvernement, car il faut défendre la liberté contre la double intolérance de droite et de gauche, contre les fanatiques qui ne veulent souffrir d'autres cultes que le leur, et contre les forcenés qui, sous prétexte de liberté, ne voudraient admettre

1. A Mahon, l'autorité ecclésiastique parvint ainsi, il y a un an ou deux, à faire fermer une école protestante, sous prétexte que le chant des cantiques s'entendait de la rue et que cela seul constituait une manifestation publique d'un culte non catholique. — Les mœurs restent encore moins tolérantes que la loi. Au milieu du règne d'Isabelle II, un homme qui connaissait fort bien la péninsule écrivait : « Les Cortès auraient beau permettre l'exercice du culte protestant ou juif, il n'est point certain que cela ne suscitât de périlleux conflits. » (*Annuaire des Deux-Mondes*, 1855, p. 272). A cet égard comme à bien d'autres, l'Espagne n'a pas encore beaucoup changé.

le libre exercice d'aucun culte. Le gouvernement doit assurer les droits de la conscience, sans permettre que la propagande religieuse serve de couverture à des intrigues politiques, ou la polémique des novateurs de pavillon à la contrebande révolutionnaire.

Le clergé catholique saura peut-être trouver son profit à la tolérance qu'il dispute aux dissidents. Les adversaires de la liberté sont souvent, on le sait, les plus zélés à s'en servir, et, faute de privilège, les premiers à se prévaloir du droit commun. Il y a une liberté que réclame partout l'église, celle des ordres religieux et des fondations monastiques. Les couvents, on s'en souvient, ont été fermés dans toute la Péninsule, en Espagne comme en Portugal, sous la minorité de doña Isabelle et de doña Maria. Décrétées en pleine guerre civile, la suppression des couvents et la confiscation des biens de mainmorte ont été exécutées avec plus de rigueur peut-être dans les États de Sa Majesté catholique que dans le nouveau royaume d'Italie. Les moines de toute robe ont été chassés des cloîtres somptueux d'où ils avaient si longtemps régenté les Espagnes, ils ont été dépouillés de leur costume en même temps que de leurs biens. Les vieillards que la loi a laissés dans leurs anciennes maisons y vivent en simples prêtres, comme desservants de l'église, si ce n'est même en gardiens ou en portiers. Les religieuses, reléguées au fond de leurs cloîtres ou confinées dans les hôpitaux, ont été longtemps sans se montrer dans

les rues. A mon premier voyage en Espagne, il y a une quinzaine d'années, à l'époque même où régnait sur la reine Isabelle la sœur Patrocinio, je ne rencontrai de costumes religieux qu'à Gibraltar.

Depuis la restauration, les moines ont commencé à reparaître. Il s'est déjà formé ostensiblement plusieurs communautés d'hommes, et dans les rues des villes l'autorité a laissé des capucins promener, aux yeux étonnés des Espagnols, la robe brune de saint François. Les catholiques semblent prêts à se prévaloir de la tolérance religieuse pour rouvrir les couvents et arborer de nouveau les couleurs variées de la vieille milice monacale[1]. A demi vaincu sur le terrain de l'unité religieuse, le clergé va peut-être faire servir sa défaite à la reconstruction de l'active et nombreuse armée violemment licenciée par la révolution. A ce titre, la réapparition dans quelques villes de province des archaïques et pittoresques costumes du moyen âge serait plus qu'une inoffensive exhibition, ce serait une sorte de manifestation ou l'affirmation d'un droit dont au besoin on compte largement user. Déjà l'on a plus d'une fois parlé du retour des jésuites. En Espagne comme chez nous, l'ordre de saint Ignace, bien que banni légalement, a continué d'exister;

1. On annonçait il y a quelques mois que le gouvernement avait lui-même encouragé l'ouverture de noviciats de franciscains destinés aux colonies, spécialement aux Philippines où, comme on le sait, les moines n'ont pas cessé de garder une autorité prépondérante. Voyez la *Colonisation chez les peuples modernes* de M. Paul Leroy-Beaulieu.

mais, comme naguère en France, ses membres ne vivent plus ostensiblement en congrégation religieuse. Ils sont du reste loin de se cacher; durant mon dernier voyage en Espagne, l'Académie historique de Madrid admettait dans son sein un père de la Compagnie de Jésus. Les mœurs, sur ce point plus tolérantes que la loi, ne s'opposent pas à une restauration des ordres monastiques. En tout cas, dans un pays dont les moines ont été si longtemps les vrais souverains, et où la vente des biens de mainmorte a été l'œuvre d'une génération encore vivante, la rentrée des ordres religieux sur la scène publique mériterait d'attirer l'attention.

Comme l'Italie, l'Espagne ne pouvait guère rendre à la société laïque le libre usage de ses membres sans rompre violemment les mailles serrées dont l'avait enveloppée le réseau séculaire des institutions monastiques. Aujourd'hui que la révolution est faite, que le sol national est dégagé de tous les liens de la mainmorte, l'érection de nouvelles maisons religieuses n'aurait pas les mêmes dangers pour l'indépendance du pouvoir civil ou la richesse de l'État. En pareille matière, la pratique de la liberté paraît assez simple pour qu'on en tente au moins l'expérience. Par malheur, il faut compter avec les préventions des uns et avec les prétentions des autres, avec les imprudences et les ambitions des amis aussi bien qu'avec les appréhensions des adversaires. Tout en étant demeuré fort attaché au catholicisme, tout en abandonnant presque entièrement aux ecclésiastiques

l'instruction de ses enfants, le bourgeois espagnol n'est pas sans défiance vis-à-vis d'un clergé qui n'a pas oublié son ancienne omnipotence et qui est demeuré le plus puissant de l'Europe.

En Espagne comme ailleurs, le profit que certains partis politiques attendent de leur alliance avec elle n'est point sans compromettre l'Église. Ce n'est pas toujours sans imprudence que les conservateurs choisissent le terrain religieux comme champ de manœuvres, la religion ayant d'ordinaire tout à perdre à se laisser mêler aux luttes politiques. En Espagne, le danger est moindre aujourd'hui ou moins visible qu'en d'autres contrées ; il n'en subsiste pas moins. Là, comme en tout pays catholique, une des grandes difficultés des gouvernements modernes est d'assurer la liberté de l'Église sans abandonner le pouvoir au clergé. La difficulté est la même en monarchie et en république, mais le péril pour chacune d'elles est en sens inverse.

Pour une monarchie, pour une restauration surtout, naturellement disposée à rallier autour d'elle toutes les forces conservatrices, l'écueil est d'ordinaire trop de condescendance envers l'autorité ecclésiastique, au risque de préparer la chute du trône en le voulant appuyer sur l'autel. Pour une république, pour une démocratie dont le règne est encore contesté, le danger est plutôt dans une défiance excessive, dans des rigueurs intempestives qui exaltent les passions religieuses, les plus susceptibles et les plus persistantes de toutes. Peut-

être, en Espagne comme en France, l'attitude des partis au pouvoir n'a-t-elle pas été exempte de tout reproche, chacun penchant du côté de son principe. Quoi qu'il en soit, ce qu'on doit désirer pour les deux pays, c'est qu'en dépit des opinions extrêmes les questions religieuses n'y prennent jamais le pas sur les questions politiques, c'est que la nation ne s'y laisse jamais, comme en Belgique, ranger, au nom de la foi et du libéralisme, sous deux bannières ennemies.

CHAPITRE IV

La constitution politique et le régime électoral. — De la substitution du suffrage censitaire au suffrage universel. — En Espagne, tout régime électoral aboutit au même résultat. — Triomphe assuré du parti au pouvoir. — Peu d'autorité des majorités parlementaires et du gouvernement légal. — La loi nouvelle et la représentation des minorités. — Conséquences de la corruption électorale. — Les partis en appelant aux conspirations ou à l'initiative de la couronne.

Une constitution dans une monarchie est toujours faite sur le même plan général. Sauf dans le petit royaume de Grèce et les petites principautés slaves, le système des deux Chambres et des contre-poids est partout en usage, partout le jeu de la machine est plus ou moins analogue. Ce qui chez les divers États diffère le plus dans le mécanisme constitutionnel, ce n'est ni la forme ni les fonctions du double ressort parlementaire, c'est la matière et pour ainsi dire le métal dont ils sont faits. Ce qui met tant de diversité entre des constitutions d'ordinaire si semblables, c'est moins les prérogatives des deux branches du Parlement que leur mode de composition, que l'origine des Assemblées représentatives. Là est, en

tout pays aspirant à la vie politique, la première et la plus grave question. La révolution de 1868 avait donné à l'Espagne le suffrage universel, la restauration de don Alphonse l'a replacée sous le régime du cens. La grande réforme que n'a pas osé tenter en France la majorité de l'Assemblée nationale, les Cortès espagnoles l'ont accomplie dans la péninsule. Bien des conservateurs, au nord des Pyrénées, envieront autant à l'Espagne cette restriction des franchises électorales que le rétablissement de la monarchie.

Pour des esprits non prévenus, la solution différente du même problème dans les deux États n'a rien d'inattendu. En prenant sur un point d'une telle importance deux routes opposées, les Chambres des deux pays n'ont probablement fait que se conformer aux instincts, si ce n'est aux besoins de leur patrie respective. En Espagne, le suffrage universel, introduit par une révolution sans lendemain, n'avait point eu le temps de s'implanter ; en France, après une pratique constante de près d'un tiers de siècle, il avait des racines assez profondes pour ne pouvoir être arraché sans déchirer, sans bouleverser le sol même du pays.

Entre les deux États, toute la différence n'était point là : le suffrage universel avait rencontré en France une terre manifestement plus propice, manifestement mieux façonnée. A cet égard, le peuple espagnol a vis-à-vis du peuple français deux grandes causes d'infériorité : il est plus ignorant, il est plus pauvre ; par là même un vote éclairé et

indépendant y est à la portée d'un moins grand nombre de citoyens. Le suffrage universel est le régime normal d'une société démocratique, le système censitaire est d'autant plus à sa place qu'un pays est moins avancé dans les voies de l'égalité Or l'Espagne, comme l'Italie, n'est pas seulement moins riche que la France, la richesse y est partagée entre moins de mains. La distribution de la propriété suffirait à rendre compte de la diversité des lois électorales dans les deux États. La France est le pays de l'Europe où la propriété territoriale est le plus divisée et où la rente nationale est répartie entre le plus de familles ; à ce titre elle devait être la première des nations européennes à tomber dans le suffrage universel. Dans la plus grande partie de l'Espagne, au contraire, la terre est encore agglomérée en vastes domaines. La substitution ou *vinculacion*, les majorats, ont été supprimés sous le règne d'Isabelle, mais la loi du partage égal n'a pas encore eu le temps de couper les grands domaines et de morceler les champs. L'abolition de la mainmorte et la vente des biens ecclésiastiques n'a pu, dans un pays privé de capitaux, beaucoup démocratiser la propriété foncière.

La grande propriété, qui a été une des causes de la dépopulation de la Péninsule, tient souvent le villageois, l'*aldeano*, dans la dépendance du propriétaire. « Chez moi, me disait un Castillan, tous les paysans sont à moi, leurs votes m'appartiennent. » Cette domination des propriétaires, des riches ou des gens en place est ce qu'au delà des Pyrénées

on appelle le règne des *caciques*, le *caciquismo* contre lequel s'élèvent en vain la presse et les gouvernements.

Partout en effet il y a un lien étroit entre l'état politique et l'état économique ; le premier ne s'explique jamais que par le second. En des pays tels que l'Espagne, le manque d'indépendance du plus grand nombre fait du suffrage universel un leurre et peut même en faire un péril pour la liberté. Chez une population agricole, souvent dans la main des grands propriétaires et souvent sous l'influence du clergé, le suffrage universel, sincèrement pratiqué, risquerait de tourner contre les idées et contre les partis qui le réclament. Des pays plus riches que l'Espagne, l'Italie, par exemple, sont encore dans ce cas : le meilleur moyen d'y compromettre la démocratie, c'est de leur appliquer prématurément les solutions démocratiques.

L'avenir sera probablement partout contraire au cens : le droit de vote est comme une pente, sur laquelle l'État n'est sûr de s'arrêter que lorsqu'il l'a descendue tout entière. Le suffrage universel est le terme naturel de toutes les réformes électorales ; mais, parce qu'on y doit aboutir un jour, ce n'est pas une raison de s'y précipiter et de se laisser glisser sur la pente au risque de verser et de choir en arrivant au bas.

En Espagne, il est vrai, on ne peut mettre à la charge du mode de suffrage aboli aucun accident qui eût été évité avec le frein du cens. Au sud de la Bidassoa le régime électoral semble jusqu'ici ne

rien changer aux résultats des élections ; censitaires ou non, elles aboutissent toujours à la même fin, au triomphe du gouvernement. Le corps électoral n'est pour le pouvoir du jour qu'un instrument sonore, le scrutin qu'un écho des leçons de l'administration. Cette égale docilité du pays, sous les régimes électoraux les plus différents, montre combien il est peu mûr pour le suffrage universel. La première chose pour l'Espagne est d'apprendre à pratiquer la liberté du vote, et à cet égard le suffrage restreint est certainement la meilleure école. Quand le droit de vote est ainsi un jeu pour les gouvernements et les partis, ce n'est pas en l'étendant à tous qu'on en rendra l'exercice plus digne et qu'on donnera aux élections la sincérité sans laquelle il ne saurait y avoir de vraie liberté.

Au sud des Pyrénées le mal est si invétéré qu'il semble difficile d'y porter remède. Toutes les opinions ont leur part de responsabilité dans les pratiques qui depuis plus de quarante ans ont vicié les élections jusqu'à faire douter qu'un instrument à tel point faussé puisse de longtemps être redressé. Pression administrative et fraudes électorales, épuration ou élimination arbitraire des listes, intimidation des votants, falsification des votes, tous les procédés inventés en d'autres pays pour diriger les choix du peuple sont entrés dans les mœurs politiques de l'Espagne et devenus d'un usage si général, qu'employés presque également par tous les partis au pouvoir, ils n'excitent plus l'indignation ou l'étonnement

d'aucun. Le régime constitutionnel, ainsi corrompu dans sa source, paraît incapable d'être assaini.

En aucun pays, les anecdotes électorales ne sont aussi nombreuses; les héros des moins édifiantes sont les premiers à les conter et à s'en faire gloire. En voici un exemple que je tiens d'un propriétaire de la province de Santander. Cet homme sans préjugés se vantait de faire toutes les élections de sa commune à l'aide de l'alcade, qui, étant son débiteur, était dans sa main. Un jour, le propriétaire, contrairement à son habitude, se trouva soutenir un autre candidat que celui du ministère. L'embarras de l'alcade était grand, il n'avait point les mains très-nettes du côté des bois de l'État, et le gouverneur lui avait laissé entendre que, si sa commune ne donnait pas 300 voix au gouvernement, l'alcade pourrait aller expier ses délits forestiers dans les présides d'Afrique. Le propriétaire ne se tint pas pour battu : « Vous ne pouvez faire une élection contre le gouvernement, dit-il à l'alcade, vous pouvez être malade et me laisser la place. » Ce qui fut dit fut fait. Le magistrat municipal resta au lit tout le jour de l'élection, grâce à une sérieuse indisposition bien et dûment constatée par certificat de médecin. Le propriétaire s'installa dès le matin à l'*ayuntamiento* avec quelques-uns de ses amis, constitua avec eux la *mesa*, le bureau, et, sans attendre l'heure légalement fixée pour le vote, procéda au scrutin avec ses créatures. Faisant faire un demi-tour de cadran à l'ai-

guille de l'horloge municipale, le bureau déclara la clôture du vote avant l'arrivée des électeurs de la partie adverse. Le tour était joué, la commune avait donné ses 300 voix au candidat de l'opposition. Le résultat fut expédié au chef-lieu, mais à quoi bon? Le gouverneur ne fut pas assez sot pour s'embarrasser de si peu. Au recensement général des suffrages, il se trouva que les 300 voix de la commune à l'alcade malade appartenaient au candidat ministériel.

Telles sont les mœurs électorales de l'Espagne; peut-être ne faut-il pas cependant prendre de pareilles histoires à la lettre. Dans tous les discours. dans tous les récits d'un Espagnol, il y a d'ordinaire une part d'exagération qu'il est prudent de porter en décompte. On ne doit jamais oublier que le français *hâblerie* vient du castillan *hablar*, et que le verbe espagnol qui signifie parler semble dériver du latin *fabulari*. Quoi qu'il en soit, de tels traits, alors même qu'ils ne seraient pas exacts, montrent, de la part de ceux qui les racontent avec une orgueilleuse complaisance, une singulière perversion morale. La campagne est naturellement le domaine privilégié des fraudes électorales, bien qu'elles franchissent parfois les portes des villes. Là aussi le zèle des gouverneurs ou des alcades a recours au besoin à de bizarres procédés. Dans une petite ville d'Andalousie, où l'opposition, justement défiante, attendait la dernière heure pour déposer ses bulletins, l'autorité fit, au moment voulu, lâcher un taureau qui, dispersant les électeurs en retard,

permit de clore le scrutin avant le vote du parti contraire. Peut-être est-il pour un peuple plus dangereux qu'utile d'avoir dans la main les armes et l'attirail de la liberté, s'il doit s'en jouer ainsi au risque de se blesser lui-même.

Avec de telles habitudes, on comprend qu'en Espagne le résultat des élections ait peu de valeur aux yeux du pays, aux yeux de l'opinion. Ainsi profanées par les gouvernements ou les partis, les formes les plus sacrées de la liberté politique perdent le respect des masses et ne sont plus regardées que comme de vaines et menteuses cérémonies. En Espagne, un vote unanime n'affermit pas un gouvernement, chaque parti se tenant sûr du même succès dès qu'il aura dans les mains le même instrument. Dans la plupart des élections, le résultat est si bien prévu qu'en dehors de quelques grands centres l'opposition renonce à la lutte et se réfugie ostensiblement dans le *retraimiento*. Cette abstention étant attribuée aux conditions inégales du combat et non à la faiblesse des partis qui refusent d'entrer en lice, le prestige de l'opposition demeure intact au milieu de ses défaites électorales, tandis que le pouvoir ne tire de ses triomphes aucune force réelle. Des victoires plus disputées et moins complètes auraient un tout autre prix.

En leur ouvrant librement l'arène électorale, le gouvernement obligerait au moins ses adversaires à combattre avec le scrutin à visage découvert, tandis que, désertant le champ de bataille légal, les

partis se réfugient dans les complots, dans les mines souterraines, jusqu'au jour où éclatent insurrections et *pronunciamientos*. Quand les armes permises sont ainsi faussées, que les règles des joutes politiques sont iniquement violées et que le juge du camp est manifestement déloyal, les adversaires recourent aux moyens prohibés, aux surprises, à la ruse, aux guets-apens. Ainsi, en Espagne, la corruption électorale, qui enlève tout ascendant moral aux gouvernements légaux, a été à la fois la cause et l'effet des coups d'État et des *pronunciamientos* militaires qui, sous le régime de l'oppression légale, s'appelaient les uns les autres. Pour échapper à ce cercle vicieux où elle tourne depuis près d'un demi-siècle, il n'y a pour l'Espagne qu'une porte de sortie : la liberté électorale, la sincérité du vote.

Le gouvernement du roi Alphonse l'a compris et prétend vouloir renoncer aux traditions corruptrices. Le ministère du général Martinez Campos, comme le cabinet Canovas, fait profession de laisser aux électeurs pleine et entière liberté. Par malheur, de bonnes intentions et de sages paroles ne suffisent point pour extirper des abus presque séculaires. Un gouvernement ne sait pas toujours modérer le zèle de ses agents, et quand il s'agit de son triomphe, l'autorité est rarement très scrupuleuse sur les excès de pouvoir. L'Espagne a depuis le vote de la constitution de 1876 procédé à des élections municipales et provinciales, et cette première application de la nouvelle

loi électorale a presque partout donné lieu aux anciennes plaintes. On a accusé les listes officielles d'inexactitude, on a prétendu y retrouver des mineurs, des incapables, des femmes, des morts même, et si dans les villes les morts s'abstiennent, ils votent parfois encore, dit-on, dans les villages.

La nouvelle loi électorale n'est peut-être pas non plus sans péril pour la sincérité des élections. Ce que les libéraux lui pourraient reprocher est ce qui au premier abord semble le plus libéral. La loi nouvelle n'accorde pas seulement l'accès des urnes aux contribuables ; à côté d'eux elle admet au vote ce qu'elle nomme les capacités. En cela la restauration espagnole semble plus démocratique que la monarchie de Juillet, dont les ministres refusaient si obstinément toute adjonction de ce genre. Par malheur, il n'y a là qu'une ressemblance de mots : sous ce nom prétentieux de capacités, l'on désigne d'ordinaire les professions libérales, exigeant plus de connaissances que de fortune, et, par suite, des hommes remuants, ambitieux, qui, dans les pays modernes, forment souvent l'élément le plus impatient, le plus besoigneux, le plus révolutionnaire. En Espagne, il en est tout autrement ; il ne s'agit point là d'une sorte de cens de l'intelligence ou de l'instruction substitué au cens de la richesse. Ce que la loi comprend sous le nom de capacités, ce sont presque uniquement les fonctionnaires publics, ce sont les gens en place et non ceux qui convoitent les places d'autrui, et, par suite, ce sont

les hommes les plus conservateurs, les plus dévoués, les plus dépendants.

Le droit de contrôler les finances publiques et de voter les impôts est concédé en même temps au contribuable qui alimente le trésor et au fonctionnaire qui émarge au budget, en sorte que c'est un égal titre électoral de payer l'impôt et d'en vivre. Au nombre de ces capacités divisées en éligibles et non éligibles, selon l'importance de la place ou le taux du traitement, sont compris les plus minces employés, les plus petits commis des administrations gouvernementales, provinciales, municipales.

Dans un pays où le manque d'industrie et les préjugés traditionnels, où la routine et la paresse dirigent vers les emplois publics, aux dépens des carrières productives, toutes les ambitions et les convoitises, une telle législation électorale n'est point sans inconvénient. En Espagne plus encore que chez nous, la manie bureaucratique est un des principaux ferments des révolutions, chaque parti ayant à caser tout un état-major de fonctionnaires et une armée d'employés. Dans une comédie appelée *El gran filon*, un écrivain contemporain a vivement décrit cette passion de ses compatriotes, qui, voyant dans les emplois publics la mine la plus accessible et la plus productive, se jettent sur ce riche filon avec la même rapacité que leurs ancêtres sur les mines du Mexique et du Pérou. Contre les adversaires qui convoitent ses dépouilles, les auxiliaires que le gouvernement ap-

pelle à la lutte sous le nom de capacités, c'est une sorte de garde prétorienne, c'est la troupe sûre et disciplinée des gens en place.

L'intervention dans les luttes électorales de la phalange bureaucratique aurait peu d'importance, si tous les contribuables armés d'un bulletin se faisaient un devoir de prendre part au combat. Par malheur, il n'en est rien, la restauration a eu beau restreindre de plus de moitié le nombre des électeurs, ils ne se montrent pas plus jaloux de se servir d'un droit devenu un privilège. L'indifférence pour la chose publique, l'abstention systématique des partis, le scepticisme général expliquent seuls ce peu d'empressement à prendre part à un tournoi politique dont les vainqueurs sont toujours désignés d'avance. Aux élections provinciales de 1877, les premières faites depuis le rétablissblissement du cens, la capitale même de l'Espagne n'a pas envoyé aux urnes le tiers de ses électeurs. Sur 52, 000 électeurs inscrits, Madrid a compté à peine 17, 000 votants, et dans ce nombre figuraient environ 8, 000 employés, c'est-à-dire que près de la moitié des suffrages exprimés appartenaient aux agents du pouvoir. Cette fois pourtant une partie de l'opposition avait eu le courage de ne point se réfugier à l'abri de l'abstention. Une telle proportion d'électeurs et de votants, de voix libres et de voix dépendantes, a quelque chose de peu rassurant pour l'avenir constitutionnel de l'Espagne. Avec de pareilles mœurs publiques, le premier soin d'un gouvernement devrait être d'élargir la voie élec-

torale, d'aplanir à tous les citoyens, à toutes les opinions, l'accès des urnes sous peine de demeurer, avec ses factices majorités parlementaires, à la merci des conspirations de caserne ou des intrigues de palais.

C'est ce que paraissent avoir compris M. Canovas del Castillo et les conseillers de la couronne, Au lieu de fermer obstinément à ses adversaires l'entrée des Chambres ou, comme certains de ses prédécesseurs, de ne leur y concéder quelques sièges que pour la montre et le décorum, M. Canovas a voulu que l'opposition, que la minorité eût une place assurée dans les Cortès, quel que fût le parti au pouvoir. L'habile homme d'État a senti qu'en Espagne plus qu'ailleurs c'était là le seul moyen de faire du régime parlementaire une vérité au lieu d'une fiction. Pour cela, le chef du parti conservateur-libéral a eu la prudente hardiesse d'appliquer en Espagne un principe nouveau, un principe jusque-là presque uniquement vanté par les théoriciens politiques, et qui, seul rationnel et seul équitable, peut seul mériter pleinement à un gouvernement le titre de régime représentatif. Ce principe, c'est la représentation des diverses fractions de l'opinion, au lieu de la représentation exclusive de la majorité, ou autrement dit, de la moitié des électeurs plus un, suivant le système tout primitif et en réalité tout barbare encore en usage dans la plupart des législations des deux mondes.

M. Canovas del Castillo et les législateurs espagnols ont reculé devant les difficultés pratiques

d'une représentation rigoureusement proportionnelle des diverses couleurs et des diverses nuances de l'opinion, telle que l'ont proposée, en France ou à l'étranger, des esprits justement préoccupés de garantir, avec les droits de tous, la véritable égalité de suffrage[1].

Dans un pays politiquement aussi peu développé que l'Espagne, une telle tentative eût, pour le moins, été prématurée, elle eût trop heurté nos habitudes modernes, les traditions de l'esprit latin et notre répugnance souvent irréfléchie pour tout ce qui paraît compliqué, alors que, du fait de la nature, la complexité des organes et des fonctions est, dans les États comme dans les corps vivants, la première condition de la supériorité. Pour ne point trop choquer les usages reçus et ne pas buter à des difficultés d'exécution, M. Canovas del Castillo s'est arrêté simplement à la représentation des minorités, à peu près telle que, dans les gros bourgs d'Angleterre, l'a essayée, sur une échelle plus modeste, la dernière réforme électorale du Royaume-Uni.

Le procédé est fort simple : tout le secret en est dans une ingénieuse modification du scrutin de liste. D'après la nouvelle loi électorale de l'Espagne, les électeurs des circonscriptions ayant trois députés à nommer ne peuvent individuelle-

1. A ce sujet je citerai entre autres : Stuart Mill, *le Gouvernement représentatif* (chap. VII) : *de la vraie et de la fausse démocratie*) ; une étude de M. Aubry-Vitet dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 mai 1870, et les brochures de M. Pernolet, ancien député de la Seine.

ment voter que pour deux candidats ; de cette façon, le troisième siège se trouve abandonné à la minorité [1]. De même, chaque électeur n'a que trois votes dans les collèges ayant quatre ou cinq députés, quatre votes dans les collèges ayant six députés, cinq dans ceux en ayant sept, six enfin dans la capitale, qui compte huit représentants.

On comprend aisément le jeu du système et la valeur de la réforme ; étendue au territoire entier de la péninsule, elle laisserait aux diverses minorités, aux diverses oppositions de droite ou de gauche, environ un tiers des sièges du congrès des députés. Par malheur, bien qu'un peu plus largement appliqué que dans la Grande-Bretagne, ce mode de représentation n'est pas admis dans toute l'Espagne, mais seulement dans une trentaine de collèges électoraux, les plus importants du royaume, il est vrai.

Dans les autres circonscriptions, il n'y a pas de scrutin de liste et partant tous les élus reviennent exclusivement à la majorité. Cette restriction diminue beaucoup l'importance de la réforme, qui, ainsi réduite, ne laisse guère aux diverses minorités qu'un dixième des sièges dévolus à la majorité.

1. La loi électorale anglaise atteint le même résultat d'une manière un peu différente. Dans les *boroughs* ayant au moins trois représentants, l'électeur est maître de voter pour trois candidats, mais, au lieu de porter sur son bulletin trois noms différents, il a le droit d'accumuler son triple vote sur un seul nom. Le candidat, ainsi désigné, est élu si, en additionnant tous les votes accumulés, il a réuni le tiers des voix. Je noterai ici qu'en d'autres pays, en Suisse par exemple, dans le canton de Genève, et, si je ne me trompe, en Danemark, il a été récemment question de réformes électorales dans le même sens.

En revanche la loi électorale votée sous le ministère Canovas n'a pas craint d'aborder le problème plus malaisé d'ouvrir les Cortès aux partis ou aux hommes politiques qui, sans disposer de nombreux suffrages dans aucune circonscription électorale, comptent un certain nombre d'adhérents, dispersés sur toute la surface du territoire.

Le droit de prendre place au milieu des élus de la nation a été reconnu à tout Espagnol ayant réuni, dans les divers collèges électoraux du royaume, un *minimum* de dix mille suffrages, soit un chiffre de voix sensiblement égal à celui de la majorité des électeurs dans les circonscriptions qui ne nomment qu'un seul député. Par ce moyen, le mandat de représentant du pays est rendu accessible, sans distinction de parti, à toutes les célébrités nationales, à toutes les sommités politiques privées par les circonstances d'influence locale et de circonscription électorale. A ce titre, une telle innovation longtemps réclamée, sous le nom d'unité de collège, en France par M. Émile de Girardin, en Angleterre par Stuart Mill, pourrait avoir le grand avantage de faire entrer dans le Parlement, non plus seulement les notoriétés de province et les délégués des intérêts locaux, mais des hommes d'une réputation étendue et l'élite même du pays. Je ne sais quel usage pratique feront de cette précieuse faculté les électeurs espagnols, et si même ils en useront souvent. En prenant l'initiative de ce nouveau perfectionnement électoral, l'Espagne en a, du reste, beaucoup réduit la portée, car la loi

fixe à dix le nombre *maximum* des députés qui peuvent prétendre à siéger dans la Chambre, en vertu de cette accumulation de suffrages dispersés.

Il serait oiseux de faire ressortir tous les avantages de pareilles réformes au profit de l'équité électorale : représentation plus sincère du pays ; Chambres mieux pondérées, moins passionnées, plus éclairées ; élections moins sensibles aux fluctuations de l'opinion et au vent du moment ; renforcement des éléments modérés, relèvement du niveau intellectuel du Parlement ; majorités moins promptes aux actes de prépotence et aux excès de pouvoir, et en même temps moins exposées aux divisions et à la décomposition dont l'excès même de leur triomphe et le manque de contrepoids menacent toujours les partis vainqueurs et les majorités.

Aucun pays n'aurait plus à gagner que l'Espagne à de telles modifications d'un régime représentatif grossier et dangereux dans sa prétendue simplicité. Quand il ne resterait rien de plus des quatre années de gouvernement de M. Canovas, ce serait assez pour lui mériter la reconnaissance des esprits éclairés de tout parti. Il y a là, pour l'avenir de l'Espagne, le germe d'une régénération électorale et politique dont elle a grandement besoin ; mais, quel qu'en soit le mérite, ce serait une illusion que d'attribuer à cette réforme de vastes et d'immédiats effets. Alors même qu'elle ne serait pas trop bornée dans la pratique pour porter tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre théori-

quement, les mœurs administratives et les traditions gouvernementales de l'Espagne sont trop malsaines, le pays est politiquement trop corrompu, trop gangrené pour qu'on puisse espérer d'aucune mesure législative une prompte et complète guérison. Pour une pareille cure, il ne suffit pas de tel ou tel savant remède plus ou moins consciencieusement appliqué, il faut un long et persévérant traitement de plusieurs et plusieurs années.

Jusqu'ici les partis aux affaires semblent avoir eu pour politique de se barricader dans le pouvoir comme dans un château-fort entouré de douves, levant derrière eux tous les ponts-levis, de façon à mettre leurs adversaire hors d'état de les chasser autrement que par surprise. L'habitude de voir les avenues du pouvoir si bien gardées et toutes les élections tourner au profit du gouvernement entraîne les hommes politiques aux plus singulières théories constitutionnelles.

Renonçant aux pratiques des pays libres, les Espagnols, au lieu de compter sur une majorité parlementaire pour obtenir le pouvoir, comptent sur le pouvoir pour conquérir une majorité. En leur peu de confiance dans les élections, des partis qui s'intitulent libéraux et qui se regardaient comme les héritiers éventuels du ministère Canovas, les *centralistes* et les *constitutionnels* aussi bien que les *modérés historiques*, en appellent à la prérogative royale comme à la seule clef qui puisse ouvrir au pays une issue légale et le faire sortir de l'impasse politique où l'enferme le gouver-

nement. De là un déplacement complet de l'axe de la politique parlementaire ; au lieu de chercher leur point d'appui dans les Chambres, les partis, aspirant au pouvoir, sont enclins à le chercher au palais, si ce n'est dans les casernes. L'opposition, ne voyant aucun moyen d'arracher la majorité aux ministres en place, engage hautement la couronne à retirer sa confiance aux hommes qui jouissent de l'appui des Chambres pour la transférer à des partis en infime minorité dans le Parlement. Le souverain est ainsi sans cesse sollicité au nom des libertés de la nation, à faire une sorte de Seize-Mai. « Donnez-nous le gouvernement, dit au roi l'opposition, dissolvez les Cortès, laissez-nous licencier les assemblées provinciales avec les municipalités et nous obtiendrons du pays une majorité nouvelle, » tant les hommes d'État espagnols se sont accoutumés à considérer les Chambres comme le produit de l'administration et non le gouvernement comme le produit des élections et des Cortès.

Les partis semblent d'accord pour regarder la porte officielle du pouvoir, la grande entrée des ministères, comme inaccessible, d'accord pour monter aux affaires par escalade ou s'y glisser par une porte dérobée. Faussant la mission constitutionnelle du souverain, l'on recourt à lui comme à une sorte de *deus ex machina* qui doit dénouer toutes les situations, trancher toutes les difficultés. La royauté semble tenir le pouvoir dans ses mains et n'avoir qu'à les ouvrir pour le laisser tomber sur

qui lui plaît, sans consulter des Chambres dont tout le monde récuse l'autorité, en n'ayant égard qu'à une opinion publique dont chacun se fait l'interprète. Chose attristante, les hommes qui accusaient la reine Isabelle de pouvoir personnel invitent, à quelques années de distance, don Alphonse à s'affranchir de la majorité des Chambres ; les partis qui ont renversé la mère au nom des libertés constitutionnelles ne voient de salut pour l'État que dans l'intervention arbitraire du fils. Il y a là pour un jeune souverain à peine à l'âge d'homme un rôle difficile. et pour un pays à peine sorti des révolutions et des coups d'État d'inquiétantes perspectives.

Grâce à de telles mœurs et de telles traditions, le trône n'occupe dans aucun gouvernement parlementaire autant de place qu'à Madrid, mais pour la monarchie relevée par Martinez Campos il y a là plutôt une faiblesse qu'une force. La royauté se trouve directement aux prises avec les partis qui, au nom de l'intérêt public, prétendent l'obliger à choisir entre eux ; il lui devient singulièrement plus malaisé de s'envelopper dans son irresponsabilité constitutionuelle. Grâce à cet appel incessant au *motu proprio* du roi, les déceptions des politiques évincés et les rancunes des ambitions trompées risquent fort de remonter jusqu'à la couronne, et le trône, assiégé par des espérances et des passions qu'il ne saurait toutes satisfaire, peut un jour se trouver en butte aux ressentiments des partis qui attendaient de lui leur triomphe.

CHAPITRE V

La constitution de 1876 et le Sénat. — Les grands d'Espagne et le banc des évêques. — Excès des précautions conservatrices. — Du peu d'attachement à la constitution. — Conclusion : dangers qui menacent la royauté espagnole. — Comment l'esprit révolutionnaire de nos jours prive la monarchie d'un de ses principaux avantages.

Avec de pareilles mœurs électorales, nul pays n'aurait plus que l'Espagne besoin d'une Chambre haute indépendante et considérée. Or le point d'appui qui lui fait défaut dans la Chambre des députés, dans le *congreso*, l'Espagne parlementaire le trouvera malaisément dans son nouveau Sénat. Bien que ce ne soient pas les modèles qui manquent, la Chambre haute est presque partout la pièce délicate, le ressort défectueux autant qu'indispensable du mécanisme constitutionnel. Le Sénat espagnol participe à la fois de la Chambre des lords d'Angleterre, du Sénat élu de la Belgique, du Sénat à vie de l'Empire français. Dans son embarras, la constitution de 1876 a emprunté à toutes les théories et à tous les modèles, prenant un trait de chacun, à l'un des sénateurs de droit, à l'autre des sénateurs inamovibles nommés par la cou-

ronne, à un troisième des sénateurs périodiquement élus par les provinces ou les corporations. Les constituants espagnols semblent s'être inspirés des idées qui sous le règne de notre dernière Assemblée nationale prévalaient dans l'ancienne Commission des Trente. Le nombre des membres de la Chambre haute est fixé à 360 : une moitié doit provenir de l'élection, l'autre moitié se composer de sénateurs de droit et de sénateurs à vie nommés par la couronne. Les membres de droit sont d'abord les fils du souverain, puis les grands d'Espagne possédant un revenu foncier de 60,000 pesettes ou environ 60,000 francs. Il y a ainsi dans le Sénat espagnol un élément aristocratique et le plus souvent héréditaire [1]. C'est là une part d'autorité ou d'influence légale bien considérable pour une aristocratie d'ordinaire sans éducation politique. Il se peut du reste qu'en accordant à ces grands d'Espagne le libre accès du Sénat, les auteurs de la constitution n'aient pas compté les familles qui pourraient réclamer la chaise curule. Le nombre des sénateurs de droit est tel que le nombre des siéges laissés à la libre disposition du gouvernement en a été considérablement réduit.

En même temps qu'aux grands d'Espagne, les

1. On compte, dit-on, dans le royaume 160 ou 170 titres de grandesse; en défalquant les titres possédés par des femmes ou par des mâles au-dessous de l'âge sénatorial, fixé à trente-cinq ans, il restait encore une centaine de candidats à la pairie. De ce nombre, une moitié environ passait pour posséder la fortune requise par la loi; mais nous ne savons si tous ont été admis à siéger dans la haute Chambre.

portes du nouveau Sénat doivent s'ouvrir d'elles-mêmes devant les hauts dignitaires de l'armée, de la magistrature, de l'Église. L'armée est représentée par neuf capitaines généraux, les services civils par cinq présidents de tribunaux ou de grands conseils administratifs, l'Église par le patriarche des Indes et onze archevêques. Dans cette distribution de fauteuils sénatoriaux, c'est le clergé qui, en dépit de ses penchants carlistes et de son opposition à la constitution, a reçu la meilleure part. Comme la Chambre des lords d'Angleterre, le Sénat espagnol a son banc des évêques. Aux douze prélats, sénateurs de droit, viennent s'ajouter en nombre presque égal les élus des provinces ecclésiastiques à chacune desquelles la loi concède un représentant qui, choisi par les délégués du haut clergé, doit toujours être pris dans son sein. En revanche, la constitution décide qu'à la Chambre des députés ne pourront être élus que des laïques.

Le plus grand nombre des siéges sénatoriaux est remis à la nomination du roi ou abandonné à l'élection ; mais la constitution a pris soin d'enfermer le choix de la couronne ou des électeurs dans d'étroites limites, au moyen de catégories déterminées. Par leur origine, sénateurs à vie et sénateurs temporaires se rapprochent ainsi pour la plupart des sénateurs de droit. Les membres de la haute Chambre doivent être choisis parmi les officiers généraux, les évêques, les ambassadeurs, les conseillers d'État, les députés ayant été réélus un certain nombre de fois, enfin parmi les présidents

d'académie. Ces catégories, déjà restreintes, le sont encore davantage par un cens d'éligibilité, fixé modestement à un minimum de 7,500 *pessetas* de revenu en terre ou en rente. La partie du Sénat soumise à l'élection se renouvelle par moitié tous les cinq ans, et le souverain a le droit de la dissoudre tout entière aussi bien que le congrès des députés.

Des 180 sièges abandonnés à l'élection, une dizaine sont attribués au clergé, une dizaine aux universités, autant aux académies et aux sociétés économiques. Les 150 sénateurs restant sortent d'une élection spéciale non sans analogie avec le procédé employé par notre constitution républicaine pour la majorité de nos sénateurs. Comme chez nous, ces membres de la haute Chambre sont désignés par les représentants des diverses municipalités et les députations provinciales, qui correspondent à nos conseils généraux, avec cette grave différence que l'élection des délégués communaux n'est point concédée à l'*ayuntamiento* ou conseil élu de chaque commune, mais à une assemblée formée pour un quart des conseillers municipaux, et pour les trois autres quarts des principaux contribuables [1]. Avec un pareil procédé, les sénateurs à

1. Cette disposition semble un emprunt aux institutions de la dernière révolution espagnole, qui, en introduisant partout le suffrage universel, avait voulu dans la vie communale en tempérer pratiquement les effets. Dans ce dessein, à côté de l'*ayuntamiento* chargé des affaires administratives, on avait imaginé de créer une *junte* municipale (*junta municipal*) chargée de la partie financière et pour les trois quarts de ses membres composée des représentants des contribuables, à cet effet subdivisés en trois groupes.

l'élection représentent avant tout la propriété et la richesse, comme les sénateurs de droit les traditions aristocratiques, religieuses ou administratives.

Ainsi trié à l'aide du double crible d'un cens électoral et d'un cens d'éligibilité, ainsi passé au tamis d'étroites catégories d'éligibles, le Sénat espagnol sera sans doute assez conservateur. Ce qui de sa part est à redouter pour le gouvernement et la constitution, ce n'est point l'infidélité aux grands principes sociaux ou le manque de dévouement aux institutions, ce serait plutôt un zèle excessif, un esprit exclusif, une majorité trop fermée et trop compacte. En combinant les nouveaux rouages parlementaires, les mécaniciens politiques de Madrid n'ont peut-être pas assez songé que, pour faire d'un Sénat un utile et efficace régulateur, il ne suffisait point de lui donner du poids. En matière constitutionnelle, l'équilibre peut être rompu autant par l'excès de résistance que par le manque de frein. Ce n'est point d'ordinaire par défaut d'esprit conservateur que pèchent les Chambres hautes, et le meilleur moyen de leur assurer un grand rôle et une véritable autorité, c'est de les composer de telle façon qu'elles ne demeurent jamais longtemps en désaccord avec l'opinion publique. En Espagne, l'équilibre constitutionnel et l'harmonie des deux Chambres sont d'autant plus nécessaires qu'un article de la constitution les déclare toutes deux égales en droits, et stipule expressément que les lois de finances même doivent toujours être sanctionnées par le vote du Sénat.

En tout autre pays, le mode de formation du nouveau Sénat pourrait inspirer quelque inquiétude pour la liberté; dans la Péninsule, de telles craintes sembleraient puériles. L'on n'y a pas assez l'habitude de prendre au sérieux les stipulations constitutionnelles pour beaucoup s'effrayer du mode de composition de l'une ou l'autre Chambre. Pour le Sénat comme pour le congrès des députés, dès qu'il y a élection, le gouvernement est assuré de triompher, et, dans cette confiance, les partis ont beaucoup moins à se préoccuper des Cortès que du palais, des réunions parlementaires que des intrigues de cour qui peuvent les amener au pouvoir [1].

En cas de besoin du reste, un ministère nouveau, constitutionnel ou autre, ne reculerait pas devant une révision de la constitution. Les Espagnols sont exempts de toute superstition, de tout fétichisme pour les fictions légales. Cette indifférence aux formes constitutionnelles, ce scepticisme politique, est une des grandes plaies de l'Espagne. Si le régime parlementaire n'y fonctionne point d'une manière normale, la faute n'en est pas à la constitution, qui en dépit de ses défauts garantit au peuple espagnol toutes les libertés essentielles,

1. Le mode d'élection d'une moitié du Sénat a cette conséquence qu'en cas de dissolution des Chambres, si le roi appelle aux affaires un nouveau parti, ce parti, pour obtenir des élections favorables, se voit obligé de faire préalablement renouveler toutes les assemblées provinciales et municipales auxquelles revient la nomination des sénateurs. C'est ce que, durant la crise qui a précédé la formation du ministère Martinez Campos, avaient déclaré au roi les chefs du parti constitutionnel, et ce qui sans doute a été l'un des obstacles à leur arrivée aux affaires.

la faute en est au manque de mœurs politiques, au peu de scrupule des gouvernements et des partis.

En tout pays, en monarchie comme en république, la liberté politique n'a pas de meilleur rempart que le respect des institutions. En dehors de là, il n'y a pour une nation ni repos assuré ni liberté durable. Un peuple n'est vraiment sorti de l'ère des révolutions que lorsqu'il possède dans un pacte constitutionnel une sorte d'arche sainte sur laquelle les partis n'osent porter la main sans une religieuse terreur. A cet égard, un peu de superstition n'est même pas inutile. L'Espagne, non moins que la France, est malheureusement étrangère à cette sorte de culte encore vivant dans les heureuses contrées où la constitution a la force et l'autorité du préjugé : ses institutions sans cesse remaniées ne lui inspirent ni dévotion ni foi. Des deux côtés des Pyrénées, cette espèce d'incrédulité ou d'impiété politique enlève à l'avenir toute sécurité.

Au lieu de les traiter comme leurs saintes images, comme ces statues peintes et habillées dont ils ne changent les vêtements qu'après des génuflexions répétées et avec des rites solennels, les Espagnols sont habitués à jouer avec leurs institutions et leurs chartes successives comme avec de vaines et profanes poupées, qu'ils dépouillent ou brisent au gré de leurs caprices sans comprendre les calamités qu'attire sur leur patrie cette sorte de sacrilège. Ce sont là de fâcheuses traditions, c'est là un mal auquel il n'y a d'autre remède

que le temps, qui seul peut rendre les institutions vénérables et seul décider si la restauration espagnole est un refuge entre deux tourmentes ou une demeure pour les générations.

L'avenir le montrera ; en attendant, ce qu'il faut au sud comme au nord de la Bidassoa, c'est un gouvernement qui vive, qui dure assez pour laisser aux plaies des révolutions le loisir de se cicatriser, assez pour faire pénétrer dans le pays l'habitude et le goût du *self-government* et y rendre impossibles coups d'État et *pronunciamientos*. En Espagne, les républicains mêmes sont intéressés à voir mûrir, à l'ombre du trône, l'esprit et les mœurs politiques sans lesquels leur pays pourra toujours courir après la liberté mais ne saura jamais l'atteindre.

Ce n'est pas assez pour la royauté d'avoir mis fin à la guerre civile du carlisme, d'avoir dompté les provinces basques encore frémissantes et depuis la suppression de leurs *fueros* prêtes aux premiers troubles à un nouveau soulèvement ; ce n'est pas assez d'avoir de l'autre côté de l'Atlantique, achevé une autre guerre civile, et pacifié par les armes la grande île de Cuba qui ne sera vraiment réconciliée à la mère-patrie que par un régime colonial plus équitable [1].

1. On sait que c'est la tâche que s'est imposée le général Martinez Campos en prenant la présidence du ministère en mars 1879. Pour y réussir il faudrait transformer la politique coloniale de l'Espagne, renoncer à l'ancien mode d'exploitation des dépendances lointaines au profit de la métropole, et ce qui n'est pas le moins difficile, trouver un compromis acceptable

La restauration a devant elle, sur le continent même, une autre œuvre aussi pressante que malaisée, le rétablissement des finances et du crédit national, ou, pour mieux dire, le développement même de la richesse et de la population, deux choses qui dans la Péninsule se tiennent et ne peuvent croître qu'à l'abri d'un gouvernement à la fois stable et libéral. A l'âge de son jeune souverain, il suffirait d'un règne paisible pour refaire de l'Espagne, en moins d'un demi-siècle, l'un des grands peuples modernes. Or le relèvement de l'Espagne, joint à la régénération de l'Italie et à la colonisation de l'Algérie, aurait pour effet d'empêcher l'axe moral de l'Europe de trop se déplacer vers l'est, et, en face des progrès des nations slaves et germaniques, de raffermir ou de restaurer dans les deux mondes l'équilibre intellectuel de notre civilisation.

Le règne encore si court d'Alphonse XII a dès son matin eu ses nuages. La fortune n'a épargné au plus jeune des monarques de l'Europe ni les chagrins ni les émotions. L'histoire qui garde le souvenir de tant de nœuds subitement rompus, de tant de brillantes existences prématurément tranchées, l'histoire offre peu de destinées aussi touchantes que celle de la dernière reine d'Espagne. Rarement l'amour a eu une telle part aux allian-

entre les préventions et les habitudes protectionnistes de la péninsule et les intérêts commerciaux de la reine des Antilles ; il faudrait enfin faire disparaître l'esclavage et rendre la liberté aux noirs sans ruiner les planteurs et les plantations.

ces des princes, et rarement la pompe sinistre des funérailles a suivi d'aussi près les fêtes des noces royales. La reine Mercédès est morte à dix-huit ans, avant d'avoir donné un héritier à la couronne, Alphonse XII est resté veuf à vingt ans, et en faisant sa rentrée dans sa capitale il a sur son chemin rencontré un assassin.

Nous vivons dans un siècle difficile pour les rois : il en est peu sur le trône aujourd'hui qui n'aient vu se lever sur eux le revolver ou le poignard. Quelques semaines après le vieil empereur d'Allemagne, c'était le jeune roi d'Espagne, puis le nouveau roi d'Italie, puis le tsar émancipateur des serfs. Ni l'âge ni les lauriers de la victoire, ni les rigueurs de leur gouvernement, ni le libéralisme de leur politique ne mettent les souverains à l'abri. De toutes les monarchies de l'Europe, l'Espagne est aujourd'hui celle où le bras du fanatisme révolutionnaire semble le plus à redouter, car la monarchie restaurée par Martinez Campos n'a d'autres héritiers que des femmes et ne saurait de longtemps avoir d'autres héritiers que des enfants. L'Espagne est le pays du continent où la royauté serait le plus gravement atteinte dans le roi, et aux bords du Manzanarès le régicide n'est ni une innovation ni une importation étrangère. La reine Isabelle et le roi Amédée de Savoie ont passé par les mêmes dangers qu'Alphonse XII et l'impunité laissée aux mystérieux assassins du général Prim n'est pas faite pour décourager leurs tristes émules.

En dehors des Cortès, d'ordinaire si calmes et si dociles, au-dessous des démocrates éclairés des Chambres ou de la presse, il y a en Espagne des aventuriers, des conspirateurs toujours disposés à recourir aux complots ou aux guets-apens. Ce gouvernement qui, dans les assemblées comme dans le pays, rencontre devant lui si peu de résistance, est obligé de se garder contre le silence et les ténèbres. Ce que redoutent le pouvoir et l'opinion, ce sont des périls qui ne se voient point, qui ne s'entendent point, qui ne se calculent pas, et ces périls insaisissables, aucune main n'est certaine de les toujours écarter.

L'exemple de l'Espagne montre que pour rendre à un pays une pleine sécurité il ne suffit pas d'y relever une monarchie, si solidement assis sur les sympathies publiques qu'y paraisse le trône. Le grand avantage théorique de la monarchie est, en assurant la transmission de la couronne, de mettre le pouvoir souverain en dehors de toute compétition et à l'abri de toute vacance ; mais, à cet égard même, dans une époque révolutionnaire et sceptique comme la nôtre, une restauration, loin d'affranchir les peuples de tout souci, les laisse souvent en proie à de secrètes inquiétudes, à des transes perpétuelles pour cette précieuse personne royale et cette dynastie sur laquelle repose toute la vie de l'État. Dans les pays où la royauté a été une fois renversée, les peuples qui se reposaient jadis avec tant de confiance à son ombre se demandent avec angoisse si cet abri séculaire, qui

prétend les couvrir pour toujours, ne sera pas de nouveau emporté par l'orage.

Les monarchies européennes peuvent vivre longtemps encore, la plupart semblent même, comme en Espagne ou en Italie, avoir dans l'histoire, dans la composition de leurs États, dans les besoins de leurs peuples, des raisons d'être qui devraient leur garantir une longue existence; mais, dans beaucoup d'États du continent, la monarchie ne saurait plus avoir en elle-même ni inspirer autour de soi la même foi qu'aux siècles passés. Par cela seul, on peut dire, sans préjuger l'avenir, que dans l'occident de l'Europe la monarchie a perdu quelque chose de son efficacité pratique.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

L'EMPEREUR NAPOLÉON III ET LA POLITIQUE DU SECOND EMPIRE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

LE ROI VICTOR-EMMANUEL ET LA MONARCHIE ITALIENNE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

PIE IX, LE SAINT-SIÈGE ET L'ÉGLISE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

UNE RESTAURATION, LA MONARCHIE ESPAGNOLE SOUS ALPHONSE XII

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

SCEAUX. — IMP. CHARAIRE ET FILS.

